

LÉOPOLD II ET L'AFRIQUE

1855-1880

Essai de synthèse et de mise au point

PAR LE

P. A. ROEYKENS

DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS

LICENCIÉ EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ GRÉGORIENNE DE ROME

MISSIONNAIRE DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE L'UBANGI

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES COLONIALES

(LÉOPOLD II à BERENARD A., le
23 septembre 1880. (87, I, pp. 425-427).)

LÉOPOLD II
ET L'AFRIQUE

1855-1880

Essai de synthèse et de mise au point

Mémoire présenté à la séance du 18 mars 1957.

P. A. ROZEKENS

LES YVES ROZEKENS CAPUCIN
L'ENSAYÉ EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ GÉORGIANNE DE JOMÉ
MÉMOIRES DU VICAIRE APOSTOLIQUE DE L'ARABIE
MÉMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES COLONIALES

*A la mémoire de Léopold II
Roi des Belges*

Roi-Souverain de l'État Indépendant du Congo.

« Pendant treize ans comme sénateur, depuis vingt quatre ans comme chef constitutionnel de l'État, je me suis constamment préoccupé de ne pas laisser le pays étouffer dans ses étroites limites et de chercher un déversoir au trop plein de sa production en hommes, en choses et en idées... Durant ces trente sept ans, ni un jour ni une heure ne se sont écoulés sans que je me sois efforcé personnellement de diriger l'excès de son activité en étendant la sphère de ses entreprises et de lui préparer un avenir digne de son glorieux passé... Ayant travaillé uniquement pour mon Pays, mon cœur souhaite qu'il profite de mon labeur et de mes sacrifices [...]. Ce que j'ai cherché en Afrique, ce que j'y trouverai de plus en plus si on me suit, c'est, avec le progrès de la civilisation, de la besogne pour nos industriels et par conséquent pour leurs nombreux ouvriers ».

(LÉOPOLD II à BEERNAERT A., le 22 septembre 1889. [87, I, pp. 425-427]).

[77] Les échanges entre rochets, *rapporter à la bibliographie*, p. 402.

LÉOPOLD II ET L'AFRIQUE 1855-1880

INTRODUCTION

L'histoire de la fondation de l'État Indépendant du Congo ne peut se comprendre que dans le cadre et à la lumière de l'ensemble des efforts déployés par LÉOPOLD II depuis sa jeunesse en faveur du « développement extérieur de la Belgique » [55, pp. 170-175] (*).

Plus on connaîtra les idées et les tentatives expansionnistes et coloniales du duc de Brabant et du second roi des Belges antérieures à 1875 et plus on pénétrera les secrets de son dessein africain et de la géniale diplomatie avec laquelle il en a poursuivi la réalisation. C'est en suivant de près ces incessants efforts et en assistant à ses échecs successifs, c'est en revivant avec lui les événements mondiaux de son époque et en nous mêlant avec lui à la vie nationale, que nous saisirons le mieux les raisons qui lui ont fait choisir en 1875 l'Afrique centrale comme champ d'action coloniale, les motifs qui lui ont fait donner à son œuvre un caractère particulier et personnel et les mobiles qui lui ont dicté la voie à suivre pour triompher de tous les obstacles.

La situation actuelle de l'histoire de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II présente une frappante analogie avec celle de la géographie de l'Afrique centrale au temps où le Roi songea à convoquer une conférence de savants et d'explorateurs à Bruxelles en 1876. Les

(*) Les numéros entre crochets [] renvoient à la bibliographie, p. 403.

paroles qu'il adressa alors à ses invités [56, pp. 28, 198] peuvent s'appliquer aussi à notre sujet.

Plusieurs efforts récents, procédant d'initiatives particulières, qui prouvent le désir qu'on a d'arriver à un résultat important, se sont faits et se font encore en Belgique. Ces efforts répondent à une idée éminemment patriotique : percer les ténèbres qui enveloppent encore cette partie de notre histoire nationale, en connaître toutes les sources qui paraissent immenses, en retirer les leçons qui restent actuelles, en un mot, verser sur l'origine de l'empire colonial belge toute la lumière, tel est le but de cette émulation digne de notre époque.

Jusqu'ici les efforts qu'on a tentés ont été faits sans accord ; aussi le sentiment se produit-il aujourd'hui qu'il y aurait avantage que ceux qui poursuivent un but commun en confèrent pour régler leur marche, pour combiner leurs efforts, pour poser quelques jalons, pour délimiter les régions à explorer, afin de tirer parti de toutes les ressources et d'éviter les doubles emplois.

Ce que LAMBERMONT disait alors à ses collègues belges à propos des explorations africaines [56, p. 79], nous pouvons également l'appliquer aux études historiques de notre temps relatives au Congo. Pour qu'un tel travail combiné puisse se réaliser, on doit commencer par une sorte de discussion générale, ou plutôt par l'exposition générale des renseignements que l'on possède aujourd'hui sur la matière. Cette mise en commun des points recueillis aura nécessairement pour effet de constater les lacunes à combler, les parties encore obscures à éclairer, enfin, les *desiderata* de la science. On sera ainsi logiquement conduit à rechercher les meilleurs moyens de faciliter les investigations futures et de compléter les résultats acquis.

Le présent travail a été entrepris par nous au Congo dans des circonstances particulièrement difficiles qui

ne nous ont pas permis d'y apporter la perfection que nous lui avions souhaitée ; il ne veut être qu'un modeste essai de synthèse et de mise au point des efforts qui ont été faits ces derniers temps, surtout sous l'impulsion et les auspices de l'Académie royale des Sciences coloniales (1), dans le domaine de l'histoire coloniale belge. Nous espérons que, malgré ses imperfections et ses lacunes, ce travail constituera un utile point de départ de fructueuses discussions et qu'il facilitera la tâche à ceux qui, à leur tour, désirent contribuer au progrès de notre histoire nationale contemporaine.

* * *

Un point préliminaire mérite d'être éclairci au préalable. Est-il bien exact, comme on semble le concevoir généralement à l'heure actuelle, de faire commencer l'histoire coloniale belge à la date de la Conférence géographique de Bruxelles de 1876 et de regarder les efforts expansionnistes belges antérieurs à cet acte comme constituant l'histoire précoloniale ?

Faire coïncider l'histoire coloniale belge avec celle de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II nous semble impliquer une double erreur : le Congo n'est devenu vraiment une colonie belge qu'en 1908 et d'autre part, le Congo n'a pas été le premier ni l'unique domaine belge d'outre-mer. La désignation de 1876 comme point de départ de l'histoire coloniale belge en place donc le début soit trop tôt, soit trop tard. Cette histoire embrasse, à notre avis, à un même titre toutes les tentatives d'expansion et de colonisation qui ont été faites par nos deux premiers Souverains et par nos compatriotes depuis le jour où la Belgique a acquis son indé-

(1) Pour ne citer que les publications de l'Académie qui se rapportent plus particulièrement à la période qui nous occupe, voir [3, 17, 18, 24, 31, 32, 35, 36, 38, 41, 54, 55, 56, 57, 67, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 81, 83, 88, 89, 91, 92].

pendance jusqu'au jour où le roi LÉOPOLD II, par une libéralité jamais égalée dans l'histoire des peuples, a doté son pays de son magnifique domaine congolais.

Le fondateur de l'empire colonial belge n'a fait que continuer l'œuvre expansionniste de son auguste père et compléter l'œuvre de 1830.

* * *

Nous limitons l'objet de ce travail à l'étude de la préparation lointaine et immédiate et de la mise à exécution initiale du vaste dessein africain de LÉOPOLD II. Nous suivons les efforts expansionnistes du Prince et du Roi depuis le jour où, pour la première fois, il foula le sol de l'Afrique en visitant l'Égypte en 1855, jusqu'à l'époque où, enfin, il lança STANLEY à la conquête de l'Afrique centrale avec la mission d'y fonder un puissant état libre, se souvenant sans doute de ce qu'il avait dit lui-même au Sénat vingt-quatre ans plus tôt en rentrant de son voyage au Proche-Orient : « Il suffit d'oser pour réussir ! »

Nous nous attachons plus particulièrement à saisir l'évolution qu'ont connue les conceptions du Prince et du Roi. Avant son avènement au trône, le duc de Brabant semble avoir poursuivi la création d'une colonie belge proprement dite avec le concours du Gouvernement ; dès le jour de son couronnement, le Roi semble avoir conçu le dessein hardi de réaliser indirectement le développement extérieur de la Belgique en créant outre-mer pour lui et pour sa dynastie un état indépendant dont les destinées seraient indissolublement liées, en sa personne et en celle de ses successeurs, aux destinées de la Belgique.

C'est cette géniale conception qui lui inspirera, dès 1875, son dessein africain et qui donnera naissance dix ans plus tard à l'État Indépendant du Congo.

Dès le moment où le Roi a songé « à faire quelque chose en Afrique » centrale, moment que l'état actuel de nos connaissances situe au mois d'août 1875, il a poursuivi un dessein personnel, d'une portée patriotique, humanitaire et internationale incontestable qui le place au-dessus de tout égoïsme et de toute vaine ambition. LÉOPOLD II, après le couronnement de son œuvre en 1885, a tenu à le déclarer aux représentants de la Nation.

Et dans sa réponse à l'adresse que le Sénat lui fit parvenir le 27 mars 1885, le Roi s'exprima en ces termes :

« C'est avec un véritable bonheur que je vois les Représentants de la Nation approuver la pensée qui, depuis huit ans, a dirigé les efforts de l'Association internationale, pour ouvrir l'Afrique centrale à la civilisation et au commerce du monde » [47, p. 332].

En répondant à l'adresse que la Chambre lui présenta le 19 mars 1885, le Souverain prononça ces paroles :

« J'ai toujours été convaincu de l'importance qu'il y a, pour notre pays, à étendre ses relations d'affaires au loin, et y aider était l'un des buts, qu'en dehors de toute idée exclusive, je poursuivais en fondant l'Association africaine » [47, p. 256].

Enfin, le 31 mars 1885, s'adressant au collège des bourgmestre et échevins de la ville de Gand venu le féliciter, LÉOPOLD II révéla toute sa pensée. L'historiographe de la Cour [47, p. 384] rend en ces termes les paroles du Souverain :

« Le Roi s'est plu à redire ce qu'il avait affirmé aux députations des autres grandes villes : que le Congo ne devait coûter à la Belgique ni de l'argent, ni des hommes. Les idées de colonisation directe par l'État ne sont pas dans l'esprit du peuple belge. Il a fallu à la fois tenir compte de cette répugnance à suivre la politique générale et de la nécessité, d'autre part, d'ouvrir des débouchés nouveaux à nos industries compromises par le protectionnisme des voisins. La création d'un État libre, dégagé pour toujours de toutes barrières de douanes, ouvert aux plus entreprenants, pouvait seul résoudre le problème.

» L'Association internationale a dirigé tous ses efforts vers ce but, heureusement réalisé ».

L'examen objectif et approfondi des documents authentiques qui nous sont parvenus et qui nous révèlent la pensée intime du Roi et de ses collaborateurs immédiats, confirme entièrement ce fier témoignage. Les pages qui suivent n'ont d'autre ambition que d'exposer cette vérité.

Le sujet dépasse largement le champ restreint de notre histoire nationale, puisque l'initiative africaine de LÉOPOLD II occupe pour ainsi dire la place centrale dans l'histoire de la colonisation européenne de l'Afrique durant la seconde moitié du XIX^e siècle, Bruxelles étant devenu, selon le vœu du Roi, le quartier général du mouvement qui portait alors l'Europe vers l'Afrique.

* * *

Dans sa gigantesque entreprise africaine, LÉOPOLD II avait non seulement à triompher des obstacles que lui créaient l'ambition et l'égoïsme des autres nations européennes ; mais il avait aussi à faire face à la mentalité particulière de ses propres compatriotes, à leur incompréhension des problèmes de la politique coloniale, à leur étroitesse d'esprit qui les rendait incapables de s'élever au-dessus de leurs mesquines querelles idéologiques ou de parti et qui faussait toute la vie politique intérieure, à leur pusillanimité enfin et à leur manque d'ambition patriotique.

Il peut paraître délicat de reconstituer l'initiative africaine du Roi dans le cadre historique où elle a pris corps en Belgique. Cette tâche n'en est pas moins utile ou instructive. Car il nous montre le Roi, soucieux de respecter les libertés constitutionnelles de ses compatriotes, attentif à s'élever sereinement au-dessus de leurs divergences idéologiques et politiques, et avant tout, préoccupé de réaliser autour de sa personne et

pour l'intérêt supérieur de la Patrie cette union fraternelle nationale qui seule est la force de la Belgique et le gage de son avenir.

Le fait de voir revivre à l'heure actuelle les mêmes questions qui ont empêché les Belges de 1876 de comprendre et de suivre leur Souverain dans son entreprise africaine et qui mettent actuellement en péril l'avenir de l'œuvre léopoldienne et belge au Congo, nous a amené à inclure dans ce travail la substance de l'étude que nous préparons de la réaction belge à l'initiative royale de 1876, espérant que le spectacle des Belges de cette époque puisse contribuer quelque peu à réveiller le bon sens traditionnel de notre peuple, qui, aux dires de Sa Majesté LÉOPOLD III encore duc de Brabant dans son magistral discours du 25 juillet 1933 au Sénat, sait entraver les exagérations avant que celles-ci n'atteignent des proportions fatales.

Dans cette partie de notre travail, nous nous sommes appliqué avec un soin particulier à ne pas nous départir de l'objectivité et de l'impartialité qui restent les plus impérieuses exigences de l'esprit scientifique, surtout quand il s'agit d'événements relativement proches et dont les répercussions n'ont pas cessé de se faire sentir jusque dans la trame même de notre vie nationale. Nous espérons ne pas avoir trahi en l'occurrence l'appréciation dont le Président de la Commission d'Histoire de l'Académie a honoré notre premier mémoire [54, p. 2].

* * *

En terminant ce travail, il nous plaît de témoigner notre vive reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont encouragé et aidé dans nos recherches et nos études et nous nous faisons un devoir d'adresser ce témoignage de gratitude d'une manière particulière

à MM. O. LOUWERS et E.-J. DEVROEY dont la bienveillance et la sympathie nous ont fait surmonter les appréhensions éprouvées à entreprendre ce travail au Congo même.

Libenge, Congo belge,

le 14 mars 1957.

Revenu récemment en Belgique, nous avons tenu à compléter notre documentation par des recherches dans des dépôts d'archives de Londres, de Gand et de Bruxelles. Nous avons tenu compte du résultat de notre travail pour apporter quelques retouches à notre première rédaction lors de la correction des épreuves.

En outre il nous a paru utile d'ajouter un appendice à ce mémoire qui illustre une des phases les plus intéressantes du début de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II et qui fournit l'explication de l'évolution de la politique du Roi. Cet appendice produit les documents les plus caractéristiques que nous avons trouvés à Londres et qui pour la plus grande partie sont encore inédits.

Nous tenons à remercier nos Supérieurs qui nous ont facilité la tâche. M. CHRISTENSEN, colon danois établi au Congo (Ubangi) dont la générosité nous a permis de faire le voyage à Londres et M. le Chanoine L. JADIN qui nous a si charitablement encouragé dans nos recherches.

Louvain, le 15 octobre 1957.

CHAPITRE I

LA PRÉPARATION LOINTAINE DU DESSEIN AFRICAIN DE LÉOPOLD II

(1855-1865).

On a écrit à juste titre [43, I, p. 13] :

« Ce serait s'abuser que de fixer à la réunion de la Conférence de Géographie, provoquée par le Roi en 1876, l'origine de l'État du Congo. C'est plus haut qu'il faut remonter dans notre histoire pour suivre les avatars de cette conception géniale ».

En effet, les circonstances particulières dans lesquelles au mois d'août 1875 le Roi tourna ses regards vers l'Afrique [54, pp. 62-99 ; 55, pp. 26-28, 33-38, 134-212, 240-244], ainsi que la formule internationale qu'il donna à son entreprise africaine démontrent que son initiative fait corps avec l'ensemble de ses tentatives antérieures d'expansion. Il est donc nécessaire d'étudier à fond tous ces projets antérieurs si l'on veut saisir la véritable pensée du Roi en 1875, la réelle portée de son œuvre et la géniale tactique qu'il a suivie pour mettre son dessein à exécution [54, p. 257, note 1 et 55, pp. 9, 170-175]. C'est parce qu'ils n'ont pas été en état d'étudier l'initiative africaine de LÉOPOLD II à la lumière de ses tentatives antérieures d'expansion que les historiens n'en ont pas évalué l'exacte signification.

L'étude approfondie d'ensemble des idées et des tentatives expansionnistes de LÉOPOLD II antérieures à 1875 reste encore à faire. Il est cependant très instructif de marquer dès maintenant quelques points inté-

ressants qui ont contribué à la genèse de la formule que le Roi a donnée en 1876 à son dessein africain.

* * *

1. — Le premier contact direct du duc de Brabant avec l'Afrique eut lieu en Égypte en 1855. Il y rencontra également DE LESSEPS. A plusieurs reprises, le Prince reviendra en Égypte et il montrera un intérêt toujours grandissant pour l'œuvre gigantesque du percement de l'Isthme, comme il liera aussi une grande amitié avec DE LESSEPS.

Jusqu'à présent toutefois, on ne connaît encore que très peu les relations de LÉOPOLD II avec le grand réalisateur français. Quand on compare l'entreprise égyptienne de l'un à l'œuvre africaine de l'autre, on constate d'abord une différence essentielle : le grand Français excluait toute visée impérialiste, son œuvre n'avait dans son esprit aucune orientation politique ; tandis que l'initiative de LÉOPOLD II était inspirée par une idée politique et conçue comme la voie qui devait l'amener à la fondation d'un État en Afrique. Mais à part cette différence, la formule choisie par le Roi présente de telles ressemblances avec celle de DE LESSEPS, elle a tant d'éléments communs avec celle-ci, que l'historien en arrive à présumer que l'étude de l'œuvre de DE LESSEPS a contribué largement à faire trouver au Roi l'heureuse formule internationale de ses tentatives expansionnistes et son habile tactique pour assurer à la Belgique par voie indirecte les débouchés dont l'industrie et le commerce du pays avaient besoin. L'œuvre du grand Français et celle du Souverain sont des entreprises privées, internationales ; elles excluent tout but particulariste. Chacun s'en assure la haute direction et en place le siège dans la capitale de son pays et cherche à y intéresser financièrement le monde

entier. Ils comptent tous les deux placer les puissances européennes devant un fait accompli et ne font pas dépendre la réussite de leurs efforts d'une entente diplomatique préalable des grandes puissances ; ils basent leur action sur l'accord du chef d'État du pays où ils opèrent et sur des concessions qu'ils y obtiennent légitimement de l'autorité indigène ; ils présentent leur initiative comme une œuvre éminemment humanitaire au service du rayonnement de la civilisation et au profit égal de toutes les nations sans distinction. Enfin les interminables difficultés que l'Angleterre n'a cessé de faire à l'entreprise de DE LESSEPS — en laquelle elle s'obstinait à ne considérer qu'une louche manœuvre impérialiste française dirigée contre les intérêts britanniques — n'ont-elles pas mieux fait apprécier au Roi l'immense avantage que lui procurait sa position de souverain d'un petit pays neutre, foncièrement hostile à toute idée colonialiste et manifestement incapable de se mesurer à la toute-puissante Angleterre ?

L'intéressant ouvrage que G. E. BONNET [4] a consacré récemment au créateur de Suez, bien que le nom de LÉOPOLD II n'y soit pas mentionné une seule fois et que l'auteur n'y fasse pas la moindre allusion aux rapports du Roi avec DE LESSEPS, nous a mis devant la question : LÉOPOLD II a-t-il appliqué la formule de DE LESSEPS à l'Afrique tout en l'adaptant à la position de la Belgique et à la situation de l'Afrique et tout en l'exploitant en faveur de son dessein politique ? Ou bien le génie du Roi a-t-il trouvé, indépendamment de l'entreprise du grand Français, une formule identique à celle de son ami et a-t-il adopté une tactique fondée sur les mêmes considérations stratégiques ? L'œuvre de l'un a grandement intéressé l'autre, celle de DE LESSEPS a précédé l'initiative du Roi. Rien de ce qui pouvait lui être utile n'a jamais échappé à l'esprit toujours en éveil du Souverain. Bien avant 1875, LÉOPOLD II était en

relations très suivies avec DE LESSEPS. Aux historiens de résoudre le problème de l'interdépendance de ces deux génies. Le sujet intéresse autant la mémoire de l'un que celle de l'autre. Aux historiens aussi de s'efforcer de suivre en détail l'influence que le percement de l'Isthme de Suez a exercée sur les conceptions expansionnistes du Roi. A notre avis nous touchons ici une question d'une importance capitale.

2. — Nous croyons inutile de nous étendre sur les discours coloniaux et expansionnistes du duc de BRABANT au Sénat [27 ; 25, pp. 40-51 ; 54, pp. 16-17]. Notons uniquement que ces appels vibrants à la nation n'étaient pas dans l'intention du Prince ni en réalité des manifestations platoniques d'un grandiose programme d'expansion pour l'avenir, mais des éléments essentiels d'une action présente, une préparation immédiate des hommes politiques belges en vue d'obtenir leur concours, considéré alors encore comme indispensable, à la réalisation de projets concrets poursuivis en grand secret et avec une opiniâtre énergie par l'Héritier du trône [55, p. 171].

3. — En effet, dès 1861, tout en préparant avec BRIALMONT un ouvrage monumental de sa doctrine coloniale et en soutenant une active propagande de presse en vue de gagner ses compatriotes à ses idées expansionnistes [19, pp. 408-427], le duc de BRABANT suit avec intérêt la tentative australienne lancée par son père ; il cherche avec lui à faire aboutir la participation belge à l'expédition française en Chine [19, p. 410 ; 51, p. 258] ; il rêve de former une société belge pour l'exploration de l'Extrême-Orient et il est décidé à s'en constituer le plus gros souscripteur ; il songe également à organiser une exploration franco-belge en Chine et en Cochinchine [20, pp. 72-74 ; 55, pp. 134-135] ; il tente d'acheter le

sultanat de Sarawak à Bornéo [80, pp. 63-80] ; il tourne ses regards vers l'Argentine où il voudrait acheter toute une province pour l'offrir à son pays [54, p. 413, note 1].

4. — Vraiment son regard parcourt sans cesse le monde entier à la recherche d'un domaine d'outre-mer pour la Belgique. Le 11 juin 1864, il écrit à LAMBERMONT :

« Quand on étudie l'état actuel du monde en se mettant à mon point de vue (développement extérieur de la Belgique) (*sic*), on trouve que presque partout il reste une infinité de portes ouvertes à notre *activité future* » [54, p. 413, note 1].

Il étudie sous toutes ses faces le problème colonial. Nous pouvons suivre en grands traits son inlassable activité dans ce domaine de 1861 à 1865. Il veut se composer une bibliothèque contenant tous les renseignements qu'il pourra recueillir sur la Chine, le Japon et les colonies en général ; il veut posséder tout ce qui existe, tout ce qui paraît en fait de livres, cartes et brochures traitant de l'Extrême-Orient et des colonies [19, p. 409]. Il se documente en Hollande sur le système colonial de ce pays à Java [19, p. 412 ; 80, p. 77], en Angleterre sur les Indes, l'Océanie ; il étudie le passé colonial de l'Amérique [19, p. 422] ; il cherche même le moyen de faire fouiller les archives ministérielles à Londres et à Paris [19, p. 417]. Il veut avoir des correspondants sûrs et intelligents dans toutes les parties du monde [54, p. 413, note 1]. Il met à contribution son confident et conseiller LAMBERMONT, son infatigable collaborateur BRIALMONT [20, pp. 74-75], les diplomates baron DU JARDIN [80, pp. 63-80], BLONDEEL VAN CUELENBROUCK [31, pp. 221-222 ; 55, p. 225], le juriste L. LE JEUNE [38 ; 25, p. 88], l'économiste E. DE LAVELEYE [55, p. 14 ; 78] ; il consulte des hommes d'État anglais et d'autres [19, p. 416 ; 38, p. 24] ; il va lui-même étudier les archives espagnoles [19, p. 424], il dresse note sur note et collationne d'innombrables dossiers. Il cherche

le meilleur système colonial, calcule les profits que la Belgique peut en espérer à tout point de vue. Il voyage, visite l'Afrique du Nord, retourne en Égypte, se rend aux Indes et en Extrême-Orient.

5. — Dans sa jeunesse, le duc de BRABANT cherchait à réaliser une œuvre coloniale sur le plan national, avec le concours du gouvernement [79^{bis}, pp. 324, 325]. L'étude des origines de la plupart des colonies modernes l'avait convaincu qu'il était indispensable que le gouvernement intervînt financièrement dans pareille entreprise et soutînt vigoureusement l'action des pionniers. Il discutait même ce problème avec FRÈRE-ORBAN qu'il s'efforçait en 1861 de gagner à sa conception [19, p. 417]. Il allait même plus loin. Il soulignait déjà dans sa lettre du 17 mars 1861 à LAMBERMONT que la tentative australienne avait été essayée « sans frais pour le pays ». Il comptait encore à cette époque, quoique avec un « peut-être », que les Belges souscriraient à l'extension du commerce et de l'industrie [20, p. 72].

En 1863, il écrit avec une ardente conviction et une pleine confiance dans l'avenir et dans le succès de sa cause :

« Toutes ces démonstrations faites et comprises, nous proposerions que les Chambres décrètent *l'extension de la patrie* par des voies honnêtes, légales, dignes de notre siècle et d'une façon à faire avancer la civilisation par nos établissements nouveaux [...].

» Nous proposons que cette extension, *luxu* complémentaire de notre belle indépendance, soit rendue possible de la façon suivante : il sera prélevé sur les excédents de recettes de l'État une somme à déterminer. Cette somme sera versée dans une caisse dite « d'outre-mer ». Cette caisse recevra aussi des dons et legs. Lorsqu'un certain nombre de millions seront ainsi amassés, on entreprendra l'exploitation de quelque bon pays selon les meilleurs exemples connus. Ce domaine belge aurait ses recettes et ses budgets à part. En commençant en petit, soit en Chine, soit au Japon, soit à Bornéo, soit dans l'Amérique centrale, soit sur la côte d'Afrique, on ne pourrait jamais compromettre que les fonds de la caisse d'outre-mer » [38, p. 23].

Cette idée, le Duc et plus tard le Roi ne pourra pas la réaliser avec les excédents de recettes d'État, mais ne s'est-il pas appliqué depuis longtemps à constituer de ses propres deniers sa caisse personnelle d'outre-mer à l'exemple de son père ? (1)

6. — En 1865, à peine de retour de son voyage en Extrême-Orient, le duc de BRABANT charge BANNING d'étudier les possibilités qu'offre la colonisation de Formose [77, p. 30] ; lui-même condense le 20 mai 1865 en une magistrale note ses idées *surl'utilité et l'importance pour les États de posséder des domaines et provinces en dehors de leurs frontières européennes surtout lorsque l'extension de ces dernières est impossible* [38, pp. 30-36].

Dans ce document, le plus important à notre avis qu'ait écrit l'Héritier du trône en matière coloniale, le duc de BRABANT calcule les avantages économiques directs et indirects que l'État peut retirer d'un domaine d'outre-mer. Il y voit le moyen non seulement d'enrichir et embellir « sa chère patrie », mais encore de « rendre impossible tout attentat qui aurait pour but de le faire disparaître d'un coup de la famille des Nations ». Il y trouve des débouchés et des occupations pour l'armée et les classes moyennes. D'autre part, il veut que l'action coloniale « ramène à la civilisation et à la richesse des peuples encore aujourd'hui relativement barbares ». Tout intéressée que soit cette action civilisatrice, elle reste humaine et bienfaisante. Le Duc est réaliste et parle de ce qu'il a vu lui-même en Orient, lorsqu'il écrit :

« Il n'est pas permis à l'homme d'exploiter son semblable, mais quand on connaît l'Orient, on a pour constante qu'y introduire l'Europe, c'est vraiment le *délivrer*. L'Europe, tout en se faisant payer,

(1) N'est-ce pas aussi loin que nous devons rechercher l'origine du « fonds spécial » et du « trésor » qui fut d'abord « la caisse d'outre-mer » du Prince et qui devint après 1875 « le fonds spécial africain », auquel M. J. STENGERS [74] a consacré une intéressante étude ? Voir aussi [54, pp. 242-243].

reste encore infiniment au-dessous des demandes que les Princes Indigènes imposent à leurs malheureux sujets ».

Il ne peut évidemment s'agir d'une entreprise exigeant une émigration massive de Belges ; seul un noyau de quelques milliers de compatriotes des classes moyennes peut y être utilement engagé. En outre, le domaine colonial doit être situé dans un pays possédant un hiver et des montagnes, deux conditions indispensables à son avis pour que les Belges y réussissent. Il écrit en effet :

« Toute possession tropicale qui ne réunit pas ces conditions est à mes yeux un cimetière ».

La création d'un domaine d'outre-mer ne va pas sans frais ; elle « nécessite une première mise de fonds ». Mais dans la suite, la mère patrie peut se faire payer par la possession extérieure ces frais ainsi que toutes les autres dépenses.

Enfin, le duc de BRABANT ne conçoit une action coloniale belge possible qu'à condition de voir ses compatriotes s'unir dans un esprit de fraternité nationale qui place l'intérêt supérieur de la Nation au-dessus des mesquineries des partis et des querelles idéologiques ; il voit d'autre part dans une entreprise coloniale le moyen de cicatrifier « l'affreux cancer du libéral et du clérical qui nous consume et occupe en les trompant notre activité et les forces vives de la Nation » et qui fait « inscrire sur nos programmes politiques ... une déclaration de guerre à la moitié de nos compatriotes ».

« Que ma chère Patrie s'étende donc [...]. Dieu qui, dans son évangile, prescrit de couper l'arbre qui ne produit point de fruits, bénirait cette nouvelle activité ».

Tel était le programme que se trace le duc de Brabant, qui signe sa note « Un bon Belge » et qui bientôt succédera à son père sur le trône de la Belgique.

7. — Il est bon de faire mention ici de la question de la doctrine coloniale de LÉOPOLD II. D'après certains, « sa doctrine de l'expansion était une doctrine essentiellement économique. Une colonie, à ses yeux, valait essentiellement par les avantages matériels qu'elle offrait à la métropole ; ce devait être avant tout, dans sa conception, une grande et profitable entreprise commerciale » [72, p. 527 ; 79^{bis}, pp. 144-151]. D'autres [3, I, pp. XXIV-XXV ; 8, p. 15 ; 38, p. 39 ; 54, pp. 23-32] soulignent que jamais LÉOPOLD II n'a envisagé une entreprise coloniale « avec une sorte de matérialisme cynique, une soif avide de richesses » [9, p. 15], et qu'il n'a jamais conçu une action coloniale sans s'assigner en même temps une mission civilisatrice d'une haute portée morale auprès des populations encore frustrées des bienfaits du progrès matériel, moral et culturel dont jouit le monde civilisé » [54, p. 30]. Ce n'est pas en homme d'œuvres ni en philanthrope ni en homme d'argent, mais en homme d'État qu'il concevait « le développement extérieur de la Belgique » [25, pp. 234-235].

8. — Avant son avènement au trône, LÉOPOLD II paraît n'avoir porté son regard que sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique pour y établir des comptoirs de commerce ou y acquérir, si possible, un petit domaine colonial ; rien n'indique qu'il ait alors songé à fonder un pareil établissement au cœur même du continent noir. Dans sa correspondance avec BRIALMONT du 30 décembre 1860 au 28 mai 1864 [19, pp. 409-426], le duc de Brabant fait mention de l'Extrême-Orient, de la Chine, du Japon, des Iles Fidji des Hébrides. Il ne cite qu'une seule fois l'Afrique [19, p. 420], et tout porte à croire qu'il désigne alors les côtes de ce continent, puisque BRIALMONT lui-même dans ses écrits n'envisage que l'établissement de comptoirs dans ces parages [54, pp. 12-22, 42]. Dans ses relations

avec BLONDEEL VAN CUELENBOURCK [31, pp. 44, 50, 52, 54, 55, 64, 221-222], il fut certainement question du voyage que le consul avait entrepris en 1840-1842 en Abyssinie et du projet d'y fonder une colonie belge ; mais rien ne permet de faire état d'un projet quelconque du Prince en cette direction avant 1865. Enfin dans sa correspondance avec Jules LE JEUNE de 1861 à 1865 [38, pp. 11-35], il ne cite qu'une seule fois les côtes d'Afrique où l'on pourrait chercher un petit domaine belge [38, p. 23]. Il est certain que le Duc n'avait pas oublié la tentative de colonisation belge au Rio-Nunez entreprise durant le règne de son père. Le Prince n'a donc jamais exclu l'Afrique du champ de ses visées expansionnistes, étant bien décidé à saisir toute occasion favorable de s'établir en quelque bon pays du globe. Sa note du 1 décembre 1861 [19, p. 420] indique clairement que si la chance lui souriait, il n'aurait pas hésité à y fonder un domaine, du moins sur les côtes. Il semble pourtant estimer encore en 1865 (voir n° 6) avec BRIALMONT [54, pp. 18-19] que les pays tropicaux ne conviennent pas aux Belges.

CHAPITRE II

LA PÉRIODE D'APPROCHE

(1865-1874).

9. — Le 17 décembre 1865, LÉOPOLD II succède à son père comme Roi des Belges. A cette heure solennelle il prononce un discours, « œuvre personnelle et exclusivement personnelle de Sa Majesté » [38, p. 7] dans lequel il trace le programme de son règne. C'est à la lumière de sa note du 20 mai 1865 que nous devons comprendre les derniers paragraphes de ce magnifique discours, qui annoncent dans des termes couverts la ferme décision du Roi d'étendre la Belgique.

« Dans ma pensée, l'avenir de la Belgique s'est toujours confondu avec le mien ⁽¹⁾ [...]. Je n'ai jamais fait de distinction entre les Belges. Tous dévoués à la patrie, je les confonds dans une affection commune. Ma mission constitutionnelle me range en dehors des luttes d'opinion, laissant au pays lui-même le soin de décider entre elles.

» Je désire vivement que toutes leurs dissidences soient toujours tempérées par cet esprit de fraternité nationale qui réunit en ce moment autour du même drapeau tous les enfants de la famille belge.

Messieurs, pendant les trente-cinq années, la Belgique a vu s'accomplir des choses qui, dans un pays de l'étendue du nôtre, ont rarement été réalisés par une seule génération. Mais l'édifice dont le Congrès a jeté les fondements peut s'élever et s'élèvera encore.

(1) Déjà le 9 avril 1853, prenant pour la première fois la parole au Sénat, le duc de Brabant y avait dit : « Vous connaissez les sentiments qui m'animent. Vous savez que, sincèrement dévoué à l'existence du Pays, je la confonds avec la mienne » [55, p. 175, note 3].

Mon sympathique concours est assuré à tous ceux qui dévoueront à cette œuvre leur intelligence et leur travail [...].

En montant sur le trône, mon père disait aux Belges : « Mon cœur ne connaît d'autre ambition que de vous voir heureux ». Ces paroles, que son règne entier a justifiées, je ne crains pas de les répéter en mon nom.

Dieu a daigné exaucer le vœu qu'elles exprimaient. Puisse-t-Il encore l'entendre aujourd'hui, me rendre le digne successeur de mon père et, je le Lui demande du fond de mon âme, continuer à protéger notre chère Belgique ! ».

10. — Petit à petit dans l'entourage du Roi, on commence à l'apprécier. Le 15 février 1866, VANDEN-PEEREBOOM, alors ministre de l'Intérieur, note dans ses souvenirs :

« Peu à peu, le roi se révèle et se dessine..., ses intentions sont excellentes, j'en suis convaincu ; il a du talent, du tact, du jugement ; il a beaucoup vu, il sait beaucoup de choses, mais c'est, je pense, un malin ; il est retors, rusé, je n'ose pas dire fourbe ; il dissimule sa pensée, plaide le faux pour soustraire ses pensées intimes à son contradicteur. Il sera souvent difficile de discerner de prime abord le but vers lequel tend Sa Majesté, mais le roi aura-t-il de la persistance et de la volonté ? L'avenir le dira...

» Étant Duc de Brabant, le Prince royal a dissimulé ses qualités, ses aspirations et ses idées ; le feu Roi le tenait du reste fort dans l'ombre ; le Duc se faisait petit, voyageait, était malade et ne marchait qu'appuyé sur sa canne. Léopold I^{er} meurt ; Léopold II monte sur le trône sans s'appuyer sur sa canne ; il l'a jetée comme Sixte-Quint, mais loin de se montrer, comme ce pape, altier et arrogant dès qu'il est couronné, Léopold II continue à se montrer doux, insinuant, modeste ; c'est encore de l'adresse ; il comprend que le Roi ne peut rien par sa volonté, qu'il doit arriver à son but par l'influence qu'il exerce, et c'est pour cela qu'il cherche à capter cette influence ; plus tard... peut-être... cherchera-t-il à faire du gouvernement personnel ou tout au moins à exercer une grande influence sur la marche des affaires » [85^{bis} ; 20, p. 98].

Déjà son père avait porté jadis sur lui ce jugement :

« Léopold est madré, rusé ; il ne marche pas à l'aventure ; l'autre jour, étant à Ardenne, je vis un renard qui voulait passer la rivière à gué ; il mit d'abord une patte dans l'eau, pour savoir si elle était froide, puis il la posa doucement pour apprécier si l'eau était profonde et passa ensuite avec mille précautions et très lentement. Ainsi fait Léopold, et vous verrez qu'il sera rusé et précautionneur à l'extrême » [20, p. 30-31].

L'historien devra se souvenir de ces deux jugements et ne pas trop vite conclure de l'emploi de formules vagues chez le Roi à l'absence d'idées précises dans l'esprit du Souverain.

11. — Dans le conseil des Ministres du 11 février 1866 eut lieu la « première tentative de LÉOPOLD II en vue de créer une marine et d'acquérir une colonie ». VANDEN-PEEREBOOM relate en ces termes « l'accueil plutôt réfrigérant » que reçut la suggestion du Souverain :

« Le Roi a soulevé aussi de loin et avec prudence la question d'avoir une colonie et une marine ; mais à notre réponse, il a pu voir que le projet a peu de chances de passer. Il est de même des subsides très larges que S. M. voudrait voir accorder à des Compagnies qui organiseront des services transatlantiques » [85^{bis} ; 32^{bis}, I, p. 28].

L'opposition irréductible de ses ministres, loin de décourager LÉOPOLD II, ouvrait au contraire de larges horizons à son action personnelle [79^{bis}, pp. 326-327]. Dans une note au comte P. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, en date du 1^{er} décembre 1866, il précisa sa pensée en ces termes :

« [...] Nous devons essayer de nous introduire en Orient. Le seul moyen est une société, mais il faut pour la créer un but bien déterminé : il faut une base d'opérations...

» Il est navrant de penser qu'avec notre exubérance de forces et de capitaux, nous ne faisons rien [...]. Directement, la Belgique ne peut rien tenter en Chine et au Japon, à cause de son propre gouvernement, des dispositions de l'esprit public et à cause de la jalousie des grandes puissances. Une société composée en majorité de capitalistes belges

ou ayant seulement son siège chez nous, et des souscripteurs partout, devient un être impersonnel et universel qui peut tout tenter...

» [...] Mon rêve est de créer une société belge universelle ayant son siège à Bruxelles et qui deviendrait petit à petit pour la Chine ce que la Compagnie des Indes de Londres est devenue pour l'empire indoustannique [...] » [20, pp. 116-118 ; 54, pp. 259-260].

Depuis lors toutes les tentatives expansionnistes du Roi s'inspireront de cette même formule internationale. Où le Souverain l'a-t-il trouvée ? Par deux fois, il a passé par l'Égypte en 1864 et 1865. En ces temps se déroulait la dernière phase de la lutte qu'avait soutenue DE LESSEPS contre la farouche opposition britannique à son entreprise. Le 19 mars 1866, le firman turc était enfin conquis qui donnait à la création du canal de Suez la sanction officielle de la puissance suzeraine. C'était le triomphe éclatant du génie diplomatique du grand Français, le couronnement magistral de sa stratégie [4, pp. 401-440]. LÉOPOLD II s'était trop intéressé à l'œuvre de son ami, il suivait avec trop d'intérêt les grandes questions diplomatiques de son temps, l'affaire en soi contenait trop d'utiles leçons pour ses propres visées expansionnistes, pour que cet événement pût se passer sans produire une impression profonde sur son esprit. N'est-ce pas au triomphe de DE LESSEPS qu'il pense lorsqu'il fait écrire à LAMBERMONT le 1 décembre 1866 : un être impersonnel et universel peut tout tenter ? Il semble qu'il vient d'entrevoir le parti qu'il pourra tirer de la formule internationale pour réaliser son dessein personnel (1). En effet, elle devient dans les mains du Roi le moyen d'obtenir directement un domaine pour la Belgique dans des

(1) Le rapprochement des événements fait entrevoir un certain rapport entre le triomphe de DE LESSEPS et la lettre de LÉOPOLD II ; cependant aucun document de l'époque ne l'atteste. Nous signalons le point à la sagacité des chercheurs. Un champ combien fertile s'ouvre ici à leurs investigations. Ce qui n'est encore qu'une simple hypothèse mérite de retenir leur attention.

pays d'outre-mer, le moyen de triompher de l'opposition de son propre Gouvernement, des dispositions trop étroites et anticolonialistes de l'esprit public belge comme de la jalousie des grandes puissances. LÉOPOLD II cherche à obtenir un résultat semblable à celui de la Compagnie des Indes de Londres ... en d'autres termes, il veut un domaine d'outre-mer. L'expression de son idée est vague, mais est-ce que sa pensée elle-même l'est aussi ? Nous ne le croyons pas.

En devenant roi, il avait tracé le programme de son règne. Il n'avait pas émis des prophéties dans son discours d'avènement ; mais il y avait annoncé, sous des termes couverts, la grande pensée qu'il s'était juré de réaliser. Ce ne fut pas sans raison qu'il y avait affirmé que, dans sa pensée, l'avenir de la Belgique se confondait avec le sien ; ce ne fut pas une banale formule de circonstances, mais l'expression d'une profonde conviction. Il en fut de même lorsqu'il y avait promis que l'édifice, dont le Congrès avait jeté les fondements, s'élèverait ! Les historiens [20, p. 94 ; 25, pp. 57-58] ont souligné ce dernier passage ; DE LICHTERVELDE [25, pp. 57-58] remarque que personne alors ne prévoyait le sens que prendrait dans l'avenir cette phrase un peu mystérieuse. DAYE [20, p. 94], de son côté, se pose la question suivante :

« Dans la bouche du Prince [...] cette image ne semblait annoncer alors que le parachèvement de l'œuvre d'organisation intérieure courageusement entreprise par la génération de 1830. LÉOPOLD II, à coup sûr, avait en vue dès ce moment des horizons infiniment plus vastes et c'était déjà une Belgique nouvelle qu'il voulait faire surgir de l'ancienne. Mais l'heure n'était pas venue de parler plus clairement et il lui suffisait, pour l'instant, de prendre devant lui-même l'engagement qui lierait sa conscience de Roi à ses rêves ardents de jeunesse. Au soir de cette mémorable journée, il disait au baron LAMBERMONT : « Je n'ai d'autre désir que de laisser la Belgique plus grande, plus forte et plus belle ». Et ces mots n'étaient pas l'expression oratoire d'une simple bonne volonté, ils avaient chez ce réaliste enfiévré leur sens littéral, d'une redoutable précision pour celui qui devait les traduire en actes ».

« En vérité, voit-il lui-même très clair dans cet avenir de grandeur sous les auspices duquel il entend placer son règne ».

Ces auteurs s'abstiennent de préciser la pensée du Roi. Pourtant, quand on analyse le discours royal à la lumière de la lettre du 1 décembre 1866 que nous venons de citer, il semble qu'on peut saisir le sens que LÉOPOLD II donna à ses paroles quelque peu énigmatiques de l'année précédente.

« Directement la Belgique ne peut rien faire », des causes intérieures et extérieures rendent impossible de songer à fonder une colonie belge proprement dite. Le Roi semble avoir entrevu, dès 1865, la voie indirecte pour réaliser « l'extension de la Patrie ». L'œuvre du Congrès de 1830, à laquelle il fait allusion dans son discours, avait doté l'État belge de sa double institution fondamentale : la Constitution et la Monarchie. Or, la Constitution prévoit, dans son article 62, qu'avec l'assentiment des deux Chambres, confirmé par les deux tiers des suffrages, le Roi peut en même temps être le chef d'un autre État ! Voilà trouvée la voie pour assurer indirectement à la Belgique un domaine d'outre-mer : puisque le Gouvernement ne voulait pas agir directement et que l'opinion publique était hostile à une action directe de l'État en matière coloniale, le Roi agirait personnellement par le truchement d'une société privée, de préférence internationale, afin de créer, sans le concours du Gouvernement un État indépendant personnel, dont les destinées seront liées à celles de la Belgique dans la personne de leur commun Souverain !

Certes, faute d'un témoignage irréfutable établissant que telle a été alors la pensée de LÉOPOLD II, on n'est pas en droit d'affirmer d'une façon apodictique que tel est le sens qu'il faut attribuer à ces vagues paroles du discours royal ; mais d'autre part, toute la vie du créateur de notre empire africain est un éclatant témoignage

qu'en 1885 il n'a fait que réaliser ce qu'il s'était proposé en montant sur le trône ! ⁽¹⁾ Or, la formule d'un État indépendant personnel et distinct de la Belgique est implicitement contenue dans les termes vagues du discours royal de 1865 et de la lettre de 1866. Personne autre que lui n'a probablement pensé en 1865 à l'y inclure. Est-ce une raison pour dénier au Roi cette grande et géniale pensée ? Nous ne le croyons pas, d'autant plus que toutes ses tentatives expansionnistes postérieures seront orientées vers cet objectif et que les raisons alléguées par le Roi lui-même en 1885 pour expliquer la création de l'État Indépendant du Congo (n° 49) valaient déjà en 1865. Sa suggestion au conseil des Ministres en février 1866 ne fut qu'une habile manœuvre : son refus, vraisemblablement prévu d'ailleurs, justifierait sa future action personnelle.

12. — En 1868, le canal de Suez approchait de son achèvement. N'est-ce pas le motif qui porta le Roi à se souvenir du projet abyssinien de son père ? Pourquoi ne pas supposer, se demande un historien des plus avertis [31, p. 222], que ce fut LÉOPOLD, devenu roi à son tour, qui suggéra à Émile BANNING qui lui avait été présenté en 1867, l'idée d'écrire quelques articles sur l'Abyssinie dans l'*Écho du Parlement*, notamment en février 1868 ? Parmi les premiers projets du

(1) Il peut paraître que nous nous laissons trop facilement guider par la connaissance des événements postérieurs dans l'interprétation d'un document. Qu'il nous soit permis de souligner que nous présentons notre interprétation comme hypothétique et probable, nullement comme définitivement établie ou certaine. D'autre part, ce n'est pas tant à la lumière des faits postérieurs aux documents que nous interprétons ceux-ci, mais à la lumière des témoignages authentiques de l'époque ou antérieurs à ces documents. Il faut éclaircir l'obscur par ce qui est clair ; or, la confrontation de l'ensemble des témoignages que nous avons donnés jusqu'ici avec le texte du discours royal de 1865 jette sur ce document une telle clarté que le sens léopoldien des formules vagues et générales nous paraît s'imposer avec une force de logique à laquelle il est difficile de se soustraire. Il ne faut cependant pas confondre ce sentiment avec la certitude.

règne commençant, Fritz MASOIN ne cite-il pas un plan de prise de possession d'une partie de l'Abyssinie ?

13. — L'année suivante, le Roi tente d'acquérir par achat la colonie de Mozambique. Il envoie E. DE LAVELEYE et REINTJES à Lisbonne « pour se procurer des renseignements relativement à la formation d'une société pour l'exploitation de la culture du café dans les colonies portugaises » [55, p. 14]. *La Compagnie africaine orientale*, d'après les plans du Roi, devait se substituer au gouvernement portugais dans tous ses droits et prérogatives, elle se réservait en outre le droit de préférence pour le cas où Lisbonne jugerait convenable de prendre un arrangement analogue pour une autre colonie. Les Portugais se méfiaient de l'affaire — non sans raison d'ailleurs — ils exigèrent que la compagnie fût portugaise, qu'elle fût dirigée en grande partie par des Portugais. Ce fut probablement un des motifs qui firent abandonner le projet, car dans ces conditions LÉOPOLD II se vit dans l'impossibilité de réaliser un jour son dessein personnel [55, pp. 12-14 ; 77, pp. 10-11].

14. — Il tourna alors son regard vers les Iles Philippines, espérant profiter de l'état critique des finances espagnoles pour réaliser un projet belge datant déjà de 1840. Jules LE JEUNE [25, p. 88, et 38, p. 12] et BLONDEEL VAN CUELENBROECK [31, pp. 69-70 ; 55, pp. 22-23 et 224-226] furent chargés par lui de négocier l'affaire à Madrid ; le capitaine DONNY, de la maison militaire du Roi, et LAMBERMONT s'en occupaient à Bruxelles. D'après A. DUCHESNE [31, p. 70], le Souverain cherchait à déguiser la cession des Philippines sous la forme d'un contrat à bail ou d'une société internationale sur le modèle de la Compagnie de Suez. Il voulut tenter l'aventure malgré l'avis défavorable de MALOU [28]. Ses offres furent repoussées en 1871 comme se heurtant à l'amour-

propre national des Espagnols [55, pp. 21-23]. Dans ce projet aussi, nous retrouvons la même formule internationale et le même dessein personnel.

15. — Est-ce peut-être impressionné par ses deux échecs successifs que LÉOPOLD II demanda alors à BANNING d'étudier les diverses compagnies privilégiées des Indes constituées aux XVI^e et XVII^e siècles en France, en Angleterre et aux Pays-Bas ? BANNING, auquel le Roi ne s'était ouvert qu'en termes vagues, croyait que le Souverain pensait à la création d'une grande Compagnie commerciale belge qui aurait pu exercer en même temps certaines prérogatives souveraines dans des contrées d'outre-mer. L'avis de l'informateur était sceptique : « Le système des anciennes compagnies renferme peu d'éléments pratiques en vue de la combinaison projetée, estimait-il, les conditions juridiques, économiques et politiques sont totalement renouvelées » [77, p. 31 et 55, pp. 10-12]. LÉOPOLD II au contraire, songeait à une compagnie internationale !

16. — A plusieurs reprises déjà, le Roi s'était entretenu avec E. DE LAVELEYE au sujet du développement du commerce extérieur de la Belgique. Il montrait beaucoup d'intérêt pour les travaux de l'éminent économiste. Nous avons vu précédemment (n^o 13) qu'il l'avait chargé en 1869 d'une mission d'information au Portugal. DE LAVELEYE, parce qu'on « recommençait en Belgique à s'occuper du projet de créer des colonies pour ouvrir des débouchés aux produits de nos industries », comme il l'avoue, étendit son champ d'investigation à la Hollande, à l'Angleterre et à l'Espagne. A la suite de ce voyage d'étude, il se rangeait complètement à l'avis de John STUART MILL qui, comme celui-ci lui avait écrit le 3 août 1869, « partageait l'opinion générale des économistes sur l'inutilité des colonies ».

En 1873, DE LAVELEYE formulait avec netteté ses idées à ce sujet dans l'ouvrage intitulé *Des causes actuelles de guerre en Europe et l'arbitrage* [78, coll. 484-490]. La doctrine de l'économiste répondait parfaitement à la mentalité courante en Belgique à cette époque, et elle ne faisait que confirmer le Roi dans son idée que les dispositions des hommes politiques belges et l'opinion de ses compatriotes autant que la rivalité des grandes puissances coloniales rendaient impossible de tenter avec fruit une action coloniale directe sur le plan national.

Depuis qu'il avait adopté sa formule internationale pour ses projets expansionnistes et qu'il s'était proposé de se créer par cette voie un domaine personnel outremer, le Souverain avait non seulement accepté cette position, mais il entendait l'exploiter au profit de son dessein. Et lorsque plus tard, en 1876, il lancera son initiative africaine, il ne manquera pas d'y associer celui qui était regardé comme le plus grand, le plus décidé et le plus talentueux doctrinaire de l'anticolonialisme dans la Belgique du XIX^e siècle. Sa présence à la Conférence de Bruxelles parmi les délégués belges sera un puissant atout dans le jeu du Roi ; elle constituera une garantie éloquente aux yeux de ses compatriotes comme au regard des étrangers qu'il ne s'agissait pas d'une manœuvre devant conduire à l'acquisition d'une possession coloniale en Afrique au compte de la Belgique, projet auquel un DE LAVELEYE ne se serait jamais associé ! Ce choix révèle en LÉOPOLD II non seulement un profond connaisseur d'hommes, ainsi qu'on l'a d'ailleurs souligné avec beaucoup d'a-propos [78, col. 490-491], mais aussi, nous semble-t-il, un habile stratège qui met constamment en pratique ce qu'il avait déjà recommandé en 1861 à BRIALMONT : « Pour nos idées, nous devons chercher à tirer parti de tout et de tout le monde » [19, p. 411].

17. — Malgré la doctrine anticolonialiste d'E. DE LAVELEYE, le Roi continue à scruter l'horizon de l'Extrême-Orient au point de vue du développement extérieur de sa patrie. Il note le 29 juin 1873 :

« Partout on se préoccupe de s'assurer des avantages en Orient ou dans l'Extrême-Orient [...]. Si nous avons l'intention de nous assurer une part de la magnifique récolte qui s'offre dans l'Extrême-Orient, il n'y a pas de temps à perdre ; on est partout déjà en train de nous prévenir ».

Le neveu de FRÈRE-ORBAN vient de lui exposer les possibilités qu'offrent la Chine et le Japon au commerce et à l'industrie belges, et l'opportunité qu'il y aurait de constituer un syndicat en vue d'exploiter cette veine. Excellente idée, juge le Roi ; mais en même temps il élargit la composition de ce syndicat, il veut en faire un comité international dont « on étendrait l'œuvre et le programme » et qui formerait « une coalition des maisons Belges et Étrangères en réservant la majorité à nos nationaux ». Et il émet cette réflexion :

« Notre pays neutre convient parfaitement pour l'organisation d'un effort universel [...]. Je suis convaincu qu'il y a moyen dans l'ordre d'idées qu'il m'a exposées d'arriver pour le pays et pour ses industries à des résultats incalculables » [55, pp. 17-20].

Le Roi essaie de gagner FRÈRE-ORBAN à ses idées, il ne s'agit à première vue que d'expansion économique ; mais au fond le Souverain ne fait qu'énoncer à nouveau sa formule internationale et souligner l'avantage que présente la neutralité belge. Ses termes sont vagues et généraux. Bientôt il s'exprimera sans ambage à son confident LAMBERMONT.

18. — Il nous faut auparavant attirer l'attention sur un autre passage de la lettre du Roi à Frère-Orban :

« Ci-joint je vous adresse, avec prière de me les restituer quand vous les aurez lues, des lettres de M. Lesseps et du général Iqualioff relatives au chemin de fer central asiatique ».

Cette correspondance est révélatrice, elle ouvre un champ nouveau aux investigations des chercheurs, car elle démontre que LÉOPOLD II était en relations d'affaires avec le créateur du canal de Suez. Nous connaissons encore si peu de leurs projets communs ! D'autre part, ne trouvons-nous pas dans cette correspondance une raison de croire que l'entreprise égyptienne du grand Français a inspiré les conceptions du Roi [55, p. 20] ?

19. — En juillet 1873, l'heure semblait propice pour réaliser l'idée dont le Roi s'était entretenu avec M. DU BOUSQUET (n° 17). Le Souverain demanda alors à LAMBERMONT de préparer un mémoire qui devait être distribué aux membres belges et étrangers du meeting de l'Institut du fer et de l'acier de la Grande-Bretagne qui se tiendrait à Liège au mois d'août et rassemblerait les grands industriels de l'Europe occidentale en vue de se mettre d'accord pour offrir un cadeau commun à l'empereur chinois à l'occasion de son mariage. On espérait ainsi amener ce monarque à l'idée d'introduire les voies ferrées dans son empire. LÉOPOLD II voulut en profiter pour y associer « un projet belge », une de ses tentatives d'expansion économique d'après la formule qui lui était chère. Ce mémoire proposa l'idée.

« [...] d'un comité d'études et de recherches qui indiquerait les explorations à faire et les agences à créer en Orient pour se mettre en quelque sorte à l'affût sur les lieux même et se procurer les renseignements, commandes ou concessions sur lesquelles se baseraient ensuite les affaires à entreprendre ».

Ce comité devrait se placer

« [...] sous une enseigne neutre. Tel serait le cas s'il était formé en Belgique, c'est-à-dire sous un patronage essentiellement pacifique ».

Le comité serait international,

« [...] composé sans distinction de nationalité, de capitalistes et d'industriels désireux de préparer le succès d'entreprises lucratives ou

d'hommes politiques disposés à servir par leur concours la cause de la civilisation ».

Les frais des travaux de ce comité

« [...] seraient également couverts par les souscriptions et cotisations de tous ceux qui s'intéresseraient ainsi au but utile et élevé que l'on poursuivrait en commun [...] Le soin de mettre en œuvre les indications recueillies par le comité investigateur serait remis à un comité d'exécution ou syndicat à nommer par l'assemblée générale... Plus encore que le comité d'études, ce syndicat devrait avoir un caractère neutre. Il siègerait donc en Belgique. Il ne résulterait pas de là que les affaires reviendraient exclusivement à la Belgique ; elles se partageraient entre les pays représentés dans le syndicat au prorata de leurs apports respectifs ».

Le Roi cherche avant tout à s'assurer de :

« [...] l'appui des Anglais pour la recherche des concessions : notre vrai but pour lequel nous devons conserver notre activité et notre argent »,

écrit-il à LAMBERMONT. Il est résolument opposé à toute publicité : « Ce serait la mort de l'idée » estime-t-il. Enfin, il confie à LAMBERMONT sous le secret le plus strict, que l'opération la plus importante était de bien choisir les hommes qui composeront *en Europe* le comité d'exploration [54, pp. 261-267].

Société neutre et internationale, avec siège en Belgique et des souscripteurs partout ; action commune au profit de tous ; acquisition de concessions ! C'est la formule de 1866 d'après le modèle de celle de DE LESSEPS. S'agit-il dans l'esprit du Roi uniquement d'intérêts économiques ? La communication très confidentielle du Souverain à LAMBERMONT, la mention d'hommes politiques comme pouvant faire partie du comité d'études, ne font-elles pas supposer qu'il nourrissait déjà en 1873 à propos de la Chine le même dessein qu'il poursuivra en Afrique au moyen d'une institu-

tion calquée sur sa combinaison chinoise [54, pp. 268-271], le Comité d'Études du Haut-Congo, et qu'il révélera dès juillet-août 1879 à STANLEY [54, pp. 377-417], dessein qui le hantait depuis toujours ?

20. — Il est intéressant de noter le cas que le Roi fait de l'appui des Anglais. Comme DE LESSEPS, il était persuadé qu'il fallait ménager l'amour-propre de l'Angleterre [4, p. 307]. En étudiant les causes de l'échec des tentatives coloniales de son père, n'avait-il pas trouvé qu'en 1844 l'Angleterre s'était opposée au projet abyssinien, qu'en cette même année Lord ABERDEEN empêcha LÉOPOLD I d'accepter le protectorat des républiques de Nicaragua et de San-Salvador, et qu'en 1849 c'était encore l'opposition britannique qui avait cherché à obliger la Belgique à l'abandon de Rio Nunez [31, pp. 195-198 ; et 32, p. 70]. DISRAËLI, n'avait-il pas déclaré à la Chambre des Communes en 1858 à propos de l'entreprise de DE LESSEPS :

« Quand de par le monde l'on met en avant quelque projet que nous jugeons nuisible aux intérêts de l'Angleterre et des nations en général, une opposition contre un tel projet ne saurait être ni déplacée, ni inconvenante, ni illégitime » [4, p. 309].

Déjà en 1873, le Roi était persuadé de ce que le ministre des Affaires étrangères écrira en 1878 au consul de SÉLYS FANSON :

« La sympathie politique que les Anglais professent pour nous n'exclut pas toujours certains sentiments de jalousie qui procèdent de la rivalité commerciale ou plutôt industrielle » [55, p. 117].

On le voit en 1873 entourer les Anglais de mille prévenances ; il fera de même en 1876 lorsqu'il lancera son œuvre africaine et l'histoire fait siennes ces paroles qu'un jour un de nos hommes d'État écrira en connaissance de cause :

« On ne dira jamais assez la *maestria* diplomatique dont Léopold II usa pour contrecarrer l'opposition faite par les Anglais à ses grands desseins sur l'Afrique Centrale. Au cours de son histoire, l'Angleterre n'a ni aimé ni encouragé la colonisation des autres. Elle avait puissamment aidé en 1830 à la création d'une Belgique indépendante, qui constituait pour elle-même, sur les rivages de la mer du Nord, une sorte de rempart contre les ambitions de la France ou de la Prusse, qu'elle ne se souciait pas de voir devenir quelque jour maîtresses, ni l'une ni l'autre, d'un littoral aussi proche du sien ; mais ce résultat étant acquis, elle avait éprouvé beaucoup d'humeur et de dépit du jour où elle avait constaté que le chef de ce royaume dont elle avait été la marraine, s'avisait d'étendre son activité et son pouvoir sur le vaste continent noir où elle entendait bien elle-même élargir encore sa sphère d'influence » [10, p. 128].

21. — L'affaire chinoise échoua parce que l'Empereur refusa d'accepter le cadeau des industriels européens. Cependant ce ne fut pas le seul projet que le Roi nourrissait à cette époque. Dès la fin de 1872, il avait repris sa tentative d'acquérir les Iles Philippines. GREINDL avait été désigné pour remplacer à Madrid BLONDEEL VAN CUELENBROUCK qui venait d'y décéder en octobre 1872. Avant de rejoindre son poste, ce diplomate étudia le passé colonial belge et fut chargé de plusieurs négociations préliminaires. Bientôt le bruit courait que l'Allemagne s'intéressait également à cette colonie espagnole. En juillet 1873, les affaires prirent une nouvelle tournure. Certains Espagnols, spéculant sur le monopole du tabac, conçurent l'idée de relever eux-mêmes les Iles Philippines et de redresser ainsi l'état critique des finances de leur pays. Le Roi échafauda immédiatement une ingénieuse combinaison pour réaliser son dessein et pour déjouer ses concurrents espagnols et allemands. Il gagna le concours de certains hommes d'affaires belges, parmi lesquels M. VERHEYDEN d'Anvers était le principal. Il conçut un plan d'action d'après son habituelle formule internationale et ne cacha nullement à ses collaborateurs intimes qu'il ne visait à rien moins

qu'à « la délégation complète de la puissance publique dans les Iles ». Il cherchait à amener l'Espagne à confier les Philippines « à une société créée par elle avec des éléments belges ... mais dont les titres d'emprunt seraient entre les mains de capitalistes de tous les pays », afin « de garantir ainsi universellement la possession de l'île par l'intérêt de tous ».

GREINDL, et probablement aussi LAMBERMONT, regardaient « l'entreprise des plus compliquées, étant donné l'arrière-pensée politique qu'elle incluait ». Le premier eut préféré voir adopter, pour commencer, une combinaison plus simple et ayant plus de chance d'aboutir. Elle permettrait de faire « l'éducation du public belge dont les idées étaient encore si confuses qu'il regarderait aujourd'hui l'acquisition d'une possession coloniale comme un malheur ». Mais le Roi préférait s'en tenir à sa propre combinaison première. Les négociations aboutirent à une impasse au début de 1874, l'Espagne regardant la cession des Iles Philippines comme incompatible avec son amour-propre national. Le Roi ne renonça toutefois pas à tout espoir de réussir un jour dans son projet [55, pp. 23-28 et 228-238].

Au fond, nous retrouvons dans ce projet philippin, avec quelques nuances particulières, les idées maîtresses de l'habituelle formule internationale du Roi ; en outre, LÉOPOLD II y révèle ce qu'il avait sous-entendu en parlant en 1866 des possibilités que lui offrit cette formule : « la délégation complète de la puissance publique ». Les documents que nous possédons aujourd'hui ne nous permettent pas de connaître exactement la combinaison conçue par le Roi pour faire attribuer à lui-même cette délégation de la puissance publique. Nous savons seulement que M. VERHEYDEN n'était qu'une personne interposée qui disposait des capitaux appartenant au Roi [55, p. 233]. LÉOPOLD II connaissait aussi bien que GREINDL la mentalité anti-

colonialiste de ses compatriotes ; il ne pouvait avoir en vue de faire céder les Philippines à la Belgique, du moins directement. Une seule voie lui restait ouverte : faire de cette colonie espagnole un domaine indépendant personnel.

Bientôt cependant l'Afrique centrale attirera l'attention du Souverain ! Allait-il renoncer à son rêve de conquérant pacifique pour devenir un généreux mécène pour les explorateurs et un royal philanthrope qui se pencherait sans aucune arrière-pensée politique sur le sort malheureux des populations africaines ? La Conférence de Géographie de 1876 et l'Association internationale africaine à laquelle ce congrès donnera naissance, constitueront-elles « une parenthèse » dans la vie de LÉOPOLD II colonisateur ⁽¹⁾ ? Les différents échecs encourus dans ses multiples tentatives antérieures de se créer un domaine personnel outre-mer l'avaient-ils découragé, alors que « le trait dominant chez lui était la persévérance, l'opiniâtreté jamais lassée, jamais découragée » [9, p. 17] ? Nullement ! Cherchera-t-il une autre formule pour atteindre son but ? Et pourquoi ? Il lui suffira d'adapter l'ancienne à la situation particulière de l'Afrique (nos 46 et 47) !

(1) M. J. STENGERS semble l'insinuer [79^{ter}].

CHAPITRE III

LA PÉRIODE DE GESTATION DU GRAND DESSEIN AFRICAÏN DU ROI (1874-1875).

22. — Nous ignorons si le Roi s'est intéressé d'une manière particulière de sa qualité de membre d'honneur de la Société royale de Géographie de Londres aux obsèques solennelles dont l'Angleterre honora les dépouilles de LIVINGSTONE en avril 1874, ou si cet événement a exercé une influence sur lui. Par ailleurs, il semble, d'après le témoignage d'É. DE BORCHGRAVE [22, p. 171], que LÉOPOLD II a été en rapport avec STANLEY avant le deuxième départ de celui-ci pour l'Afrique en août 1874. La question ne paraît pas dénuée d'intérêt puisqu'aux dires de ce témoin,

« [...] ses premiers rapports avec Stanley l'aiguillèrent définitivement de ce côté. Il ne chercha plus ailleurs. La pensée de l'Afrique une fois arrêtée dans son esprit, il songea à confiner les notions acquises, à canaliser les efforts demeurés isolés, à se mettre à la tête d'un vaste mouvement civilisateur. De là à l'idée d'une conférence, il n'y avait qu'un pas ».

Ce point reste encore à éclaircir [54, pp. 52-53]. LÉOPOLD II fut-il mis en rapport avec STANLEY ou avec l'expédition de celui-ci par son ami anglais, MACKINNON W. qui s'était activement intéressé à cette entreprise [3, I, col. 628] ? Les papiers MACKINNON [76, p. 138] ne contiennent pas de données à ce sujet (1) ?

(1) Comme nous avons pu le constater, MACKINNON était en rapport avec STANLEY dès 1874. Ses papiers ne disent rien de ses relations avec le Roi avant 1879.

23. — Il n'est pas invraisemblable que le regard du Roi ait commencé à se porter en 1874 sur les parties encore libres de l'Afrique. Doit-on dès lors, comme le fait DAYE [20, p. 157], reporter en 1874 les entretiens dont parle le baron GUILLAUME [37] ? Les souvenirs d'É. DE BORCHGRAVE [22, p. 171] ne l'indiquent-ils pas ? Il nous semble plus vraisemblable de situer ces entretiens bien plus tard (n° 66).

24. — Cet entretien du Roi avec LAMBERMONT est-il peut-être la réaction du Souverain au télégramme qu'il venait de lire dans le *Times* du 5 décembre 1874 ? Ce télégramme, envoyé le 28 novembre 1874 d'Aden, annonçait en même temps que le départ de STANLEY de Bagamoyo le projet de CAMERON de continuer son voyage à l'ouest du lac Tanganika [54, p. 72]. Nous ne possédons aucun indice pour le supposer. L'année suivante, le Souverain réagira tout autrement à la nouvelle bien tardive des détresses financières de CAMERON [77, pp. 13-14 ; 54, p. 73 ; 55, pp. 153-157]. Rien d'un semblable intérêt ne nous est encore connu pour 1874. Mais on est loin d'avoir épuisé toutes les sources d'informations.

25. — En 1875, le capitaine ROUDAIRE de l'armée française avait conçu le projet d'établir une mer intérieure au Sahara en perçant les dunes qui séparent le désert de la Méditerranée. Ayant gagné DE LESSEPS à ses vues, il obtint un subside gouvernemental. Une expédition fut organisée en novembre 1874 qui se rendit le mois suivant sur les lieux. H. DUVEYRIER, de la Société de Géographie de Paris, lui fut adjoint. Celui-ci se trouvait bientôt à court d'argent. Un généreux donateur anonyme vint à son secours par l'entremise de QUATREFAGES en janvier 1875. On peut se demander si ce mécène ne fut peut-être pas le Roi des Belges qui

s'intéressait à ce projet, comme il ressort d'une lettre d'É. DE BORCHGRAVE [54, p. 134]. Le Souverain invitera le voyageur à la Conférence de Bruxelles et fera DE QUATREFAGES membre du comité exécutif de l'Association internationale [55, pp. 137-140].

26. — Depuis longtemps la France cherchait au Tonkin un accès vers la Chine. Déjà en 1861, le duc de Brabant s'était intéressé à une semblable tentative à réaliser de concert avec Paris [19, p. 410 ; 20, pp. 72-74 ; 54, pp. 258-259]. Il continuait à rêver de la Chine depuis son voyage en Extrême-Orient et en juin 1873, n'avait-il pas en vue les événements du Tonkin quand il écrivait à FRÈRE-ORBAN : « Si nous avons l'intention de nous assurer une part de la magnifique récolte qui s'offre dans l'Extrême-Orient, il n'y a pas de temps à perdre ; on est partout déjà en train de nous prévenir » (n° 17). La France y subit un échec et fut forcée en 1874 à consentir à un arrangement qui lui était peu profitable [55, pp. 141-147]. On peut se demander quelle était l'attitude du Roi vis-à-vis de ces événements et surtout vis-à-vis de l'espoir que certains Français continuaient à nourrir concernant le Tonkin. Y a-t-il des relations à établir entre l'affaire tonkinoise et le projet africain de LÉOPOLD II (1) ? Certains auteurs nous avertissent que le Roi, à cette époque, s'était remis, en grand mystère, à caresser des projets qui n'ont pas tous été révélés [25, p. 135] et que c'est en Asie qu'il faut chercher les prodromes du projet africain [66, p. 498].

27. — En juin 1873, DE COMPIÈGNE et MARCHE se trouvaient sur l'Ogooué lorsqu'ils y apprirent la pro-

(1) Le 10 novembre 1879, STRAUCH écrira à W. MACKINNON : « Depuis quelque temps des personnes appellent notre attention sur le Tonquin, sur ce qu'il y aurait à faire dans ce pays... » (S. O. A. S., London, Papiers MACKINNON, dossier n° 224). En 1882, le Roi n'aura pas encore oublié le Tonkin [57, p. 177].

chaîne arrivée du D^r LENZ. Ils prirent immédiatement toutes les mesures à leur disposition pour devancer l'explorateur allemand et assurer à la France la découverte de ce fleuve qu'on nommait alors à Paris « la voie française de la pénétration de l'Afrique ». Ils espéraient que leur entreprise pût « donner à notre colonie africaine un développement aussi considérable qu'inattendu », comme ils écrivaient à Paris [54, pp. 66-67]. Le ministre français de la Marine s'intéressait aussi à ce fleuve depuis 1873. En mars 1874, les voyageurs français avaient dû rebrousser chemin. Le mois suivant, le Roi pouvait lire dans la *Revue maritime et coloniale* (1) un extrait significatif du rapport du contre-amiral DU QUILIO sur sa mission sur l'Ogooué en 1873 [54, pp. 67 et 71]. Au début de 1875, DE COMPIÈGNE était de retour à Paris. Il nourrissait le projet de reprendre bientôt le chemin vers l'Ogooué, mais il dut céder sa place à DE BRAZZA. Le Roi est-il resté indifférent à ces événements [54, pp. 75-77 ; 55, pp. 140-141] ?

28. — Au début de 1875, le Roi offrit 1.000 F à la Société de Géographie de Paris comme contribution au comité organisateur du congrès international des sciences géographiques qui se tiendrait dans la capitale française en août suivant. Ce geste n'était-il pas une façon élégante de gagner les milieux français à son futur projet africain [54, p. 77 ; 55, p. 140] ?

29. — En février 1875, DE BRAZZA reçut une mission officielle du ministère de la Marine de Paris concernant l'Ogooué. Quels étaient les projets qu'il devait exécuter ? Y a-t-il des relations à établir entre le voyage de DE BRAZZA et le futur projet africain de LÉOPOLD II ? On le suppose, mais aucun document ne nous édifie à ce sujet. Tout est encore à découvrir dans ce domaine.

(1) Dès 1861, le duc de Brabant suivait avec attention cette revue [19, p. 415].

Ici s'offre encore un vaste champ d'investigations aux chercheurs. Nous avons voulu attirer leur attention sur ce point [55, pp. 147-153].

30. — Au printemps de 1875, LÉOPOLD II devait se rendre à Paris. Nous ignorons si le voyage a eu réellement lieu ⁽¹⁾. L'absence de toute trace de pourparlers préliminaires avec des personnages français concernant la Conférence de septembre 1876, certaines allusions possibles à la future conférence dans les discours de certains Français au Congrès de Paris d'août 1875 et plus tard à la Société de Géographie de cette ville, enfin le dévouement à la cause du Roi de certains membres français de la Conférence de Bruxelles, tout cela fait présumer que le Roi a peut-être jeté les premières bases de son initiative africaine lors d'une éventuelle visite à Paris en 1875. Ce point reste encore à éclaircir et le sujet ne manque pas d'intérêt [55, pp. 140-144 ; 147-148].

31. — Au mois de mai 1875, la caravane des missionnaires protestants anglais part de Londres vers le lac Nyassa pour y réaliser le programme de LIVINGSTONE : la création d'un centre actif de christianisation, de civilisation et de commerce. La station était placée sous la direction d'un ancien officier de la marine et disposait d'un bateau à vapeur qui lui permettrait de rayonner sur le lac et d'enrayer ainsi le trafic des esclaves. L'initiative partit de l'Écosse sous l'impulsion de sir BARTLE FRERE et intéressait également la Chambre de commerce de Glasgow [46, pp. 35-36 ; 81, pp. 358-359] ⁽²⁾.

(1) Nous n'en avons trouvé aucune trace dans [44 bis] ou [37 bis] (avril-juillet 1875). A Paris on craignait dès le mois d'avril une nouvelle guerre franco-allemande, et au mois de mai, LÉOPOLD II fut prié par BISMARCK de pourvoir sérieusement à la défense de la neutralité belge [47 bis, nos 2107-2109]. Les circonstances n'étaient donc pas favorables à une visite même *incognito* à Paris.

(2) MACKINNON W. y était aussi activement intéressé comme membre très influent du Comité missionnaire organisateur ainsi qu'il ressort des papiers qu'il a laissés.

LÉOPOLD II savait sans doute qu'en Angleterre ces entreprises missionnaires procédaient de comités populaires. Ces organismes avaient bien un bureau central, mais leur organisation avait un caractère démocratique : chaque membre souscripteur d'une guinée ⁽¹⁾ était autorisé à prendre la parole aux réunions mensuelles et à participer aux votes. Toute entreprise missionnaire était dirigée et contrôlée par ces réunions générales. Du fait de ce système, des personnalités influentes du monde des affaires, de la politique et de la philanthropie qui s'intéressaient à l'expansion britannique dans le monde autant qu'à la propagation de l'Évangile, comme Sir James STEPHEN, Sir T. F. BUXTON, Sir Jo KENNAWAY, Sir BARTLE FRERE et Miss BURDETT COUTTS, occupaient une place prépondérante dans ces comités et exerçaient une influence sur la direction des efforts missionnaires de l'Angleterre protestante [46, p. 5].

L'initiative missionnaire britannique de 1875 était ainsi de nature à intéresser le Roi à cause de son origine, de sa destination et de sa formule particulière. N'a-t-il pas estimé cette mission du lac Nyassa comme un futur centre d'influence britannique ? N'y a-t-il pas vu un signe que le temps approchait de faire à son tour quelque chose en Afrique ?

32. — Les événements concernant l'Ouest africain venaient encore de lui montrer l'influence que ces comités missionnaires, de concert avec les chambres de commerce, pouvaient exercer sur le Gouvernement britannique. Le cabinet de Londres avait dû renoncer à faire ratifier l'arrangement franco-britannique concernant les côtes occidentales d'Afrique en 1875 sous la pression de l'opinion publique anglaise [57, p. 73 et 47^{bis}, n^{os} 2226 et 2227].

Plus tard, une fois sa propre initiative lancée, le Roi

(1) Monnaie de compte d'Angleterre valant 21 shillings.

s'appuyera en Angleterre surtout sur quelques hommes d'affaires et promoteurs des œuvres missionnaires pour faire triompher ses desseins et il aura soin d'accommoder sa politique aux motifs qui avaient poussé ces milieux à s'opposer à l'arrangement franco-britannique en 1875 [57, p. 80].

33. — Après l'échec de l'expédition GRANDY, envoyée par la Société royale de Géographie de Londres pour contourner les caractes de Yelala et pénétrer par l'ouest au cœur de l'Afrique sous le prétexte d'aller au secours de LIVINGSTONE (1872-1874), l'expédition allemande de Dr GÜSSFELDT avait pensé réussir en partant de la côte de Loango, immédiatement au nord de l'estuaire du Zaïre. Mais en mai 1875, cette tentative échoua à son tour. Dès lors, on regardait tout essai de pénétration de l'Afrique par ce côté comme impraticable non seulement à cause de la configuration du terrain, mais à cause des difficultés de transport et des dispositions hostiles des populations [54, pp. 68-70, 77-78].

34. — Les savants et les géographes se préoccupaient des difficultés de voyager en Afrique. En juin 1875, VIVIEN DE SAINT-MARTIN, à la suite des auteurs allemands, comparait les avantages et les inconvénients des différents systèmes suivis jusqu'alors par les explorateurs : il donna sa préférence aux voyages isolés d'un ou de deux explorateurs plutôt qu'aux expéditions de grand style. Il suggérait en outre, sans préciser davantage sa pensée, qu'on pouvait peut-être trouver « un moyen terme » entre les deux types d'expéditions. Cette idée a-t-elle elle déjà été lancée discrètement par lui ? Nous l'ignorons [54, pp. 89-90 ; 55, p. 147].

35. — En cette même année parut à Paris la traduction française du livre de SCHWEINFURTH sous le

titre : « *Au cœur de l'Afrique, 1861-1871, Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale* ». BANNING souligna la valeur exceptionnelle de cet ouvrage [31^{bis}, 15-2-1876]. L'auteur y expose qu'à son avis un des moyens les plus efficaces de supprimer la traite des noirs est « la formation de grands États nègres, qui réuniraient les territoires les plus exposés aux rapt, et qui seraient placés sous le protectorat des puissances européennes ». Cette idée était capable d'ouvrir à l'esprit toujours en éveil de LÉOPOLD II des horizons insoupçonnés et de lui inspirer un vaste projet. On a dit [45, p. 322] : « Vers 1876, l'attention du Roi est particulièrement attirée sur le continent africain et notamment par la relation de voyage de l'Allemand SCHWEINFURTH dans cette partie encore si peu connue du monde ».

Certes cet auteur ne dit pas sur quoi il fonde son assertion ; mais quand on considère le cas que LÉOPOLD a fait en 1876 de la mission pacificatrice des stations, on se demande si le Roi n'a pas eu en vue d'arriver par cette voie à réunir les chefs africains en une sorte de confédération non sous le patronnage des puissances européennes, mais sous celui d'un organisme international dont il serait le président et qui aurait son siège à Bruxelles. Le Roi n'a-t-il pas conçu cette mission pacificatrice des stations comme impliquant en puissance une mission de gouvernement ? Le livre de SCHWEINFURTH en tout cas jette une lumière très intéressante non seulement sur l'œuvre de la Conférence de 1876, mais surtout sur le dessein et la tactique du Roi. En somme, LÉOPOLD II n'a rien « inventé », il n'a fait que s'approprier, tout en les adaptant à son dessein et en les moulant dans sa formule internationale habituelle, les éléments disparates qu'il a trouvés chez des autres [55, pp. 157-168].

36. — Déjà en janvier 1875, on avait prévu que la sentence arbitrale du maréchal MAC MAHON au sujet du différend anglo-portugais à propos de la baie de Delagoa serait favorable au Portugal. Cette décision donnait enfin au Transvaal la possibilité de trouver un débouché vers la mer sans dépendre de l'Angleterre. Aussi le président BURGERS se rendit-il en Europe en été 1875. Il songea également à se rendre à Bruxelles. En juillet de cette année on y attendait la visite de l'homme d'État sud-africain. Le Roi attachait une grande importance à cet événement. Il entrevit sans doute d'heureuses possibilités d'expansion pour l'industrie et le commerce belges au Transvaal. Bientôt on s'inquiétait à Bruxelles : certaines influences semblaient s'opposer à cette visite annoncée de BURGERS [55, pp. 33-37].

37. — En juin-juillet 1875, le Sultan de Zanzibar vint en Angleterre et en France [57, p. 18, note 1]. Le *Times* du 2 juillet 1875 soulignait l'importance de cette visite pour l'avenir de l'Afrique centrale et mettait en lumière la situation des États du prince arabe, les aspirations et les bonnes dispositions de ce dernier, de même que l'énorme difficulté de sa tâche pour libérer ses possessions de la traite et les ouvrir à la civilisation et au commerce. Le Roi pressentit probablement que le sort politique de ces vastes régions allait bientôt se décider, et qu'il importait de tenter les chances qu'il y entrevit de réaliser ses propres rêves expansionnistes ⁽¹⁾.

38. — Déjà en juin 1873, le diplomate belge, J. JOORIS avait écrit à LAMBERMONT. « Il paraît que Bismarck veut une marine, mais non pas de colonies » [55, p. 228]. Le Roi aussi ne croyait pas aux ambitions coloniales de l'Allemagne en novembre de cette même année

(1) Voir à la fin de l'ouvrage l'Appendice II.

[55, p. 232]. Toutefois, en juin 1875, JOORIS communiqua à LAMBERMONT des informations intéressantes d'après lesquelles l'Allemagne donnait de jour en jour plus d'extension à son commerce en Extrême-Orient et le diplomate se demandait en conséquence si Berlin ne cherchait pas à y acquérir des colonies. Seule la Polynésie lui semblait encore disponible pour l'Allemagne [55, pp. 239-240].

Si ces présomptions étaient encore prématurées, il n'est pas moins vrai que, de son côté, LÉOPOLD II suivait avec trop d'attention la politique de BISMARCK, il avait trop le sens d'homme d'État pour ne pas partager l'opinion exprimée en 1874 par lord LYONS, secrétaire d'ambassade britannique à Paris :

« Il semble que partout actuellement, en Europe et même en Amérique, on se rende compte, par instinct, qu'une politique de développement maritime et colonial doit être le résultat naturel de la position actuelle de l'Allemagne » [85, p. 189].

Il convenait donc au Roi plus que jamais de profiter de l'abstention coloniale de BISMARCK avant qu'il ne fût trop tard !

39. — Depuis le début de 1875, GORDON qui commandait alors la province égyptienne du Soudan méridional, poussa ses expéditions de plus en plus vers les Grands Lacs. L'Égypte ne disposait que de deux forts au sud de Kartoum et la contrée y était loin d'être sûre. Lorsque GORDON lança donc ses hommes vers les lacs Albert et Nyanza, il décida de placer le long des routes que suivaient ses expéditions de petits postes militaires n'ayant pas plus de deux jours d'intervalle entre eux, tant pour protéger ses voies de communications que pour faciliter les relations entre ses stations. Cette disposition lui permettait en outre d'occuper le pays, de faire sentir partout la force de son gouvernement et de faire de sérieux progrès vers le Sud.

L'Europe assistait encore indifférente à cette pénétration égyptienne. Pour LÉOPOLD II elle était un indice que le jour où les puissances décideraient de s'emparer de l'Afrique, elles y trouveraient déjà une grande partie occupée par l'Égypte. Pourquoi ne pas profiter à son tour du désintéressement actuel des gouvernements pour l'Afrique centrale en suivant l'exemple énergique de GORDON ? Si les nations coloniales laissaient faire un pays comme l'Égypte, peut-être ne s'opposeraient-elles pas non plus à l'action d'une Société internationale scientifique et philanthropique ! Certes nous n'avons aucun témoignage concernant l'influence que l'exemple de GORDON a pu exercer sur l'esprit du Roi en 1875, mais il est toutefois intéressant de noter qu'en décembre 1876, LÉOPOLD II songera à engager à son service cet officier entreprenant [57, pp. 3-14] et qu'en 1879 il le citera comme exemple à STANLEY : « Il est clair que si GORDON en avait reçu l'ordre, il eût constitué un État indépendant pouvant marcher ! » [54, p. 398]. En 1879, aussi le Roi s'efforcera de nouveau d'obtenir la collaboration du Colonel [54, pp. 418-420].

40. — Au début du mois d'août 1875 eut lieu alors à Paris le Congrès international des Sciences géographiques. Le Roi s'y était déjà intéressé dès le commencement de l'année. Le Gouvernement belge délégua le baron É. DE BORCHGRAVE à Paris et le Roi le chargea d'une mission spéciale d'information. Enfin durant le congrès différentes questions furent abordées qui pouvaient avoir une signification particulière pour LÉOPOLD II : on y avança l'idée que « du moment qu'on ne met pas en doute qu'il faut l'intervention colonisatrice de l'Européen pour la civilisation des contrées tropicales, on trouve au moins une moitié du globe où il doit continuer à coloniser » et on ne doutait pas de la possibilité pratique de pareilles entreprises. On y souligna encore une fois

les horreurs de la traite auxquelles il importait de mettre un terme. Tous les voyageurs africains présents se prononcèrent en faveur de voyages isolés. Enfin DE BRAZZA y émit le vœu « qu'il serait bien désirable de voir les grandes sociétés de géographie se prévenir entre elles lorsqu'elles envoient des expéditions et exposer franchement le but et le moyen de l'entreprendre, comme lui venait de le faire ». Nous y voyons reprise la question que nous avons signalée précédemment (n^o 34) sans qu'on y envisageât un moyen pour faciliter l'entreprise de ces voyageurs isolés ; nous y remarquons surtout cette réflexion de BRAZZA qui fait immédiatement songer à certains passages de la note du Roi de juillet 1876 dans laquelle il expose le programme de la Conférence de septembre 1876. L'historien entrevoit un rapport entre le Congrès de Paris et la Conférence de Bruxelles dont la première idée coïncide avec la fin de ce congrès. Aucun document ne lui permet encore d'établir ou de préciser cette relation avec certitude, le Roi se contentant de dire dans cette note que le sentiment de coordonner les efforts des explorateurs africains « se produit aujourd'hui surtout en Angleterre ». On peut en déduire que ce sentiment s'est manifesté aussi ailleurs. N'est-ce pas une discrète allusion au Congrès de Paris de 1875 ? DE BRAZZA a-t-il inspiré l'idée de la conférence de Bruxelles ou l'a-t-il discrètement préparée ? Ici de nouveau se pose la question des relations de l'expédition de BRAZZA avec la future initiative de LÉOPOLD II. N'est-ce pas à Paris que le Roi a d'abord cherché un appui pour son projet ? Jusqu'à présent, le congrès de Paris avait échappé à l'attention des historiens du Congo [54, pp. 79-93 et 55, p. 148].

41. — Avant de se lancer dans l'affaire africaine, le Roi a-t-il voulu s'assurer une dernière fois des chances

de succès de son projet philippin ? C'est possible. Quoi qu'il en soit, durant l'été 1875, il eut l'occasion de l'éclairer à ce sujet. Le 20 août, DE MONTENACKEN rendit compte à LAMBERMONT de sa mission d'information. Pas plus que la Monarchie, la République espagnole n'accepterait jamais même de discuter toute combinaison impliquant ne fût-ce qu'une cession déguisée des Iles Philippines. LAMBERMONT s'empressa de communiquer ce document au Roi qui, dès lors, n'insista plus de ce côté [55, pp. 24-25, 240].

CHAPITRE IV

LA NAISSANCE DU GRAND DESSEIN AFRICAÏN DE LÉOPOLD II

(Août 1875).

42. — C'est le 22 août 1875, en réponse au rapport de MONTENACKEN, que le Roi écrivait le billet suivant à LAMBERMONT :

« Veuillez remercier M. de Montenacken et recevoir pour Vous-même, mon cher Ministre, tous mes remerciements pour la peine que vous avez eu la bonté de prendre encore une fois.

» Le coup de sonde n'est pas encourageant et il ne me paraît pas utile d'insister.

» Pour le moment, ni les Espagnols, ni les Portugais, ni les Hollandais ne sont disposés à vendre.

» Je compte m'informer discrètement si en Afrique il n'y a rien à faire » [30, p. 227 ; 54, pp. 93-96 ; 77, p. 13].

Il importe de saisir le véritable sens de ces derniers mots laconiques.

Le Roi avoue d'abord l'échec de ses tentatives antérieures d'acquérir par achat un domaine outre-mer. Aucune nation ne s'est montrée disposée à vendre une de ses possessions coloniales. De ce sens direct de la première partie de la lettre, on est en droit de déduire une conclusion évidente qui achève la pensée du Souverain. S'il persiste à vouloir acquérir une telle possession, il devra la chercher ailleurs, soit en s'adressant à la France ou à l'Angleterre, soit en dirigeant ses efforts vers les parties du globe encore inoccupées par les na-

tions civilisées, soit enfin en concluant un arrangement avec un pays indépendant mais sous-développé (1). Une entente avec la France ou l'Angleterre était plus que chimérique ; restait encore les deux autres possibilités. N'est-ce pas ce que le Roi signifie à LAMBERMONT en lui parlant de l'Afrique ?

Quelles sont les conclusions certaines et définitivement acquises que nous pouvons déduire de ce document capital ? Elles se réduisent aux trois points suivants : d'abord l'initiative africaine que le Roi annonce ici pour la première fois, lui est bien personnelle, elle n'est pas due à l'inspiration des articles que BANNING ne publiera qu'au début de 1876 dans *l'Écho du Parlement* [59, pp. 227-242 ; 54, pp. 97-98 ; 77, pp. 14-15] ; ensuite cette initiative nouvelle fait corps avec l'ensemble des tentatives antérieures d'expansion belge du Roi et elle est orientée vers un même objectif final : l'extension de la Belgique [25, p. 135 ; 55, pp. 170-174] ; enfin LAMBERMONT y a été mêlé intimement dès la première heure [54, pp. 96-97].

Quant à l'interprétation plus précise à donner à la phrase laconique du Roi concernant l'Afrique, plusieurs hypothèses sont possibles ; nous en examinons ici celles que les données dont nous disposons nous présentent comme naturelles ; nous développerons davantage celle qui nous paraît la plus intéressante et la plus vraisemblable.

43. — *L'idée d'une colonie pénitentiaire belge en Afrique.* Il semble bien que le Roi ait demandé à M. STEVENS, inspecteur général des prisons mis en disponibilité après l'arrivée au pouvoir des catholiques en 1871, « d'étudier le pour et le contre d'une colonie

(1) Il n'est pas improbable que LÉOPOLD II ait envisagé la possibilité d'une telle action avantageuse avec le khédivé d'Égypte ou avec le sultan de Zanzibar ; cependant nous manquons de témoignages à ce sujet. Voir *Appendice*.

pénitentiaire en Afrique » [55, pp. 181-192]. M. STEVENS rédigea en 1877 une brochure manuscrite in folio qui porte le titre suivant très significatif : « *Le patronage des condamnés adultes et des jeunes libérés. Mémoire dédié à S. M. le Roi* ». Nous ne disposons toutefois d'aucune autre donnée précise concernant l'époque où LÉOPOLD II chargea ce fonctionnaire de ce travail, si ce n'est que le fait s'est produit avant la conférence de septembre 1876. Faut-il voir dans ce geste du Roi une des formes d'informations discrètes dont il parle dans sa lettre à LAMBERMONT ? LÉOPOLD II songea-t-il à réaliser en Afrique le système qui avait été à l'origine de la colonisation britannique de l'Océanie ? Les réflexions du duc de Brabant, que GOFFINET transmit jadis à LE JEUNE, semblent rendre cette éventualité peu probable [38, pp. 29-30].

44. — *La tentative d'expansion belge au Transvaal.* Le Roi compte prendre des informations. Jusqu'à présent nous ne possédons aucun document qui nous prouve qu'en 1875, avant le mois d'août, LÉOPOLD II ait manifesté un quelconque dessein concret relatif à l'Afrique. Le Roi ne le fait pas non plus dans cette lettre à LAMBERMONT. Rien n'exclut la possibilité que déjà le Souverain ait entrevu un projet concret, et qu'il laisse à son confident le temps de prendre à son tour des informations afin d'être mieux préparé pour discuter la question à une prochaine audience. Ainsi la phrase laconique annonce la nouvelle orientation qu'allaient prendre les aspirations expansionnistes du Roi, elle est une entrée en matière. Or, on connaissait à Bruxelles, dès juillet 1875, le désir du président BURGERS, chef d'État de la République sud-africaine, de passer par la capitale et on lui avait fait savoir le 17 de ce mois que le Gouvernement belge était disposé à le traiter avec tous les égards dus à son rang. Depuis lors, on attendait en vain

l'arrivée du Président. A ne pas en douter, cette nouvelle avait grandement intéressé le Roi. En a-t-il parlé à son confident avant le 22 août ? Aucun document ne nous le prouve, mais l'éventualité nous semble très probable. Quoi qu'il en soit, le 5 novembre suivant, LAMBERMONT notera en marge d'une lettre cette remarque significative : « Le Roi attachait beaucoup d'importance à cette affaire ». Le Souverain avait sans aucun doute déjà entrevu un projet d'expansion économique au Transvaal, puisque BURGERS venait chercher en Europe des capitaux et des sociétés pour établir le chemin de fer de Lourenço Marques à Prétoria.

Que le Roi insiste sur la discrétion à observer dans les informations s'explique aisément par l'inquiétude qu'on commençait à concevoir à Bruxelles du fait que depuis un mois on n'y avait plus reçu aucun signe de la prochaine arrivée du Président BURGERS. On ne s'expliquait pas ce silence et on en cherchera la cause en novembre suivant. Il n'est pas dit que le Roi fût mieux informé. En décembre 1875, le ministre des Affaires étrangères apprendra que certaines personnes s'étaient mêlées dans l'affaire d'une façon qui avait semblé au Président étrange et suspecte. Nous ignorons si le Roi était au courant de ces intrigues en août 1875. Quoi qu'il en soit, dans la préparation de toutes ses tentatives antérieures d'expansion il avait toujours observé la plus grande discrétion. Quant au Transvaal, cette circonspection était en outre commandée d'une façon spéciale à cause de l'intérêt que l'Angleterre portait à ce pays.

Il nous semble donc plus que probable que l'affaire du Transvaal [55, pp. 34-39] doit être comprise dans les projets que le Roi avait en vue en s'adressant à LAMBERMONT. Elle n'épuise pas toutefois les visées royales sur l'Afrique à cette époque.

45. — *L'Association internationale pour l'ouverture de l'Afrique centrale à la science et à la civilisation*. Faut-il rapporter les souvenirs du baron GUILLAUME [37] à cette période ? Le Roi se serait alors entretenu de vive voix avec LAMBERMONT au sujet de l'Afrique centrale et l'aurait prié d'étudier « par le menu ce qu'ont fait les explorateurs du continent noir » en vue de trouver ensemble ce qu'ils pourraient en tirer « dans un but pacifique et humanitaire ». A première vue, cette hypothèse apparaît comme la suite logique de la lettre royale du 22 août 1875 ; elle nous semble cependant peu vraisemblable, parce qu'aucune note du Roi, de LAMBERMONT ou de GUILLAUME relative à ce travail d'information et datant de cette période, ne se rencontre dans les papiers laissés par le secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

L'Afrique occupe en ce temps les milieux savants et philanthropiques de l'Europe. Les événements des dernières années ont attiré tous les regards sur les immenses contrées encore inexplorées de ce vaste continent. On cherche de différents côtés à y pénétrer, on s'apitoie sur le sort malheureux des populations africaines victimes encore des horreurs de l'esclavage et de la traite. Dernièrement encore, au congrès international des sciences géographiques de Paris, le double problème de la pénétration de l'Afrique et l'abolition de la traite y ont fait l'objet de sérieuses délibérations.

C'est au lendemain de ce congrès que le Roi compte s'informer s'il n'y a rien à faire en Afrique. En soi, cette phrase dit tout et rien. Prise dans son contexte historique, elle revêt une signification très précise. Il s'agit pour le Roi de chercher à réaliser en Afrique ce qui le hante depuis sa jeunesse et ce qui a échoué partout ailleurs : « le développement extérieur de la Belgique » [54, p. 413, note 1], « l'extension de la Patrie » [38, pp. 23, 35 ; 77, p. 72].

Le 22 août 1875, il a vu se fermer successivement toutes les portes qu'il avait cru être ouvertes à son activité. Les nations coloniales n'étaient pas disposées à lui vendre une de leurs possessions d'outre-mer. Il lui fallait chercher ailleurs des terres encore libres. L'Afrique en offrait en quantité ! Entre Zanzibar et l'embouchure du Zaïre s'étendaient d'immenses régions encore inconnues et inoccupées. N'y pourrait-il rien tenter ? Penser à une action au-dehors, c'était pour le Roi songer à l'une ou l'autre application de sa formule internationale habituelle. Tel avait été le cas pour ses autres tentatives expansionnistes. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'Afrique ? Certes, au Transvaal il appliquera une combinaison un peu différente, se rapprochant de celle des Iles Philippines, mais les circonstances particulières de ce pays l'y invitèrent [55, pp. 49-50]. La situation de l'Afrique centrale, au contraire, s'adaptait parfaitement à une application intégrale de cette magique formule internationale. Nous retrouverons tous les éléments de la formule de 1866 et 1873 (n° 11 et 19) dans l'Association internationale africaine. L'historien se pose toutefois la question à savoir si au mois d'août 1875 le Roi avait déjà entrevu la forme concrète de cette combinaison et comment elle s'intégrait dans l'ensemble de ses efforts expansionnistes.

46. — Nous avons indiqué précédemment tout ce que LÉOPOLD II put connaître concernant l'Afrique (n° 22-40). Ces événements fournissent les éléments nécessaires pour fonder la forme particulière que revêtra la combinaison ingénieuse que le Roi choisit pour son activité en Afrique et pour saisir la tactique qu'il suivra pour atteindre son but final qui reste invariablement le développement extérieur indirect de la Belgique par l'acquisition outre-mer d'un domaine personnel et indépendant.

GORDON et les missionnaires protestants anglais fournissent la solution au difficile problème de la pénétration en Afrique : l'idée d'une chaîne de stations établies au cœur de l'Afrique comme des centres de ravitaillement, d'informations, de protection et d'hospitalisation au service de tous les voyageurs, n'était-ce pas « le moyen terme » tant recherché entre les expéditions de grand style et celles des voyageurs isolés, le moyen efficace de rendre ces dernières, et plus faciles et moins dangereuses ?

Assurer à ces stations un caractère international, les mettre au service de tous les voyageurs sans distinction de nationalité ; placer ces postes sur la route habituelle suivie par les explorateurs et d'après une entente avec tous ceux qui s'intéressaient au problème, n'était-ce pas le moyen idéal de coordonner les efforts de tous et d'éviter toute fâcheuse rivalité ou tout conflit regrettable, puisqu'on servirait admirablement et respecterait scrupuleusement l'intérêt de tous ?

Écarter résolument toute ingérence des Gouvernements dans cette entreprise, confier la réalisation et la direction de ces stations à une société privée, neutre et internationale qui grouperait dans son sein des représentants des principales sociétés de géographie de l'Europe ; organiser l'œuvre au moyen de ressources rassemblées par cet organisme dans tous les pays civilisés du monde entier ; écarte formellement tout but ou caractère intéressé et particulariste de l'œuvre et des stations ; faire de celles-ci des centres rayonnant de civilisation et des sortes de postes vigilants contre la traite ; n'était-ce pas mouler le mouvement général d'intérêt et de sympathie pour l'Afrique en une entreprise commune, généreuse, humanitaire et scientifique et profiter en même temps merveilleusement de ce que le centre de l'Afrique n'intéressait pas encore comme tel l'appétit immédiat des puissances commerciales et coloniales ?

Faire de Bruxelles le quartier général de cette œuvre, y placer le siège central de cette société universelle, s'en assurer personnellement la direction, n'était-ce pas réaliser sur le plan scientifique et humanitaire — l'unique possible à cette époque et aussi le plus avantageux — l'ancienne formule expansionniste ? L'adapter admirablement à l'Afrique ? Tirer profit du mouvement général de l'Europe pour cette partie encore inexploree et inoccupée du globe ? Et forcer pour ainsi dire tout le monde à l'accepter ? [54, pp. 69, 74, 83, 84, 86-91 ; 55, pp. 159-168].

47.— Mais comment faire servir cette œuvre internationale au grand dessein d'assurer le développement extérieur de la Belgique ? SCHWEINFURTH (n° 35) et DE LESSEPS (nos 1 et 11) avaient indiqué la voie à suivre.

L'œuvre scientifique et humanitaire fournirait au Roi l'organisme international dont il avait besoin. Il lui donnerait comme programme immédiat et essentiel de fonder des stations en Afrique. Nous ne doutons pas que LÉOPOLD II, qui avait écrit deux ans plus tôt à LAMBERMONT à propos de son projet chinois : « la recherche des concessions, voilà notre vrai but pour lequel nous devons conserver notre activité et notre argent » (n° 19), envisageât principalement les stations à établir comme des « concessions », obtenues en due forme des chefs indigènes en pays encore inoccupé par les puissances coloniales ! Ces postes constitueraient ainsi le début et les noyaux des « possessions » de la société internationale en Afrique, des domaines d'où serait exclue l'autorité des chefs indigènes et où la société exercerait déjà des pouvoirs en quelque sorte souverains — comme c'était d'ailleurs normal dans un pays jusqu'alors encore complètement dépourvu de toute organisation civilisée. Ces postes, échelonnés sur de grandes distances, pourraient couvrir d'énormes étendues de territoires. Il ne s'agi-

rait que de faire rayonner au loin l'influence des stations, de trouver le moyen de faire évoluer cette influence sur le plan politique et de grouper ces établissements dans un lien organique pour qu'ainsi le champ d'opération de la société internationale devînt en réalité un immense domaine où elle exercerait de fait une action de gouvernement indépendamment de tout pouvoir souverain européen. Le Roi obtiendrait ainsi à son tour ce que jadis les grandes Compagnies privilégiées avaient fait aux Indes, avec cette différence, qu'en Afrique l'Association internationale n'agirait pas au profit d'une nation déterminée, pas même de la Belgique. Il ne lui resterait plus qu'à faire le dernier pas : faire entrer cette nouvelle entité politique dans la grande famille des nations, lui garantir une existence autonome dans le droit international, la faire reconnaître comme un État indépendant par les puissances civilisées et... s'en constituer le Chef, pour que son rêve se réalisât de pourvoir indirectement en sa personne au développement extérieur de la Belgique (1) !

C'est, à notre avis, chez SCHWEINFURTH que le Roi a trouvé le moyen pour faire évoluer l'œuvre des sta-

(1) La formule d'un État indépendant, distinct de la Belgique, mais lié à elle dans la personne de leur commun Souverain, avait déjà été lancée au début de 1875 par le capitaine E. VERSTRAETE, ancien officier attaché aux Maisons du duc de Brabant et du Roi, professeur de flamand à l'École de guerre et à l'École militaire. Cet auteur y disait (pp. 52-53) : « Nous verrions un grand avantage plutôt qu'un inconvénient à ce que les colonies (belges) fussent des États réellement indépendants de la mère patrie, mais adoptant la même constitution et se plaçant sous la suprématie de la personne du Roi, qui serait chef héréditaire de chacun de ces États coloniaux exactement comme S. M. le roi des Pays-Bas est chef héréditaire du Luxembourg cédé. C'est là, au fond, la seule politique qui soit tout à fait d'accord, à nos yeux, avec ce que nous avons dit plus haut [pp. 47-48] des établissements ; la seule qui puisse aplanir les difficultés de toute nature qui pourraient naître d'un système différent, surtout en ce qui concerne l'acquiescement des autres nations. Étant donné le sincère désir de ne faire de nos colonies que des adjouvants de notre développement industriel et commercial, on ne peut adopter de meilleur système. Enfin, c'est le moyen d'éviter que la mère patrie ne soit entraînée à de grandes dépenses, surtout dans les premiers temps qui suivront la fondation des colonies ». — En 1880, le même auteur défendra la thèse que la Belgique moderne ne peut arriver à créer une colonie qu'au moyen d'une compagnie privée opérant sans le concours du Gouvernement (Voir n° 276).

tions scientifiques, hospitalières et pacificatrices vers la création d'un État indépendant (n° 35). Le voyageur allemand [65, p. 370] y exprimait la réflexion suivante :

« Le morcellement excessif des peuples africains a toujours été le principal obstacle à l'entrée de la civilisation dans ces pays. Seuls de grands États peuvent offrir la sécurité nécessaire à l'établissement des relations commerciales ».

N'est-ce pas auprès des stations que les chefs indigènes des alentours allaient chercher protection contre les razzias esclavagistes auxquelles leur peuple était continuellement exposé ? N'allaient-ils pas recourir aux chefs des stations dans leurs différends intertribaux ? Les commandants des postes ne pouvaient-ils pas intervenir comme des arbitres justes et désintéressés en faveur de la pacification des régions environnantes ? Ne pouvaient-ils promettre leur protection et assistance en retour des concessions obtenues ? De là, à amener les chefs indigènes à se placer sous la protection des stations par un contrat, à former des petites fédérations de peuples autour de chaque station, il n'y avait plus qu'un pas à faire et quelque diplomatie. Les postes dépendant d'un organisme central international — nous touchons ici la raison pour laquelle le Roi tiendra si fort au rôle capital du comité central — il se constituerait ainsi, à l'insu peut-être des intéressés, une grande fédération de petits États composée de tous les peuples africains qui se seraient mis sous la protection des stations de l'œuvre internationale. L'association internationale deviendrait ainsi la mandataire des chefs indigènes pour veiller à leurs intérêts, pour exercer le gouvernement et l'administration supérieure de leurs États fédérés. De cette façon l'Association ne tiendrait pas la puissance publique qu'elle exercerait en Afrique d'une commission des nations européennes, mais d'une délégation des chefs des petits États libres africains.

C'était en quelque sorte la réédition de la combinaison que LÉOPOLD II avait inventée pour obtenir de l'Espagne « la délégation complète de la puissance publique sur les Iles Philippines » [55. p. 235]. Comme l'Espagne, les chefs ne pourraient mieux se garantir contre la rapacité de leurs voisins ou contre les dangers des bandes esclavagistes, ni mieux développer la prospérité de leurs pays, qu'en chargeant de leur administration une compagnie composée d'éléments neutres, à laquelle toutes les nations civilisées seraient intéressées. Ils feraient ainsi garantir universellement la possession de leur pays par l'intérêt de tous [55, p. 23] (1).

Le Roi suivrait en cela, en l'appliquant à son dessein politique, la tactique du fait accompli si heureusement adoptée par son ami DE LESSEPS dans l'affaire du canal de Suez (nos 1 et 11).

Mais comment faire reconnaître cette entité politique par les nations civilisées. LÉOPOLD II trouva dans la réalisation de LESSEPS la solution à ce problème délicat : exclusion de tout favoritisme à l'égard d'une nation déterminée, liberté en égalité complète pour tous dans le domaine commercial ! Le Roi pouvait en effet espérer que la proclamation de la pleine liberté de commerce et l'exclusion de tout protectionnisme économique ou douanier dans les États libres fédérés d'une part, et la position neutre de la petite Belgique foncièrement anticolonialiste d'autre part, gagneraient certaines puissances commerciales nullement désireuses d'acquérir des colonies, à se montrer sympathiques à cette nouvelle formule d'une sorte de colonie internationale placée sous le patronage du Roi des Belges. Certains pays, comme la France et l'Angleterre, ne verraient certainement pas de bonne grâce échapper ainsi de vastes ré-

(1) Le Roi conçut-il en même temps un dessein analogue, mais plus directement politique et commercial, à propos des États de Zanzibar ? Fut-il mêlé au projet MACKINNON ? Voir *Appendice*.

gions à leur domination exclusive, mais peut-être leur rivalité en fin de compte leur ferait regarder cette solution comme un moindre mal ou une inéluctable nécessité ; tandis que l'Allemagne et peut-être l'Amérique seraient heureuses de s'assurer ainsi tous les avantages d'une possession coloniale en Afrique sans devoir en supporter les frais.

48. — Telle se présente à nos yeux l'œuvre dont LÉOPOLD II entrevit la possibilité au mois d'août 1875 et qui prendra naissance en septembre 1876 à la suite de la Conférence géographique de Bruxelles. Nous voyons une discrète allusion à ce grandiose dessein dans les paroles que LAMBERMONT adressa à ses collègues belges le 9 septembre 1876 lorsqu'il leur disait :

« Il est évident qu'une fois que les bases seront bien assises, l'entreprise se développera[...]. Lorsqu'on saura clairement toutes les cruautés qui se commettent sur le sol africain et que les projets du roi pourront diminuer et faire successivement disparaître ; lorsqu'on comprendra tous les intérêts humanitaires, scientifiques, et, avec le temps, commerciaux, qui se rattachent à la création de postes hospitaliers en Afrique, il n'est point douteux qu'en Belgique même on ne finisse par trouver des capitaux pour soutenir l'entreprise » [56, pp. 136 et 146-149],

Le jour même de l'ouverture de la Conférence parut dans le *Précurseur* d'Anvers une correspondance particulière de Bruxelles datée du 11 septembre 1876 et contenant des informations puisées très probablement à une source officielle [55, pp. 192-211] (1). Elle laissa entendre que l'initiative du Roi pouvait plus tard aboutir « à fonder, sous le patronage de la Belgique neutre, une société internationale pour la colonisation fédérale de l'Afrique », car « l'on peut prévoir que, si l'on n'y prend garde, au lieu de porter en Afrique la civilisation, les

(1) Nous répondons plus loin (n° 87) à la critique formulée contre cette opinion.

nations civilisées y porteront la guerre ». La lettre décrit le Roi « préoccupé de cette éventualité » et se demandant « s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir, et plus sûrement, plus humainement, au grand avantage de tous, par une action commune... des résultats qui seraient improbables, onéreux d'ailleurs et peut-être sanglants si l'on ne les attendait que d'efforts isolés ou concurrents pour ne pas dire hostiles » (1).

Après la Conférence, le *Daily Telegraph* de Londres dans son édition du 29 novembre 1876 nous révèle qu'on s'était rendu conscient en Angleterre que le Roi avait en vue d'aboutir à une œuvre de gouvernement en Afrique au moyen d'une société internationale philanthropique. Le journal avertit ses lecteurs que si « la plupart des gens s'imaginent naturellement que

(1) Il est curieux de constater une parfaite concordance de cette correspondance avec certains passages du discours de M. KASSON, délégué américain, à la séance du 19 novembre 1884 du Congrès de Berlin : « Il était évident (après le voyage 1874-1877 de STANLEY) que bientôt ces régions seraient exposées à la dangereuse rivalité de nations diverses ayant leurs intérêts en conflit. Il y avait également danger de voir une seule puissance s'approprier le pays, et le libre accès de ces territoires fermé ainsi à la libre concurrence d'une grande partie du monde civilisé. Le plus sérieux désir du Gouvernement des États-Unis a été que ces découvertes pussent être utilisées... et que des mesures fussent bientôt prises pour empêcher des conflits entre les nations, comme pour éviter les rivalités que ferait naître entre elles l'acquisition de privilèges spéciaux dans cette vaste région... Un arrangement mettant ce pays, par une neutralisation, à l'abri des attaques à main armée, avec privilèges égaux pour tous, serait, aux yeux de mon Gouvernement, de nature à assurer la satisfaction générale. Une association internationale composée d'Européens et d'Américains, s'est formée, sous le haut patronage d'un Européen philanthrope, pour réaliser pareil dessein » [47, p. 27]. Le *Précurseur* nous apprend que ces considérations dataient déjà de 1876 au moins et nous ne voyons aucun motif pour ne pas présumer qu'elles furent déjà présentes dans l'esprit du Roi en 1875.

Il n'est pas moins curieux de relever qu'après avoir parlé dans son discours d'ouverture « des stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices à organiser comme moyen d'abolir l'esclavage, d'établir la concorde entre les chefs, de leur procurer des arbitres justes, désintéressés », le Roi à la Conférence propose à la délibération de ses invités uniquement « l'utilité de fonder en Afrique des stations scientifiques et hospitalières » [56, p. 207]. Il y a des silences qui sont plus éloquents que les paroles ! Cette réticence du Roi révèle un habile calcul, il se réservait à lui-même d'exploiter cette mission pacificatrice des stations en vue de son dessein personnel.

vouloir gouverner au moyen d'une société philanthropique internationale... n'est au fond qu'un expédient de roman ⁽¹⁾, l'histoire nous apprend cependant les brillants résultats obtenus par le gouvernement des corporations commerciales » [54, p. 198].

Bientôt les milieux anglais renoncèrent à suivre l'Association internationale sous le prétexte précisément de l'objectif antiesclavagiste de cette institution et des complications diplomatiques qui pouvaient s'en suivre [54, pp. 195-226], ils veulent réaliser au profit de l'Angleterre ce que LÉOPOLD II compte exécuter au profit égal de tous [85, pp. 48-49] (Voir nos 125, 134) ⁽²⁾.

49. — Deux témoignages postérieurs du Roi en personne jettent une lumineuse clarté sur son intention initiale. L'un date du 31 mars 1885. Voici le résumé de la réponse que le Roi fit à cette date à l'adresse de félicitation que le collège des bourgmestre et échevins de la ville de Gand vinrent lui remettre à Bruxelles :

« Les idées de colonisation directe par l'État ne sont pas dans l'esprit du peuple. Il a fallu à la fois tenir compte de cette répugnance à suivre la politique générale et de la nécessité, d'autre part, d'ouvrir des débouchés nouveaux à nos industries compromises par le protectionnisme des voisins. La création d'un État libre, dégagé pour toujours de toutes les barrières de douanes, ouvert aux plus entreprenants,

⁽²⁾ Sir Edward MALET, plénipotentiaire du Gouvernement britannique à la Conférence africaine de Berlin, s'y exprimera en ces termes à la séance du 23 février 1885 : « Pendant de longues années, le Roi, dominé par une idée purement philanthropique, n'a rien épargné, ni efforts personnels, ni sacrifices pécuniaires, de ce qui pouvait contribuer à la réalisation de son but. Cependant le monde en général regardait ces efforts d'un œil presque indifférent. Par-ci, par-là, sa Majesté soulevait la sympathie, mais c'était, en quelque sorte, plutôt la sympathie de la condoléance que celle de l'encouragement. On croyait que l'entreprise était au-dessus de ses forces, qu'elle était trop grande pour réussir. On sait maintenant que le Roi avait raison et que l'idée qu'il poursuivait n'était pas une utopie. Il l'a menée à bonne fin, non sans difficultés ; mais ces difficultés mêmes ont rendu le succès d'autant plus éclatant » [47, p. 146].

⁽³⁾ Voir l'*Appendice*.

pouvait seul résoudre le problème. L'Association internationale a dirigé tous ses efforts vers ce but heureusement réalisé » [47, p. 384] (1).

L'autre témoignage est un extrait de la fameuse lettre du Roi à BEERNAERT, datée du 22 septembre 1889 [87, I, pp. 425-427].

Enfin, BEERNAERT souligne à la séance du 30 avril 1885 du Sénat la véritable pensée du Promoteur de l'œuvre internationale africaine :

« Au moment où le Roi a fondé l'Œuvre africaine, personne n'a cru au succès. Disons le franchement, l'entreprise semblait téméraire. S'en aller à la découverte d'immenses régions inconnues, avec la pensée de les ouvrir à l'Europe, de s'y établir, d'y organiser un ordre de choses régulier, d'écarter des compétitions et les jalousies, d'ouvrir au progrès sous toutes ses formes, de nouveaux et vastes horizons, cela pouvait sembler au-dessus des forces d'une individualité, si haute et si puissante qu'elle fût.

Eh bien, Messieurs, le succès a répondu cependant à l'attente de celui qui avait tant osé » [47, pp. 366-367].

Tous ces témoignages pris ensemble corroborent l'idée que LÉOPOLD II avait déjà la vue précise du but à atteindre lorsqu'il écrivait à LAMBERMONT qu'il songeait à faire quelque chose en Afrique.

50. — Mais la phrase laconique de la lettre de 1875 ne nous montre-t-elle pas le Roi encore à la recherche d'une formule pour sa future action en Afrique plutôt qu'en possession de celle-ci ? Il put bien avoir eu un

(1) Cette réflexion du Souverain ne révèle-t-elle pas le sens qu'avaient dans son esprit les paroles citées plus haut de son discours de 1865 et de sa lettre de 1866 à LAMBERMONT (n° 11) ? Le 14 avril 1885, le Roi écrivait au lieutenant général baron CHAZAL : « Comme vous le dites, le roi mon Père avait toujours désiré pour la Belgique des Provinces extérieures, mais le pays était peu disposé à se prêter aux efforts indispensables pour faire réussir un tel projet. Il a fallu se contenter d'ouvrir à la Belgique de nouveaux débouchés, en créant un État indépendant, obligé à ne mettre jamais de droits de douane à l'importation ». (Début d'une lettre autographe donnée par le Vicomte TERLINDEN au Musée royal de l'Armée le 20-VIII-57. Texte aimablement communiqué par M. A. DUCHESNE).

dessein vague et général, sans que celui-ci revêtît encore ou ne dût avoir nécessairement une forme aussi précise. A vrai dire, c'est le sens obvie qui s'impose à première vue à quiconque ne tient pas compte des antécédents du Roi et de ses extraordinaires facultés. Il ne nous satisfait pas cependant. Tous ceux qui ont étudié à fond l'étonnante personnalité du Roi sont d'accord pour prétendre qu'il possédait la rare faculté « d'ordonner le temps au temps, l'art de préparer aux événements leur intermittence et d'échelonner leurs résultats » [25, p. 385]. Ils proclament que LÉOPOLD II possédait « en quelque sorte le pressentiment de l'avenir, un sens profond des affaires, une perception sûre et nette des événements, un jugement perspicace en matière diplomatique, un sentiment merveilleux des contingences » [49, p. 36], « un don de vision prophétique » [9, p. 15], une sorte d'instinct de divination qui lui faisait percevoir clairement le but à atteindre et qui lui permit de « concevoir simultanément les moyens de l'accomplir, de discerner la route à suivre, d'évaluer avec précision les résistances probables et les concours possibles, de se représenter méthodiquement, d'accepter par avance et de se créer au besoin, toutes les conditions nécessaires de ce qu'il voulait » [25, pp. 11-12]. Avant 1875, le Roi saisissait d'un coup d'œil les possibilités qui s'offraient à lui, les perspectives qu'ouvrait une situation particulière. Il sut toujours y appliquer immédiatement d'une façon heureuse son habituelle formule internationale. C'est toujours lui-même qui prend l'initiative, qui conçoit ses projets, en échafaude la combinaison et la soumet ensuite à LAMBERMONT. Avant d'entamer une action quelconque, il sait parfaitement ce qu'il veut et suivant quel plan d'action il veut poursuivre son objectif. Les péripéties de son projet philippin sont très révélatrices à ce sujet [55, pp. 224-244]. Généralement ses projets naissent d'un coup d'œil

presque intuitif et, après 1866, se résument à l'application appropriée des idées maîtresses d'une formule toujours foncièrement identique à elle-même. Une fois entrevue pareille possibilité, il ne s'agissait plus par après pour le Roi que d'étudier les problèmes concrets de la mise à exécution ; ce qui revenait le plus souvent à la question de choisir les personnalités belges et étrangères qui seraient invitées à faire partie du comité international organisateur de l'entreprise. On en rencontre un exemple typique dans l'affaire chinoise de 1873 (Voir n° 19) [54, p. 267].

Il est donc parfaitement conforme à la façon ordinaire d'agir de LÉOPOLD II, de concevoir dans le même ordre d'idées l'objet des informations discrètes dont il parle à LAMBERMONT dans sa lettre du 22 août 1875. Il savait déjà ce qu'il allait faire, d'après quel plan il allait agir ; il était utile d'examiner avec LAMBERMONT les chances de succès, de s'informer quels hommes, Belges et étrangers, il conviendrait de choisir, sous quelle forme et à quelle époque ⁽¹⁾ il serait opportun de lancer l'affaire.

Nous devons cependant attendre que des documents nouveaux de l'époque viennent nous éclairer davantage sur les points mentionnés pour être en mesure d'établir avec certitude l'interprétation de la lettre royale du 22 août 1875 que nous proposons comme la plus probable, la plus conforme au génie de LÉOPOLD II et à son passé déjà si chargé d'expérience diplomatique.

51. — Il existe cependant deux documents qui, à première vue, peuvent paraître contredire cette interprétation. Il s'agit d'abord d'un passage d'une note adressée par LAMBERMONT au Roi et datée du 10 juin 1878. Nous y lisons :

(1) Il se peut très bien que, dès le mois d'août 1875, à la suite du Congrès de Paris, le Roi ait conçu le dessein de convoquer, après un intervalle raisonnable d'une année environ, une nouvelle conférence géographique plus restreinte avec un but plus précis [54, p. 93].

« L'on traduira sans doute exactement une auguste volonté en comptant que rien ne viendra donner à supposer que l'Association africaine n'aurait été créée que pour servir de manteau à des projets d'un caractère particulariste » [54, p. 321].

Cette assertion, qui traduit fidèlement la stricte vérité, s'accorde parfaitement avec l'interprétation que nous donnons du dessein initial de LÉOPOLD II [54, p. 327 ; 55, p. 178 et 56, p. 40, note 1], car par « projet d'un caractère particulariste » LAMBERMONT entend un projet semblable à ceux que poursuivent les autres nations dont il a parlé précédemment dans ce même document, notamment « des entreprises pour leur compte propre », « des actions isolées » faites « dans un intérêt propre », « en vue d'intérêts propres à leurs pays ». Ces termes désignent la fondation d'une colonie nationale, d'un protectorat national, d'une entreprise dans le vieux sens colonialiste [54, pp. 320-321]. Et plus loin, l'auteur de la note mentionne, à propos des projets possibles à poursuivre avec STANLEY, celui « d'acquérir des possessions qui pourraient être le siège d'établissements commerciaux et qui ouvriraient de nouveaux champs à l'esprit et à l'activité des Belges ». Il observe cependant « qu'on sera forcément amené à déclarer que la Belgique ne songe pas à absorber à son profit exclusif le commerce du Congo et de ses affluents » [54, p. 323]. Il revient plus loin sur ces mêmes idées [54, pp. 324-325]. Or, le dessein initial du Roi a été de réaliser en Afrique une œuvre politique non pas à l'avantage exclusif de la Belgique, mais « au grand avantage de tous », comme nous le lisons dans la correspondance particulière du *Précurseur* du 12 septembre 1876 [55, p. 195], comme le Roi l'affirma explicitement dans sa réponse à l'adresse de la Chambre des Députés le 19 mars 1885 [47, p. 256] (1) et dans sa réponse à la délégation gantoise

(1) Le Roi s'y exprime en ces termes : « J'ai toujours été convaincu de l'importance qu'il y a, pour notre pays, à étendre ses relations d'affaires au loin, et y

le 31 mars de cette même année (n° 49), et comme BEERNAERT le proclama si éloquemment dans son remarquable discours à la Chambre le 28 avril 1885 [47, p. 290] (1).

52. — L'autre document, datant du 6 février 1896, est un passage d'une des conférences que LAMBERMONT (voir annexe p. 000) donna à cette époque au prince ALBERT (2). Nous y lisons à propos de notre sujet :

« La Conférence géographique réunie au Palais de Bruxelles le 12 septembre 1876 est due à l'initiative personnelle du Roi[...]

» Elle avait pour but d'explorer scientifiquement les parties inconnues de l'Afrique, de faciliter l'ouverture des voies qui feraient pénétrer la civilisation dans l'intérieur du continent africain, de rechercher les moyens de mettre un terme à la traite des esclaves.

» L'œuvre qu'il s'agissait de poursuivre avait donc, dans la pensée de son promoteur, un caractère essentiellement scientifique et humanitaire. Les préoccupations commerciales qui se révélèrent par la suite, après que Stanley, revenu de son célèbre voyage au travers de l'Afrique, eut fait connaître le cours du Congo ne se dessinaient pas encore ; il n'était pas question non plus de faire des acquisitions territoriales ».

aider était l'un des buts, qu'en dehors de toute idée exclusive, je poursuivais en fondant l'Association africaine ».

(1) BEERNAERT y disait dans sa réponse à l'intervention de M. NEUJEAN : « Au milieu de cette fièvre coloniale, dont le vieux monde est saisi, il semble qu'on ait voulu essayer d'un type nouveau. L'État dont notre Roi sera le Souverain constituera en quelque sorte une colonie internationale, toutes les compétitions, toutes les jalousies en seront bannies, et les fées, assises autour de son berceau, ont voulu le combler de tous les avantages qu'assure le progrès, sous sa forme la plus moderne. Nulle part il n'y aura d'organisation économique plus parfaite. Pas de monopoles, pas de privilèges, pas de droits différentiels. Bien au contraire, liberté absolue des échanges, liberté de la propriété, liberté du commerce, liberté de la navigation, liberté même du parcours, sur les voies qui compléteront le grand fleuve, là où il n'est point navigable ». Nous tenons cependant à faire remarquer que l'internationalisme de LÉOPOLD II ne s'est jamais identifié à l'internationalisme outré des puissances européennes réunies en 1885 à Berlin qui, sous le prétexte de liberté et d'égalité pour tous, voulurent refuser à l'État Indépendant du Congo, et pratiquement à lui seul, les moyens normaux de subsister. Le Roi s'appliqua à corriger l'œuvre trop intéressée de Berlin à l'occasion de la Conférence de Bruxelles 1889-1890.

(2) Nous devons la communication de ces documents à l'aimable concours de M. DEBEAUNE. Nous avons pu les vérifier personnellement à notre retour en Belgique.

Notons que LAMBERMONT insiste ici sur la nature et l'objectif immédiat de la Conférence de Bruxelles et de l'Association internationale africaine. Il donne la version véridique, mais à notre sens « diplomatique » de l'origine de l'œuvre telle qu'il convenait au Prince de la connaître en vue de ses relations avec les différents milieux internationaux qu'il allait bientôt devoir fréquenter comme héritier présomptif du trône dans son prochain voyage en Amérique (1). Le baron n'a nullement l'intention de scruter le dessein intime du Roi ni d'exposer le calcul qui était à la base de l'initiative royale. Il détermine la nature de l'œuvre telle qu'elle résulte du pacte social de septembre 1876.

Rien cependant dans ce texte ne s'oppose à l'interprétation que nous donnons du dessein initial et personnel de LÉOPOLD II ; au contraire l'exposé de LAMBERMONT la confirme d'une façon lumineuse. En effet, l'œuvre immédiate que la Conférence entendait réaliser en Afrique avait un caractère essentiellement scientifique — point secondaire et choisi par le Roi pour faire accepter d'autant plus facilement l'autre caractère humanitaire. Or, le dessein intime du Roi ne visait qu'à pousser cette mission humanitaire à sa conséquence naturelle et pratique. Ce dessein aussi bien que l'œuvre immédiate de la Conférence n'étaient pas inspirés par « des préoccupations commerciales ». Le Roi avait précisément choisi le terrain scientifique et humanitaire parce qu'il était inopportun de faire discuter dès ce moment initial l'organisation future du commerce et de l'exploitation dans l'Afrique centrale. LAMBERMONT s'en expliqua en ces termes à ses collègues belges : « Les rivalités nationales que ne pourrait manquer de sou-

(1) Le Prince ALBERT se rendit, le 1^{er} mars 1898, à Londres ; de là il passa par New-York, fit un voyage circulaire aux États-Unis ; passa alors au Canada où il visita Montréal et Québec, revint à New-York, d'où il reprit le chemin de retour pour rentrer à Bruxelles au commencement de juillet 1898 [45, p. 280 note 1].

lever la discussion de mesures ayant un caractère purement commercial, doivent engager aussi la Conférence à réserver cette phase de la question africaine pour une autre époque » [56, pp. 136-137], notamment pour l'heure où le Roi aurait déjà pu poser en Afrique même les bases de sa future création politique.

LAMBERMONT ne manque pas dans sa conférence au Prince de souligner la mission civilisatrice et pacificatrice des stations. Il la circonscrit en ces termes :

« [...] être des instruments de progrès, des garanties de paix pour les populations au milieu desquelles elles viendraient à s'établir. Elles pouvaient éventuellement organiser la défense des indigènes contre les bandes esclavagistes et barrer la route aux convois d'esclaves ».

Il ne parle ici que des stations, mais dans son exposé de l'organisation de l'œuvre en Europe, il insiste sur le rôle du Comité exécutif central qui « est l'organe permanent de la Commission internationale » et qui a pour mission « de diriger les entreprises et les travaux tendant à atteindre le but de l'Association ... et de gérer les fonds ».

Nous savons par la tentative chinoise de 1873 (n° 19) qu'aux yeux du Roi le point principal de toute sa combinaison internationale était précisément la composition de ce comité directeur, car le Souverain comptait sur lui pour faire évoluer l'ensemble de l'œuvre dans le sens de ses préoccupations suprêmes : celles de voir un jour ce Comité remettre à sa personne royale et son rôle directeur et les prérogatives que l'Association se seraient procurées ⁽¹⁾.

Notons enfin qu'il faut faire une nette distinction, essentielle à notre avis pour bien comprendre le dessein du Roi, entre la nature de l'œuvre que le Roi propose

⁽¹⁾ Une même tactique sera suivie par Léopold II dans le Comité d'Études du Haut-Congo.

et l'orientation qu'il donne dans son esprit à son initiative ; entre le programme immédiat qu'il assigne à l'œuvre et l'objectif éloigné qu'il a en vue et auquel il entend amener un jour l'entreprise initiale. Disons tout de suite que l'Association internationale africaine est une œuvre privée, internationale, scientifique et humanitaire ; que son programme se limite essentiellement et uniquement à faciliter l'exploration scientifique de l'Afrique et à favoriser l'abolition de la traite et l'introduction de la civilisation ; qu'elle n'entend nullement déployer une action politique, conquérir des pays ou réaliser des acquisitions territoriales en faveur d'une nation quelconque. Ce point ne prête à aucune difficulté ; c'est l'essence même de l'Association, sa note caractéristique, son programme. LAMBERMONT, dans sa conférence au Prince ALBERT, expose péremptoirement ce point ; il ne fait que répéter et confirmer les déclarations formelles que nous lisons dans les actes préparatoires et les comptes rendus des séances de la Conférence de 1876, dans les discours du Roi, dans ses lettres, comme dans celles de LAMBERMONT à GREINDL [54, pp. 167, 170 ; 56, pp. 82, 139-142, 198].

Il nous reste cependant à déterminer l'orientation que, dans son esprit, le Roi a donnée dès le début à son initiative, l'objectif éloigné qu'il poursuivait, l'arrière-pensée qui le guidait. N'a-t-il pas conçu l'œuvre internationale africaine de façon à ce que cette entreprise scientifique et humanitaire dût nécessairement et naturellement l'amener à la réalisation de son rêve personnel et politique ? C'est à répondre à cette dernière question que nous nous appliquons.

Il n'y a aucune contradiction entre le but immédiat et avoué de l'œuvre et cet objectif éloigné soigneusement tenu secret. Le dernier n'est que la suite naturelle et pratique de l'autre, il reste entièrement dans la ligne philanthropique de l'Association, il n'est qu'une

application ultérieure et éminemment féconde de l'idée humanitaire qui domine toute l'entreprise. Enfin, ce dessein n'a rien de machiavélique. Il n'est que le génial calcul d'un éminent homme d'État, une suprême adresse à exploiter les heureuses circonstances qui s'offrent à lui. L'intelligence supérieure du Roi et son sens profond des réalités politiques lui ont fait découvrir la possibilité de faire une œuvre internationale qui était en même temps essentiellement une œuvre belge, d'après l'heureuse formule de BEERNAERT [47, p. 245] ⁽¹⁾.

« On n'a pas en vue d'acquisition coloniale, il n'y a pas de pensée exclusivement nationale » écrivait LAMBERMONT à GREINDL en octobre 1876 [54, p. 167]. « La Belgique ne cache aucune arrière-pensée d'acquisition pour son propre compte » avait-il certifié à ses collègues le 16 août [56, p. 82] ; et cependant, en lançant son œuvre, le Roi dira explicitement dans son discours du 12 septembre 1876 qu'il n'a « d'autre am-

⁽¹⁾ Les réflexions du comte L. DE LICHTERVELDE [25, p. 149 ; 55, p. 160] sont très pertinentes quant à la nécessité d'un pouvoir politique et à la parfaite harmonie qui existe entre l'action politique future du Roi et l'impulsion charitable du Souverain. Lorsque l'éminent biographe de LÉOPOLD II écrit : « Le salut de la race noire ne pouvait dériver des efforts d'un consortium international où nul n'assumerait effectivement les charges, les risques et les responsabilités du gouvernement », il rend parfaitement la conception que se faisait le Roi de son Association internationale africaine et l'impression des puissances européennes sur laquelle il comptait pour faire passer d'abord son œuvre. Car le Roi était trop intelligent et il était trop préoccupé de son suprême dessein pour ne pas avoir prévu dès le début un moyen pour identifier tôt ou tard le comité central de l'Association internationale à sa personne royale, comme il l'a d'ailleurs fait avec le Comité d'Études du Haut-Congo. La pensée constante de LÉOPOLD II l'orientait vers la création d'un domaine d'outre-mer personnel, dont il assumerait lui-même, à côté de sa charge de Souverain de la Belgique, toutes les responsabilités de Chef d'État. Aussi, lorsque le comte de LICHTERVELDE poursuit en ces termes : « Le Roi, s'il voulait vraiment mettre fin à la traite et reculer d'une manière durable les frontières de la barbarie, était dans l'obligation stricte de viser à la constitution d'un pouvoir politique capable de faire régner sur les tribus l'ordre et la paix. Était-il étonnant qu'à ses yeux ce pouvoir dût être belge ? », nous y ajoutons pour rendre toute la pensée de LÉOPOLD II : Et pour que ce pouvoir pût être belge, il ne pouvait que Lui être personnel.

bition que de bien servir la Belgique » [56, p. 198]. Les deux sortes d'assertions, qui traduisent la stricte vérité, ne se contredisent nullement, le génie du Roi ayant trouvé la formule qui les concilie parfaitement. Et après le couronnement de son œuvre, en remerciant le 1^{er} mai 1885 les deux Chambres de leur vote lui permettant d'assumer la Souveraineté de l'État Indépendant du Congo, il put en toute fierté et vérité leur rappeler le passage précité de son discours de 1876 :

« [...] En même temps que je poursuivais, dans l'intérêt général, l'Œuvre internationale africaine, j'avais à cœur de servir le pays, de contribuer à augmenter sa richesse et de garantir sa réputation dans le monde » [47, p. 370].

Déjà au mois d'août 1875, LÉOPOLD II trouvait dans la situation de l'Afrique et dans l'attitude de l'Europe envers ce continent tous les éléments lui permettant de concevoir sa géniale formule de l'Association internationale africaine et d'entrevoir la voie par laquelle il lui serait possible de réaliser un jour le dessein qu'il a si lumineusement exprimé plus tard le 31 mars 1885 (n^o 49). Nous soutenons comme une opinion solidement fondée, en attendant qu'un document explicite datant de 1875 vienne l'attester comme une vérité définitivement acquise dissipant les derniers scrupules de la critique historique, que telle a été, dès cette première ouverture à LAMBERMONT, l'idée éminemment humanitaire et patriotique du Roi.

CHAPITRE V

LA PÉRIODE DE DISCRÈTE INFORMATION

(Août 1875 — juin 1876).

53. — Nous ne disposons que de quelques rares témoignages de l'activité déployée par le Roi et son confident LAMBERMONT à la suite de la première ouverture du 22 août 1875. Jusqu'à présent, nous n'en avons pas retrouvé un seul indice dans les papiers laissés par le secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères. Cette absence de documents écrits nous fait supposer que le Roi et son conseiller ont traité de vive voix cette délicate affaire.

Nous relevons pourtant quelques faits qui doivent être mis en relation avec la préparation du grand projet dont s'occupe le Souverain.

54. — Dès le mois de septembre 1875, il fut question de placer le baron É. DE BORCHGRAVE, alors chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, comme conseiller de légation à Berlin. LAMBERMONT dut insister à plusieurs reprises auprès du chef du Département pour obtenir cette nomination. L'intéressé donna à cette mutation une portée personnelle. Cependant nous croyons que cette disposition fut prise d'après le désir du Roi qui voulait voir É. DE BORCHGRAVE dans la capitale du Reich en vue d'y préparer le terrain à la participation allemande à la future Conférence de Géographie projetée par le Souverain. Aucun document ne nous édifie à ce sujet, et le diplomate n'a lui-même

jamais entrevu cette relation de sa nomination à Berlin avec l'initiative postérieure du Roi. Les circonstances de cette mutation et surtout le rôle que ce diplomate sera appelé à jouer semblent toutefois militer en faveur de cette hypothèse [54, pp. 99-102].

55. — L'historien THOMSON [85, pp. 120-126] donne un bon exposé succinct de la position prise par la France et l'Angleterre à l'égard des prétentions portugaises sur l'embouchure du Congo, c'est-à-dire entre le 5° 12 et 8° sud. Ce dernier point, formé par la rive gauche du petit fleuve Loge à Ambriz était communément admis comme limite septentrionale des possessions portugaises au sud de l'Équateur. Il importe cependant pour notre sujet de savoir quelle attention LÉOPOLD II attachait à cette question au mois d'août 1875 et quelles connaissances il en possédait. Il est également indispensable, à notre avis, de ne pas limiter le champ d'intérêt du Roi à la côte occidentale, mais à toutes les possessions africaines du Portugal, spécialement dans l'Est où la baie de Delagoa et le Mozambique devaient retenir son regard. Le premier endroit était la porte maritime naturelle du Transvaal que la sentence arbitrale de MAC MAHON venait d'attribuer définitivement au Portugal. Le Mozambique, de son côté, donnait accès au lac Nyassa.

Or, au mois d'août on prévint Bruxelles que l'Angleterre nourrissait l'espoir fondé de pouvoir obtenir la possession de la baie de Delagoa par un arrangement à l'amiable avec le Portugal [57, p. 19]. D'autre part, vers cette époque se produisit un petit incident anglo-portugais à l'embouchure du Zaïre, la marine britannique y ayant procédé à une opération de police sans demander la participation de la marine portugaise ; ce qui fit ressortir, d'après un journal officieux de Lisbonne, que « la Souveraineté portugaise sur ces parages n'exis-

taut pas, même minimalement et encore moins en fait » [57, pp. 19-20]. Enfin à l'est, les missionnaires britanniques se dirigeant vers le lac Nyassa commencèrent à rencontrer leurs premières difficultés avec les autorités portugaises. L'opinion anglaise s'en montra de plus en plus mécontente [57, pp. 20-21].

56. — La presse internationale publia vers le 15 novembre 1875 les lettres de STANLEY et les notes du malheureux lieutenant E. LENANT DE BELLEFONDS. L'explorateur y lança un pressant appel aux missionnaires anglais pour venir s'établir dans le royaume de MTESA aux bords du lac Victoria-Nyanza. Trois jours après cette publication, un généreux donateur anonyme offrit 5.000 £ à la *Chuch Missionary Society* de Londres pour réaliser le vœu de l'explorateur. Bientôt le comité en accepta l'idée [46, pp. 39-40 ; 81, pp. 423-428]. On se demande qui a pu être ce donateur anonyme qui s'intéressa si fort à gagner l'Uganda à l'Angleterre. Il est certain que LÉOPOLD II, qui montrera un intérêt particulier pour CAMERON, aura également suivi avec attention la réaction britannique à l'appel de STANLEY. Celui-ci, en effet, avait souligné non seulement l'avantage que l'Uganda offrait à l'évangélisation, mais aussi au commerce.

57. — Les notes du lieutenant E. LENANT DE BELLEFONDS contenaient la nouvelle que CAMERON se trouvait en embarras d'argent ayant dépassé le crédit alloué par la Société de Géographie de Londres. Les informations de l'officier dataient d'avril 1875, et se rapportaient à une situation datant de mai 1874. Depuis longtemps la Société de Londres avait ouvert une souscription en vue de tirer CAMERON de l'embarras. L'explorateur, en effet, s'en était ouvert dans une lettre datée d'Ujiji en 1874 et parue au début de 1875 en

Angleterre. LÉOPOLD II dut le savoir. Néanmoins, prenant prétexte de cette nouvelle annonce de la presse, il offrit au début de décembre 1875 une somme de 100.000 F à la Société royale de Géographie de Londres en vue de venir en aide à CAMERON. Ce milieu britannique apprécia fort ce geste, mais déclina l'offre. D'ailleurs on venait d'apprendre l'heureuse arrivée du voyageur sur la côte occidentale de l'Afrique !

Il nous semble que le Roi a eu en vue de gagner la sympathie des milieux géographiques anglais, de s'y faire apprécier comme un généreux mécène désintéressé, uniquement passionné des découvertes scientifiques... Sa prochaine initiative, sa proposition de réunir une conférence dans son propre palais à Bruxelles, ne pourrait-il pas les présenter à Londres comme une nouvelle manifestation des mêmes sentiments qui lui avaient déjà inspiré le geste en faveur de CAMERON ? L'intérêt porté par un Souverain à un sujet britannique devait flatter l'amour-propre d'Outre-Manche !

Et puis, LÉOPOLD II songea sans doute aussi à ses futures relations avec l'illustre explorateur ; il désirait gagner sa sympathie ; il était certain que CAMERON ayant appris l'intérêt que le Roi avait porté à sa personne, s'en sentirait flatté. LÉOPOLD II songea-t-il déjà à cette époque à lui comme agent de sa future entreprise africaine ?

Enfin ce geste du Roi préparait sa prochaine visite à Londres. [54, pp. 73-75 ; 55, pp. 153-157 ; 77, pp. 13-14].

58. — CAMERON déboucha à Benguela le 22 novembre 1875. Bientôt la nouvelle en fut connue en Europe. Le geste royal que nous venons de relater démontre à l'évidence qu'à cette époque le regard du Souverain se portait sur l'Afrique centrale. Dès lors, toutes les nouvelles concernant l'exploit de CAMERON ont dû

l'intéresser au plus haut point. Les lettres de l'explorateur publiées bientôt en Europe ont dû retenir toute son attention. Aucun document ne nous renseigne sur les réactions du Roi à ces lettres, cependant leur contenu nous paraît si important qu'à notre avis elles ont exercé sur le dessein royal une influence au moins égale à l'exploit de STANLEY. Ce dernier ne fera que confirmer ce que le Souverain avait déjà pu trouver chez le premier (1). Dès lors aussi, les vastes régions situées entre le lac Tanganika et l'embouchure du Congo, en somme le bassin du Zaïre, occupent une place centrale dans les perspectives territoriales du futur Promoteur de la Conférence de Bruxelles [54, pp. 110-116].

59. — Vers la mi-décembre 1875, BANNING remit des notes très intéressantes au Roi. Furent-elles la première rédaction de ses articles sur l'Afrique qui parurent bientôt dans *l'Écho du Parlement* en janvier et février 1876 ? Nous l'ignorons. En tout cas, ces articles, écrits sans aucun doute en vue de servir le dessein général expansionniste du Roi, peuvent être regardés comme une discrète annonce lointaine de la prochaine initiative royale. C'est s'abuser que d'y vouloir trouver l'étincelle qui alluma le flambeau, la source où le Roi a puisé soit son inspiration africaine, soit l'idée d'une Conférence quelconque [55, pp. 10-17].

60. — Au début de février 1876, le Président BURGERS vient enfin à Bruxelles. Il y conclut un traité d'amitié, d'établissement et de commerce avec le Gouvernement belge. Il est reçu au Palais. Les grandes sociétés industrielles s'intéressent vivement à l'avenir du Transvaal. On nomme un consul rétribué à Prétoria en mars 1876,

(1) L'historien américain THOMSON [85] ne semble pas avoir saisi l'importance que le Roi a accordée à l'exploit de CAMERON et l'influence que les idées du voyageur ont exercée sur l'esprit du Roi [69, p. 531].

la société COCKERILL envoie une mission d'exploration minière dans la République sud-africaine. Le Roi s'intéresse d'une façon particulière à toute l'affaire. Certains journaux belges cependant sont sceptiques [55, pp. 39-56].

61. — Le 30 avril 1876, le Roi se rend en Allemagne, où il rencontre l'Empereur. LÉOPOLD II est de retour à Bruxelles le 16 mai suivant. Nulle part nous n'avons trouvé une indication quelconque qui donnerait à penser que le Roi entra en relation avec des personnalités du monde géographique durant son voyage. Rien non plus n'a transpiré de ses conversations privées avec GUILLAUME I^{er} [54, pp. 123-124 et 137 ; 86].

62. — S'il ne nous est pas possible d'établir un rapport quelconque entre ce voyage d'outre-Rhin du Roi et sa prochaine initiative africaine, il en est tout autrement quant à sa visite à Londres qui eut lieu du 29 mai au 11 juin 1876. LÉOPOLD II y rencontre CAMERON, s'y entretient avec lady BURDETT COUTTS, Sir H. RAWLINSON, et plusieurs membres de la haute aristocratie britannique. Il a lui-même révélé dans sa note de fin juillet 1876 (n° 67) que durant cette visite il a gagné les milieux géographiques anglais à son idée d'une conférence à tenir à Bruxelles. A part ces détails, rien de précis ne nous est connu sur les conversations du Roi.

Cette visite cependant a décidé du sort de l'initiative africaine de LÉOPOLD II. Le Roi quitta Londres avec la satisfaction d'y avoir effectué un voyage très utile. Une fois rentré à Bruxelles, la période d'information étant close, il se mit fiévreusement à la préparation immédiate de la prochaine conférence. BANNING [77, p. 32] est exact dans ses souvenirs où nous lisons :

« Au cours de l'été de 1876, le Roi conçut le dessein de réunir en son Palais les principaux voyageurs africains et des géographes no-

tables de l'Europe en leur associant un certain nombre de compatriotes ».

Il ne nous étonnerait pas que le Roi ait préparé discrètement sa visite à Londres en faisant paraître dans des publications britanniques des idées favorables à son dessein [54, pp. 122-128 ; 56, p. 31].

Le Roi a été nommé dans la République sud-africaine. Le Roi a une façon particulière à toute l'affaire. Certains de nos érudits ont dit que le Roi n'a pas été élu. Il est certain que le Roi n'a pas été élu. Il est certain que le Roi n'a pas été élu.

CHAPITRE VI

LA PÉRIODE D'INTENSE PRÉPARATION IMMÉDIATE DE LA CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE

(15 juin-11 septembre 1876).

Notre documentation nous permet de suivre de plus près dès cette période l'intense labeur interne auquel le Roi et ses collaborateurs se sont livrés. Toute obscurité n'est pourtant pas encore dissipée et le sujet est loin d'être épuisé.

63. — Le 29 juin 1876, le lieutenant THYS est détaché auprès du chef de la Maison militaire du Roi. Le Souverain cherchait un jeune officier de valeur pour son secrétariat des affaires coloniales et son choix tomba sur ce lieutenant que le colonel vicomte JOLLY, commandant de l'école de guerre, lui avait recommandé [15, pp. 58-59].

64. — Nous plaçons vers la même époque une première contribution directe de BANNING au dessein africain du Roi : un aperçu général sur les résultats des explorations antérieures effectuées en Afrique, avec délimitation sommaire du noyau central encore inconnu [56, pp. 17-25].

65. — Fin juin, LÉOPOLD II demanda à É. DE BORCHGRAVE à Berlin de sonder les dispositions des personnalités allemandes qu'il comptait inviter à Bruxelles.

Le Baron se fait également élire membre de la Société de Géographie de la capitale du Reich et il entre en communication avec le D^r NACHTIGAL qui lui fournit de très intéressantes informations sur les voyageurs allemands se trouvant alors en Afrique [54, pp. 129-135].

66. — C'est vers cette époque aussi que nous voyons pour la première fois le secrétaire particulier de LAMBERMONT initié dans le secret de la préparation de la future conférence. Il demande des renseignements à É. DE BORCHGRAVE au sujet des explorateurs allemands en juillet 1876. C'est parce que ce travail du baron GUILLAUME s'accorde parfaitement avec celui dont il se dit chargé et parce que nous voyons en ce temps le Roi faire appel à la collaboration certaine de THYS et de DE BORCHGRAVE et à celle probable de BANNING, que nous situons vers cette date les deux entretiens confidentiels dont GUILLAUME fait état dans son témoignage [37]. Il s'agissait pour LAMBERMONT comme pour le Roi de se mettre parfaitement au courant des réalisations géographiques de leurs invités [54, pp. 53-57, 98 ; 55, pp. 168-181 ; 77, pp. 11-13 ; 62].

67. — Vers la fin du mois de juillet, le Roi, probablement de concert avec LAMBERMONT, a fait son choix des membres étrangers et belges de la future conférence. Il rédige aussi une note confidentielle qui sera envoyée aux principaux invités et dans laquelle il leur explique les motifs qui lui ont inspiré la convocation d'une conférence restreinte. Il y indique en même temps les points essentiels qui seront soumis aux délibérations de l'assemblée.

Chef-d'œuvre d'adresse diplomatique ! Le Roi présente son initiative comme répondant à un vœu général ; il insinue adroitement la poursuite d'un but

commun ; il élève l'œuvre projetée au niveau supérieur d'une croisade en faveur de la civilisation en Afrique dépassant du coup le plan purement scientifique ; il souligne les avantages qu'offre la capitale belge comme siège de la réunion ; il honore ses invités en les faisant ses hôtes au Palais ; enfin il trace lui-même de main de maître le programme de la Conférence et de l'œuvre à laquelle il espère qu'elle donnera naissance ; il ne manque même pas d'esquisser les lignes fondamentales de l'organisation de l'entreprise.

On est tout émerveillé devant le génie qui a dicté ce document. Tous les termes en ont été soigneusement choisis, et derrière leur généralité vague et voulue se cache un dessein bien précis et se révèle à nos yeux toute l'ingénieuse tactique suivie par le Souverain pour mettre sur pied l'organisme international dont il compte faire l'instrument de ses aspirations personnelles et patriotiques. Il détermine le champ d'action de l'œuvre future et découvre du même coup celui de ses aspirations territoriales : l'Afrique centrale de l'embouchure du Congo jusqu'à la côte de Zanzibar ! Il définit la base matérielle de sa future action en Afrique : des concessions à obtenir par convention, achat ou location. Il trace le programme à exécuter au continent noir : une chaîne de stations le long des routes qui pénétreraient au cœur de l'Afrique. Il décrit la triple mission de ces stations, et développe davantage celle qui forme la base de l'évolution qu'il compte donner à l'œuvre pour la conduire à une création politique. Enfin il énonce les lignes fondamentales de l'organisme international qui prendrait en Europe la direction de l'exécution de ce programme en Afrique, s'occuperait de la propagande, recueillerait les fonds et les gérerait. Le Roi ne dit pas dans ce document qu'il désire voir le siège central de l'œuvre s'établir à Bruxelles ; personne toutefois ne doute de son intention à ce sujet. Ce petit détail nous

semble très révélateur. Il est à nos yeux une preuve formelle que les vagues termes généraux de la note correspondent dans l'esprit du Roi à un dessein et un plan d'action bien précis ; et l'analyse des termes de ce document, à la lumière de ce que nous savons des tentatives expansionnistes antérieures du Roi, nous en révèle sans peine les lignes générales. Mêmes idées maîtresses, même tactique de base ; donc même objectif final ! Préoccupations particulières : conserver l'Afrique centrale en un bloc uni ; éviter d'y faire naître des zones d'influence propres à des pays déterminés ; faire admettre d'abord sur le plan scientifique une action commune, à l'égal profit de tous, sous le patronage du Roi des Belges ; faire admettre par tous l'abolition de la traite comme un des objectifs de l'œuvre ! Une fois ce stade initial réalisé, les circonstances fourniraient bien au génie diplomatique du Roi un moyen approprié pour amener le second stade : celui où, petit à petit, les chefs indigènes choisiraient l'Association internationale pour défendre leurs intérêts supérieurs [56, pp. 28-47].

68. — Comme pour le comité d'études pour la Chine en 1873 (n^o 19), le choix des personnalités étrangères et belges à inviter à la conférence et surtout à faire entrer dans le comité central restreint de l'œuvre internationale était de la plus grande importance pour la bonne réussite de l'entreprise. Le Roi, par l'intermédiaire du Prince de Galles, choisit ses invités britanniques parmi les personnages les plus éminents dans les milieux des coloniaux, des savants, comme dans ceux des affaires et de la philanthropie ⁽¹⁾. Il sait par expérience (n^{os} 31, 32) que s'il parvient à gagner la sympathie des comités missionnaires et des chambres de commerce, l'opinion publique britannique lui sera favorable et lui sera un

(²) Voir *Appendice*, p. 328.

soutien pour neutraliser une éventuelle opposition du Gouvernement de Londres à son dessein le jour où il s'agira de faire effectuer à l'œuvre les évolutions nécessaires pour la conduire à son but ! Les hommes de la science comme tels n'y figurent en somme que pour faire accepter le premier stade de l'œuvre [56, pp. 195-196].

69. — En France, le Roi avait sans doute fait son choix depuis longtemps. Nous savons qu'il avait invité son ami DE LESSEPS, qui sera cependant empêché d'assister à la Conférence, mais qui ne manquera pas de recommander l'initiative du Roi à Marseille lors de l'ouverture du Congrès des Orientalistes et qui y gagnera à son tour son ami A. RABAUD à l'œuvre du Roi. Chose à remarquer, ce fait eut lieu avant l'ouverture de la Conférence de septembre ! C'est que LÉOPOLD II poursuivait déjà à ce moment son œuvre personnelle et qu'il se choisissait d'avance les collaborateurs utiles [54, pp. 277-278, 282].

70. — En Allemagne, son choix se limitait aux membres les plus en vue de la Société de Géographie de Berlin et aux voyageurs africains les plus célèbres. Dès le début, NACHTIGAL rendit de grands services. [54, pp. 129-146].

71. — Quant aux autres pays étrangers, nous ne possédons pas encore des données qui puissent nous renseigner sur le choix des personnalités invitées. LAMBERMONT nous révèle quelque peu les raisons qui ont fait écarter le Portugal [54, pp. 113, 124 ; 56, pp. 98-99 et 142 ; 57, p. 21], trop enclin à proclamer à toute occasion ses prétentions territoriales sur l'Afrique ; pareille intervention inopportune ne pouvait que nuire à la sérénité de la conférence autant qu'au dessein personnel du Roi ⁽¹⁾.

(1) Voir *Appendice*, p. 328.

72. — Enfin le choix des délégués belges était inspiré d'une part par le souci de se constituer un solide appui au ministère des Affaires étrangères et d'autre part d'établir un certain équilibre parmi les représentants des deux courants idéologiques et politiques qui divisaient alors l'opinion publique belge [54, pp. 56-69]. Quant à É. DE LAVELEYE, la remarquable notice que M. STENGERES a consacrée à cet éminent économiste anticolonialiste mentionne le paradoxe de voir ce personnage figurer dans le premier conseil belge « expansionniste » du Roi et de le voir devenir plus tard un fervent admirateur et enthousiaste soutien de l'œuvre royale [78, col. 490-491]. Nous avons fait remarquer ailleurs (n°16) que ce choix s'explique aisément, le Roi avait tout avantage d'appuyer par tous les moyens l'idée que son initiative ne poursuivait d'aucune façon une fin particulariste en faveur d'acquisition territoriale au compte de la Belgique.

73. — Le baron É. DE BORCHGRAVE révèle dans ses souvenirs [23, p. 173] que le Gouvernement du Reich, mis confidentiellement au courant par le président de la délégation allemande, témoigna de dispositions bienveillantes. Il n'en fut cependant pas ainsi en Angleterre (1). Voyant le chef de la délégation française se déclarer « l'interprète des vues françaises » durant la Conférence, on a l'impression qu'il avait dû recevoir des instructions ou des recommandations du ministère de la Marine de Paris avant de partir pour Bruxelles [56, p. 232]. Enfin, quant au Gouvernement belge, les documents sont muets pour la période qui a précédé la Conférence [54, pp. 147-153].

74. — Ayant pris connaissance de la note royale (n° 67), BANNING a probablement communiqué ses

(1) Voir *Appendice*, p. 328.

réflexions à un ami du Palais. Il repensa à son tour le rôle des stations, qu'il concevait quelque peu sur le modèle des récentes missions protestantes anglaises en Afrique ; il esquissa son idée de voir les États représentés dans l'œuvre internationale se partager ces stations tout en leur conservant un certain caractère international. Sa pensée de préparer le partage de l'Afrique s'y annonce déjà. Il entrevoit huit points d'où on pourrait partir vers le centre encore inexploré de l'Afrique et il donne déjà discrètement à entendre qu'à ses yeux la région du Niger-Bénoué mérite une attention spéciale pour les avantages commerciaux et coloniaux qu'elle offre [54, p. 254, et 56, pp. 48-55].

75. — Le 16 août 1876 a lieu, sur le désir du Roi, une première réunion préparatoire de la délégation belge sous la présidence de LAMBERMONT. Le collaborateur de LÉOPOLD II y donne d'abord lecture d'une note autographe confidentielle du Souverain. Celui-ci insiste sur le résultat concret et limité qu'il attend de la Conférence : la fondation d'une association internationale ayant son siège à Bruxelles et devant être dirigée par une commission internationale avec un comité central exécutif permanent et restreint et avec des comités nationaux qui seraient des affiliés du comité central chargés de faire la propagande et de recueillir des souscriptions.

Il insiste aussi sur son intention de contribuer par cette œuvre nouvelle à cicatriser l'horrible plaie de la traite en Afrique. Il le fait non seulement pour toucher le cœur de ses compatriotes toujours généreux quand il s'agit de grandes causes humanitaires, mais aussi, croyons-nous, pour établir la base de l'évolution politique qu'il compte donner à l'œuvre par cette voie. Il a soin cependant de ne pas révéler sa pensée intime : « Ce serait la mort de l'idée », devait-il sans doute penser en 1876, comme il l'avait dit en 1873 pour la Chine (n^o 19).

Il souligne qu'il est bien désirable que les stations soient dirigées par le comité central. Il veille au caractère international des stations et à leur dépendance du comité central ; il veut établir un puissant trait d'union entre elles « tant au point de vue de l'unité qu'à celui de la sécurité de l'œuvre ». C'est que ces stations, peut-être dispersées, devront devenir, dans son intention, les noyaux de son future domaine, les centres autour desquels se cristalliseront les petits États nègres en des fédérations locales. L'unité et le lien des stations, leur commune dépendance d'un même comité central assurera ainsi la formation d'une grande confédération sous la protection ou mieux sous le protectorat de l'Association internationale, c'est-à-dire sous la direction du Comité central exécutif.

Enfin, le Roi fait entendre qu'on ferait bien de ne pas rejeter l'éventualité d'accéder à la volonté d'un généreux donateur qui exigerait que la station dont il supporterait les frais reçût son nom ou celui de son pays et fût confiée exclusivement à ses nationaux. On songe immédiatement à Franceville et à Léopoldville ! Est-ce pour satisfaire des exigences françaises ? Ou le Roi veut-il prendre ses précautions contre l'éventuel échec toujours possible de sa formule internationale ? Peut-être les deux !

Les Belges ne semblent appelés qu'à participer dans une mesure restreinte à l'œuvre et par conséquent aussi aux délibérations de la Conférence. Le Roi leur offre cependant l'occasion de discuter en toute liberté l'affaire en comité privé sous la présidence éclairée de LAMBERMONT. Cette précaution s'avérera grandement utile, [56, pp. 71-78].

76. — Dans l'échange de vues qui suivit la lecture de la note royale, LAMBERMONT détermina l'objectif immédiat de l'œuvre : il s'agissait d'établir une chaîne

de stations hospitalières de la côte de Zanzibar à l'embouchure du Congo ; il annonça que le Roi présiderait la conférence ; il souligna que la Belgique s'était depuis longtemps intéressée discrètement à l'Afrique ⁽¹⁾ et qu'actuellement elle portait une attention spéciale au Transvaal ; il écarta soigneusement toute suggestion proposant une autre ligne de pénétration à l'Afrique autre que celle préconisée par le Souverain. Il insista sur le rôle effacé qui reviendrait aux délégués belges durant les débats de la conférence ; il développa les raisons qui faisaient de Bruxelles le lieu idéal pour y tenir une réunion internationale et pour y établir le siège central d'une œuvre internationale ; il insinua que le Roi deviendrait président de cette œuvre ; mais il rejeta résolument l'idée que la Belgique cacherait quelque arrière-pensée d'acquisition territoriale pour son propre compte en Afrique. L'œuvre adopterait une attitude de bienveillante neutralité à l'égard des missions religieuses et une parfaite et égale serviabilité envers tout savant, voyageur ou commerçant qui pénétrerait en Afrique et passerait par les stations. L'œuvre resterait limitée à l'effort fait en commun pour favoriser au maximum l'exploration complète de l'Afrique ; toute préoccupation commerciale en serait exclue ; elle ne ferait que préparer le terrain, ouvrir les routes ; mais elle n'exploiterait pas elle-même les possibilités pratiques qu'elle créera.

Lors de ce premier contact des délégués belges avec l'initiative royale, leurs dispositions se sont révélées sympathiques à l'entreprise ; ils se méfient cependant un peu d'eux-mêmes et se demandent si les grandes Nations et les Sociétés étrangères de Géographie vont admettre la formule internationale et désintéressée

(1) Le baron GUILLAUME rédigea trois notes à ce sujet pour LAMBERMONT : Les Belges en Afrique, Note sur le Rio Nunez, Voyage en Abyssinie de M. Blondeel [44 bis, Tome IV, sections 1, 2 et 3].

du Roi. LAMBERMONT les rassure. Aucune note discordante ne se fit entendre de la part des délégués belges. D'autre part on ne peut qu'admirer la *maestria* du diplomate pour présenter l'initiative du Roi sous son vrai jour, pour écarter toute suggestion inopportune, pour assurer les meilleures conditions de succès à l'entreprise. Il connaît et comprend parfaitement l'idée du Roi, il l'adopte, la soutient et s'en fait le fidèle et intelligent interprète auprès de ses collègues [56, pp. 78-108].

Il importait souverainement au début que les Belges se rendirent parfaitement compte de la nature scientifique et humanitaire de l'œuvre et qu'on les rassura sur l'utilité et les chances de succès de l'entreprise. Il fallait cependant adroitement éviter de mettre trop en relief les perspectives pratiques que l'œuvre ouvrit pour un avenir plus lointain. Toute l'attention devait être concentrée sur la tâche actuelle à réaliser par l'œuvre. LAMBERMONT le fit à la perfection.

77. — Le Roi cependant cherchait ensuite à sonder davantage la mentalité de ses compatriotes devant la perspective d'une présence belge en Afrique. Il s'adressa d'abord à BANNING, qui n'avait pas assisté à la réunion du 16 août dernier. Il lui demanda son avis sur les divers emplacements qui, dans l'état des connaissances alors acquises sur l'Afrique, lui semblaient pouvoir se prêter à l'établissement de stations géographiques et particulièrement de stations belges.

BANNING envisage l'initiative du Roi en fonction de ses propres idées sur le problème de l'expansion coloniale de la Belgique. Il expose d'abord les huit points qui lui semblent le mieux convenir comme points de départ de la pénétration de l'Afrique ; il souligne à nouveau les avantages particuliers de la région du Niger-Bénoué. Quant à l'emplacement d'une station belge, il conseille de se limiter à une seule station pour

commencer ; il examine les avantages et les inconvénients d'une station belge sur le Zambèze tenant compte de la possibilité que le Roi songe peut-être à souder sa nouvelle initiative à la récente tentative d'expansion économique belge au Transvaal. Il ne sent d'autre part aucun enthousiasme pour le choix d'une station où n'échoierait à la Belgique qu'une mission par de désintéressement qui se limiterait à donner la chasse aux marchands d'esclaves sans offrir, à ses yeux, aucune perspective d'avenir expansionniste ou colonial. Il préconise enfin la région du Niger-Bénoué comme endroit de loin le plus préférable à un établissement belge. BANNING laisse encore transparaître son désir de soumettre au Roi des considérations utiles sur l'organisation à donner à l'œuvre projetée en vue de servir pour le mieux les intérêts belges engagés dans l'entreprise. Selon lui, le comité exécutif doit distribuer les stations entre les diverses associations nationales qui se seraient affiliées à l'œuvre internationale. A la base de cette conception se trouve l'idée que le Roi a conçu son initiative en vue du partage prochain de l'Afrique, dont elle va avancer l'heure. Il importe donc d'orienter la participation belge de façon à assurer à la Belgique un lot avantageux dans ce partage.

BANNING n'a donc pas saisi, il n'a pas connu l'idée intime du Roi, ni son dessein, ni la tactique que celui-ci se proposa de suivre. Il est pourtant animé d'un ardent patriotisme et d'un noble souci des intérêts et de l'avenir de la Belgique, mais il n'atteint pas le génie diplomatique du Roi ou de LAMBERMONT [56, pp. 111-134].

BANNING se donnera dorénavant corps et âme à l'œuvre africaine, il se demandera même si ce n'est pas lui qui en a semé les premiers germes par ses notes sur l'Afrique (n° 59). Il tiendra jusqu'à la fin de sa vie le bien fondé de ses conceptions initiales et ne négligera aucune occasion pour essayer de faire donner à l'entre-

prise du Roi un caractère national et une direction gouvernementale. Il servira le Roi avec dévouement durant plus de quinze ans et rendra d'inappréciables services à la cause, mais il finira malheureusement par se brouiller avec le Roi-Souverain du Congo quelques années plus tard [54, pp. 213-219, 334-343 ; 57, pp. 180-205, 206-211 ; 59, pp. 266-271].

78. — Au cours du mois de juillet, les présidents des principales sociétés de géographie de l'Europe annoncèrent aux membres de leur institut l'heureuse initiative du Roi des Belges [54, pp. 134]. DE LESSEPS en fit de même au Congrès des Orientalistes à Marseille (n° 69). Petit à petit la presse, tant étrangère que belge, commençait à s'intéresser à l'affaire. LAMBERMONT fournit à É. DE BORCHGRAVE les renseignements généraux à donner aux journalistes lorsqu'ils viendraient les demander [54, p. 182].

En Belgique, des journaux, comme *Le Précurseur* du 30 juillet 1876, publièrent parmi les faits divers l'information que « des bruits couraient que le Roi allait bientôt donner une grande fête dans son nouveau jardin d'hiver et que de nombreux princes étrangers y seraient invités ». Rien de plus précis ne semble avoir percé en Belgique en ce temps.

Un mois plus tard, le 3 septembre 1876, le même *Précurseur*, *La Meuse* et le lendemain *l'Écho du Parlement* lancèrent la nouvelle qu'aux ministères des Affaires étrangères et de la Justice on travaillait activement à préparer les éléments de la conférence géographique qui se tiendrait prochainement au Palais sous la présidence du Roi. Il s'agirait, d'après ces journaux, d'y étudier le moyen pratique d'établir une colonie pénitentiaire belge en Afrique, et on laissait entendre comme probable qu'à bref délai un projet de loi serait soumis

aux Chambres en vue d'assurer l'exécution de cette idée.

On raccrochait ainsi l'étude dont le Roi avait chargé M. STEVENS (n° 43) à la prochaine conférence géographique. Erreur de journaliste, ballon d'essai pour sonder l'opinion publique ou jeu subtil de diplomate ? Nous l'ignorons [55, pp. 181-192].

79. — Au début de septembre arrivèrent à Bruxelles les premières lettres du baron DE SÉLYS FANSON, consul belge récemment nommé au Transvaal. Le ministre s'empessa de les placer sous les yeux du Roi [55, pp. 56-58 et 66]. Certaines nouvelles qu'elles contenaient inquiétèrent grandement le Département. Le consul y relatait le conflit surgi entre les Boers et les Cafres auxquels les Anglais avaient vendu ces dernières années quatre cent mille fusils. D'après ce que Sir CUNNINGHAM avait dit au consul belge, Lord CARNARVON, le ministre britannique des Colonies, n'accepterait de confédération des États sud-africains que sous le drapeau britannique. La presse locale prêtait beaucoup d'attention à la venue du consul belge dans la colonie du Cap et le fait n'avait pas échappé à l'attention de Londres [55, pp. 58-59]. On ne répondra de Bruxelles à DE SÉLYS que le 18 septembre après la clôture de la Conférence. Cependant on dut se préoccuper de la question dès le 4 septembre. Le ministre recommandera au consul d'observer une extrême réserve et une grande discrétion, parce que « des États rivaux de la Belgique dans le domaine commercial, n'ont pu voir sans regret un courant sérieux d'affaires naissant entre un pays jeune ayant de nombreux besoins, et un pays capable d'y pourvoir complètement et à lui seul » [55, pp. 66].

80. — Le 26 août 1876, le président de la Société de Géographie de Berlin fit connaître ses vues sur le

programme de la future conférence qui lui avait été communiqué. É. DE BORCHGRAVE passa sa lettre à Bruxelles le 4 septembre. Les Allemands applaudirent à l'initiative du Roi, mais ils se placèrent uniquement sur le terrain des découvertes scientifiques propre aux sociétés de géographie. Ils préconisèrent le système des explorations individuelles comme le meilleur moyen de pénétrer en Afrique et regardèrent l'œuvre des stations comme éminemment utile. Ils se contentèrent de souligner cette mission primordiale de l'œuvre des stations ; ils suivraient cependant avec grand intérêt les échanges de vues des membres de la Conférence concernant les autres utilités qui pouvaient découler de l'établissement des stations pour le commerce, l'évangélisation, l'abolition de la traite et l'influence des États européens [54, pp. 142-144].

Cette lettre a dû grandement réjouir le Roi : les Allemands entraient parfaitement dans ses vues, il pourrait donc compter sur eux et trouver en eux un puissant appui pour faire triompher son programme. Il a dû en conclure également qu'il importait de ne toucher que légèrement et de façon générale la mission pacificatrice et humanitaire des stations. Il suffisait d'ailleurs à son dessein de voir ce point admis par la Conférence ne fût-ce que comme objectif lointain de l'œuvre. Est-ce la raison pour laquelle LÉOPOLD II omettra adroitement de soumettre explicitement cette mission pacificatrice à la délibération de la Conférence ? Il lui importait souverainement de sauvegarder sa pleine liberté quant au développement à donner plus tard à cette mission. Il y comptait pour faire évoluer l'œuvre vers son véritable but : celui de se voir confier une tâche de gouvernement en Afrique !

81. — Le 9 septembre suivant, les délégués belges se réunirent une seconde fois chez LAMBERMONT.

Le Roi avait lu le compte rendu de la réunion précédente ; il avait reçu entretemps les observations des présidents des différentes sociétés de géographie auxquels il avait envoyé la note de fin juillet (1) ; il avait probablement obtenu encore d'autres informations confidentielles. Ayant étudié ces données, il en avait évalué sans doute la répercussion dans les échanges de vues qui auraient lieu à la Conférence et où les différentes opinions allaient s'affronter. Il lui importait dès lors de préparer les délégués belges à bien remplir le rôle qu'il leur destinait : ils devaient se faire auprès de leurs collègues étrangers les discrets interprètes des vues du Roi. C'est pourquoi LAMBERMONT consacrait la première partie de la réunion à exposer l'état de la question tel qu'il répondait à la pensée du Roi ; il rappela en même temps les principes de sagesse diplomatique qui devaient guider les travaux de la Conférence. Enfin il en profita pour insinuer adroitement que les desseins du Roi portaient plus loin que l'objectif immédiat de l'œuvre initiale, sans toutefois entrer dans de plus amples détails et sans éveiller chez ses compatriotes le moindre soupçon d'une action coloniale déguisée (n° 48).

Le baron, qui parle en tant qu'interprète de la pensée du Roi, laisse entendre que les délégués allemands entrent parfaitement dans les vues du Roi, tandis que les Anglais arriveront avec un programme fort compliqué. Il rappelle qu'il s'agit avant tout d'arriver à un résultat pratique et limité : la création d'un organisme international tel que le Roi le propose. LAMBERMONT souligne l'inopportunité d'aborder en détail la question des relations futures de l'œuvre avec les missions religieuses et les entreprises commerciales ; une déclai-

(1) Nous ne connaissons que la réponse du baron VON RICHTHOVEN, président de la Société de Géographie de Berlin (n° 78). Quant aux Anglais, LAMBERMONT prévoyait qu'ils arriveraient avec des programmes tout faits, très étendus et fort compliqués [56, p. 136].

ration de principe suffit en cette double matière délicate et il faut laisser à l'avenir le soin de résoudre les questions pratiques qui se poseront en ce domaine. Il est absolument commandé de ne pas soulever la question du concours financier des Gouvernements, l'œuvre devant rester privée et internationale [56, pp. 135-161].

Les préoccupations politico-religieuses qui dominaient alors les esprits en Belgique eurent aussi leur écho dans cette réunion par la bouche de COUVREUR. Celui-ci laissait entendre qu'une partie du public se désintéresserait de l'œuvre au moindre soupçon qu'elle serait au service du prosélytisme religieux [56, pp. 158-161 ; 55, p. 205, note 2 ; 63, p. 46].

82. — A cette même réunion, LAMBERMONT invita BANNING — qui avait étudié cette question, dit-il, — d'exposer ses vues sur les emplacements les plus propices à l'établissement de stations en Afrique.

Le futur secrétaire de la Conférence reprend alors le tableau qu'il avait déjà présenté au Roi et préconise un poste sur la côte de Guinée comme convenant le mieux à la Belgique. Il en profite pour exposer ses vues sur l'organisation de l'œuvre, estimant dans l'intérêt de la Belgique qu'il fallait confier la direction, le personnel comme la fondation et l'entretien des postes aux comités nationaux. Du coup, la méfiance de ses collègues est éveillée. Il leur est trop clair que les idées de BANNING tendent à préparer l'établissement d'une colonie belge. Celui-ci d'ailleurs ne le cache pas. Or, ils n'en veulent à aucun prix, et ils commencent à douter des intentions du Promoteur de l'œuvre. L'adresse de LAMBERMONT parvient à conjurer le danger et à rassurer ses compatriotes :

« Il est à prévoir, dit-il, que dès l'ouverture de la Conférence, on ira au devant de ces craintes en faisant voir à tous le but purement scien-

tifique et complètement désintéressé que nous poursuivons » [56, p. 140].

Cette discussion, qui exaspérait le patriotisme de BANNING, avait un résultat positif : elle confirmait le Roi dans son dessein de poursuivre une œuvre personnelle et le justifiait en même temps devant l'histoire. L'exclusion de toute recherche d'acquérir une colonie belge n'impliquait pas le renoncement au dessein de procurer indirectement à la Belgique une terre d'expansion en créant un État indépendant dont il deviendrait le Souverain. Des Belges cependant opinaient à cette époque que pareille éventualité ne pût se produire parce que « les pouvoirs limités que la Constitution belge a réservés au chef de l'État y rendent impossible toute visée de conquête ou même de prépondérance quelconque » [42, p. 276 ; 57, p. 103]. LÉOPOLD II a prouvé que cette impossibilité n'existait que dans l'esprit de ceux qui n'avaient ni sa foi, ni son hardiesse, ni son génie.

83. — Deux remarques s'imposent ici à l'historien. D'abord, l'œuvre que le Roi veut voir approuver par la Conférence se limite à la fondation de stations. La première utilité qui est en même temps la mission primordiale de ces postes est de servir les voyageurs sans distinction de leur nationalité ou du but de leur voyage. Toutefois, d'autres tâches secondaires ou ultérieures sont prévues pour ces stations, entre autres celle de contribuer à la pacification du pays où elles seront établies et à l'abolition de la traite à l'intérieur de l'Afrique.

Les stations et l'œuvre n'auront pas un caractère politique, elles ne recevront aucun mandat des États d'Europe, resteront une entreprise privée, émanant d'un comité privé, ne visant aucunement à se mettre au service de la politique d'une nation européenne, restant

incompétentes à exercer une action politique ou de gouvernement au nom ou au profit d'une nation européenne ou d'un groupe limité de nations européennes. L'œuvre et les stations sont incapables de prendre possession d'une région de l'Afrique au nom d'une puissance coloniale. Elles ne visent pas non plus à créer des sphères d'influence et d'intérêts. Elles poursuivent un but complètement désintéressé au profit de tous indistinctement. LÉOPOLD II lui-même ne cherche aucunement à favoriser d'une façon même déguisée les intérêts belges et encore moins à acquérir les territoires en Afrique au compte de la Belgique. L'œuvre est internationale, scientifique et philanthropique.

○ Tout cela n'exclut pas toutefois l'objectif final poursuivi par le Roi. L'œuvre, dont au début la mission scientifique est surtout mise en relief et intéresse surtout les milieux géographiques, verra bientôt sa mission pacificatrice se placer à l'avant-plan. Du moins tel a dû être le calcul du Roi. Une fois établies au milieu des populations africaines, les stations parviendraient aisément, en vertu de la mission pacificatrice qui leur est assignée, à se faire confier une tâche de gouvernement par les Chefs indigènes, — non pas par les Gouvernements des nations européennes. Cette nouvelle mission — que peut-être peu de personnalités invitées à Bruxelles auront entrevue — se greffera naturellement sur la mission philanthropique de l'œuvre ; elle ne détruira pas son caractère international, ni privé, mais elle obligera l'œuvre à se faire connaître aux puissances européennes comme chargée par les Chefs indépendants indigènes d'exercer une action de gouvernement en leur nom. Une fédération de petits États nègres se formera ainsi qui prendrait comme chef d'État, non pas un être conventionnel comme l'Association internationale mais le Chef et Promoteur de cette œuvre. Tel nous paraît avoir été le dessein du Roi. Cet objectif reste désinté-

ressé parce que conçu et réalisé au profit égal de tous et nullement au profit exclusif de la Belgique et encore moins au profit personnel de LÉOPOLD II. Ainsi, l'œuvre projetée était essentiellement scientifique, internationale et philanthropique ; mais dans l'idée de son royal promoteur, elle contenait en puissance des possibilités politiques d'ordre personnel.

84. — Les historiens antérieurs ont pu croire — et ont cru — que la conception et l'organisation de l'Association internationale africaine a été le fruit des échanges de vues de la Conférence géographique de Bruxelles et que le Roi n'en avait pas établi à l'avance en détail les éléments essentiels, le programme, les caractères. Les documents dont nous avons fait état, et qui n'avaient pas été utilisés par nos prédécesseurs, démontrent à l'évidence que non seulement le Roi prit personnellement l'initiative de ce congrès, mais qu'il conçut également en détail l'organisme auquel cette assemblée devait donner naissance et qu'il le conçut de façon à en faire un instrument de son vaste dessein : réaliser indirectement le développement extérieur de la Belgique. La Conférence ne fera qu'adopter et sanctionner ce que le Roi avait déjà préétabli et ce qu'il soumit à leurs délibérations. En ce sens seulement, l'Association internationale africaine est l'œuvre de la Conférence. Elle est bien plus encore l'œuvre personnelle du Roi. Ce point est d'une importance capitale pour saisir en sa vérité historique la réelle portée de l'Association internationale et surtout de l'action de cet organisme exercée en Afrique.

Il s'en suit, à notre avis, que cette Association n'est que la forme concrète de l'action personnelle du Roi. En travaillant à l'exécution des résolutions de la Conférence comme président du Comité central exécutif, LÉOPOLD II n'a fait que travailler à son œuvre per-

sonnelle, à poursuivre la réalisation de son programme et à mettre à exécution son propre dessein. La preuve en est fournie par la détermination du Roi de ne jamais permettre que la Présidence de cette Association internationale revienne à un autre que lui, comme nous le verrons ultérieurement (n° 110) ⁽¹⁾.

85. — BANNING ne s'était pas désarmé devant l'attitude décidée de ses collègues ni devant l'exposé de LAMBERMONT à la réunion du 9 septembre 1876. Il résolut de s'adresser au Roi par l'entremise de son ami J. DEVAUX, chef de cabinet de Sa Majesté. Il lui écrivait le 11 septembre une longue note dans laquelle il développait tous les inconvénients qui, selon lui, étaient inhérents à la formule internationale ; celle-ci, telle qu'on la voulait, était contraire aux intérêts de la Belgique engagés dans l'entreprise. En conséquence, BANNING exposait tous les avantages que présentait à ses yeux sa conception de nationaliser en quelque sorte les stations. Il termina son mémoire par des considérations pleines d'un ardent patriotisme.

Il livre ainsi la meilleure preuve qu'il ne fut pas dans le secret de la grande affaire, que l'ardeur avec laquelle il défendit ses propres idées lui cachait les possibilités que contenait la formule internationale et qu'il n'entrevit pas la tactique du Roi, à moins qu'à son avis — ce dont nous doutons — le Promoteur de l'œuvre internationale ne poursuivît qu'une chimère [56, pp. 174-185].

86. — Le Roi réservait une double réponse à BANNING et à ses collègues. Rencontrant BANNING le jour de l'ouverture de la Conférence, LÉOPOLD II lui dit

(1) Il nous semble que ce n'est qu'envisager partiellement la réalité historique de « l'Association internationale africaine » que de ne pas tenir compte de ce que cet organisme n'était qu'un instrument dans les mains du Roi pour réaliser une œuvre personnelle à portée et utilité internationales, comme M. STENGERS [79, p. 925] paraît le faire.

qu'il était au fond d'accord avec lui — sans spécifier en quels points précisément —, mais qu'il fallait tenir compte de l'état des esprits. Le Roi appréciait certainement le patriotisme de son informateur, mais il ne se fait pas au génie diplomatique de celui-ci [56, pp. 185-186].

87. — Une correspondance particulière datée de Bruxelles le 11 septembre 1876 parut le lendemain dans le *Précurseur*. Elle répondit si adéquatement aux principales questions qui avaient été posées au cours de la dernière réunion des délégués belges chez LAMBERMONT et elle fournit des renseignements si précis tant sur les motifs qui avaient inspiré le Promoteur de la Conférence que sur l'objet qui serait soumis à cette Assemblée que nous présumons qu'elle tient ces informations d'une source officieuse (1).

(1) Deux arguments à priori ont été invoqués contre cette opinion [7 bis, pp. 1022-1023]. En histoire, pareils raisonnements n'ont de valeur probative que s'ils établissent d'une manière apodictique l'impossibilité absolue ou l'incompatibilité évidente dont ils font état. Or, il nous paraît qu'aucun des deux arguments invoqués ne satisfait à cette exigence. D'abord « les acidités anticléricales » que le correspondant du « journal solidement anticléric » mêle *non pas à tout son article, mais uniquement à son explication de l'affaire déjà ancienne de STEVENS* tout à fait étrangère à l'objet de la Conférence, rendent-elles en vérité absolument impossible que le Roi ait pu charger quelqu'un de son entourage de communiquer à ce journaliste des informations concernant la Conférence dans le but de les faire publier sans délai dans le *Précurseur* ? L'affirmation catégorique de notre contradicteur nous semble gratuite et illusoire. En effet, ces « acidités » ont pu avoir été *tolérées*, et même avoir été *acceptées*, disons même *souhaitées*. Le jeu avait sa raison d'être : c'était un moyen facile et inoffensif pour apaiser les appréhensions très vives, inspirées par l'anticléricisme, dont COUVREUR s'était fait l'écho à la réunion du 9 septembre 1876. — Ensuite, en lançant la perspective d'un régime international pour la future colonisation de l'Afrique, le Roi fit ressortir explicitement que ce point n'entraînait pas dans l'objet de la Conférence ; il soulignait davantage son désintéressement, puisqu'il n'envisageait nullement l'acquisition d'une colonie belge et qu'il se prononçait sans ombages contre tout régime particulariste ou protectionniste pour l'avenir colonial de l'Afrique. Il était évident à tous que l'œuvre scientifique et humanitaire projetée par le Roi allait avancer l'heure où se poserait la question de l'avenir politique et commercial du continent noir. L'idée lancée discrètement par le Roi était de nature à plaire aux délégués allemands (n° 80) et LÉOPOLD II avait tout

Le correspondant du journal anversois ⁽¹⁾ redresse d'abord l'erreur d'après laquelle la Conférence devait s'occuper d'un projet de colonie pénitentiaire belge en Afrique (nos 43 et 78). Il écarte ensuite l'idée d'une tentative même déguisée de colonisation belge. Puis il aborde le motif qui a inspiré le Roi. Les richesses de l'Afrique étant présumées immenses, il était à prévoir qu'un jour elles tenteraient d'autres appétits que ceux des voyageurs et géographes. D'où le danger, nullement imaginaire, de voir éclater des conflits entre nations rivales. Il est curieux de voir l'auteur faire état de l'Amérique et de l'Allemagne, comme futurs compétiteurs possibles à la possession de l'Afrique. Le Roi a pensé qu'il y avait un moyen d'éviter ces dangers et de trouver une solution idéale au contentement et au profit de tous.

« Naturellement, il ne s'agit pas *hic et nunc* de convier les nations à fonder sous le patronage de la Belgique neutre une société internationale pour la colonisation fédérale de l'Afrique. Non. Les choses n'en sont pas là. Il faut que la période des explorations soit close ».

En attendant ce résultat, le Roi propose de conjurer les efforts en vue de favoriser la pénétration de l'Afrique et de fonder une Association internationale qui établirait des postes hospitaliers au service des explorateurs en Afrique et qui y contribueraient aussi à assurer la pacification des régions maintenant si souvent troublées

intéret à se concilier ceux-ci. Ce n'était donc pas « faire échouer la réunion », mais en garantissant la pleine réussite dans l'avenir, que d'agir comme nous le concevons, d'autant plus qu'au cas où des difficultés naîtraient de cette correspondance, on aurait pu facilement faire état des deux arguments invoqués par notre contradicteur pour « démontrer » qu'il ne s'agissait en l'occurrence que d'une invention fantaisiste d'un journaliste quelconque ! Il est donc raisonnable, croyons-nous, d'admettre que très vraisemblablement de « texte fort curieux » constitue une pièce dans le jeu du Roi. (Voir aussi n° 48).

(1) Est-ce M. CANLER [7 bis, p. 1022] ? Rien ne permet de dire cependant qu'il s'agit du correspondant habituel ou d'un correspondant occasionnel.

par des luttes intertribales et à y contribuer à défendre les populations indigènes contre les bandes esclavagistes.

C'est une œuvre internationale et philanthropique, entièrement désintéressée, au service de la science et de l'humanité, et dégagée de toute arrière-pensée de propagande religieuse.

Témoignage, à notre avis, capital, trop longtemps négligé ou resté inconnu. Nous y trouvons exposées, déjà en 1876, les mêmes idées que développera à la Conférence africaine de Berlin le 19 novembre 1885 le plénipotentiaire américain, M. KASSON [47, p. 27]. La formule politique qu'elle avance est celle d'une sorte de colonie internationale sans exclusivisme ou protectionisme quelconque, avec un régime de liberté complète de commerce, et pleinement indépendante de la souveraineté d'une nation européenne déterminée.

Certes le texte prête en deux points à quelque équivoque. On y parle du patronage de la Belgique et d'une sorte de fédération des gouvernements et des peuples. On ne détermine cependant pas la forme concrète que devra revêtir ce patronage de la Belgique ni quels gouvernements ou quels peuples sont visés pour réaliser cette fédération. Dans l'esprit du Roi, c'était plutôt de son patronage personnel qu'il s'agissait, ou mieux du projet de prendre lui-même la souveraineté de cette nouvelle entité politique. Étant Roi des Belges et ne pouvant assumer cette nouvelle charge qu'avec l'assentiment des Chambres, le nouvel État serait ainsi placé indirectement sous le patronage de la Belgique. Les termes employés se laissent donc interpréter d'une façon raisonnable. Quant à la fédération des gouvernements et des peuples, LÉOPOLD II visait non pas un commun accord préalable des Gouvernements de l'Europe, mais plutôt l'assentiment des Chefs d'État indi-

gènes et indépendants de l'Afrique ⁽¹⁾. Sa formule pouvait s'entendre également dans les deux sens. On saisit cependant facilement la raison qui a dicté cette expression équivoque : il ne fallait pas être trop explicite à cette époque et révéler tout le secret de la tactique à suivre. Les puissances européennes s'opposeraient peut-être d'autant moins au projet qu'en fin de compte elles penseraient rester les arbitres de l'affaire, puisque la réalisation de cette idée internationale dépendrait de leur commun accord. L'idée du Roi était justement le contraire.

Le correspondant du *Précurseur* laissait entendre aussi par quelle voie le Roi comptait obtenir la reconnaissance de son projet par les Nations : l'œuvre proposée serait réalisée « au grand avantage de tous ». Ce n'est que par ce moyen que le Roi croyait possible de faire profiter également la Belgique de son entreprise, tant à cause des dispositions anticolonialistes de ses compatriotes qu'en raison de la jalousie « commerciale » des autres puissances [55, pp. 192-211].

(1) Ce n'est que l'étude de l'intéressant ouvrage de G. E. BONNET [4] sur DE LESSEPS qui nous a fait comprendre clairement la tactique attribuée à LÉOPOLD II. Lors de l'élaboration de nos mémoires précédents [54, 55, 56, 57] nous n'avions pas encore lu cet ouvrage. C'est le motif pour lequel nous appuyions parfois trop sur un accord des nations. Le Roi cherchait à imiter DE LESSEPS dans la politique du fait accompli, croyons-nous.

CHAPITRE VII

LA CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES

(12-14 septembre 1876).

88. — Le 11 septembre 1876 au soir, le Roi reçut brillamment ses invités à son palais. Ce fut, à ne pas en douter, un dîner diplomatique, un premier contact entre les membres belges et étrangers de la Conférence, une occasion propice pour ces premiers de s'acquitter dans leurs conversations privées de la délicate mission dont ils avaient été chargés auprès de leurs collègues [56, pp. 195-197].

89. — Le lendemain eut lieu la première séance de la Conférence. Le Roi y prononça un remarquable discours d'ouverture. Ce geste avait aux yeux de LÉOPOLD II une signification capitale : il devait lui assurer la présidence de l'association internationale à fonder.

Ses derniers mots le disaient d'ailleurs clairement :

« Mon vœu est de servir comme vous me l'indiquerez la grande cause pour laquelle vous avez déjà tant fait. Je me mets à vos dispositions dans ce but ».

C'est pour cette même raison qu'il s'est réservé la présidence de la Conférence, qu'il a invité ses hôtes à son palais, qu'il les comble d'attentions et qu'il honorera plusieurs d'entre eux d'une haute distinction.

Son discours reproduit les grandes lignes de sa note

de juillet dernier (n° 67). Il a soin de donner aux travaux de la Conférence une portée qui dépasse de loin le domaine de la science, il parle de « planter l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale », ce qu'il appelle « une croisade digne de ce siècle de progrès » et Bruxelles serait « le quartier général » de cette gigantesque entreprise.

A.-J. WAUTERS [93, p. 16] — et après lui, les autres historiens — écrit :

« Et sans oser prévoir ⁽¹⁾ que moins de dix ans plus tard, les événements et l'accord bienveillant des puissances ⁽²⁾ feraient de lui un souverain absolu régnant sur le plus vaste empire africain, le roi constitutionnel de la Belgique ajoutait :

« Ai-je besoin de dire qu'en vous conviant à Bruxelles, je n'ai pas été guidé par des vues égoïstes. Non, Messieurs, si la Belgique est petite, elle est heureuse et satisfaite de son sort, je n'ai pas d'autre ambition que de la bien servir. Mais je n'irai pas jusqu'à affirmer que je serais insensible à l'honneur qui résulterait pour mon pays de ce qu'un progrès important dans une question qui marquera dans notre époque, fut daté de Bruxelles ».

Nous estimons, au contraire, que le Roi savait très bien où il voulait en arriver et qu'il avait choisi l'expression de sa pensée en conséquence (n° 11). La première croisade avait abouti au Moyen-Age à la « création en Orient d'une véritable colonie européenne » [5, pp. 88-89] et à la fondation d'États indépendants : le chef de la croisade devint le Souverain du principal de ces États. Nous ignorons si LÉOPOLD II y a pensé en parlant d'une croisade digne de ce siècle de progrès en tout cas, il pensait bien arriver un jour à se voir attribuer à son tour la souveraineté d'un État indépendant en Afrique.

⁽¹⁾ Ce jugement, capital à notre avis, ne repose sur aucun argument. C'est une assertion qui est en contradiction avec tout ce que nous savons actuellement des efforts expansionnistes du Roi antérieurs à 1876, et avec les propres témoignages postérieurs du Roi en personne.

⁽²⁾ Formule des plus ambiguës.

Dans ce discours le Roi parle « de l'Afrique centrale ». Il n'avait parlé dans sa note de juillet (n° 67) que d'acquiescer : des bases d'opération à « la côte de Zanzibar et l'embouchure du Congo » ; dans son discours il fait précéder ces mêmes termes par deux petits mots : « entre autres » qui élargissent singulièrement l'horizon tout en laissant plus de liberté à la discussion. Déjà à la réunion du 9 septembre des délégués belges, LAMBERMONT avait laissé entendre une certaine évolution dans la position du Roi à ce sujet (n° 81).

On a fait remarquer [79, p. 925] que l'idée de réunir les deux côtes de l'Afrique par une ligne de stations répondait aux vœux exprimés en 1876 par la Conférence de Géographie de Bruxelles. D'après le même historien, le projet de 1876 était un projet international et philanthropique LÉOPOLD II ne le reprendra à son compte qu'en 1881. C'est oublier, à notre avis, que dès avant l'ouverture de la Conférence, ce projet était en même temps celui du Promoteur de ce congrès (Voir n° 87).

90. — Il n'entre pas dans notre intention de résumer ici les débats ou les résolutions de la Conférence géographique. Nous ne ferons qu'en rappeler les points principaux.

91. — Le Roi ne parle pas d'une mission civilisatrice des stations. C'est qu'il ne voulut d'aucune façon voir attribuer « un caractère enseignant » aux stations de l'œuvre. Il entendait tenir son œuvre en dehors de la lutte idéologique qui divisait ses compatriotes et écarter l'épineuse question scolaire de l'Afrique ; d'autre part, il comptait confier l'œuvre de l'éducation et de l'instruction des indigènes de l'Afrique aux missions religieuses belges ; enfin, il cherchait à éviter de donner l'apparence de se mouvoir sur le même plan que les missions protestantes anglaises [56, 223-227].

92. — Il attachait beaucoup d'importance au problème des relations de son œuvre avec les missions religieuses et nous présumons qu'il n'a pas été étranger aux déclarations favorables que le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY a émises à ce sujet. C'était un excellent moyen de contourner l'écueil de la susceptibilité d'une partie de l'opinion publique belge hostile à la religion catholique [56, pp. 208-223].

93. — Avant d'entamer la discussion d'un point délicat aux séances plénières, les membres de la Conférence se divisaient en deux sections, dont une groupait les délégués français, anglais et italien — c'est-à-dire les trois nations qui avaient des intérêts coloniaux en Afrique — et l'autre réunissait les délégués allemands, autrichiens et russe. Cette répartition se fit spontanément et fut toute gratuite, remarque ROHLFS [64, p. 391]. Curieux hasard en tout cas, dont le Roi tirait pratiquement tout le profit, puisque le groupe allemand-austro-russe était tout acquis à ses vues.

Les Belges ne participaient pas au travail technique des sections. Ils eurent cependant une réunion séparée le 13 septembre. BANNING y reprit l'exposé de sa conception personnelle de l'œuvre des stations, en appelait même à la note confidentielle du Roi lue à la réunion du 16 août dernier (n° 75). Le comte GOBLET D'ALVIELLA fit remarquer que ce qui était présenté comme un cas hypothétique et en quelque sorte exceptionnel ne pouvait être pris comme forme essentielle de l'œuvre. LAMBERMONT coupa court au débat et le Roi ne permit pas qu'on fit état de cette discussion à la séance plénière.

Un écho cependant en perça dans la presse [56, pp. 186-193] (1).

(1) Il retiendra spécialement l'attention du *Foreign Office* en décembre 1876. Voir *Appendice*, p. 328.

94. — Durant la discussion à propos des stations côtières se manifesta, à notre avis, l'intention des Anglais de placer l'œuvre projetée sous la tutelle britannique. Les délégués allemands, minimalisant l'importance de ces postes côtiers, firent adroitement échouer cette tentative [56, pp. 228-233].

95. — Le chef de la délégation française se fit le protagoniste du concours des Gouvernements à l'œuvre, spécialement pour créer des communications régulières et permanentes entre les stations. Il est évident que cette intervention gouvernementale aurait fait dégénérer l'œuvre en des entreprises coloniales déguisées ; elle aurait prélué au partage de l'Afrique en des zones d'influence et à l'occupation de territoires par les nations intéressées. Pareille éventualité aurait rendu impossible la réalisation du dessein du Roi. A nouveau, la délégation allemande fit triompher les vues du Promoteur de l'œuvre. En vain le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY s'efforçait-il à faire insérer « les vues françaises » dans les résolutions de la Conférence [56, pp. 233-239].

96. — Quant à déterminer la route à suivre et l'emplacement des stations, les Anglais suggéraient que le Roi établirait une autorité consulaire à Ujiji. Était-ce un effort pour sonder les intentions secrètes du Roi ? Une façon indirecte d'écarter toute autre grande puissance du centre de l'Afrique et de l'Est africain afin que d'autant plus facilement la Grande-Bretagne pût se réserver cette région ? En tout cas, cette proposition ne fut pas prise en considération [56, pp. 239-241].

En fin de compte, le plan simple présenté par le groupe austro-germano-russe prévalut avec une légère correction propre à satisfaire le groupe franco-anglo-italien. Le Roi vit ses vues triompher, le champ d'opération

de l'Association ne se limiterait pas aux parties non encore explorées de l'Afrique centrale, mais à toute l'Afrique équatoriale entre les deux océans. On laissait intact l'ensemble de cette immense partie du continent noir. Il est à remarquer que la délimitation admise fut assez vague, qu'on n'y fit pas mention de l'Ogooué et qu'on laissa toute liberté au Comité central dans le choix des routes et l'emplacement des stations. Ceci répondit parfaitement aux vues du Roi et lui suffit amplement pour préparer l'avenir [56, pp. 248-251].

97. — Toute considération sur les futures relations commerciales de l'Europe avec l'Afrique restaient étrangères aux débats de la Conférence. Aucune disposition ne fut prise en ce domaine. Il était évident à tous que l'Association internationale n'était pas une entreprise d'affaires. Les recommandations et explications données par LAMBERMONT à ses collègues belges (n° 76, 81) prouvent que cette abstention était voulue et recherchée par le Promoteur de l'œuvre. Le groupe austro-germano-russe citait le commerce comme un moyen efficace pour supprimer la traite et il prévoyait que des entreprises commerciales viendraient spontanément s'établir aux environs des stations. Ceci constituerait les stations comme les gardiennes des intérêts commerciaux. Le caractère international de ces postes et de l'œuvre prélu-derait ainsi à la mise en pratique « de la colonisation fédérale de l'Afrique par une société internationale » [56, pp. 248-253].

98. — Le Roi n'était pas encore intervenu personnellement dans les échanges de vues, il avait limité son rôle à présenter les questions aux discussions et à résumer les débats. Quand on aborda l'organisation de l'œuvre internationale en Europe, il prit activement part à la discussion. Fait à remarquer, il avait à défendre ses

vues contre les chefs des délégations française et britannique ! Il veillait à faire admettre ses vues sur la gestion des fonds de l'œuvre par le Comité central et à faire préciser que ce même comité central arrêterait le plan détaillé de l'entreprise et en dirigerait l'exécution. Il cherchait à accentuer autant que possible le caractère centralisateur à donner à la direction de l'œuvre, tandis que les chefs des délégations française et britannique tendaient plutôt à faire accorder aux comités nationaux le plus d'autonomie et de liberté d'action possible. Le Roi parvint à faire triompher sa manière de voir [56, pp. 253-259]. Les Anglais cependant ne renoncèrent pas entièrement à leur conception (voir *Appendice*).

99. — La Conférence résolut d'instituer le comité central exécutif. Sir BARTLE FRERE proposa d'en conférer la présidence au Roi ; ce qui fut admis par acclamation. LÉOPOLD II n'accepta cette charge que pour un an. C'était un geste de pure forme, car il était bien décidé de conserver toujours ce poste de commande (voir n° 110) [56, pp. 259-261].

100. — Les trois autres membres du Comité représentaient l'Allemagne l'Angleterre et la France. Quant au délégué français, il ne participa pas à la Conférence. Le Roi se vit attribuer en outre la faculté, en tant que président du Comité central, de choisir librement le secrétaire général qui ferait d'office partie de ce comité. Est-ce peut-être pour faire accepter d'autant plus facilement ce privilège que LÉOPOLD II limitait son mandat personnel à un an ? Enfin la Conférence accorda au Président l'autorisation d'accueillir au sein de l'Association les représentants des Sociétés de Géographie qui n'avaient pas participé aux travaux de Bruxelles ou qui n'y avaient pas été invitées.

Sur toute la ligne, le plan du Roi avait été admis. Il allait maintenant mettre tout en œuvre pour atteindre l'objectif final qu'il s'était proposé. Il disposait de l'organisme dont il avait besoin et il pouvait démarrer dans les meilleures conditions de succès. Comptant sur la sympathie du délégué allemand et s'assurant le concours d'un homme de confiance comme secrétaire général, le Roi put se sentir en mesure de neutraliser au sein du Comité directeur les tendances des délégués anglais ou français éventuellement trop intéressés ou contraires à ses plans [56, pp. 260-262].

CHAPITRE VIII

LA PÉRIODE DE MISE EN MARCHÉ DE L'ŒUVRE INTERNATIONALE AFRICAINE

(Septembre-novembre 1876).

101. — Pendant que se déroulaient encore les travaux de la Conférence à Bruxelles, la presse belge commença à s'occuper de l'affaire, malheureusement sous l'angle étroit de la lutte politico-religieuse qui divisait les Belges. Un article fâcheux et extravagant du journal ultramontain *Le Courrier de Bruxelles* du 13 septembre provoqua une réaction non moins irraisonnable et malencontreuse de la part de la généralité de la presse de gauche. Si *Le Courrier de Bruxelles* voulut voir l'œuvre projetée se mettre entièrement au service de la Congrégation de la Propagande de la Foi de Rome, la presse de gauche à l'unanimité voulut voir l'œuvre nouvelle se mettre au service de la libre pensée de tendance nettement anticatholique. La presse modérée de droite accueillit l'initiative du Roi d'abord avec réserve et exprima le vœu de voir la nouvelle œuvre travailler de concert avec les missions religieuses pour le plus grand bien des populations africaines, auxquelles ainsi on assurerait les bienfaits de la civilisation chrétienne [60, pp. 14-15 et 63, pp. 47-48].

102. — Cette polémique de presse était l'œuvre des hommes politiques. Comment réagirent les Belges en général ? La ville de Roulers en Flandre occidentale ouvrit dès le 14 septembre 1876 une souscription en

faveur de l'œuvre du Roi. (*Journal de Bruxelles*, 26 septembre 1876) ? Bientôt, surtout dans la partie flamande du pays, d'autres communes suivirent cet exemple, la Wallonie se mit aussi de la partie. Les grandes villes, généralement davantage sous l'influence des hommes politiques de gauches, ne se sont jointes que plus tard à ce mouvement populaire.

103. — Au Palais, il semble qu'on s'est sérieusement préoccupé de la réserve adoptée par les hommes influents de droite à l'égard de l'œuvre du Roi. Plusieurs raisons motivaient sans doute ces soucis. La méfiance, inspirée par des motifs religieux, qu'on témoignait vis-à-vis à l'œuvre était de nature à produire une impression défavorable, surtout en Angleterre, où l'expansion économique et politique, le progrès géographique et le prosélytisme religieux s'entremêlaient toujours dans l'opinion publique et où l'élément religieux et missionnaire n'était ni le moins actif ni le moins vigilant ⁽¹⁾. Il y avait aussi le danger de voir dénaturer l'œuvre aux yeux des Belges et de voir s'accréditer dans l'opinion publique l'idée que l'entreprise nouvelle était d'inspiration ou de tendance maçonnique et anti-missionnaire ; danger enfin de voir les hommes influents de droite refuser leur concours au comité national belge.

Un article du *Précurseur* du 20 septembre 1876 qui présente toute l'apparence d'avoir puisé ses idées à une source officieuse, adresse un appel au sens national et à la responsabilité des leaders catholiques de réagir vigoureusement contre les extravagances de certains milieux ultramontains exaltés et de prendre position, avec éclat même, en faveur de l'initiative du Roi.

Le 23 septembre, la Reine rend visite à l'Arche-

(1) Voir l'*Appendice*, p. 328. Les remarques du correspondant du *Times* à ce sujet sont très caractéristiques.

vêque de Malines (*Journal de Bruxelles* du 24 septembre 1876). Était-ce une démarche en vue d'obtenir une intervention discrète, mais efficace, du prélat en faveur de l'œuvre royale ? Où en vue d'expliquer le motif pour lequel aucune personnalité ecclésiastique ne serait invitée à faire partie du comité national ?

Quoi qu'il en soit, dès le 26 septembre, l'organe officiel du Gouvernement qui était aussi celui des sages de la Droite, en publiant l'initiative du conseil communal de Roulers (n° 102), lança un vibrant appel à une large participation de tous les Belges à l'œuvre du Roi. Le lendemain le même *Journal de Bruxelles* publia une correspondance particulière où des compliments très flatteurs étaient adressés au royal Promoteur de la Conférence et où on se plaignait de ce que les journaux de la capitale avaient parlé trop peu de cet événement. Doit-on y voir l'effet de la visite de la Reine à Malines ou une simple coïncidence (63, pp. 48) ?

104. — C'est pour des raisons d'ordre politique qu'aucune personnalité portugaise n'avait été invitée à Bruxelles [54, pp. 113, 124 ; 56, pp. 98-99 et 142 ; 57, p. 21]. Le Portugal l'avait compris et dès le 20 septembre 1876 le cabinet de Lisbonne en avait montré son mécontentement au représentant de la Belgique. Le Roi fit attribuer à un fonctionnaire l'oubli d'invitation et pria le Portugal de se joindre à l'œuvre internationale [57, pp. 21-22] [7^{ter}, I, 1877].

105. — Le 30 septembre 1876, BANNING est chargé de rédiger un projet de lettre ministérielle à envoyer aux représentants de la Belgique près des principaux Gouvernements de l'Europe pour leur faire connaître la position que le Gouvernement belge avait prise à l'égard de l'œuvre de la Conférence et pour leur en faire apprécier l'esprit et le programme. Le projet fut revu et corrigé par LAMBERMONT et la lettre fut expédiée le 4 octobre.

D'après cette lettre, l'œuvre est due à l'initiative personnelle du Souverain ; elle est conçue au profit de la science et de l'humanité ; « nulle considération politique ⁽¹⁾ n'est venue se mêler à ces intérêts d'un ordre supérieur » ; l'œuvre est privée et faite sans intervention d'aucun Gouvernement ; elle n'exclut pas les bienfaits des autorités publiques, mais elle compte vivre de souscriptions privées. Le Gouvernement belge a adopté une attitude de sympathie envers elle, il est disposé à la seconder « dans les limites du programme que la Conférence s'est tracé à elle-même » [54, pp. 147-153].

A première vue, un passage de cette lettre peut paraître contredire notre interprétation du dessein personnel du Roi : « Nulle considération politique n'est venue se mêler à ces intérêts (de la science et de l'humanité) d'un ordre supérieur » [54, p. 148]. Cependant, quand on tient compte du but de la lettre, de sa destination et du point de vue sur lequel se placent les auteurs de la dépêche, on peut facilement écarter cette difficulté. En effet, le Gouvernement veut « seconder » l'œuvre du Roi, il attend de ses agents diplomatiques qu'ils n'interviennent pas en faveur de l'œuvre « en leur qualité officielle », l'entreprise étant privée. N'est-ce pas leur adresser la même recommandation que LAMBERMONT avait faite à ses collègues belges le 16 août 1876 : « de ne pas laisser s'accréditer, si elle venait à se produire, l'opinion que la Belgique cacherait quelque arrière-pensée d'acquisition pour son propre compte » [56, p. 82] ? Les auteurs de la lettre basent leur exposé sur les documents qu'ils joignent à la missive : les actes de la Conférence ; ils exposent donc le résultat extérieur des travaux de cette assemblée : l'œuvre fondée n'a aucun caractère politique, elle n'est pas due à l'initiative

(1) BANNING y avait d'abord ajouté « et coloniale », ce qui fut supprimé par après.

des pouvoirs publics, elle n'a pas reçu de mandat public, elle reste étrangère à toute action ou influence des Gouvernements constitués. Le Roi aussi l'a voulu explicitement ainsi. On était donc en droit de le souligner comme on l'a fait.

Mais cette œuvre apolitique était destinée aux yeux du Roi à servir son dessein politique. Comment ? Il avait calculé que les Chefs indigènes indépendants de l'Afrique feraient un jour appel à cet organisme privé et indépendant de toute influence ou contrôle des gouvernements européens pour remplir une mission de gouvernement en faveur des populations africaines. C'est en vue de cette éventualité prévue et désirée, ou même à provoquer, que le Roi a voulu créer une association internationale et privée apte à remplir cette mission politique indépendamment des Gouvernements européens. C'est la raison, à notre avis, pour laquelle il a fait donner aux stations, à côté de leur mission purement scientifique et hospitalière, celle qu'il nomme « pacificatrice ». Rien n'avait transpiré de ce dessein secret dont la réalisation dépendait de facteurs extrinsèques à l'œuvre : les chefs indigènes. Les documents de la Conférence n'en soufflaient mot et cette évolution ultérieure n'altérait en rien le caractère international et privé de l'œuvre fondée à Bruxelles. Le Gouvernement était donc en droit de dire qu'aucune préoccupation politique ne s'était mêlée à la naissance de l'œuvre.

106. — Ce furent pourtant des considérations d'ordre politique qui avaient fait exclure également des personnalités égyptiennes de la Conférence [56, pp. 96-97] et fait écarter l'Égypte comme base d'opérations pour l'Association internationale [57, pp. 5-6].

Le Roi jugeait cependant nécessaire de faire préciser par le Gouvernement belge que ces dispositions n'avaient pas été inspirées par un sentiment de malveillance à

l'égard de l'Égypte. Il s'agissait de dissiper au plus tôt la fâcheuse impression qui avait pu naître chez les dirigeants égyptiens. Une intéressante correspondance eut lieu à ce sujet entre le Ministère des Affaires de Bruxelles et le consul général belge en Égypte [57, pp. 6-11].

107. — En Belgique, la campagne de presse autour du caractère neutre de l'association internationale africaine continuait à occuper les esprits ; les positions initiales des deux parties de l'opinion publique s'étaient singulièrement interverties. L'action du Roi n'y semble pas avoir été étrangère.

Au début du mois d'octobre, LÉOPOLD II avait dit à l'abbé VRANCK, supérieur de Scheut, à Louvain, d'après le journal *Het Handelsblad* du 11 octobre 1876, « qu'il espérait obtenir une mission catholique dans l'Afrique centrale ». Le 3 octobre, le *Journal de Bruxelles* donna à ses lecteurs l'assurance que l'œuvre des missionnaires catholiques « loin d'être entravée, sera facilitée, au contraire, par le concours qu'ils trouveront dans les établissements et les associations dont Sa Majesté provoque la création ». Le même jour, le sénateur catholique, DE CANNAERT D'HAMALE, s'exprimait dans le même sens au conseil communal de Malines [*Le Moniteur belge* 5 octobre 1876]. Le 13 octobre, le *Journal de Bruxelles* revenait avec force sur le même sujet et écrivait :

« ...que les nations chrétiennes répondent à l'appel de notre Roi et les missionnaires trouveront désormais partout en Afrique l'appui matériel que les Américains donnent à Libéria et les Anglais à leurs colonies. Tels sont évidemment les désirs et les espérances du Roi, qui encouragera les missions catholiques en Afrique ».

La presse libérale ne laissait pas passer inaperçues ces déclarations répétées. La réaction de *La Chronique* du 14 octobre 1876 est violente :

« Si le Roi trouve que le *Journal de Bruxelles* a raison, nous retirerons nos compliments [...]. Si Léopold II est décidé à se servir de l'argent qu'on lui envoie pour réaliser sa pensée civilisatrice en graissant la patte aux missionnaires, au lieu de l'encourager, le parti libéral tout entier protestera, j'espère, avec énergie ».

De son côté *L'Étoile belge* du 15 octobre assura ses lecteurs que l'œuvre internationale n'accepterait le concours des missionnaires qu'en tant que savants. C'est pourquoy, écrit le journal,

« [...] les libéraux ne doivent pas craindre d'être dupes en s'associant à la généreuse entreprise de l'auguste Président de la Conférence géographique. Il ne faut pas qu'on puisse croire qu'on en fera jamais une œuvre cléricalle. Elle conservera avant tout son caractère scientifique ».

Les feuilles ultramontaines attachaient une grande importance aux dires de *L'Étoile*. *Le Bien Public* de Gand du 16 octobre écrivait :

« Nous ne savons jusqu'à quel point *L'Étoile Belge* est autorisée à interpréter la pensée de l'auguste président de la conférence géographique, Il nous paraît très probable que la feuille bruxelloise usurpe, en l'occurrence, un rôle dont on ne l'a pas chargé. Ajoutons que jamais le roi Léopold n'a manifesté cette horreur du catholicisme dont on prétend aujourd'hui lui faire un titre auprès des libéraux ».

Le *Journal de Bruxelles* du 17 octobre 1876 tenait le langage des sages qui se rapprochait sans doute de très près de la pensée du promoteur de l'œuvre. Ce texte mérite d'être cité :

« Nous dirions volontiers avec *L'Étoile* : il faut s'entendre ; cela est nécessaire et même loyal [...]. Nous disons que les missionnaires doivent concourir à l'œuvre non seulement comme savants, ... mais à titre de propagateurs de la foi chrétienne... Qu'on répande l'instruction parmi les Africains, rien de mieux sans doute, quand ils sont préparés à la recevoir ; mais vouloir civiliser le sauvage en lui apprenant l'algèbre, la géométrie et les autres sciences, sans lui donner des notions de Dieu, de notre destinée, de la vie future, c'est se bercer d'illusions, c'est se mettre en opposition avec toutes les données de

l'histoire et de la raison. Que le missionnaire s'avance avec la croix, le franc-maçon avec son équerre, et l'on verra lequel des deux fera le plus de progrès sur les cœurs et les esprits des sauvages auxquels ils l'adresseront[...].

» Ne tranmettons pas en Afrique, si nous voulons faire œuvre utile, la question du libéral et du clérical ; faisons appel à tous les dévouements, chacun dans sa shère. Que chacun apporte sa pierre à l'édifice à construire, que tous rivalisent de zèle et d'intelligence, que le savant propage la science, que le missionnaire enseigne les vérités de la foi, et l'œuvre sera conduite à bonne fin, dans l'intérêt bien entendu de la civilisation et de l'humanité ».

108. — Le 12 octobre 1876, de LESSEPS rendit visite au Roi à Bruxelles. Ils s'y entretinrent de l'œuvre africaine. Le *Journal de Bruxelles* du lendemain écrivait à ce sujet :

« L'illustre membre de l'Institut est en pleine communauté d'idées avec le Roi pour la réalisation de ses plans de colonisation (*sic*) en Afrique, plans que notre Souverain a développés dans le récent congrès de géographie ».

L'auteur de cette information s'est-il exprimé sans mesurer la portée de ces termes, ou a-t-il entrevu l'objet final poursuivi par le Roi ? Quoi qu'il en soit, DE LESSEPS était l'homme qui aurait pu le mieux comprendre le dessein du Roi et sa tactique, puisque LÉOPOLD II semble s'être inspiré de l'expérience de son ami en Égypte (nos 1, 11). En quelle mesure le Roi s'est-il confié à DE LESSEPS ? Nous l'ignorons.

D'après le même journal, le grand réalisateur français engagea à cette occasion le Président de l'Association internationale à constituer les souscriptions en un fonds inaliénable et à financer les entreprises de l'œuvre au moyen des rentes de ce capital. Ceci garantirait la stabilité de l'œuvre. Cette idée entrait parfaitement dans les vues du Roi [54, pp. 179-180, 190 et 191].

La visite de DE LESSEPS était sans doute en relation avec l'assemblée extraordinaire de la Société de Géo-

graphie de Paris, qui eut lieu le 16 octobre suivant et dans laquelle fut discutée la formation d'un comité national français, dont DE LESSEPS deviendrait le président [84, p. 49]. Le résultat de cette première réunion préparatoire a dû pleinement satisfaire le Roi, puisqu'il écrivait le 27 octobre à LAMBERMONT : « Nous sommes d'accord avec les Français » [54, p. 179] (1).

109. — Sur l'ordre du Roi, le Gouvernement belge avait chargé son représentant près du Saint-Siège de communiquer au Pape le compte rendu et les résolutions de la Conférence de Bruxelles et de lui expliquer la nature de l'œuvre et la position adoptée à l'égard de celle-ci par le Gouvernement de Sa Majesté. Le diplomate s'acquitta de cette mission le 14 octobre 1876 et le Pape PIE IX manifesta « un bienveillant et très sympathique intérêt » pour l'initiative du Roi et parut « très favorable aux idées généreuses du Roi » ; il disait comprendre la position délicate du Souverain constitutionnel et du prince catholique dans cette entreprise [60, p. 16 ; 57, pp. 57-58].

110. — La correspondance relative au choix et à l'acceptation du baron J. GREINDL au poste de secrétaire général de l'Association nouvellement créée — du 9 au 24 octobre 1876 — est d'un grand intérêt pour connaître le dessein secret du Roi.

LÉOPOLD II avait d'abord songé à LAMBERMONT pour ce poste ; celui-ci proposa le choix de GREINDL que le Roi agréa. Ce diplomate, un des plus capables parmi ses collègues belges de l'époque, avait été dans le secret du projet philippin [55, pp. 25-28 et 224-244]

(1) Cependant une correspondance de Paris avait paru dans le journal *Nord* de Lille le 7 octobre 1876 qui laissait percer une tendance nettement nationale, comme le remarque L. LEJEUNE dans la publication du livre de Jérôme BECKER (*En Afrique Orientale*, Digeste congolais, n° 1. Grands Lacs, Namur, 1955, p. 31, note 17).

(n° 21). Il était donc préparé pour seconder avec intelligence et dévouement les vues du Roi.

GREINDL cependant hésite d'abord ; il se préoccupe des possibilités financières de l'œuvre, de sa position vis-à-vis des étrangers dans la direction de l'entreprise et enfin il s'enquiert de l'arrière-pensée du Roi. La dépêche ministérielle du 4 octobre (n° 105) qu'il a également reçue [54, pp. 163-164], n'excluait donc pas aux yeux de GREINDL, qui connaissait d'assez près le Souverain, « une arrière-pensée exclusivement nationale », c'est-à-dire politique.

La réponse de LAMBERMONT est très caractéristique :

« Il n'y a pas de pensée *exclusivement* nationale. L'œuvre devant profiter à la science et à l'humanité, intéresse nécessairement tout le monde, mais la Belgique et son Souverain en retireront indirectement de l'honneur et un grand profit moral ; dans ce sens, il y a une pensée vraiment et utilement belge. On n'a pas en vue d'acquisition coloniale ; mais, avec le temps, le commerce y trouvera sans doute aussi son compte ».

Cette réponse de LAMBERMONT écarte résolument l'idée d'une colonie belge proprement dite. Elle se laisse parfaitement comprendre en fonction du dessein du Roi de se créer un domaine indépendant et personnel, de se faire le chef d'État d'une fédération d'États nègres libres, les Chambres belges devant donner leur consentement à ce que le Roi des Belges acceptât pareille souveraineté et ce nouvel État écartant tout régime d'exclusivisme ou de protectionnisme en faveur d'un pays européen déterminé.

GREINDL n'est pas encore décidé ; il semble ne pas avoir saisi le dessein patriotique du Roi ou il doute du succès final de la nouvelle combinaison pour le moins aussi compliquée que celle du projet philippin. Il n'est pas sûr que le Roi puisse se maintenir à la tête de l'œuvre internationale et, de ce fait, il ne voit pas la nécessité pour le secrétaire général d'être un Belge. LAMBERMONT

veut le rassurer prudemment et propose un texte de télégramme à lui envoyer. Le Roi trouve celui-ci trop obscur, il tient à exprimer sa pensée intime de façon à dissiper chez GREINDL tout malentendu ou toute erreur d'appréciation. Il désire que son ancien collaborateur du projet philippin sache de quoi au fond il s'agit. Voici le passage capital des deux versions :

Projet de LAMBERMONT	Texte définitif du Roi
« Éventualité de servir sous étranger pas à craindre sérieusement surtout dans les commencements. Le cas échéant ne serez pas lié ».	« Affaire essentiellement internationale. Elle est fondée à Bruxelles et y aura son drapeau. Pas à craindre de servir sous puissance étrangère ».

Précieux documents pour l'historien ! A notre avis, le Roi y révèle son dessein, encore qu'il le fasse à mots couverts. Ceux-ci sont suffisamment clairs cependant pour faire comprendre à GREINDL que la nouvelle entreprise se rattache au même ordre d'idées et d'aspirations que le projet philippin, c'est-à-dire qu'elle tend vers « la délégation complète de la puissance publique » en Afrique [55, p. 261, note 1].

D'autre part, la confrontation du texte proposé par LAMBERMONT avec celui du Roi fournit une importante indication : LAMBERMONT se tient sur le plan des décisions et des délibérations de la Conférence de Bruxelles, il regarde l'Association internationale comme l'œuvre de cette assemblée ; le Roi, au contraire, envisage l'œuvre et sa position du seul point de vue de son dessein personnel, il parle de son œuvre. Il en découle une remarque, essentielle à notre avis, pour la critique historique : les écrits de LAMBERMONT, même à ses proches collaborateurs, sont toujours inspirés par une extrême prudence diplomatique ; ils ne découvrent jamais toute la pensée personnelle du Roi. Nous estimons toutefois qu'ils ne sont jamais en contradiction avec celle-ci, pour autant que le baron la connaissait ou la devinait.

Après la réception de ce télégramme, GREINDL accepta [54, pp. 159-178 ; 55, pp. 26-28 ; 56, p. 261, note 1].

111. — Immédiatement après la conférence, BANNING s'était mis, de sa propre initiative, à composer une brochure [1] dans laquelle il exposa les connaissances géographiques alors acquises sur le pays et les habitants de l'Afrique centrale ; il y brossa également un tableau saisissant des horreurs de la traite dont l'intérieur de ce continent était encore le théâtre. Il en déduit l'utilité et la noblesse de l'œuvre due à la généreuse initiative du Roi. Puis il fournit un magistral aperçu des travaux et des résolutions de la Conférence qui venait de se tenir au Palais. Ayant présenté son manuscrit au Souverain, BANNING reçut par l'intermédiaire de J. DEVAUX les observations que le Roi avait consignées par écrit le 24 octobre et que DEVAUX complétait le 27 octobre. Elles se ramenaient aux cinq points suivants. Le rôle des missions religieuses doit être mis davantage en relief ; les stations ne peuvent pas avoir de caractère enseignant et on ne doit pas parler d'écoles ; toute idée de subvention gouvernementale en faveur de l'œuvre doit être écartée de l'écrit ; l'emplacement des stations sera choisi de préférence sur la route suivie ordinairement par les bandes esclavagistes ; enfin l'œuvre est en droit d'organiser elle-même, quoique exceptionnellement, de petites expéditions d'exploration [54, pp. 151, 205, 251, 409 ; 56, pp. 125, 191, 250].

Par les deux premières observations, le Roi voulut faire servir le travail de BANNING à pacifier les esprits en Belgique et à préparer la politique que dès ce moment il se proposait déjà de suivre en Afrique à l'égard du problème religieux et scolaire [63, p. 51].

La décision d'écarter toute intervention pécuniaire du Gouvernement était inspirée chez le Roi par deux considérations tactiques : d'une part il évite ainsi de donner

prétexte aux étrangers de soupçonner que l'œuvre internationale cacherait une arrière-pensée exclusivement belge ou qu'elle serait une manœuvre de la Belgique pour s'emparer d'une partie de l'Afrique ; et d'autre part, il garde ainsi sa pleine liberté d'action, il peut agir en dehors du contrôle gouvernemental et n'éveille aucun soupçon chez ses compatriotes d'un prétendu essai déguisé de créer une colonie belge. Il veut agir personnellement en tant que personne privée et se créer une position qui lui rendra possible d'assurer indirectement à la Belgique l'expansion dont elle a besoin.

La remarque relative à l'emplacement des stations est un indice, à notre avis, de l'importance primordiale qu'attache le Roi à la mission pacificatrice et humanitaires des stations. Ceci confirme, nous semble-t-il, que c'est par cette voie qu'il compte réaliser son dessein personnel.

Enfin il veut éviter qu'on interprète trop strictement la mission scientifique des stations ; il la veut aussi dynamique pour s'assurer ainsi la faculté d'organiser l'action de l'Association en Afrique conformément à ses vues et suivant les besoins de sa cause.

A voir le Roi renvoyer BANNING à LAMBERMONT pour mettre au point la question si délicate des relations de l'œuvre avec les missions religieuses, on constate la confiance qu'il place en son collaborateur. LAMBERMONT plane au-dessus des divergences qui divisaient ses compatriotes ; il a, comme le Roi, la pensée uniquement nationale ; BANNING se laisse encore trop influencer par ses idées libérales.

Enfin une dernière remarque. Les observations du Souverain sont une preuve tangible de ce que ses pensées intimes portaient plus loin que celles de BANNING et que l'Association internationale était conçue par lui en fonction d'un objectif plus éloigné et personnel.

112. — On venait de recevoir au ministère des Affaires étrangères de Bruxelles des lettres du baron DE SÉLYS FANSON. On s'inquiétait de voir le consul s'aventurer sur le terrain de la politique intérieure et des relations entre la République sud-africaine et la Grande-Bretagne. Le ministre adressa le 27 octobre un pressant rappel à la réserve et à la discrétion au baron. Le Gouvernement n'avait aucune prétention sur le Transvaal et le consul devait scrupuleusement éviter tout ce qui pouvait donner prétexte à l'Angleterre de concevoir l'initiative belge au Transvaal comme une manœuvre visant à entraver le dessein britannique sur ce pays ou à gagner le protectorat sur cette république [55, p. 68].

113. — Dès le 27 octobre 1876, le Roi commença à se préoccuper de l'attitude de l'Angleterre à l'égard de l'œuvre internationale (1). Il se rappela sans doute les discussions qu'il avait eues à la Conférence avec le chef de la délégation britannique au sujet de l'organisation des comités tant central que nationaux. Il craignait probablement de voir la Grande-Bretagne abandonner la voie internationale et entreprendre une action parallèle à celle préconisée à Bruxelles, mais conçue uniquement en fonction des intérêts britanniques en Afrique. Il s'en ouvrit à LAMBERMONT le priant de se rendre à Londres sous prétexte d'y présenter le secrétaire général nouvellement nommé et d'en profiter pour amener les membres anglais de la Conférence à suivre le mouvement international [54, pp. 180-181].

114. — Dès le lendemain de la Conférence, le Roi s'était occupé à composer le comité national belge de l'œuvre. Il avait eu soin d'y faire figurer des personnes notables choisies parmi les savants, les hommes poli-

(1) Voir *Appendice*, p. 328.

tiques, les officiers, les avocats, les commerçants et les industriels de toutes les parties du pays, afin que l'action du Comité se fit partout sentir. Il avait aussi veillé avec un soin particulier à y maintenir un équilibre raisonnable entre les représentants des deux courants de l'opinion publique belge, catholiques et libéraux. Un des organes des plus avancés de l'ultramontanisme, *La Cloche*, du 12 novembre 1876, constatait le fait non sans une certaine satisfaction. Aucun membre du clergé ne fit partie du Comité.

Nous présumons que le Roi s'est adressé par l'intermédiaire de son cabinet aux différentes personnalités belges. Aucun témoignage ne nous en est parvenu. Il semble que nous pouvons retrouver dans les discours, prononcés vers cette époque par quelques personnalités de droite, un écho des considérations qui leur ont été présentées pour les décider à s'intéresser à l'œuvre. Le sénateur DE CANNAERT D'HAMALE s'y exprimait en ces termes :

« La Belgique doit être fière et reconnaissante de l'attitude prise par son Roi, car elle est naturellement appelée à marcher au premier rang de cette bienfaisante croisade contre la barbarie. Elle y trouver dans un prochain avenir de quoi tenter à la fois le dévouement si connu de ses missionnaires, et l'activité de ses savants, de ses industriels, de ses commerçants. Il est inutile de démontrer que le zèle de la Foi et l'amour de la science, comme le génie de la spéculation, ont toujours profité des développements et de l'amélioration des relations entre les peuples.

Tous ceux donc qui aiment leur pays, comme ceux qui ont à cœur les grands intérêts de l'humanité, ne sauraient rester insensibles à la voix de notre souverain, et il y a pour nous, Belges, une question d'honneur autant que de patriotisme à aider à la réalisation de sa pensée » (Le *Moniteur belge* du 5 octobre 1876).

Le bourgmestre de Termonde tint le même langage (*Journal de Bruxelles* du 12 octobre 1876) de même que le baron VAN DE WOESTYNE (*Journal de Bruxelles* du 25 octobre 1876).

115. — Sans tarder, le Roi avait chargé BANNING de rédiger, de concert avec LAMBERMONT, un projet de statuts pour le Comité belge. Le Souverain attachait la plus grande importance à ce travail. S'il n'avait pas l'intention d'imposer des statuts uniformes aux différents comités nationaux qui allaient se constituer dans les pays de l'Europe, ni même de donner ceux du comité belge en modèle aux autres, il voulut que ce règlement contînt les idées pratiques qui pourraient servir de jalons et être utilisées dans d'autres pays, comme l'expliquait LAMBERMONT à Sir BARTLE FRERE en novembre 1876 [54, p. 187].

La rédaction de ce travail avança rapidement. Déjà le 19 octobre, LAMBERMONT écrivait à GREINDL qu'on venait de le terminer [54, p. 166]. Il fut soumis au Roi qui fit « aux statuts le petit bout de toilette » que LAMBERMONT lui avait recommandé, comme le Souverain le lui écrivait le 27 octobre. Nous lisons encore dans cette lettre ce passage suivant :

« N'ajouteriez-vous pas qu'il serait gracieux de la part du Comité belge de fournir à l'œuvre internationale le secrétaire général, le trésorier et une maison pour le premier et pour les réunions du Comité exécutif. Dans ce cas, vous voudriez bien dire aussi que je demande à mettre le Comité belge à même d'offrir cela sans aucun frais pour lui ? » (1).

Le projet fut également soumis au baron d'ANETHAN, choisi comme un des futurs vice-présidents du Comité. Le vieil homme d'État, qu'on avait consulté plutôt par déférence, prit son travail de revision très au sérieux et il fit parvenir au Souverain un projet foncièrement remanié. Le Roi entendait voir adopter son projet. Il s'en ouvrit à LAMBERMONT en ces termes le 29 octobre :

(1) Arch. Min. Aff. étr. Afrique : Conférence Géographique de Bruxelles, 1876-1882, doc. n° 47, copie de la main de BANNING. La lettre authentique se trouve aux Arch. Min. Aff. étr. Papiers Lambermont (classés en ordre chronologique) document n° 404.

« Ci-joint une foule d'amendements proposés par le baron d'Anethan à notre projet de statuts. J'ai marqué au crayon mon opinion. Je voudrais connaître la vôtre et puis, si cela ne vous dérange pas, je voudrais en causer avec vous et avec le baron d'Anethan. J'espère qu'il n'insistera pas sur toutes ces modifications, nous n'en sortirions jamais » (1).

Le Roi voulut au plus tôt constituer le comité belge pour donner aux autres nations un exemple de zèle et d'énergie et aussi pour être à même d'agir sans délai. Sa première idée avait été de réunir le comité avant la fin d'octobre, les circonstances l'obligèrent de remettre la réunion au 6 novembre.

LÉOPOLD II avait donc veillé en personne à tout ce qui regardait le comité belge ; cet organisme allait être un instrument souple entre ses mains ; il n'entravera en rien son action.

116. — Vers la fin du mois d'octobre, le Roi invita l'abbé VRANCKX à dîner au Palais et lui réitéra le désir qu'il lui avait déjà exprimé à Louvain : il souhaitait voir s'établir une mission catholique dans la partie de l'Afrique qu'il avait spécialement en vue (*La Patrie* du 30-10-1876 ; *Le Bien Public* du 31-10-1876 ; *Le Journal de Bruxelles* et *Le Courrier de Bruxelles* du 1-11-1876 [63, p. 51]. Les journaux disaient que LÉOPOLD II avait engagé M. VRANCKX à faire dans ce but un appel à la charité catholique (*La Cloche* du 5-11-1876). *Le Bien Public* du 6-11-1876, puisant ses informations dans le journal tournaisien *Le Courrier de l'Escaut*, rapportait même des détails concrets de cette conversation. Le Roi se serait exprimé à peu près dans les termes suivants :

« Évidemment, rien des souscriptions recueillies pour abolir la traite des noirs en Afrique ne sera donné à la mission catholique... Mais ouvrez une souscription spéciale pour l'organisation d'une mission dans les régions que je veux civiliser, je m'inscrirai en tête... ».

(1) *Ibidem.*, n° 48 (copie) et n° 405 (pièce authentique).

Ce journal relatait également que le Roi avait suivi avec attention la campagne de presse qui avait été menée en Belgique autour du caractère neutre de l'Association : le Souverain déplorait toute position extravagante dans l'un ou l'autre sens et il tenait à montrer qu'il n'était nullement adversaire des missions. Et la feuille de conclure :

« La fondation d'une mission catholique dans l'Afrique centrale avec le concours du Roi et des catholiques belges, n'est donc plus qu'une question de temps. Elle serait parallèle à la mission scientifique ».

Toute nouvelle lancée par les journaux est sujette à caution. Il semble cependant que la divulgation de l'entretien royal ait été voulue ou désirée par le Président de l'Association. Quoi qu'il en soit, ces renseignements fournis à la presse, de propos délibéré ou par une indiscretion quelconque, provoqua immédiatement de la part de l'abbé VRANCKX une lettre ouverte au *Journal de Bruxelles* où le supérieur de Scheut, au grand scandale de *La Cloche* (12-11-1876), mit les choses au point. Il ne s'agissait pas d'établir sans délai une mission en Afrique centrale. Il fallait d'abord explorer le terrain, ouvrir une voie aux pionniers de la civilisation, pacifier les régions. « Lorsque ce but aura été atteint, les missionnaires ... auront à entrer en négociations avec la Congrégation de la Propagande ». Et l'abbé VRANCKX de conclure :

« Pour le moment donc, il est à souhaiter que tous les Belges aident généreusement Sa Majesté à mener à bonne fin la difficile mais noble œuvre dont Elle a pris l'initiative » (*Journal de Bruxelles* du 6-11-1876 ; *Le Courrier de Bruxelles*, *Le Bien Public*, *La Patrie*, *Het Handelsblad* du 7-11-1876) (1).

(1) Le P. STORME [81, pp. 404-410] fait état d'une tradition de Scheut d'après laquelle le Roi se serait rendu en voiture de gala à la maison de Scheut pour inviter la Congrégation à fonder une mission en Afrique centrale. Nous n'en avons pas trouvé trace dans les journaux de l'époque. Les archives et publications de

117. — Le 6 novembre 1876, le Roi ouvrit dans une des salles de son palais de Bruxelles par un remarquable discours la séance constitutive du Comité national belge. Les paroles que le Souverain y prononça ne reçoivent leur pleine signification qu'à la lumière du dessein secret du Roi et de la campagne de presse qui divisait alors les esprits en Belgique à l'égard de son œuvre.

On avait fait observer à propos de son discours du 12 septembre que toute expression ou idée religieuse en avait été bannie (*La Cloche* du 17-9-1876). Le Roi fera maintenant incidemment mention de Dieu.

Il met surtout en relief le but humanitaire poursuivi

Scheut sont très imprécises sur la date de cette démarche royale [81, p. 405, note 1]. Voici, d'après une lettre inédite du P. GUELUY, datée du 13 mai 1886 et adressée à LAMBERMONT, comment le missionnaire, qui se trouvait en 1876 à Scheut, rappelle au secrétaire général du ministère des Affaires étrangères les faits qui s'étaient passés neuf ans et demi plus tôt : « Le haut intérêt que vous avez eu la bonté de me témoigner pour l'œuvre de notre mission belge, il y a près de dix ans, a laissé en moi un souvenir de profonde reconnaissance. Rappelé en Europe pour contribuer à une nouvelle organisation de notre œuvre, j'éprouvai un désir d'autant plus vif d'aller vous présenter mes hommages que, dans l'intervalle de mon éloignement, vous avez travaillé avec une rare persévérance et un succès extraordinaire à une entreprise que la voix publique proclame à juste titre la plus grande gloire nationale dont la Belgique puisse s'enorgueillir. Il fallait tout l'esprit de travail qui vous anime, pour trouver le temps de mener de front une si grande entreprise et les importantes fonctions que vous remplissez. Aussi je n'osais espérer qu'il pourrait vous rester un moment à consacrer à un petit missionnaire. Madame la comtesse de Grunne vient de me détromper, en m'aprenant que vous consentez volontiers à me recevoir. — Je profiterai de cette permission au jour et à l'heure que vous voudrez bien m'indiquer. Il semble, Monsieur le Baron, que la divine Providence ait disposé les choses de façon à ce que nos deux œuvres sœurs marchent de pair en se prêtant un mutuel appui. Cette opinion a d'autant plus de force chez moi que les circonstances présentes paraissent mieux se prêter à l'exécution, au moins partielle, d'un désir exprimé il y a dix ans par une bouche auguste. J'étais ici alors et je ne l'ai pas oublié. Autant par admiration que par amour-propre patriotique, je me ferai un devoir de seconder dans la mesure de mes forces un dessein aussi généreux que noble. Je puis vous annoncer dès aujourd'hui que mon co-assistant, M. Van Aertselaer, est sur ce point en parfaite communion de sentiments avec celui qui a l'honneur de se dire, Monsieur le Baron, votre très humble serviteur (s.) A Gueluy » (Arch. Min. Aff. étr. Bruxelles : Papiers Lambermont (collection classée en ordre chronologique), document n° 779).

par l'œuvre : l'abolition de la traite. Il veut toucher le cœur généreux de ses compatriotes, mais en même temps il veut déjà préparer l'évolution future de son œuvre.

Ayant donné lecture des résolutions et des déclarations de la Conférence de Bruxelles, il expose le rôle des comités nationaux et se félicite des concours déjà généreux qui se sont offerts si bien en Belgique qu'à l'étranger. Puis il aborde la partie la plus importante de son discours.

Il convie ses compatriotes à « une union fraternelle » ; il observe que « l'Association internationale ne prétend pas résumer en elle tout le bien que l'on peut, que l'on doit faire en Afrique » ; elle n'exclut donc pas d'autres initiatives, elle ne nie pas que d'autres tâches que la sienne y sont à remplir. Mais quel est donc le bien que l'Association se propose de réaliser en Afrique ? Ici le Roi s'exprime avec une extrême prudence :

« Elle doit, dans les commencements surtout, s'interdire un programme trop étendu ».

En septembre dernier, le Roi avait clairement défini qu'il s'agissait d'établir des stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices. Il avait également parlé de planter définitivement l'étendard de la civilisation en Afrique. En Belgique, on s'était surtout occupé de cet objectif général. On y avait conçu les stations comme des centres d'éducation de base. Les uns voulaient en voir avant tout l'action imprégnée d'un esprit libre penseur et orientée vers une civilisation purement laïque et areligieuse ; et les autres, pénétrées de l'esprit chrétien et tendant vers l'introduction d'une civilisation chrétienne. Le Roi écarte ces idées inopportunes. Il insiste sur le fait qu'au début tous les efforts de l'Association tendent « à ouvrir des routes, à établir des stations sur les lignes parcourues par les marchands d'esclaves ». Tel est le programme immédiat de l'œuvre. De sa réalisation découle-

ront d'immenses bienfaits : le trafic des esclaves sera enrayé, les routes seront ouvertes « à l'évangélisation des noirs et à l'introduction parmi eux du commerce et de l'industrie modernes ».

118. — Tandis que la presse belge continuait après ce discours à se chamailler autour du caractère neutre de l'Association, les uns (*L'Écho de Bruxelles* et *La Chronique* du 8-11-1876) interprétant la mention de l'évangélisation dans le discours du Roi dans un sens irritant pour les catholiques, les autres (*Le Courrier de Bruxelles* du 8-11-1876, *Le Bien Public* du 13-11-1876, *La Cloche* du 12-11-1876, *Le Journal d'Anvers* du 13-11-1876) exprimant leur satisfaction du cas qu'y était fait de l'évangélisation ; personne ne fit attention à ce que le Roi avait tracé la voie par laquelle il entendait réaliser une grande chose en Afrique : par l'œuvre des stations enrayer la traite et ouvrir le pays au commerce !

Sachant qu'un jour il aura besoin de l'assentiment de ses compatriotes pour assumer la souveraineté africaine à laquelle il aspire, le Roi veille à gagner la sympathie des Belges pour son œuvre et à n'offusquer ni les libéraux ni les catholiques à propos de leurs préoccupations idéologiques. C'est ce souci qui lui avait inspiré son geste envers l'abbé VRANCKX et qui l'avait guidé dans son discours du 6 novembre [63, p. 53].

119. — Rien de ce qui se passait en Afrique ne laissait plus Bruxelles indifférent. N'est-ce pas à la vigilance du Roi et de LAMBERMONT qu'est due l'attention que le ministre des Affaires étrangères portait au conflit qui se dessinait entre le Portugal et la Grande-Bretagne autour du lac Nyassa au début de novembre 1876 ? [57, p. 22].

Bientôt par voie indirecte, le Roi obtint de précieux renseignements à ce sujet de WALLER Horace (voir l'*Ap-*

pendice). Cette personnalité anglaise dans sa lettre du 16 novembre, suggérait « de demander aux Portugais d'établir un bureau de douane à l'embouchure du Congo et du Zambèze » [54, pp. 183-185].

LÉOPOLD II se gardait bien de suivre pareil conseil qui équivalait à reconnaître les prétentions du Portugal sur ces deux portes d'entrée de l'Afrique centrale. C'était la mort de son propre dessein. Il comptait précisément sur l'esprit étroit et protectionniste des Portugais pour faire accepter un jour d'autant plus facilement sa formule libre échangiste.

120. — En novembre aussi, l'Angleterre commença à se mettre en marche. Sir BARTLE FRERE venait de gagner les chambres de commerce de Glasgow à participer à l'œuvre internationale. La prochaine constitution d'un comité anglais y fut annoncée, le prince de Galles en avait déjà accepté la présidence. Un comité local fut formé à Glasgow, une somme assez considérable y fut réunie en vue d'établir un système de routes entre les grands lacs africains et l'océan Indien au nord du cap Delgado [54, pp. 181-182]. Ce projet inquiétait le Roi. Avait-on en vue de former une entreprise séparée en Angleterre ou de travailler en union avec le comité central de l'Association internationale ?

121. — Le 20 novembre, LAMBERMONT et GREINDL se rendirent à Londres où ils devaient rencontrer les principaux membres britanniques de la Conférence de Bruxelles [54, pp. 186-194]. LAMBERMONT mit sir BARTLE FRERE au courant de ce qui avait déjà été réalisé en Belgique et dans les autres pays ; il lui recommandait adroitement les statuts du comité belge comme pouvant utilement inspirer l'organisation du comité britannique. Il souligna que l'avenir et le succès de l'œuvre dépendaient en grande partie de la centralisation des ressources et de l'unité de direction des efforts

à faire en Afrique. Sir BARTLE FRERE se déclarait complètement d'accord à ce sujet et donnait à LAMBERMONT pleine assurance sur la coopération des Anglais à l'œuvre de Bruxelles.

Ces deux points étant gagnés, LAMBERMONT abordait la délicate question du caractère neutre de l'Association et de l'attitude à observer envers les missions religieuses. Sachant qu'en ce domaine la mentalité anglaise était très susceptible — dans le sens tout à fait opposé à celui de la mentalité des loges belges (n^o 31) — le Roi craignait que la campagne de presse et surtout l'attitude des libéraux belges ouvertement hostile à tout prosélytisme religieux et à toute coopération de l'œuvre africaine avec les missions n'aliénât les sympathies du public anglais de l'œuvre. LAMBERMONT définissait donc avec minutie la position de bienveillante neutralité adoptée par le Roi à l'égard des missions, et il demandait à sir BARTLE FRERE de lui faire connaître « comment cette question est considérée en Angleterre ». Celui-ci soulignait qu'il était « utile de faire savoir que l'Association n'est ni hostile, ni même indifférente à la propagation de l'évangile » [54, pp. 189-190 ; 63, pp. 53-54].

L'entretien avec sir RUTHERFORD ALCOCK avait été aussi encourageant et rassurant que celui — fort long — avec sir BARTLE FRERE.

Au Foreign Office, LAMBERMONT reçut un accueil bienveillant. On y offrit même des bons offices pour fournir tous les renseignements utiles sur l'Afrique « chaque fois que le désir en sera manifesté ».

(¹) LAMBERMONT résume en ces termes sa conversation avec sir BARTLE FRERE sur ce point : « Toute opinion religieuse, toute opinion philosophique, pourra se servir de l'instrument commun pour répandre ses doctrines, mais il ne faut pas se dissimuler que des préventions existent et se sont même déjà manifestées en Belgique au sujet de la participation des missionnaires à l'œuvre. Il importe donc qu'on sache que l'Association africaine est neutre, mais il est nécessaire aussi de faire connaître qu'elle n'est pas hostile, tout au contraire, à la propagation des doctrines religieuses. Le baron Lambermont serait désireux d'apprendre d'un homme aussi éclairé que sir Bartle Frere comment cette question est considérée en Angleterre [54, p. 190].

Enfin, les émissaires du Roi apprirent que les milieux missionnaires, philanthropiques et géographiques de Londres étaient montés contre STANLEY à qui on reprochait sa manière trop violente de traiter les indigènes.

En résumé, il semblait donc que le péril de voir l'Angleterre se séparer de l'œuvre internationale et de s'engager dans une voie exclusivement britannique était conjuré. LAMBERMONT tirait deux conclusions de sa visite à Londres par rapport à la ligne de conduite à suivre pour assurer le succès de l'entreprise lancée par le Roi. Il les formule en ces termes :

« Il ressort de tout ce que nous avons vu et entendu qu'il y a deux écueils à éviter.

» Il faut se garder de froisser les sentiments religieux du peuple anglais, et éviter tout ce qui donnerait à l'Association africaine l'apparence d'une attitude hostile ou même indifférente à la propagation de la foi.

» Il faut tenir compte, dans une certaine mesure, des événements actuels et saisir les occasions avec prudence, si l'on veut éviter que les préoccupations politiques ne détournent l'attention du public au moment des évolutions qu'il sera nécessaire de faire effectuer à l'œuvre pour la conduire à son but ».

Ces observations de LAMBERMONT inspirent les deux remarques suivantes.

C'est donc une lacune dans l'œuvre des historiens qui ont relaté jusqu'à présent les débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II, que d'avoir passé généralement sous silence la place que le problème des missions religieuses et la question du caractère neutre de l'Association africaine y ont occupé. Cet aspect de la réalité historique est essentiel, à notre avis. Il contient en outre une haute leçon de saine politique coloniale et même de politique nationale tout court.

LAMBERMONT, en parlant au Roi « des évolutions qu'il sera nécessaire de faire effectuer à l'œuvre pour

le conduire à son but », nous fait connaître qu'on ne doit pas chercher le but poursuivi par le Roi dans les limites restreintes d'une œuvre purement scientifique et philanthropique sans aucune portée politique. Les paroles du confident de LÉOPOLD II ne sont-elles pas une allusion au dessein du Roi de devenir le Souverain d'une fédération d'États nègres libres ?

En attirant l'attention de LÉOPOLD II sur la nécessité d'éviter que les préoccupations politiques du public ne viennent entraver l'évolution à donner à l'œuvre, c'est-à-dire la réalisation du dessein personnel et secret du Roi, LAMBERMONT semble recommander au Souverain d'agir avec une extrême prudence quant à l'attitude pratique à adopter envers les missions religieuses.

On devra aussi s'adapter aux vicissitudes qui caractérisent la situation de la politique intérieure belge et éviter de trop mécontenter soit les libéraux, soit les catholiques. Le terrain choisi par l'œuvre, celui de la civilisation à introduire en Afrique, a déjà divisé les Belges ; ils semblent mesurer leur sympathie d'après l'opinion qu'ils se forment au sujet de l'attitude de l'œuvre envers les missions religieuses. Il faudra éviter qu'une pareille situation se produise au moment où les Belges devront permettre à leur Roi de devenir le Souverain d'un État indépendant africain, les deux tiers des voix étant requis aux deux Chambres ! Le Roi devra donc s'assurer la sympathie des deux partis nationaux !

122. — Malgré la mise au point officieuse du *Précurseur* le jour même de l'ouverture de la Conférence (n° 87), et malgré la publication du discours royal du 12 septembre (n° 89), l'idée d'une colonie pénitentiaire belge en Afrique n'avait pas disparu immédiatement des colonnes de certains journaux (*La Gazette* du 15-9-1876, *La Cloche* du 17-9-1876). Cette dernière feuille avait même émis la remarque suivante :

« L'une des causes de l'infériorité de la Belgique comme nation c'est précisément le manque de colonie. En se séparant violemment de la Hollande, la Belgique s'est imposée un rude sacrifice... le manque de colonies nationales se fait sentir [...]. La Belgique est donc personnellement intéressée à la création d'une colonie pénitentiaire ».

La Gazette du 23 septembre avait publié l'observation d'un lecteur d'après qui les mauvaises nouvelles reçues du Transvaal, où les Boers étaient attaqués par les Cafres, avaient contribué pour beaucoup à faire écarter la question de la colonisation qui devait être soumise à la réunion des géographes convoqués par le Roi. C'était là des purs racontars de journaux.

Pourtant, dans sa livraison du 15 novembre 1876, *La Revue de Belgique* publia de la main d'un certain MARICHAL [42] une étude qui envisageait à son tour l'initiative du Roi sous l'angle de la future colonisation de l'Afrique et dans laquelle l'auteur examine la place qu'on pourrait y réserver aux colonies pénitentiaires.

L'auteur interprète le discours du Roi du 12 septembre. Il déduit des paroles du Souverain que l'œuvre est dégagée de toute préoccupation personnelle ou nationale : il ne s'agit pas de servir des intérêts d'une dynastie, d'un gouvernement ou d'une secte religieuse, mais « d'ouvrir à l'humanité tout entière, sans égard aux nationalités, un champ immense, libre de toute entrave et de toute sujétion ». Il estime que « la diplomatie en compromettrait, à coup sûr, le succès si elle intervenait avec l'idée préconçue d'y préparer la domination future de l'une ou l'autre des puissances associées à cette œuvre exclusivement civilisatrice ». Il souligne les raisons qui font de la Belgique le pays idéal pour établir le siège de cette institution, et de son Roi le Président tout indiqué ; car, dit-il, « les pouvoirs limités que la Constitution belge a réservés au chef de l'État y rendent impossible toute visée de conquête ou même de prépondérance quelconque ». Il en conclut que « cette

neutralité de la direction sera surtout essentielle le jour où l'on en viendra à la colonisation des territoires » [57, pp. 102-103].

L'auteur exclut donc toute idée de colonie belge et fait entrevoir celle d'un régime de colonisation internationale pour l'Afrique « à l'avantage de tous ». A chaque nation dès lors de profiter des possibilités qui lui sont offertes et de prendre des initiatives appropriées sous la direction de l'œuvre internationale. La Belgique a toutes les raisons d'y participer dans une large mesure et elle trouvera dans les pénitenciers les éléments capables d'aller en Afrique former les noyaux d'une future colonisation [42, pp. 276-281].

Notons l'opinion de l'auteur sur l'incapacité constitutionnelle du Roi de concevoir une quelconque visée de conquête. C'était bien peu connaître le génie et l'ambition patriotique de LÉOPOLD II ! Comme tel, cependant l'article sert admirablement le dessein du Roi et entrevit la ligne générale du résultat recherché par le Souverain.

CHAPITRE IX

LE NAUFRAGE DU PLAN INITIAL DU ROI, FONDÉ SUR LA MISSION HUMANITAIRE ET PACIFICATRICE ANTIESCLAVAGISTE DES STATIONS

(Décembre 1876-janvier 1877).

123. — A peine LAMBERMONT et GREINDL étaient-ils rentrés en Belgique que le *Daily Telegraph* du 29 novembre apporta des nouvelles moins rassurantes sur la mentalité britannique à l'égard de l'œuvre internationale de Bruxelles. On y commenta le compte rendu de la dernière séance de la Société de Géographie de Londres (voir l'*Appendice*, p. 328).

L'Angleterre a le droit d'occuper la première place en Afrique ; le projet de fonder des colonies anglaises dans l'Afrique centrale est devenue une grave question pratique pour les hommes d'affaires en Grande-Bretagne. L'Afrique offre d'immenses débouchés nouveaux ; il est nécessaire donc d'y créer les conditions permettant d'en profiter, d'y abolir la traite et d'y établir un pouvoir public stable et capable de faire régner la paix et l'ordre.

« Dans l'opinion du roi Léopold, nous pourrions, par une légère coopération internationale, créer une institution assez puissante pour remplacer le gouvernement qui fait défaut dans l'Afrique centrale [...] La plupart des gens s'imaginent naturellement que vouloir gouverner au moyen d'une société philanthropique [...] n'est au fond qu'un expédient de roman. L'histoire nous apprend cependant les

brillants résultats obtenus par le gouvernement des corporations commerciales ».

Ne sera-ce pas une charge trop lourde pour une simple société internationale ? Certains le pensent, d'autres le nient. On doute cependant de la possibilité pour une société internationale de donner son appui à des missions de croyances diamétralement opposées. Et le journaliste émet alors l'opinion suivante :

« Il est très probable qu'on aura recours à l'expédient de laisser chaque nationalité remplir sa mission propre sur un territoire particulier de manière à éloigner tout conflit d'intérêts rivaux ».

Il indique même la partie de l'Afrique qui « doit être abandonnée au point de vue de l'exploration » aux missions et aux commerçants anglais : « la région comprenant les plateaux et le système des grands lacs de l'Est de l'Afrique ». On trouve cependant encore prématuré et inopportun de compromettre le Foreign Office en acceptant une subvention impériale pour cette entreprise [54, pp. 196-202].

L'Angleterre avait donc saisi le fond de la pensée du Roi : réaliser au moyen d'une association internationale privée une œuvre de gouvernement qui s'étendrait sur toute l'Afrique centrale. Elle était peu disposée à renoncer à ses propres rêves impérialistes. Le projet du Roi ne soustrairait-il pas toute l'Afrique centrale aux convoitises britanniques ? L'expédient proposé visait en somme à empêcher pareille éventualité.

Il ressort de tout cela que dans la mentalité anglaise, les missions religieuses, intimement mêlées à l'expansion commerciale, devaient préparer la formation de colonies britanniques. Telle était du moins l'idée qui guidait bon nombre de souscripteurs — et non pas les moindres — des sociétés de missions en Grande-Bretagne. LÉOPOLD II ne le perdra jamais de vue.

124. — Le Vatican réservait un accueil plus encourageant à l'œuvre du Roi. Ayant reçu une lettre autographe du Roi, le Pape PIE IX assurait le 5 décembre 1876 au représentant de la Belgique près du Saint-Siège qu'il approuvait beaucoup les idées du Roi de détruire le trafic des esclaves et d'ouvrir l'Afrique à la civilisation. Il en attendait d'heureux résultats pour les missions catholiques et se disait tout disposé à seconder le projet. Bientôt les journaux de droite de Belgique et même de France firent connaître ces bonnes dispositions du Saint Père (*Le Journal de Bruxelles* du 11-12-1876. *La Patrie* du 13-12-1876). C'était un précieux encouragement pour les catholiques belges à seconder l'œuvre du Roi [60, pp. 16-17 ; 57, pp. 58-59].

125. — Le 15 décembre 1876, à la première réunion du comité belge de l'Association, GREINDL [34] se plut à souligner le mouvement considérable qui s'était produit dans le pays en faveur de l'œuvre et auquel prenaient part toutes les classes de la société, les institutions privées et de nombreuses administrations provinciales et communales. On pouvait vraiment parler d'une sympathie de la Belgique tout entière.

Est-ce à la suite de la recommandation de LAMBERMONT (n° 121) que GREINDL ne parle plus explicitement des missionnaires en désignant ceux à qui l'œuvre profitera ? Il se contente de dire « nous nous sommes engagés à protéger impartialement tous ceux qui, dans un but moral, scientifique ou commercial, veulent se rendre en Afrique ».

126. — Tandis qu'en Angleterre le Roi vit le succès de son œuvre sérieusement menacé par la tendance trop particulariste de la mentalité britannique, le consul général de Transvaal à Bruxelles vint lui remettre le 13 décembre 1876 une lettre personnelle du Président

BURGERS. Elle ouvrait de nouveaux horizons aux aspirations expansionnistes de LÉOPOLD II. Nous ne pouvons que conjecturer le contenu de cette missive présidentielle. Tout porte à croire cependant que l'homme d'État sud-africain y exposa la situation critique de son pays et qu'il sollicita une aide financière particulière pour sauver le Transvaal de la faillite. Ne faut-il pas mettre le contenu de cette lettre en connexion avec la conversation du Président avec le consul de Belgique à Prétoria le 2 février 1877, date à laquelle il attendait la réponse du Roi ? Voici comme le consul la relate :

« Comme c'est fâcheux, me répétait encore hier au soir M. Burgers, que la Belgique ne vienne pas à mon secours. J'ai encore le jeu dans ma main. Si le Roi le savait, il m'aiderait, il m'enverrait £ 20.000 et la contrée se placerait sous l'égide du pavillon belge, cent fois, avant d'accepter le pavillon anglais. Si aussi le chemin de fer était en construction, votre Gouvernement devrait intervenir pour protéger les intérêts engagés et je ferai voter par le Volksraad la réunion du Pays à la Belgique ! [...] J'attends d'importantes nouvelles ! » [55, pp. 89-90].

La première réaction de Bruxelles fut très prudente. Une convention provisoire avait été conclue entre le Gouvernement de Transvaal et le chef de la mission COCKERILL à Prétoria, la société promit les £ 5.000 sollicités mais exigeait au préalable de voir la concession qui lui avait été accordée en contrepartie.

L'Angleterre se préparait à annexer le Transvaal, et voici que la République sud-africaine fit appel à LÉOPOLD II pour l'aider à y échapper !

127. — Les difficultés n'arrêtaient jamais le Roi. Aussi songeait-il déjà en décembre à s'assurer le concours d'un homme capable de mener l'entreprise en Afrique centrale à bonne fin. Son regard tomba sur GORDON. Il fit prendre des informations à son sujet par LAMBERMONT. L'officier, qui était au service de l'Égypte, se

rendit en Europe à cette époque. Il passa aussi par Bruxelles, mais retourna bientôt rejoindre son poste au Soudan oriental à la tête des expéditions égyptiennes [57, pp. 13-14].

128. — On avait annoncé à Londres que le prince de Galles, qui avait accepté d'être président du comité anglais, allait se mettre en relations avec LÉOPOLD II (*Daily Telegraph* du 29-12-1876, *L'Étoile Belge* du 21-11-1876).

Vers la fin de décembre, se produisit cependant un complet revirement dans l'attitude du Prince et de l'Angleterre à l'égard de l'œuvre internationale (1). A. RABAUD nous en apprend la cause dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille* (t. I, 1877, p. 150) :

« Le Conseil judiciaire de la Couronne ayant jugé que le prince héritier ne pouvait s'engager officiellement dans une entreprise internationale qui soulèverait peut-être de graves questions à propos de l'extinction de la traite, il a bien fallu tenir compte de ce scrupule et des habitudes constitutionnelles et renoncer à entrer dans l'Association internationale ».

La lettre du Sir RUTHERFORD ALCOCK à GREINDL en date du 19 janvier 1877 (n° 134) confirme cette information.

Le Roi a dû connaître cet obstacle à la participation de l'Angleterre à l'œuvre internationale. Il put en déduire que Londres avait entrevu non seulement le but poursuivi (n° 123), mais aussi la voie qu'il comptait suivre pour le réaliser : l'abolition de la traite. La décision du conseil de la couronne britannique n'était-elle pas une indication que la Grande-Bretagne n'était pas disposée à permettre au Roi de réaliser à lui seul et d'après

(1) Le Prince avait désiré s'assurer au préalable de l'accord du Gouvernement. La réponse fut négative. Voir dans l'*Appendice*, p. 328 les documents qui se rapportent à cette consultation.

sa formule personnelle l'idée émise jadis par le voyageur allemand SCHWEINFURTH (n° 35) ? L'Angleterre entendait en tout cas garantir l'avenir de ses intérêts dans l'Afrique centrale [54, pp. 202-203].

129. — On préparait dans ce temps la traduction anglaise du livre de BANNING sur *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*. De Londres on avait fait savoir que l'Angleterre refuserait de seconder les efforts d'une association qui tiendrait à combattre l'esclavage et la traite à l'intérieur et sur les côtes de l'Afrique.

BANNING s'en étonna. Il se demandait « quel intérêt politique pouvait empêcher l'Angleterre de prendre part à cette œuvre » alors que l'action de l'Association ne tendait pas à employer la force contre les esclavagistes, mais à éclairer les chefs indigènes et à aider les populations africaines à se défendre.

Dans sa réponse aux éditeurs anglais, BANNING soulignait que la question de la traite ne venait qu'en seconde ligne pour l'Association et que le premier objet à poursuivre par elle était l'exploration scientifique de la région centrale de l'Afrique.

Cette lettre de BANNING est trop conforme à la position adoptée par le Roi en face de cette difficulté anglaise, pour ne pas présumer qu'elle fut écrite après consultation [54, pp. 204-207].

130. — En effet, LÉOPOLD II envoya GREINDL à Londres à la fin de décembre 1876 afin d'y éclairer les dirigeants de la Société royale de Géographie sur le malentendu qui était la prétendue cause des scrupules britanniques. L'émissaire du Roi devait reléguer la question de la traite à l'arrière-plan, la faire considérer comme un objectif éloigné, ultérieur ; il devait, au contraire, appuyer surtout sur le caractère et l'objectif scientifiques de l'Association internationale, terrain sur

lequel on croyait une parfaite entente avec Londres encore possible, comme nous pouvons le déduire de la lettre que GREINDL écrit de Londres au consul DALUIN le 1^{er} janvier 1877 [54, pp. 207-208].

LÉOPOLD II, loin de renoncer à son dessein personnel, cherchait à accommoder sa tactique aux difficultés qu'il rencontrait. Il écartait toute action directe de l'Association en faveur de l'abolition ; concession au fond inoffensive, puisqu'elle n'excluait pas l'action indirecte qui ne serait pas moins efficace, si du moins on ne lui coupait pas les mains avant d'avoir pu accomplir des faits. Il voulut éviter que l'Angleterre se séparât de l'œuvre afin d'écartier le danger de voir les autres grandes puissances suivre cet exemple et de voir se poser trop vite le problème politique de l'occupation de l'Afrique. Nous ignorons cependant s'il s'est ouvert à d'autres que GREINDL de ses préoccupations. Les documents font défaut.

131. — La question retenait toute l'attention de BANNING qui suivit de près les publications anglaises à ce sujet. Pour lui, l'objection tirée de la traite n'était qu'un prétexte. Le vrai motif de l'opposition britannique était le caractère purement international et le but purement humanitaire de l'œuvre. L'Angleterre ne ressentait aucune sympathie pour pareille action désintéressée. « Il n'y a que la Belgique qui fait de la philanthropie pure ! » écrit-il dans une longue note à LAMBERMONT le 8 janvier 1877. La Grande-Bretagne ne perd pas de vue ses intérêts commerciaux et impérialistes. En fait, BANNING constate une semblable attitude particulariste chez les autres pays, membres de l'Association. Il trouve la solution à cette situation dans l'adoption de ses idées déjà exposées en septembre dernier au sujet de la nationalisation de l'action de l'œuvre en Afrique (nos 74, 82, 85, 93). Il suggère donc de revoir l'organisation primitive

de l'œuvre en ce sens et de chercher un compromis prudent avec l'Angleterre en vue de garantir en même temps les intérêts économiques et nationaux belges engagés dans l'entreprise.

BANNING n'est pas encore admis à discuter la question directement avec le Roi, il prie LAMBERMONT d'attirer l'attention du Souverain sur ses suggestions [54, pp. 208-209].

132. — Le 1^{er} janvier 1877, lors des audiences solennelles de nouvel an, tous les représentants ⁽¹⁾ des corps constitués qui y prirent la parole pour présenter leurs vœux et hommages aux Souverains, avaient tenu à féliciter le Roi de sa noble et généreuse initiative africaine. Ils n'en soulignent que la portée humanitaire en faveur de la population du continent noir.

M^{gr} DONNET, doyen de la collégiale de Bruxelles, y complimenta Leurs Majestés au nom du clergé catholique et y dit entre autres :

« Le concours du clergé, Sire, vous est assuré. L'entreprise (de répandre les bienfaits de la civilisation parmi les peuples du centre de l'Afrique) est trop belle, trop glorieuse pour qu'il ne s'empresse pas d'y prendre part.

» Il est prêt à faire, pour répondre au désir de Votre Majesté, tous les sacrifices matériels que sa modeste position lui permettra de s'imposer, et lorsque l'heure de mettre la main à l'œuvre sera venue, il n'oubliera pas que les dangers, il doit être le premier à les affronter ; il trouvera dans son sein des missionnaires généreux qui iront planter la croix du Sauveur au milieu des sables brûlants, qui féconderont, au besoin, par leur sang, des plages stériles et y feront naître et s'épanouir, avec la foi du Christ, des aspirations plus nobles et des mœurs plus douces » (*Le Journal de Bruxelles* du 3-1-1877).

133. — Est-ce pour répondre à cette adresse et pour faire entendre l'opinion libérale et libre-penseuse que COUVREUR, qui occupait un rang de premier plan dans

(1) Le bourgmestre de Bruxelles seul y fit exception. Voir l'*Appendice*, p. 328.

les loges belges, tint une conférence à l'Association libérale de Bruxelles le 10 janvier 1877, où il s'appliquait à répondre à la double question : « La Belgique a-t-elle un intérêt à ouvrir le centre de l'Afrique au commerce européen et à y introduire la civilisation ? »

L'orateur souligne d'abord que les possibilités commerciales de l'intérieur de l'Afrique sont immenses, que le climat y est sain, d'où le danger de voir un jour les nations européennes se faire la guerre pour s'en emparer ou s'en réserver le monopole. COUVREUR exprime alors la même idée que nous avons déjà retrouvée chez LAMBERMONT [56, pp. 141] et dans la correspondance particulière du *Précuseur* (n° 87) :

« A toutes ces compétitions, le projet dont le Roi des Belges a saisi la conférence de Bruxelles substitue une fédération, qui assure à tous les peuples civilisés une part légitime dans l'exploration scientifique de l'Afrique et dans les avantages qui doivent en découler. La neutralité de la Belgique, son désintéressement, l'absence de toute ambition militaire la désignaient pour cette mission. Sa considération ne peut qu'y gagner et contribuer ainsi à la consolidation de son existence.

» Mais le pays ne recueillera pas que des avantages moraux de la réalisation des projets de la conférence. Nous souffrons d'une pléthore de production et d'un excès de population. L'exportation est pour nous une nécessité et nos jeunes gens qui voient les carrières libérales ou industrielles encombrées, doivent chercher hors de nos frontières un aliment à leur activité ».

Jusqu'ici COUVREUR traite son sujet en homme de bon sens qui est en pleine conformité d'idées avec le Promoteur de l'œuvre africaine. Mais en abordant la deuxième partie de sa conférence, il se révèle d'un sectarisme étroit et intransigeant :

« Un très grand danger du projet en question serait de livrer les nègres à des controverses religieuses. Nous n'en voulons à aucun prix. Mais l'œuvre sera laïque et scientifique, ou elle ne sera pas (Les applaudissements interrompent l'orateur, remarque l'*Indépendance Belge* que nous citons). Le parti clérical a bien senti cela, aussi a-t-il commencé par dénigrer l'œuvre. S'il nourrissait l'arrière-pensée

d'en tirer un avantage pour ses propres intérêts, ses espérances seraient déçues, parce que l'œuvre a un caractère international et cosmopolite. Les Anglais, les Allemands hérétiques, les Russes schismatiques, les Français voltairiens y participent ; ils ne permettront pas que l'œuvre s'écarte de son programme et livre le centre de l'Afrique à toutes les jalousies des sectes chrétiennes et aux horreurs des guerres religieuses... La véritable civilisation ne pénétrera chez les races barbares que par la science » (*L'Indépendance Belge* et *Le Précurseur* du 12-1-1877).

Cette prise de position aussi catégorique d'un ancien membre de la conférence de Bruxelles et d'une personnalité de marque des milieux maçonniques belges inquit les catholiques et surtout les ultramontains. *Le Courrier de Bruxelles* du 13 janvier 1877 s'en fit l'interprète et riposta en opposant le discours du Roi du 6 novembre dernier aux assertions de COUVREUR :

« Nous avons foi dans la parole royale et, au nom de la catholique Belgique, nous disons à notre tour : ou l'œuvre sera chrétienne, ou elle ne sera pas ».

Cette polémique stérile autant que nuisible aux intérêts nationaux engagés dans l'œuvre africaine, n'avait donc pas cessé. Si le 6 novembre dernier, le Roi était parvenu à tranquilliser l'opinion catholique, il devait maintenant rassurer l'opinion libre penseuse et libérale.

Le Roi ne devait-il pas en conclure que le terrain « humanitaire » semblait peu propice pour obtenir « une union fraternelle » de ses compatriotes ? D'autre part, il put constater que l'aspect pratique de l'entreprise, celui des perspectives économiques, commençait à intéresser les Belges et semblait fournir un terrain plus apte à une entente commune.

Singulière situation et problème tactique compliqué ! Il fallait toucher le moins possible l'aspect de l'avenir commercial pour ne pas compromettre le succès de l'entreprise par l'éveil des rivalités entre les nations européennes ; la réaction des Anglais venait de montrer

que l'aspect humanitaire leur inspirait de sérieuses réserves et même de graves appréhensions. Le caractère scientifique et purement académique de l'œuvre semblait seul capable de réunir l'adhésion générale ; mais les Belges ne paraissaient pas s'intéresser qu'aux deux premiers aspects : l'intérêt purement scientifique les laissait assez indifférents ; les perspectives économiques leur paraissaient en somme encore assez problématiques ; seul le côté civilisateur et humanitaire retenait leur attention, mais était en même temps une source de dissidence qui rendait l'œuvre du même coup moins sympathique.

LÉOPOLD II n'y vit certes aucune raison de renoncer à son dessein ni d'abandonner la voie qu'il s'était choisie. Tout revenait en effet à un problème de stratégie : par quelle voie arriver le plus sûrement au but convoité et comment tranquilliser les appréhensions idéologiques de ses compatriotes ?

134. — Pour le moment son attention allait surtout du côté anglais. Les dernières nouvelles que GREINDL lui fit parvenir de Londres étaient loin d'être encourageantes. Les explications données au sujet de la mission de l'œuvre n'y avaient eu aucun succès. On se cachait derrière les scrupules du prince de Galles pour lancer une œuvre strictement britannique, parallèle à l'internationale de Bruxelles. Le 22 janvier 1877, le président de la Société royale de Géographie de Londres fit savoir officiellement à GREINDL que le conseil de cette institution avait décidé de fonder l'*African Exploration Fund*, et la raison en était la suivante :

« Il pense qu'en tenant compte de la position dirigeante que la Société a longtemps occupée dans ce champ vaste et important des recherches scientifiques, il doit y avoir de sa part une action directe et indépendante pour coopérer au but de la Conférence belge » [54, p. 215].

On laisse donc tomber les appréhensions fondées sur la mission humanitaire de l'œuvre ; mais même sur le terrain purement scientifique, les Anglais ne veulent d'aucune façon participer à l'entreprise internationale. Ils soupçonnent le Roi de poursuivre un but particulariste belge, ou du moins ils sont conscients que le but recherché par le Roi est contraire aux intérêts particuliers de la Grande-Bretagne en Afrique. N'est-ce pas dire que les gens de Londres se préoccupaient déjà du problème politique du futur partage de l'Afrique. [Voir l'*Appendice*] ? La séparation de l'Angleterre était donc consommée. Les autres nations allaient-elles suivre ? Nous ignorons les démarches faites par le Roi pour empêcher ce désastre, car pareille éventualité eût été la mort de l'œuvre internationale. Aussi longtemps que la défection se limitait à l'Angleterre, rien n'était encore perdu. Le Roi s'est peut-être fait une réflexion analogue à celle que nous lisons chez A. RABAUD :

« Il vaudrait peut-être mieux au début avoir l'Angleterre pour alliée que de lui laisser prendre dans l'Association une trop grande prépondérance qu'elle obtiendrait certainement, nous dirions même naturellement » [54, p. 222].

Heureusement les autres pays ne suivirent pas l'exemple de la Grande-Bretagne [54, pp. 213-217].

135. — BANNING continuait à se préoccuper de la question, il avait l'œil ouvert sur tout ce qui se passait en Angleterre. A Londres eut lieu alors un grand meeting sur les affaires africaines. CAMERON y réaffirma le droit de la Grande-Bretagne sur l'Afrique et il comptait qu'elle ne le perdrait pas. L'explorateur pensa peut-être à l'acte qu'il avait dressé en 1874 [85, p. 63 ; 14, pp. 17-23]. On y fit grand cas de l'abolition de la traite. « Tout cela prouve, remarque BANNING dans une note adressée à LAMBERMONT le 26 janvier 1877, que l'Angleterre ne joue pas franc jeu à notre égard ». Et il en con-

clut : « Les Anglais font une Inde nouvelle (en Afrique), mais pas une Inde internationale de commerce suivant notre programme » ! A ses yeux, la réussite de la formule internationale du Roi devenait plus que jamais problématique [54, pp. 217-219].

CHAPITRE X

LA REPRISE D'UN ANCIEN RÊVE LES PREMIÈRES LUEURS D'UNE COMPAGNIE INTERNATIONALE DU CONGO

(Janvier-février 1877).

136. — L'exploit et les écrits de CAMERON ont, dès 1875, exercé une influence décisive sur le dessein africain de LÉOPOLD II quant à la localisation géographique de ses aspirations de conquête pacifique (nos 57 et 58).

Fin 1876 ou début 1877 parut à Londres le livre du voyageur anglais [8]. Il est raisonnable de présumer que l'explorateur en offrit un exemplaire à celui qui lui avait montré tant de sympathique intérêt. Le Roi aura ainsi été en possession de l'ouvrage avant BANNING et l'aura lu avec non moins d'intérêt que lui [54, pp. 218-220], d'autant plus que l'auteur y parlait à la fin de l'œuvre internationale africaine dans un sens tout à fait conforme aux vues du Roi. Celui-ci y trouva même davantage.

CAMERON y développa ses vues sur le fleuve Congo et traça un programme — conçu sous l'angle des intérêts britanniques — qui, s'il avait été admis et réalisé par les Anglais, aurait rendu impossible le rêve congolais de LÉOPOLD II. L'auteur y exposait que le Congo était la grande voie vers l'intérieur de l'Afrique : par ses affluents il permettait de pénétrer dans la plus grande partie des régions encore inconnues. L'embouchure de ce fleuve n'était sous la domination d'aucun pays euro-

péens. Pourquoi laisser dans l'abandon pareille voie qui mènerait vers des richesses infinies ? Pourquoi ne pas placer ce fleuve sous le contrôle d'une puissante compagnie ayant, comme autrefois la Compagnie des Indes, le droit de nommer des fonctionnaires civils et militaires ?

CAMERON rejoignit donc l'idée qui avait toujours hanté l'esprit de LÉOPOLD II : une grande compagnie moderne pour refaire l'œuvre de ses illustres devancières des siècles passés. Le Roi y avait pensé en 1873 pour la Chine ! Il nous semble impossible de voir le Souverain lire ce passage du livre de CAMERON sans se dire : et pourquoi pas le tenter au Congo ?

Le voyageur anglais a-t-il inspiré au Roi dès janvier 1877 le projet congolais que celui-ci songera à réaliser dès la nouvelle de l'arrivée de STANLEY à Boma avant la fin de cette année ? Le rapprochement des dates fait naître bien des conjectures. Nous sommes encore si peu renseignés sur les relations de CAMERON et du Roi ou sur les réactions du Souverain à tout ce qui frappait son esprit toujours à l'affût de ce qui lui pouvait être utile ou constituer un danger pour son grand dessein [54, pp. 230-232].

137. — En tout cas, sans tarder le Roi se mit à s'informer au sujet de la position qu'en ce moment le Portugal et l'Angleterre adoptaient par rapport à l'embouchure et au bassin du Congo. [Voir l'*Appendice*]. A première vue, CAMERON semblait être en ce moment le seul Anglais à entrevoir l'intérêt du Congo ou à s'y intéresser. Le courant de l'opinion générale se portait plutôt vers l'Est (nos 123 et 131) ; on avait même laissé entendre qu'on se contenterait des régions des Grands Lacs et qu'on en revendiquait pas « le monopole de l'Eldorado équatorial ». Cependant la raison qui était invoquée pour réserver l'Est africain à la Grande-Bretagne — « L'ancienneté de nos

établissements doit nous donner un titre à l'exercice de notre activité dans cette région », disait le *Daily Telegraph* du 29 novembre 1876 — ne pourrait-elle pas être invoquée un jour pour revendiquer le Congo ? Les Anglais ne pouvaient-ils pas faire état des expéditions de TUCKEY et de GRANDY ? Permettraient-ils à Léopold II d'y tenter ses chances ?

En toute hypothèse, il était de bonne stratégie de pousser dès lors les Anglais dans la voie qu'ils s'étaient choisie et de les laisser concentrer leurs efforts dans l'Est africain, tout en veillant à ne pas les y laisser seuls.

Qui nous révélera tous les calculs et les finesses du jeu diplomatique extrêmement souple et rapide autant que clairvoyant et prévoyant de LÉOPOLD II ? Nous nous posons quatre questions, auxquelles notre documentation ne nous permet pas de répondre : Le Roi n'a-t-il pas pensé dès ce moment à gagner l'Amérique à l'idée d'entrer dans le comité exécutif de l'Association internationale. Quels motifs le poussèrent à faire cela ? Et comment s'y prit-il pour s'assurer le concours du général SANFORD ? THOMSON est muet à ce sujet [84, pp. 167-168 ; 85, p. 56] (1).

Quelles furent à cette époque les relations du Roi avec son ami anglais MACKINNON, le futur président fondateur de la *British East African Association*, avec qui il concluerait bientôt une convention comme Président de l'Association internationale Africaine [54, p. 319 ; 76] (2) ?

Quelle part revient au Roi dans la détermination de la France et de l'Allemagne d'établir une station dans l'Est africain ?

Dès cette époque, LÉOPOLD II ne renonça-t-il pas à entreprendre quoi que se soit à l'embouchure du Congo

(1) DUCHESNE, A. [31, p. 63, note 2] nous apprend que M. A. H. BRIDDON a présenté en 1952 une thèse à l'U. L. B. sur le Général SANFORD. Peut-être que ce travail fournit d'intéressantes données à ce sujet.

(2) Voir n° 157 et aussi l'*Appendice*.

comme Président de l'Association internationale africaine, voulant réserver ce terrain à une entreprise distincte mais plus ou moins affiliée à la première ?

138. — Quoi qu'il en soit, le Roi n'était sans doute pas étranger à la sollicitude que le ministre des Affaires étrangères portait le 18 janvier 1877 aux mesures que le Portugal venait de prendre à la côte occidentale de l'Afrique et à la question de savoir si l'embouchure du Congo et le fleuve lui-même y étaient mentionnés comme faisant partie des possessions portugaises. Si on cherche un témoignage qui prouve que, dès cette époque, LÉOPOLD II avait conçu un vaste projet qui embrassait l'Afrique équatoriale de Zanzibar à l'embouchure du Congo et que son attention spéciale allait au bassin de ce fleuve, ne le trouve-t-on pas dans ce document ? Certes l'occasion immédiate de cette lettre avait été les informations fournies récemment de Londres par SOLVYNS ⁽¹⁾ au sujet d'événements qui faisaient présager un conflit entre l'Angleterre et le Portugal sur le Congo [57, p. 30]. Il n'empêche que l'importance attachée par Bruxelles à cette nouvelle semble supposer un intérêt particulier pour la question de la part du Roi.

Le représentant de la Belgique à Lisbonne fournit le 29 janvier de précieux renseignements. Les mesures en question furent retirées par Lisbonne sur la protestation de Londres ; les prétentions portugaises visaient l'embouchure du Congo et le cours de ce fleuve ; mais l'Angleterre n'admettait que le point d'Ambriz comme limite septentrionale des possessions côtières du Portugal au sud de l'équateur ; quant à l'intérieur de l'Afrique, elle regardait le Congo en dehors des possessions portugaises et ne reconnaissait comme appartenant au Portugal que les territoires que cet État occupait *bona fide* et sans

(1) SOLVYNS à D'ASPREMONT LYNDEN, 28-12-1876 [13bis, n° 50].

interruption et sur lesquels il avait *de facto* juridiction [57, pp. 22-25] (1).

139. — Au début de février 1877, BANNING crut que la situation devenait de plus en plus tendue à l'embouchure du Zaïre, comme il le dit dans ses notes des 20 et 21 février à LAMBERMONT. Deux mois plus tard se produisit un nouveau fait regrettable à Boma [85, pp. 126-127 ; 57, pp. 32-33]. Les journaux en faisaient grand bruit et l'opinion publique en Angleterre s'en indignait. Il s'en suivit bientôt un échange de notes diplomatiques entre le Portugal et l'Angleterre. Nous ignorons quelle impression ces faits ont produite sur le Roi. Nous n'en avons pas trouvé trace dans les archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles.

140. — Bientôt, un nouveau concurrent de l'œuvre internationale de LÉOPOLD II allait entrer en scène, le Portugal. Vexé d'avoir été exclu de la Conférence de Bruxelles [57, p. 34], voyant un réel danger pour ses aspirations dans la pénétration britannique près du lac Nyassa (n^{os} 31, 119), mécontent de ce que l'Angleterre s'obstinait à méconnaître les prétentions territoriales portugaises en Afrique (n^o 136), se voyant violemment attaqué par des voyageurs anglais et accusé de tolérer la traite à l'intérieur de l'Afrique [57, pp. 26-28], le Gouvernement de Lisbonne décida, dès le début de février 1877, de prendre différentes mesures pour apaiser l'animosité étrangère contre le Portugal et pour renforcer la position du pays à l'intérieur du continent noir. Il devint évident aux hommes d'État portugais que des protestations verbales ne suffisaient plus, mais qu'il importait d'imposer la présence du Portugal en Afrique à l'attention du monde savant, philanthropique

(1) D'ASPREMONT LYNDEN en demanda la confirmation à SOLVYNS le 14-2-1877. Ce dernier la fournit au Ministre le 16-2-1877. [13bis, doc. n^{os} 57 et 58].

et diplomatique de l'Europe par une expédition nationale. Les hommes de Lisbonne entendaient ne pas se laisser absorber par l'Association internationale de Bruxelles ; ils préféraient suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et orienter leurs efforts vers la sauvegarde des intérêts portugais en Afrique [57, pp. 26-30].

Cette initiative portugaise a dû sans doute intéresser le Roi, sans que nous ayons pu repérer un signe quelconque d'inquiétude à ce sujet chez lui à cette époque. Une commission avait été instituée à Lisbonne pour étudier le programme de cette expédition : celle-ci devait-elle être une simple expédition scientifique ou poursuivre un objectif politique ? Allait-elle pénétrer dans les régions où l'autorité portugaise n'était pas encore établie ou resterait-elle dans les limites des possessions déjà reconnues du Portugal ?

En mars, les Cortès votèrent un subside considérable pour l'expédition qui était confiée à CAPELLO et SERPA PINTO et qui avait comme mission d'explorer les bassins du Congo et du Zambèze [57, pp. 32-35].

141. — J. JOORIS avait été mêlé de longue date aux tentatives d'expansion de LÉOPOLD II (n° 38), il se passionnait pour les études coloniales et il avait désiré, depuis 1875, s'y consacrer à Bruxelles sous la direction de LAMBERMONT. Nous ignorons si c'est de sa propre initiative ou à la suggestion de LAMBERMONT ou du Roi qu'il avait composé un mémoire sur les colonies portugaises en Afrique ⁽¹⁾. Le texte de ce travail nous a échappé, mais le diplomate atteste dans une lettre à LAMBERMONT qu'il présenta son étude au Roi, qui en prit connaissance avec beaucoup d'intérêt et y apporta même quelques corrections d'ordre géographique [57,

(1) Ce mémoire date d'avant la Conférence de Bruxelles puisqu'on y fait allusion dans une note rédigée sur *la côte occidentale d'Afrique* en préparation de cette Conférence [13^{bis}, annexe XI].

pp. 16-17]. LÉOPOLD II avait donc l'œil ouvert sur la position du Portugal en Afrique.

142. — D'autres Belges commençaient à s'intéresser à l'Afrique et à chercher les moyens par où la Belgique pouvait profiter de l'initiative de son Roi. Le lieutenant E. REUTER publia au début de 1877 une brochure intitulée : « *Projet de création d'une colonie agricole belge dans l'Afrique centrale* » [50]. Il reprenait à sa manière une idée déjà vaguement exprimée en septembre dernier par COUVREUR [56, pp. 83, 92, 108] et quelque peu développée par MARICHAL dans la *Revue de Belgique* en novembre 1876 (n° 122). L'auteur de la nouvelle brochure proposait la constitution d'une commission chargée d'envoyer des équipes de colons belges en Afrique pour y préparer l'établissement de colonies agricoles sous la protection et avec le concours d'un corps de volontaires. Il ne voyait aucun obstacle d'ordre constitutionnel ou politique à la formation d'un pareil corps et il invoquait l'exemple de l'expédition mexicaine [30^{ter}]. Il suggérait enfin de recruter les colons surtout dans les pénitenciers belges et d'y préparer dès maintenant les éléments les mieux doués à leur future tâche.

Ce travail, tout individuel et inspiré par un sincère patriotisme, venait cependant mal à propos, car il pouvait mettre l'initiative africaine du Roi dans une fausse lumière. Aussi lisait-on dans le *Bulletin de la Société belge de Géographie* que les propositions du lieutenant REUTER étaient prématurées et aventureuses à côté de l'œuvre sagement combinée de l'Association internationale africaine [57, pp. 103-108].

143. — En mars, il n'y eut pas de réunion solennelle du Comité national belge comme les statuts le prévoyaient. Nous en ignorons le motif [85, p. 53].

Dans la livraison du 1^{er} avril 1877 de la *Revue des Deux Mondes*, et vers cette même époque dans une bro-

chure séparée éditée chez MUQUARDT à Bruxelles (1877, 87 p.), E. DE LAVELEYE publia une étude intitulée : « *L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles* ». Il y suit en ses grands traits l'exposé de BANNING pour résumer les travaux de la Conférence. Il est intéressant de noter cependant qu'il émet des considérations qui rappellent la correspondance particulière de Bruxelles parue dans *Le Précurseur* du 12 septembre 1876 (n° 87). Il dit entre autres :

« Il s'agit non pas de conquérir l'Afrique centrale par la force, au profit d'un seul État, mais de faire entrer cette immense région dans le grand courant de la civilisation, par la paix et le commerce, au profit de l'humanité tout entière » (pp. 79-80 de la brochure).

A juste titre, M. STENGERS, J. [78, col. 492] remarque que « dans un ou deux autres passages de l'étude on a le sentiment que l'auteur pressent plus ou moins obscurément les objectifs ultérieurs de l'entreprise et qu'il n'est pas sans en subir la séduction ». N'est-il pas curieux de constater que l'idée de colonisation fédérale et internationale de l'Afrique centrale, que nous avons déjà trouvée ailleurs, réaliserait d'une façon éminente le vœu le plus cher à É. DE LAVELEYE. Celui-ci écrivait :

« Il est à souhaiter que tous les peuples de l'Europe s'associent de tout cœur dans cette sainte croisade... oubliant toute animosité et tout grief ancien, pour ne songer qu'à la noble mission à poursuivre en commun. Ne serait-ce pas une admirable affirmation du grand principe de la fraternité humaine que de voir, au milieu du bruit des armes et de préparatifs de guerre, naître et se développer une association internationale que, créée par l'initiative d'un souverain et soutenue par la sympathie et le concours de tous les autres, ferait appel aux sentiments de charité des différents peuples de notre continent, pour apporter aux infortunés habitants d'un continent voisin l'ordre, la sécurité, la liberté, la suppression de la traite et tous les bienfaits de la civilisation moderne ? Ne serait-ce pas aussi la plus éloquente et en même temps la plus irréprochable des protestations contre cette politique de jalousie et de méfiance réciproques, qui finira par précipiter dans une mêlée générale les nations » (pp. 85-86 de la brochure) [56, pp. 172-3, 234 note 2].

CHAPITRE XI

L'ÉCHEC DU PROJET TRANSVALIEN DU ROI

(Février-avril 1877).

144. — Le chef de la mission COCKERILL au Transvaal, l'ingénieur JACQUEMIN, était rentré en Belgique au commencement de l'année. Bientôt M. OLIVIER, le compagnon du consul belge à Prétoria, l'y rejoignit. Ce dernier fut reçu en audience par le ministre et par le Roi. Vers cette époque parvinrent également à Bruxelles les lettres du baron DE SÉLYS FANSON datées des 20 et 26 décembre 1876, où celui-ci exposait ses idées concernant les possibilités belges au Transvaal.

A son avis, un syndicat d'industriels belges devait reprendre l'affaire de COCKERILL et outre l'exploitation des mines et du chemin de fer se charger aussi de l'exploitation d'une banque, de la perception de la douane, des impôts, en un mot des recettes de l'État, et trouver dans cette opération les gages de la part du Gouvernement de la République de ses garanties d'intérêts [55, pp. 82-85].

De graves pourparlers eurent alors lieu entre le Roi et LAMBERMONT à ce sujet. Il y avait également la question d'une aide pécuniaire sollicitée par le Transvaal. Celle-ci semblait acceptée en principe, mais il fallait attendre le résultat des élections présidentielles et agir avec prudence : une intervention directe ou ouverte du Roi était exclue. Mieux vaudrait agir par le truchement de la Société COCKERILL. Si celle-ci refusait, LAMBER-

MONT prévoyait une autre combinaison, belge aussi, comme il le dit dans sa note au Roi datée du 16 février 1877.

Des instructions appropriées furent envoyées au baron DE SÉLYS le 21 février. Le consul était prié de ne pas s'immiscer dans les questions politiques au Transvaal ; le Gouvernement belge ne cherchait aucune extension territoriales au dehors, mais il fournirait volontiers toutes les informations aux sociétés privées belges désireuses de s'établir au Transvaal ; enfin, ce qui est essentiel, le ministre avertissait le baron DE SÉLYS qu'il avait compris l'importance des suggestions que celui-ci avait faites récemment.

D'autre part, on fit savoir au Président BURGERS par une note verbale, communiquée au consul général du Transvaal à Bruxelles le 17 février, que l'Angleterre allait probablement concentrer son attention sur la question d'Orient en Europe et que « la République sud-africaine pourrait trouver chez les nations de l'Europe qui s'intéressent à son avenir, des ressources » dont elle avait besoin. On suggérait l'idée que le Gouvernement transvalien trouverait avantage à disposer « d'une troupe de colons européens qui, tout en se livrant aux travaux productifs de l'agriculture, seraient provisoirement une force de police, à la disposition du Gouvernement, pour l'exécution des lois et des règlements notamment en matière d'impôts ». Il conviendrait dans ce but de former une société d'émigration... [55, pp. 91-98].

145. — A peine cette communication était-elle faite et ces dépêches expédiées, que le 24 février le ministre de la Grande-Bretagne à Bruxelles, Sir LUMLEY, se présenta chez LAMBERMONT pour lui demander au nom du chef du *Foreign Office* s'il était vrai que la Belgique allait reprendre le chemin de fer Prétoria-Lourenço

Marques, comme l'avait signalé le consul anglais de Mozambique.

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères lui répondit qu'une mission avait été envoyée au Transvaal par la société privée COCKERILL, que des pourparlers étaient en cours entre cette société et le Gouvernement de Transvaal, mais qu'il ignorait s'ils étaient en voie d'aboutir. Le Gouvernement belge ne songeait nullement à reprendre le chemin de fer de Delagoa Bay, il attachait cependant de l'intérêt à tout ce qui pouvait ouvrir de nouveaux débouchés aux industries nationales.

Cette démarche était un avertissement à l'adresse du Gouvernement belge autant qu'une préparation au grand acte qui se préparait au Transvaal [55, pp. 99-101].

146. — Elle n'influença pourtant pas l'attitude du Roi qui continuait à s'occuper personnellement de l'affaire. Il manda LAMBERMONT au palais le 26 mars 1877 et discuta avec lui la mise à exécution des suggestions faites en février au Président BURGERS. Le 30, il lui soumit un projet de lettre à adresser par M. SADOINE au consul général du Transvaal en Hollande et dans laquelle le Roi développait des propositions concrètes concernant un accord éventuel entre le Gouvernement transvalien et la Société COCKERILL. « Je trouve que ma note manque de clarté et de précision. Vous serez très aimable de l'améliorer », écrit-il à LAMBERMONT, qui lui répondit le lendemain :

« La note, en effet, pourrait être plus précise, mais toute réflexion faite, mon avis serait de la laisser telle qu'elle est. Il semble suffire d'indiquer l'idée générale sans trop s'engager sur le reste. Si l'idée est admise, on sera d'autant plus libre pour discuter et régler les modes d'exécution ».

LAMBERMONT comprenait le Roi. Il suggérait seulement d'y ajouter un alinéa pour déterminer que « toute l'affaire se traite uniquement au point de vue de l'indus-

trie belge... qu'on se plaçait sur le terrain purement économique et point sur aucun autre ».

Il avait déjà exposé au Roi son sentiment personnel à ce propos dans un entretien antérieur, il y tint encore davantage après la visite de Sir LUMBYET en considérant l'évolution peu propice de la situation au Transvaal. N'est-ce pas un indice que LÉOPOLD II avait au moins pensé à des possibilités autres qu'économiques ? N'a-t-il pas cru que peut-être le Transvaal était prêt à faire ce que le Président BURGERS avait laissé entendre au consul de Belgique ? (n° 126) [55, pp. 105-109].

147. — Douze jours plus tard, le 12 avril 1877, le Transvaal avait cessé d'exister comme État libre et indépendant ; Sir STEPSTONE venait de l'annexer au nom de la Reine d'Angleterre et de le faire entrer dans la Confédération britannique de l'Afrique du Sud, malgré l'opposition formelle des Boers. Le droit du plus fort triompha ; l'Angleterre, au nom des intérêts britanniques, nia au peuple transvalien le droit de disposer de soi-même. Il ne resta au Roi qu'à s'incliner devant le fait accompli. La petitesse et la neutralité de la Belgique ne lui permirent même pas de protester [55, pp. 109-115].

148. — Entre-temps, les événements suivaient leurs cours par rapport à l'Association internationale africaine. A Rome, le Pape PIE IX continuait à s'intéresser activement aux projets du Roi. La *Civiltà Cattolica*, considérée comme l'organe le plus accrédité du Saint-Siège, fit l'éloge de l'œuvre internationale et le Saint Père pria M^{gr} COMBONI, chef ecclésiastique du Vicariat apostolique de l'Afrique centrale, de se mettre en relation avec Bruxelles en vue de promouvoir autant que possible le succès de l'œuvre, comme le communiqua le représentant de Belgique au Vatican dans ses lettres du 5 et 6 mars 1877 [57, pp. 60-62].

149. — Ces bonnes dispositions durent certes réjouir le Roi. Celui cherchait de son côté l'appui et la collaboration de M. A. RABAUD, homme d'affaires et président fondateur de la Société de Géographie de Marseille. Déjà DE LESSEPS l'avait gagné à la cause durant l'été 1876 (n° 69), et dès la première séance de la nouvelle société savante RABAUD se fit l'enthousiaste défenseur des intérêts de l'Association internationale. Il entra en relations avec le Roi et avec GREINDL. LÉOPOLD II était enchanté du concours du philanthrope français et il lui adressa le 10 avril 1877 une lettre autographe fort élogieuse. Dix jours plus tard, le bureau de la Société de Géographie de Marseille nomma le Roi et le Secrétaire général de l'Association internationale membres d'honneur de l'institution marseillaise [54, pp. 275-282].

CHAPITRE XII

LE ROI PRÉPARE UNE NOUVELLE COMBINAISON

(Mai-juin 1877).

150. — Le mois de mai 1877 a été fécond en événements qui ont exercé une influence décisive sur l'évolution de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II. Le Roi prépare durant cette période la nouvelle stratégie qu'il suivra quelques mois plus tard ; il y cherche à adapter l'œuvre primitive aux nouvelles contingences. Notre documentation est loin d'être complète, les pièces principales nous manquent encore. Cependant celles que nous possédons permettent de saisir dans ses grandes lignes la stratégie nouvelle du Roi.

A Londres avait été fondé l'*African Exploration Fund* ; l'attention des milieux missionnaires, commerciaux et géographiques y avait été concentrée sur les régions de l'Est africain ⁽¹⁾ et les suggestions de CAMERON soulignant l'intérêt du fleuve et du bassin du Congo semblaient n'y avoir suscité aucune réaction favorable, bien que le Cabinet britannique veillât à ce que le Portugal ne s'emparât pas de l'embouchure de ce fleuve. Lisbonne songeait à organiser une grande expédition dans l'Afrique équatoriale, mais n'avait pas les moyens d'en tirer grand profit. A Bruxelles on préparait la pro-

(1) DE LICHTERVELDE, L. [25, p. 138] nous apprend qu'en 1877 le cabinet de Londres refusait au sultan de Zanzibar de prendre à bail la souveraineté des territoires qui devinrent plus tard l'Est Africain allemand. (Voir l'*Appendice* p. 328).

chaîne réunion de la Commission internationale africaine qui devait tracer le programme à exécuter par l'Association en Afrique.

151. — En mars et avril avait eu lieu la publication des lettres de STANLEY datées d'Ujiji les 7 et 10 août 1876 dans lesquelles il relatait le résultat de son exploration du lac Tanganika et annonçait son prochain départ vers le Lualaba avec le dessein de descendre ce fleuve [54, pp. 234-235] ⁽¹⁾.

Cette nouvelle retint particulièrement l'attention du Roi. STANLEY se rendit donc à Nyangwe. En descendant le Lualaba allait-il arriver à l'embouchure du Zaïre ou à celui de l'Ogooué ? CAMERON avait présumé l'identité du Lualaba-Zaïre, mais d'autres envisageaient encore la possibilité que l'Ogooué pouvait être un des débouchés du Lualaba. Il était utile d'en tenir compte. Quelle serait la réaction de la Grande-Bretagne à l'éventuelle réussite de STANLEY ? Qu'allait faire l'*African Exploration Fund* ? La Société royale de Géographie de Londres ne montrait pas beaucoup d'enthousiasme pour STANLEY, elle regardait le reporter comme un gênant concurrent, un peu comme un intrus dans le domaine des explorations géographiques ; elle n'approuva pas sa façon de procéder envers les indigènes et craignit que son manque de tact et de patience ne rendît la tâche extrêmement dangereuse et difficile à ceux qui dans l'avenir suivraient ses traces (n° 121).

152. — BANNING reçut alors une lettre d'un certain J. IRVINE, datée du 2 mai 1877. Cet homme d'affaires

⁽¹⁾ *L'Indépendance belge* du 15 mars 1877 relata d'après le *Daily Telegraph* que STANLEY avait terminé l'exploration du lac Tanganika. Le même journal donna le 28 mars un court résumé de la lettre du voyageur datée d'Ujiji le 7 août 1876. Les 4 et 5 avril, toujours d'après le *Daily Telegraph*, la feuille bruxelloise publia le texte intégral de cette lettre, et le lendemain celui de la seconde lettre de STANLEY datée d'Ujiji le 10 août 1876. Voir chez M. WALRAET [91, nos 916, 917, 918, 929, 931] les références de la publication de ces lettres dans les revues géographiques de l'époque.

de Liverpool venait de lire la traduction anglaise du livre de BANNING sur l'Afrique et la Conférence de Bruxelles [4], et il offrit les services de sa société commerciale pour le cas où la Conférence jugerait opportun d'y faire appel [57, p. 41]. L'ancien secrétaire de la Conférence y répondit le 10 mai suivant, mais nous ne possédons pas sa lettre.

153. — Ayant fait parvenir différentes communications ⁽¹⁾ au Roi, parmi lesquelles figurait l'offre d'IRVINE, il reçut un billet de J. DEVAUX, daté du 13 mai, le priant de demander des renseignements à son correspondant de Liverpool sur l'emplacement et les activités des factoreries de celui-ci sur la côte occidentale d'Afrique ainsi que sur les lignes de bateaux à vapeur qui desservaient cette côte. BANNING écrivit à IRVINE le 16 mai [54, p. 302 ; 57, pp. 42-43].

154. — Dans l'intervalle, la légation de Belgique à Lisbonne avait fait parvenir à Bruxelles le 12 mai un rapport détaillé sur les réactions de la presse portugaise à la nouvelle de l'annexion du Transvaal aux possessions britanniques, qu'on venait d'apprendre le 9 mai à Londres [57, p. 125]. Les Portugais se préoccupaient des suites de cet acte, ils estimaient que l'Angleterre n'arrêterait pas ses ambitions territoriales au seul Transvaal, qu'elle chercherait à s'implanter à l'intérieur de

(1) Une de ces communications avait-elle pour objet les lettres de STANLEY (n° 152) ? Nous l'ignorons. WAUTERS, dans *Le Mouvement Géographique* (XV, n° 34, 21 août 1898, col. 415) et après lui tous les biographes de BANNING [6, 33, 90], se basant probablement sur ses *Notes sur ma vie et mes écrits* [77, p. 34], écrit que BANNING « fut de ceux qui préconisèrent l'abandon de Zanzibar et de la route vers le Tanganika et son remplacement par le fondement d'une grande conception politique et commerciale, celle qui finalement a donné naissance à l'État du Congo ». Le passage des souvenirs de BANNING est d'une chronologie fort obscure. BRUHAT [7, p. 40] ne parvient pas à y voir clair. Les propositions que BANNING fit au Roi datent-elles de mai 1877 ou 1878, ou bien ne fit-il en 1878 que revenir à ses suggestions de 1877 ? Seule la découverte des communications de l'informateur du Roi pourra élucider la question.

l'Afrique dans la région des Grands Lacs et de renfermer ainsi les possessions portugaises sur la côte orientale. Ils s'attendaient à voir Londres s'opposer à toute tentative d'étendre les possessions portugaises vers l'intérieur. Le rêve séculaire de Lisbonne de souder les provinces de Mozambique et celle de l'Angola s'en trouvait sérieusement menacé. Il devint plus qu'urgent pour le Portugal de sauvegarder ses intérêts par l'envoi d'une expédition vers le cours supérieur et les sources du Congo et du Zambèze afin d'avoir des titres à faire valoir sur ces contrées [57, pp. 35 et 122].

155. — Le 14 mai 1877, Robert ARTHINGTON offrit mille livres au comité de la *Baptist Missionary Society* de Londres pour entreprendre le travail missionnaire dans le royaume du Congo. Il laissait entrevoir qu'on pourrait peu à peu étendre la mission à l'est sur le fleuve Congo au-delà des rapides de Yelala jusqu'à Nyangwe [48, p. 16-18 ; 81, pp. 531-532 ; 67, pp. 681-686 ; 54 pp. 284-286 et 409-410].

Ce curieux personnage, dont J. R. CORNET [16, pp. 45-48] nous trace un vivant portrait, était un géographe de chambre des mieux renseignés sur l'histoire, la configuration, la géographie, les ressources et les possibilités de l'Afrique. Il avait lu tout ce qui se rapporte au continent noir dans toutes les langues, anciennes et modernes ; il avait suivi de près les voyageurs africains de son époque et était en relations épistolaires avec eux et avec les missionnaires anglais déjà établis à l'intérieur de l'Afrique. Cet auteur nous le présente en relation avec CAMERON avant le départ de celui-ci pour l'Afrique au secours de LIVINGSTONE. Il en fut de même avec le lieutenant GRANDY parti en même temps que CAMERON, mais devant tâcher de rejoindre LIVINGSTONE par la voie du Zaïre. ARTHINGTON leur avait communiqué ses

connaissances et ses vues sur l'identité du Lualaba-Zaire (1).

Il avait reçu l'une des dernières lettres de GRANDY, datée du 11 avril 1874 où ce voyageur disait que le roi du Congo demandait la visite d'Européens et qu'il fallait envoyer des messagers de l'Évangile vers le haut fleuve jusqu'à Nyangwe.

En 1876, il avait déjà donné cinq mille livres au *Church Missionary Society* pour fonder une mission sur le lac Tanganika et la première caravane de missionnaires partit en 1877 sous la conduite de R. PRICE [46, pp. 42-43 ; 81, pp. 428-429].

Il venait de lire maintenant les deux volumes de CAMERON [8]. Cet auteur y lançait à la fin de son ouvrage un vibrant appel à tous ses compatriotes, qui s'intéressaient aux recherches scientifiques, à l'abolition de la traite et aux efforts missionnaires, les invitant à ne pas se contenter plus longtemps de paroles et d'écrits, mais à aider par des actes à libérer l'Afrique [54, pp. 219-220]. Cet appel direct n'a-t-il pas ému R. ARTHINGTON ? Ne lui a-t-il pas rappelé la lettre de GRANDY ? Le solitaire de Leeds n'a-t-il pas conçu dès lors l'idée de contribuer pour sa part à réaliser par les missionnaires dans le domaine religieux les suggestions que CAMERON [54, pp. 230-231] avait émises plutôt à l'adresse des hommes du Gouvernement, des affaires et du commerce ? CAMERON en effet rêvait d'une grande compagnie commerciale anglaise. Elle contournerait les obstacles qui avaient arrêté TUCKEY, et s'accaparerait du commerce dans tout le bassin du Congo en lançant des steamers sur le cours supérieur du fleuve au-delà des cataractes de Yelala. ARTHINGTON conçut le plan de « placer un steamer sur le Congo... qui puisse porter l'Évangile à

(1) R. J. CORNET n'indique pas les sources où il a puisé ces renseignements.

Miss SLADE [67, p. 685, note 4] indique : CHIRGWIN, A. M., *Arthington's Million*, London, 1935. Elle a signalé en outre [32 bis] à l'auteur.

l'est, au nord et au sud de ce fleuve, puisqu'il se pourrait que le chemin soit ouvert jusqu'à Nyangwe ». Dans une seconde lettre au même comité, datée de quelques jours plus tard, il cite explicitement CAMERON et laisse entendre que la lecture du livre de cet explorateur lui a inspiré son projet [48, p. 19].

Il ne semble pas qu'ARTHINGTON visât à devancer LÉOPOLD II au Congo (1).

Le Roi a-t-il connu en mai 1877 cette initiative nouvelle d'ARTHINGTON ? Aucun document ne permet d'y répondre. D'après Miss SLADE [67, p. 689], LÉOPOLD II a été avisé seulement en novembre 1877 de l'entreprise de la *Baptist Missionary Society* au Bas-Congo. Nous ignorons s'il a été renseigné plus tôt, soit par les journaux (2), soit par SOLVYNS (3), soit par une autre source d'information.

156. — Le 16 mai, une circulaire de l'*African Exploration Fund* fit connaître au public anglais les motifs qui avaient fait naître cette nouvelle section au sein de la Société de Géographie de Londres et qui avaient poussé les dirigeants de cette institution à renoncer à une co-

(1) Nous avons écrit [54, pp. 385-386, 409-410] : « Si nous comparons la date de la lettre d'ARTHINGTON, 14 mai 1877, ... à celles des lettres du Roi à GREINDL, les 30 mai et 1 juin 1877, nous constatons que les deux hommes conçurent un projet identique vers la même époque... et on est tenté d'ajouter : réagissant d'une façon identique aux mêmes données, et enfin, au fond de leur cœur, tous deux inspirés par un sentiment identique : leur passion patriotique ». Miss SLADE [69, p. 532] admet qu'il y a beaucoup de similitude entre les plans d'action de LÉOPOLD II et ceux d'ARTHINGTON ; mais elle pense qu'il est inexact de dire qu'ils étaient tous deux inspirés par des sentiments patriotiques, ARTHINGTON n'étant guidé que par son zèle pour la diffusion de l'Évangile.

Certes ARTHINGTON ne sort jamais dans ses lettres du domaine purement missionnaire, mais les préoccupations religieuses excluent-elles chez lui l'aspiration patriotique de voir un jour la Grande-Bretagne prendre sous sa protection le champ de travail de ses missionnaires ? Nous l'ignorons.

(2) Il importerait d'examiner l'écho public que le geste d'ARTHINGTON a pu avoir à Londres en mai 1877. Si le *Times* ou le *Daily Telegraph* en ont parlé, on peut être certain que cette nouvelle n'a pas échappé à l'attention du Roi.

(3) Peut-être les papiers de SOLVYNS peuvent-ils nous éclairer.

pération plus directe avec l'Association internationale de Bruxelles. Ces raisons se limitaient à deux points : une entreprise nationale était estimée plus efficace et trouverait plus facilement des souscripteurs, et ce qui voulait dire en d'autres mots qu'on préférait consacrer l'argent et les efforts anglais à une entreprise nationale essentiellement orientée à promouvoir les intérêts britanniques en Afrique [85, p. 48]. Ces considérations et cette attitude n'allaient-elles pas influencer la position des autres grandes nations européennes à l'égard de l'Association internationale et en mettre le sort en péril ? Comment parer à ce danger ?

Il y avait plus. Cette circulaire, dont l'avant-projet avait été distribué dès février-mars 1877, envisageait comme futur champ d'action de l'*African Exploration Fund* non seulement l'Est africain où l'on se proposait de tracer sept routes, mais aussi le fleuve et le bassin du Congo avec comme centre Nyangwe, d'où l'on songeait à une expédition vers la vallée et l'embouchure de l'Ogooué. Nous y lisons :

« Other routes connecting Lake Tanganika with the west coast of Africa at the mouth of the Ogowai, 1° s. lat. are as important as the above geographically, and should be explored from the East to the West, but all might be explored with great advantage, as we have no survey of them, and know nothing of their physical geography ».

Nyangwe était aux yeux des Anglais la plaque tournante des voies de communications à établir vers l'Ouest. L'occupation de ce point était donc d'une importance capitale. Mais pour le moment la grande préoccupation des Britanniques était de renforcer leur présence dans l'Est, d'explorer à fond ces régions et d'y tracer des routes sûres.

157. — Depuis la Conférence de Bruxelles, W. MACKINNON qui s'était adjoint un groupe de gentlemen, nourrissait un vaste projet englobant toutes les possessions

continentales du sultan de Zanzibar. Il s'agissait d'obtenir de ce prince la concession de ses pouvoirs souverains pour un terme déterminé assez long. Lentement préparé depuis la visite de BARGLASH à Londres en 1875, ce projet avait été singulièrement stimulé par l'initiative du Roi. Dès le mois de décembre 1876, le D^r KIRK avait disposé le Sultan à accepter cette combinaison. L'affaire prit définitivement corps aux mois de janvier et de février 1877. Un émissaire de MACKINNON parti pour Aden. Là, il reçut enfin des dernières instructions. Il remit le tout au D^r KIRK en avril. Celui-ci s'étonnait de l'ampleur insoupçonnée qu'avait pris le plan primitif concerté entre lui et MACKINNON. Il a dû se méfier du vague dans lequel était enveloppée la composition du groupe de gentlemen associé à MACKINNON, et de l'étendue des pouvoirs sollicités du Sultan qui ne laissait pratiquement plus de place à l'influence personnelle du consul sur la personne du Prince arabe. Après un mois d'études et de négociations avec le Sultan, des remaniements furent proposés par celui-ci pour sauvegarder les droits acquis en vertu des traités de commerce avec les nations étrangères. Au début de mai 1877, l'envoyé de MACKINNON retourna en Angleterre, après avoir télégraphié le résultat essentiel de sa mission : le Sultan était disposé à accorder la concession à condition d'y apporter les quelques changements proposés.

LÉOPOLD II connut-il dès cette époque ce projet secret de MACKINNON ? Y était-il mêlé ? Y avait-il un représentant du Roi, un homme de paille, parmi les gentlemen qui s'étaient engagés à financer l'affaire ? L'ampleur donnée au projet primitif venait-elle de l'inspiration du Roi ? Aucun document conservé dans les papiers MACKINNON ne permet de résoudre ces questions (1). Nous savons seulement qu'au mois de mai 1878,

(1) Voir l'*Appendice*, p. 328.

le Roi était en possession du texte de la convention MACKINNON, puisqu'il le passe alors à LAMBERMONT (54, p. 319) (1).

Les changements apportés au projet soumis au Sultan rendait l'affaire en tout cas sans grande utilité pour le Roi, et il a pu les connaître dès la fin du mois de mai.

158. — Vers cette époque, BANNING entrait en relation directe avec le Roi à propos de l'œuvre africaine, probablement à la suite des communications dont fait état la lettre de J. DEVAUX du 13 mai (n° 154). Un billet de VAN PRAET, qui porte malheureusement une indication incomplète de date « ce 21 » [59, pp. 251-252 ; 54 p. 242] l'invite au Palais pour y discuter le coût d'une station en Afrique. Un mot non daté de GREINDL y fait aussi allusion [54, p. 243] (2).

On peut présumer que l'ancien secrétaire de la Conférence géographique n'aura pas manqué d'exposer au Roi les appréhensions qu'il avait nourries dès le début au sujet de la formule internationale de l'entreprise et dont l'attitude de l'Angleterre venait de démontrer si manifestement le bien fondé (nos 74, 77, 82, 85, 93, 129, 131, 135).

De ce fait, deux tendances se dessineront bientôt parmi les collaborateurs du Roi : celle, prudente et, disons conservatrice, de LAMBERMONT et de GREINDL qui veulent continuer à marcher dans la ligne primitive de l'œuvre et qui craignent de la voir entrer dans une voie quelque peu particulariste ; l'autre, plus progressiste et innovatrice, de BANNING qui songe à une action nationale directement orientée vers l'établissement d'une colonie belge. LÉOPOLD II cependant suivra sa propre politique et trouvera la formule qui servira le mieux son dessein.

(1) Un texte remanié au mois de décembre 1877 se trouve en copie dans [13 bis, annexe].

(2) D'ultérieures recherches permettront probablement de mieux déterminer encore le rôle de BANNING auprès du Roi depuis le début de 1877.

159. — La réponse d'IRVINE à BANNING (n° 153) est datée du 22 mai. Le correspondant anglais donne les renseignements sollicités et y ajoute deux suggestions fort importantes. Il souligne « l'extrême intérêt » de l'O-gooué et signale qu'un missionnaire américain de ses connaissances est disposé à se mettre au service de l'Association internationale pour explorer ce fleuve. Il attire également l'attention sur une autre voie de pénétration pleine d'avenir, celle du Niger-Bénoué [57, pp. 43-44]. BANNING communiqua incessamment cette lettre au Roi d'autant plus volontiers qu'il y trouvait la confirmation de l'importance qu'il avait toujours attribuée à la région du Niger-Bénoué (nos 74, 77, 82). Est-ce peut-être de ce temps que date le projet de BANNING d'étudier à fond cette contrée et de préparer un long mémoire sur les possibilités qu'elle offrit pour une tentative de colonisation belge ? (nos 230, 231).

160. — On reçut également à Bruxelles vers cette époque une lettre de la légation de Lisbonne datée du 24 mai qui confirmait les informations de la dépêche du 12 mai (n° 155) et faisait connaître que des pourparlers étaient en cours entre le Portugal et l'Angleterre en vue de conclure une convention commerciale relative aux Indes. La presse indienne réclamait l'achat de Goa, les journaux portugais rejetaient cette idée avec indignation. Le cabinet de Lisbonne cherchait une solution pour le chemin de fer de Goa [57, pp. 35, 123].

161. — Il est probable ⁽¹⁾ que LÉOPOLD II manda BANNING au Palais entre le 25 et le 30 mai pour discuter

(1) Nous ne connaissons pas avec précision les dates des audiences de BANNING au Palais durant le mois de mai. Le billet du comte DE BORCHGRAVE P. en date du 1 juin 1877 dit : « S. M. désirerait causer avec vous de l'objet de son dernier entretien » [57, p. 47]. La date de cette audience est incertaine ; l'objet, au contraire, en est précisé puisqu'il se rapporte au contenu des lettres du Roi à GREINDL des 30 mai et 1 juin 1877 [54, pp. 235 et 252].

avec lui les suggestions d'IRVINE et la nouvelle situation créée par les événements des derniers jours. Certaines idées de BANNING devaient paraître utiles au Roi, qui, d'autre part, peut avoir eu recours aux connaissances géographiques de son informateur en vue d'élaborer le programme d'action de l'Association à soumettre sous peu à l'approbation de la Commission internationale.

162. — A la suite de cet entretien avec BANNING, LÉOPOLD revoit l'avant-projet du programme déjà préparé avec GREINDL. Il s'en ouvre à ce dernier dans une lettre datée du 30 mai. Le Roi tire les leçons de l'attitude des Anglais envers son œuvre (n° 134) ; il veut garantir l'avenir de l'Association internationale et profiter au maximum de la sympathie que vient de lui montrer l'Amérique, probablement dans la personne de SANFORD ⁽¹⁾, pour prévenir une éventuelle action de l'Angleterre dans une région déterminée de l'Afrique à laquelle il attache le plus grand prix et qu'il désigne sous le vocable énigmatique « le triangle ». Enfin il veut voir la Commission internationale décider en principe un certain assouplissement de la formule internationale et statuer, dès maintenant, que le groupe américano-belge organiserait un voyage dans « le triangle » [36 pp. 947-948 ; 54, pp. 235-236].

163. — GREINDL décèle immédiatement l'influence de BANNING dans ces nouvelles dispositions du Roi. Il en déduit que le Souverain songe peut-être à suivre les suggestions de celui-ci et à organiser dans « le triangle » un effort belge distinct de celui de l'Association internationale. Il n'y voit pas très clair et cherche de

(¹) Remarquons à nouveau l'importante lacune dans notre documentation concernant les pourparlers qui ont abouti au choix de SANFORD pour remplacer BARTLE FRERE au Comité exécutif (voir n° 137).

plus amples renseignements ; il désire s'informer auprès de BANNING. Il s'en ouvre au Roi dans une lettre le 31 mai 1877. Celle-ci malheureusement est encore introuvable [54, p. 252].

164. — LÉOPOLD II lui répond le lendemain pour préciser davantage sa pensée et redresser une erreur d'interprétation de GREINDL ; il l'invite à venir discuter l'affaire au Palais avec BANNING le lendemain [36, pp. 947-948 ; 54, pp. 252-253]. Le même jour, le Roi fait inviter ce dernier par le comte P. DE BORCHGRAVE d'Altena [57, p. 47]. Aucun document, à notre connaissance, nous renseigne sur cet important entretien. Tout laisse présumer cependant que le Roi aussi bien que GREINDL auront causé avec LAMBERMONT de cette affaire.

165. — Tels sont les faits que nous avons pu repérer. Précisons d'abord les données certaines qui en découlent par rapport à notre connaissance de la position nouvelle que le Roi adopte.

Trois faits semblent surtout commander les réactions du Souverain : la constitution de l'*African Exploration Fund*, l'adhésion des Américains et la nouvelle que STANLEY s'apprête à descendre le Lualaba. Nous ne saurions nous prononcer sur l'initiative d'ARTHINGTON ou sur la convention de MACKINNON, faute de preuves formelles. LÉOPOLD II craint de voir les autres nations suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et de voir les Anglais s'assurer le profit d'une éventuelle réussite de STANLEY, ou du moins prendre des dispositions pour empêcher que l'Association internationale n'en profite. Il cherche à parer à ce double danger tout en exploitant au maximum l'élément américain qui lui est favorable. Pour y arriver, il trouve nécessaire d'élargir en principe le programme à soumettre à la Commission internationale, il propose d'accorder à chaque grande nationalité

un voyage organisé avec le concours financier du Comité central en vue de fonder des stations internationales. Cette mesure contenterait les divers amours-propres et stimulerait la participation financière des autres pays. Le maintien du caractère international des stations et leur dépendance du Comité central sauvaient l'essentiel, c'est-à-dire écartaient le danger de voir les stations établies par ces expéditions nationales devenir des postes d'occupation ou de prise de possession au profit des différentes puissances. Le Roi applique en somme dans une certaine mesure les conceptions déjà préconisées de longue date par BANNING sans toutefois les adopter intégralement ; il cherche en effet à maintenir l'autorité du Comité central. Il a dû sentir que cette nouvelle disposition n'était pas sans danger pour la réussite de son dessein englobant l'Afrique équatoriale tout entière et qu'elle ouvrait la voie à la création de différentes zones d'influence et au partage politique de l'Afrique. Mais n'est-ce pas l'action particulariste de l'Angleterre, le peu d'enthousiasme des autres nations pour l'idée d'une colonisation internationale de l'Afrique centrale et peut-être l'échec du projet MACKINNON qui le forçaient à adopter cette tactique ? Il espérait ainsi s'assurer un lot dans ce futur partage et peut-être entraver le jeu britannique afin de tirer profit des rivalités qui ne manqueraient pas de s'élever entre les grandes puissances européennes intéressées dans l'affaire. A ce point de vue, il venait de gagner un puissant allié dans l'Amérique.

L'idée d'un effort belge distinct est exclue. Le Roi pense à un effort conjugué américano-belge. Il se garantit ainsi d'autant mieux contre la concurrence des grandes nations, évite d'éveiller les appréhensions de ses compatriotes et conserve aux yeux de tous une position désintéressée et internationale.

166. — Il cherche surtout à assurer l'avenir de son dessein personnel. Si STANLEY réussit dans son projet de descendre le Lualaba, le Roi s'attend à une réaction britannique dangereuse pour son dessein. Ce voyageur avait déjà montré par son appel adressé aux Anglais à propos de l'Uganda, qu'il ne perdait pas de vue les perspectives commerciales et impérialistes que ses découvertes ouvraient à la Grande-Bretagne (n° 56). LÉOPOLD II n'a pas oublié les considérations que CAMERON avait émises peu de temps avant à propos du Congo (n° 136). Celles-ci ne semblaient pas encore avoir intéressé les hommes d'affaires anglais. En resterait-il de même après la réussite de STANLEY ? Les Anglais, et surtout les membres de la Société royale de Géographie de Londres, n'adopteraient-ils pas alors envers le grand fleuve la même attitude qu'ils avaient déjà prise en ce qui concerne l'Est africain et les régions des Grands Lacs ? Si le Roi a connu l'initiative d'ARTHINGTON et la concession projetée de MACKINNON, ses appréhensions à ce sujet en auront été d'autant plus fondées. La Grande-Bretagne n'allait-elle pas se réserver les nouvelles régions découvertes ou du moins s'assurer une place prépondérante à la porte de ses vastes territoires ? Il importait au Roi en toute hypothèse de prévenir toute initiative anglaise dans cette zone dangereuse dont l'éventuelle réussite de STANLEY démontrerait toute l'importance, mais dont le Promoteur de l'œuvre internationale avait déjà depuis longtemps apprécié tout le prix.

167. — En effet, LÉOPOLD II se méfie beaucoup de la concurrence et des agissements possibles de la nouvelle société anglaise, qu'il veut à tout prix l'écartier du « triangle ». Il regarde toute négligence de sa part à ce sujet comme « une faute grave » qui équivaldrait à se laisser devancer. Il est décidé d'intervenir financièrement tout en veillant à ce que l'on ne le sache pas et

il veut absolument se réserver une expédition dans cette région énigmatique avec mission d'y fonder des stations internationales. Tout cela démontre que l'action de l'Association internationale est tout orientée, dans l'esprit du Roi, vers l'obtention d'un but qui dépasse le cadre restreint de la mission scientifique et hospitalière des stations, qu'il y est personnellement intéressé, qu'il recherche à réaliser par le truchement de cet organisme international et sur le plan international ce que la Grande-Bretagne entend obtenir au moyen d'une institution nationale au profit des intérêts britanniques. Le *Daily Telegraph* n'avait laissé aucun doute à ce propos ; le journal avait parlé franchement de l'intention des milieux anglais qui s'intéressaient à l'Afrique : leur objectif était de préparer la fondation de colonies britanniques (n° 123). Le Roi, de son côté, n'avait nullement l'intention de créer une colonie belge ; il voulut un domaine personnel à lui, indépendant et libre de toute souveraineté étrangère et largement ouvert au commerce de tout le monde sans distinction de nationalité. L'égoïsme économique et colonial d'outre-Manche n'avait pas foi dans cette formule ; on la regardait comme une chimère et, en tout cas, comme un danger pour l'avenir de l'expansion britannique en Afrique centrale. L'Angleterre n'admettait pas que le Portugal obtînt la souveraineté sur l'embouchure et le bassin du Congo. LÉOPOLD II a dû se dire qu'elle ne permettrait pas non plus à l'Association internationale de s'en rendre maître. Et malgré cela, il avait conçu le projet de s'emparer de tout le bassin de ce fleuve. Il chercherait pour commencer à s'en assurer les deux points capitaux : Nyangwe d'une part, l'embouchure du Zaïre et surtout les cataractes entre le Haut et le Bas-Congo d'autre part ! Il se jetait donc dans une lutte gigantesque, inégale ! L'Angleterre venait de lui ravir le Transvaal. Il y avait dû subir stoïquement un échec. Au Congo, il ne se laissera pas évincer. Il ne devra

pas y tenir compte des appréhensions du Gouvernement belge, il y aura les coudées franches, il pourra y déployer toutes les ressources de son génie diplomatique... et il y réussira, au grand dépit de son puissant rival qui ne le lui pardonnera jamais complètement !

168. — LÉOPOLD II n'a nullement l'intention d'abandonner la voie internationale, scientifique et humanitaire qu'il a choisie. Il maintiendra désormais au second plan le rôle humanitaire des stations concernant l'abolition de la traite, sans le laisser tomber complètement toutefois. Il appuiera davantage sur la mission scientifique et hospitalière des postes. C'était une façon de faire croire à l'Angleterre que par crainte de lui déplaire, l'Association internationale exécutait une prudente retraite stratégique et renonçait — du moins son Président — à son plan primitif !

C'était en somme une simple manœuvre. Si le dessein primitif du Roi semble avoir été basé sur la mission humanitaire et pacificatrice des stations, celle-ci n'épuisait cependant pas les possibilités que lui offrirent les stations. En effet, une fois établies sur le sol africain, les stations contribueraient nécessairement à pacifier les régions, à devenir les arbitres des différends entre les diverses tribus ; elles concluraient des conventions avec les chefs indigènes, obtiendraient des concessions et pourraient constituer, de la même façon qu'exposée précédemment (n^o 47), une fédération d'États libres sous l'égide de l'Association internationale. N'était-ce pas là exercer une tâche hautement humanitaire et civilisatrice ⁽¹⁾.

(1) C'est la tactique qu'il suivra au moyen du Comité d'Études du Haut-Congo. Nous ne voyons aucune raison de ne pas admettre qu'un plan identique avait été conçu par le Roi pour l'Association internationale africaine. Cet organisme avait été conçu et lancé par lui dans le même but. L'organisation de ces deux institutions était au fond identique quoique l'une opérât dans le domaine scientifique et humanitaire tandis que l'autre envisageait plutôt le domaine commercial.

Il n'était pas nécessaire de fonder une compagnie commerciale internationale pour exercer à l'intérieur de l'Afrique la même action de gouvernement qu'avaient accomplie ses devancières privilégiées aux Indes, comme l'avait suggéré CAMERON (n° 136). L'Association internationale, pour scientifique et philanthropique qu'elle fût, pouvait en faire autant, ouvrir ainsi ces immenses régions au commerce et garantir à tous indistinctement la sécurité nécessaire aux libres relations commerciales. Le principal était d'arriver à avoir des stations de l'Association en Afrique et aux endroits les plus avantageux.

169. — LÉOPOLD II ne laissait pas tomber non plus son premier plan qui prévoyait la voie de Zanzibar au Tanganika et l'établissement d'un poste central sur les bords ou à l'ouest de ce lac.

Avant la Conférence de septembre 1876, le Roi s'était informé auprès de BANNING pour connaître son avis sur l'emplacement le plus propice à une station belge (n° 77). Il n'avait pas suivi les suggestions que celui-ci lui présenta alors [56, pp. 118-133] ; mais il avait fixé son choix sur le centre du continent, sur le lac Tanganika et si possible sur Nyangwe, point extrême déjà atteint sur le Lualaba et qui commandait le cours de ce fleuve tant en amont qu'en aval. Pourquoi sa hâte à former un comité belge ? Ses efforts pour obtenir dès le début une importante souscription belge à l'œuvre ? Il veut prévenir toute autre nation, avoir l'initiative de son côté et être le premier à s'établir à l'endroit de son choix. Et ce choix a été fait en fonction de son dessein personnel. Car, s'il visa dès le début Nyangwe, n'est-ce

Il est tout naturel, dès lors, de présumer que la stratégie de base pour arriver par le truchement de ces organismes à un résultat identique ne différerait pas non plus. La critique historique postule cependant un témoignage irréfutable pour établir définitivement ce point que l'analyse des faits impose à l'esprit qui y réfléchit.

pas un indice certain que dès cette époque le fleuve Lualaba occupait vraiment une place centrale dans ses visées territoriales ? Il avait veillé à assurer la liaison de ce point capital à la côte orientale.

Dès qu'il apprend le projet de STANLEY de descendre le Lualaba, le Roi conçoit de nouvelles préoccupations : ne veut-il pas s'assurer l'occupation de l'embouchure du Zaïre fonder au plus tôt des stations intermédiaires entre ce point et Nyangwe ? Le programme de l'*African Exploration Fund* et les réactions du D^r KIRK au projet de la Convention de MACKINNON (n^o 157) n'ont-ils pas incité LÉOPOLD II à devancer à tout prix l'action des Anglais dans la partie de l'Afrique équatoriale qu'ils n'avaient pas encore incluse dans les possessions du sultan de Zanzibar ?

C'est toute la question du « triangle ». Nous avons d'abord été enclins à donner notre préférence à l'hypothèse qui situait ce triangle entre le lac Albert, le Zambèze et Bagamoyo [54, pp. 232-256]. La correspondance IRVINE-BANNING nous fit pencher plutôt vers le triangle Ogooué-Zaïre et le centre des régions encore inconnues de l'Afrique équatoriale [57, pp. 47-56], sans exclure toutefois la possibilité d'une autre localisation de ce triangle. La confrontation de tous les faits qui se sont passés durant ce mois de mai 1877, nous semble confirmer que la solution doit être trouvée dans la région située à l'ouest du lac Tanganika, entre Nyangwe, l'embouchure de l'Ogooué et celle du Congo. La question cependant n'est pas encore définitivement éclaircie, faute de documents plus explicites. Nous attendons que d'autres chercheurs apportent la contribution de leur sagacité à la solution définitive de cette épineuse question, qui cache encore aux yeux des historiens le secret de l'évolution de la tactique léopoldienne à cette époque.

CHAPITRE XIII

LA COMMISSION INTERNATIONALE AFRICAINE

(Juin 1877).

170. — Dès la clôture de la Conférence géographique de Bruxelles, le Roi avait cherché à organiser au plus tôt une première expédition belge en Afrique. Ce fut en effet son objectif immédiat. D'où sa hâte à former le Comité national belge et sa grande satisfaction de voir la générosité avec laquelle la Belgique souscrivait à son œuvre.

Ce n'est pas sans raison qu'il avait choisi le général LIAGRE, commandant de l'École militaire, comme délégué du Comité belge à la Commission internationale et qu'en cette qualité le Général était devenu membre du Bureau du Comité national. LÉOPOLD II songeait à l'armée qui devait lui fournir les hommes nécessaires à la réalisation de son plan en Afrique. Le Général seconderait certainement son projet. Déjà au début de décembre 1876, *La Belgique Militaire* avait publié la note suivante :

« Nous sommes en mesure de faire connaître à nos lecteurs que le Comité national de l'Association pour la civilisation de l'Afrique centrale désire moins le concours pécuniaire de l'armée que son adhésion morale à l'œuvre humanitaire patronnée par le Roi, et que cette précieuse adhésion sera suffisamment sanctionnée par l'offrande la plus minime ainsi que Sa Majesté en a exprimé le désir dans son discours d'ouverture ».

Depuis le commencement de l'année 1877, le major ADAN donnait des cours spéciaux aux officiers qui voulaient faire partie de l'expédition projetée.

Sûr donc de trouver des hommes capables et bien préparés, LÉOPOLD II était décidé de lancer encore durant cette année 1877 sa première expédition. Il en détermina lui-même la route et l'emplacement de la station à fonder [54, p. 252].

171. — Le Comité exécutif se réunissait chez GREINDL à Bruxelles du 10 au 19 juin pour préparer la réunion générale des délégués des différentes nations qui avaient adhéré à l'œuvre [57, p. 54]. Peu de choses nous sont connues de ce travail préparatoire. Nous ignorons en outre quelle a été la conclusion à laquelle le Roi s'était arrêté après la discussion du 2 juin avec GREINDL et BANNING et quelles furent les réactions des membres étrangers du Comité exécutif aux propositions qui leur furent présentées durant les séances préparatoires. Ce point reste encore à éclaircir. DE QUATREFAGES [57, p. 54] nous en donne un intéressant écho :

« On s'est trouvé en présence de plusieurs projets, tous ayant pour but d'attaquer les parties encore inexplorées de ces régions, mais fort différents quant au point de départ à choisir et au territoire à explorer.

» Le Comité exécutif avait posé en principe que l'Association respecterait scrupuleusement le terrain déjà reconnu par un voyageur aussi bien que celui qu'aurait choisi avant elle quelque explorateur qui l'aurait devancée sur les lieux. Elle devait également éviter de faire concurrence même à de simples projets de voyage énoncés par des émules sérieux ».

Cette disposition a-t-elle été suggérée par le Roi ou a-t-elle été imposée par les membres étrangers du Comité exécutif ? On peut l'interpréter de différentes manières. Elle peut être une façon indirecte pour obliger les autres associations ou voyageurs de respecter à leur tour les territoires choisis par l'Association internationale ; comme telle, elle s'adressait spécialement au *African Exploration Fund* de Londres. Elle peut avoir été une précaution des Français pour sauvegarder la voie française de

l'Ogooué par où DE BRAZZA s'était déjà engagé. Enfin elle peut signifier le rejet par le Comité exécutif du projet d'une expédition dans le triangle dont le Roi avait entrevenu GREINDL quelques jours auparavant. Seule une plus ample documentation nous permettra de scruter le secret de cette question.

172. — Le but de la réunion de la Commission internationale était de déterminer l'organisation et la composition de la première station à créer en Afrique ainsi que le choix de la région où elle allait être fondée et par où on allait s'y rendre.

Diverses questions préliminaires furent nécessairement discutées. La première séance générale y fut entièrement consacrée. On commença à remettre la question du choix d'un drapeau de l'Association à l'étude d'une sous-commission ⁽¹⁾. On parla ensuite des problèmes de transport, plusieurs compagnies avaient offert des facilités spéciales à l'Association ou le concours de leurs établissements en Afrique. On toucha également la question des précautions hygiéniques à prendre par les voyageurs en Afrique.

Le secrétaire général donna ensuite lecture d'une note sur la situation financière de l'Association et sur l'accueil que l'œuvre avait reçu dans les différents pays représentés. GREINDL fit aussi remarquer que de tous les Comités nationaux celui de Belgique était le seul qui avait été constitué depuis assez longtemps pour entrer en action ; ce qui expliquait que seul aussi il avait pu recueillir des souscriptions d'une certaine importance. Le Roi avait sans aucun doute visé ce résultat ; il paraîtrait ainsi tout à fait normal que la première expédition partît de Belgique et LÉOPOLD II voulut s'assurer le premier voyage pour s'établir avant les autres à l'endroit de son choix.

173. — On entama enfin le cinquième point de l'ordre du jour : la discussion d'une note préparée par le Comité

(1) L'idée d'un drapeau distinct date chez LÉOPOLD II d'octobre 1876 (n° 110).

exécutif sur les conditions d'établissement d'une station en Afrique. Le premier article en était conçu en ces termes :

« Le personnel d'une station se compose d'un chef et d'un certain nombre d'employés supérieurs, choisis par le Comité exécutif. Ils auront sous leurs ordres quelques maîtres ouvriers européens ».

M. D'ABBADIE, délégué français, proposa de n'attacher qu'un seul européen à chaque station comme aussi à chaque expédition, afin d'éviter des heurts et des difficultés entre européens de différente nationalité. Le comité exécutif marqua son accord en ce qui concerne les voyages d'exploration, mais il estima qu'on ne saurait pratiquer cette règle dans l'organisation d'une station. Un Européen ne pouvait suffire pour exécuter les différents travaux scientifiques qu'on réclamait d'une station et pour diriger en même temps une exploitation agricole. La discussion s'anima, ... et on décida de renvoyer la note du Comité exécutif à une sous-commission qui réétudierait la question et proposerait un nouveau projet.

LÉOPOLD II a-t-il vu les arrangements qu'il avait déjà pris, contrecarrés aussi à la Commission internationale ? Nous ne pouvons nous prononcer.

Le lendemain on reprit la discussion du projet remanié. On se mit bien vite d'accord sur les premiers articles de ce projet. Le Comité exécutif recevait toute liberté d'action dans l'exécution des dispositions générales que la Commission internationale allait prendre à propos de la fondation et de l'organisation des stations scientifiques et hospitalières en Afrique. Voilà, en somme, le principal résultat pour le Roi.

Il fut établi que chaque poste aurait un chef et un certain nombre d'employés choisis par le Comité exécutif. Le chef de chaque station aurait pour premier soin de bâtir une habitation convenable et de prendre les mesures nécessaires pour tirer parti des ressources pro-

pres du pays en vue de pouvoir suffire à la subsistance de la station.

174. — Enfin on détermina nettement ce que devait être une station. La mission en était double : scientifique et hospitalière. La première consistait à faire des observations astronomiques et ethnographiques, à étudier la langue du pays, à dresser des cartes, à former des collections de botanique, de zoologie et de géologie.

« La mission hospitalière des stations est de recevoir tous les voyageurs que le chef en jugera dignes ; de les pourvoir, au prix de revient sur place, d'instruments, de marchandises et de provisions, ainsi que des guides et d'interprètes ; de les renseigner sur les meilleures routes à suivre et de transmettre leur correspondance. Il sera dans l'intérêt de la station d'assurer de dépôt en dépôt, des communications aussi régulières que possible entre la côte et l'intérieure ».

M. DE BEAUMONT, délégué suisse avait proposé d'y ajouter la phrase suivante :

« La mission hospitalière des stations est d'accueillir, autant que possible, favorablement toute personne dont le concours pourrait leur être utile ».

Et il motiva son amendement par cette réflexion :

« Le chef peut avoir intérêt à recevoir des hôtes permanents, dont le séjour lui permettrait de s'absenter pour poursuivre ses études. Il ne faut pas l'en empêcher. Le mot *voyageur* employé dans le projet de la sous-commission assigne peut-être des limites trop étroites à l'hospitalité des stations ».

LAMBERMONT veillait ; car, comme son intervention le laisse sous-entendre, le délégué suisse visait les missionnaires et estimait que le texte proposé pouvait être interprété d'une façon défavorable à leur adresse. Le confident du Roi, conscient de l'importance de ce point (nos 76, 81, 121), tint à préciser la portée du terme « voyageur » :

« Déjà à la Conférence géographique du mois de septembre dernier, il a été entendu que l'on donnerait le sens le plus large au mot *voyageur*. Cette expression comprend tous ceux qui, dans un but humanitaire, scientifique, religieux, commercial ou industriel, auraient entrepris l'exploration d'une partie du continent africain. La rédaction proposée par le Comité exécutif n'exclut donc personne et laisse aux chefs la liberté d'accueillir tous ceux qu'ils en jugent dignes ».

175. — Il va sans dire que le paragraphe sur la mission hospitalière des stations était un des plus délicats et en même temps un des mieux étudiés du projet.

Certaine partie de l'opinion belge, on s'en souvient (n° 133), avait exigé, par la bouche de COUVREUR que l'œuvre fût laïque et scientifique et la presse de gauche avait assez souvent proclamé que les missionnaires catholiques n'étaient pas dignes de concourir à l'œuvre civilisatrice et qu'ils en mettraient le succès en péril. Les journaux catholiques, de leur côté, soutenaient avec force que seuls les apôtres de la Foi étaient capables de faire œuvre sérieuse en Afrique au point de vue de la civilisation. La Conférence de septembre dernier avait déjà clairement précisé sa pensée à ce sujet (n° 92) et le 6 novembre 1876, le Roi avait assuré que les stations, en servant de point d'appui aux voyageurs, aideraient puissamment à l'évangélisation des noirs (n° 117). La sympathie grandissante des catholiques belges pour l'œuvre inquiétait grandement les journaux de gauche. Il convenait au Roi d'équilibrer la situation et de trouver une formule de nature à donner satisfaction à cette partie de l'opinion publique belge tout en évitant de porter préjudice aux missionnaires et tout en accentuant la complète indépendance de l'œuvre vis-à-vis du prosélytisme religieux. Il n'était pas difficile de la trouver ni à Léopold II ni à LAMBERMONT, car ils étaient maîtres dans l'art de présenter une formule qui, dans sa généralité et son imprécision, pouvait réconcilier des tendances opposées apparemment irréconciliables et qui sau-

vait l'avenir. Qu'on se rappelle l'affaire du Transvaal (n° 146). Ils s'étaient arrêtés à la proposition suivante : « La mission hospitalière des stations est de recevoir *tous les voyageurs que le chef en jugera dignes* ». Chacun pouvait interpréter à sa façon le terme « *dignes* ». Discussion vaine en somme, car en fin de compte le chef des stations aurait à se conformer aux instructions qu'il recevrait du Comité exécutif qui seul avait « toute liberté d'action dans l'exécution des dispositions générales » approuvées par la Commission. Il n'était pas question de laisser à chaque agent la liberté d'interpréter à sa guise ces « dispositions générales ». La chose était évidente en soi. Et le Roi avait déjà fait sanctionner par la Conférence de septembre la conduite que les chefs des stations avaient à observer à l'égard des missionnaires et dans quel sens devaient être formulées les instructions à donner aux commandants des postes.

La formule choisie avait encore cet avantage que dans sa généralité elle pouvait éventuellement servir à exclure un voyageur jugé indigne. On peut présumer qu'on n'avait en vue que d'écarter les marchands esclavagistes et les bandits.

176. — Ayant heureusement résolu cette difficulté, on passa au point suivant qui n'était pas moins névralgique. Allait-on assigner une mission civilisatrice et antiesclavagiste aux stations ? C'eût été s'exposer peut-être à des complications diplomatiques de la part de l'Angleterre et sans aucun doute attiser le feu des polémiques de presse qui nuisaient déjà trop au succès de l'œuvre en Belgique et qui, en tout cas, rendaient la tâche plus difficile au Roi. Il voulut éviter ces deux écueils. D'autre part, il était impossible et imprudent de passer simplement sous silence cet objectif éloigné de l'œuvre auquel l'opinion publique belge et étrangère avait attaché jusqu'alors le plus grand prix et que le Roi avait

toujours souligné avec force dans ses discours précédents. Ici également il fallait trouver la bonne formule. Celle-ci s'énonçait en ces termes :

« Un des buts ultérieurs que se proposera la station, sera de supprimer la traite des esclaves par son influence civilisatrice ».

M. DE BEAUMON demanda à M. DE QUATREFAGES d'expliquer cette attitude de l'Association envers le problème pourtant capital de l'abolition de la traite. Le membre français du Comité exécutif

« [...] expliqua que le mot *ultérieur* a été placé à dessein dans le dernier paragraphe du projet de la sous-commission. Quoique la suppression de la traite des nègres soit un des buts essentiels de l'Association internationale, celle-ci n'entend point l'indiquer comme le premier résultat à obtenir de l'établissement des stations. On ne peut la demander qu'à la patience, à la persévérance, au temps et à la persuasion ».

Le projet évite de définir davantage comment les stations exerceront cette influence civilisatrice et M. DE QUATREFAGES prend soin de rester dans le vague. Toute action militaire et tout acte de nature à pouvoir entraîner des complications diplomatiques sont exclus. L'Angleterre peut être tranquille (n° 168).

177. — Enfin la Commission aborde une dernière question, celle de déterminer la voie à suivre et l'endroit à choisir pour la fondation de la première station en Afrique. Le projet d'un voyage vers le lac de Nyassa et de là vers le lac Tanganika est rejeté parce que déjà inscrit au programme de l'*African Exploration Fund*. Il en sera de même d'un voyage vers le lac Nyanza par la voie du nord. D'après DE QUATREFAGES [57, p. 55], on déclina également un voyage partant de l'embouchure du Congo « parce que repoussé par la Conférence de l'année précédente » et parce que le D^r NACHTIGAL le présentait comme impossible à cause surtout des dispositions malveillantes des populations indigènes.

Devons-nous voir dans cette intervention du membre allemand du Comité exécutif un souci d'écartier l'Association internationale de l'embouchure du Congo ou bien une subtile manœuvre à laquelle le savant s'est complaisamment prêté et qui tendait à ne pas donner l'éveil à la susceptibilité de l'*African Exploration Fund* ou à décourager si possible toute tentative anglaise, même missionnaire, dans ces parages ? L'état de notre documentation ne nous permet pas de nous prononcer. Ce point cependant mérite d'être approfondi.

La Commission approuva alors une expédition qui aurait son point de départ à Zanzibar et avancerait vers l'intérieur jusqu'au lac Tanganika ; une station devrait être fondée là, ou plus avant peut-être, selon les circonstances ; après l'établissement de la station, le chef de l'expédition devrait s'avancer dans l'intérieur : la côte occidentale serait son objectif.

Ce programme avait semblé « une faute grave » à LÉOPOLD II le 30 mai 1877. N'a-t-il pas su l'éviter à la Commission internationale ou s'est-il contenté de cette faculté plus générale et du fait même plus souple accordée au Comité exécutif de changer l'itinéraire et l'emplacement de cette station si les circonstances l'exigeaient ? Ou le Roi s'est-il finalement arrêté à cette solution ? Questions qui restent encore à résoudre.

178. — On adopta encore le drapeau bleu étoilé comme emblème de l'Association internationale ; on proclama le Roi président de l'œuvre — ce qu'il n'accepta que pour un an comme l'année passée pour les mêmes raisons et dans le même esprit (nos 99, 110), et on approuva le choix du général SANFORD comme membre du Comité exécutif pour remplacer Sir BARTLE FRERE qui, désigné comme commissaire impérial dans l'Afrique du Sud, avait donné sa démission.

179. — Nous avons suivi le compte rendu officiel des séances publié quelques semaines plus tard [11]. Le public put lire dans la partie non officielle du *Moniteur belge* du 21 juin 1877 le résumé que voici qui ne rendit que fort imparfaitement les débats :

« Il a été décidé que c'est au comité exécutif qu'appartient l'organisation des stations scientifiques et hospitalières, dont la mission consiste à faire des observations astronomiques et ethnologiques, à étudier les langues du pays, à dresser des cartes, à former des collections de botanique, de zoologie et de géologie. En outre, ils recevront les voyageurs et leur procureront ce dont ils peuvent avoir besoin pour continuer leurs explorations.

» L'action civilisatrice des stations devra aussi avoir pour effet la suppression de la traite des esclaves ».

Ce résumé fut repris par tous les journaux belges, sans que personne y consacra le moindre commentaire. Ce n'est que le 13 juillet 1877 que *Le Moniteur Belge* annonça la parution du compte rendu des travaux de la Commission internationale. On pouvait y lire une analyse schématique du contenu de cette publication de 54 pages in folio. Ce fut le début d'une polémique assez violente entre les journaux libéraux et catholiques en Belgique.

180. — M. MOYNIER G., délégué suisse à la Commission internationale, qui s'occupera plus tard encore à plusieurs reprises de l'entreprise africaine du Roi [85, pp. 56-57, 136, 137, 162, 304], de retour dans son pays, y fit rapport de la réunion de Bruxelles. Abordant la question de la mission hospitalière des stations, et ayant rappelé la résolution adoptée, il fit l'observation suivante :

« Il a été entendu que si d'une part la rédaction adoptée ne crée de droit pour personne, d'autre part elle n'exclut personne ».

Puis il passa à la question plus délicate de la mission civilisatrice des postes et s'exprima en ces termes :

« Des stations remplissant de point en point le programme ci-dessus seront d'excellents instruments d'exploration ; mais notre société, son nom le dit, aspire aussi à *civiliser* l'Afrique, et rien, dans les décisions que j'ai rapportées, ne vise directement ce but final et supérieur de nos efforts. Une lacune aussi grave ne saurait provenir d'un oubli ; si donc la Commission l'a laissé subsister, c'est qu'elle a eu de bonnes raisons pour cela. D'abord il est certain que logiquement l'exploration doit précéder l'action civilisatrice ; on ne pourra changer l'état social des Africains que lorsqu'on aura pris pied chez eux, et nous n'en sommes pas encore là ; il serait donc prématuré de s'en occuper dès à présent. Puis on peut espérer que nos stations seront comme autant de sources d'où par une pente naturelle, la vie civilisée s'écoulera peu à peu en rayonnant à l'entour ; que de là, par l'exemple ou par la persuasion, nos idées et nos usages pénétreront graduellement parmi les indigènes, et se feront d'autant mieux accepter qu'on cherchera moins à les imposer.

» La commission internationale cependant ne pouvait pas passer complètement sous silence un sujet aussi important dans la liste des attributions essentielles de ses stations. Elle devait au moins dire comment elle entendait aborder la question de l'esclavage qui, aux yeux des juges les plus compétents, est la principale pierre d'achoppement de tout progrès sérieux en Afrique, et qui avait été l'un des principaux objectifs de la Conférence de 1876.

» La Commission en a donc parlé dans ses résolutions, en déclarant qu'à ses yeux la suppression de la traite doit découler « de l'influence civilisatrice des stations », mais qu'elle ne constitue « qu'un de leurs buts ultérieurs ».

» Cela revient à dire que la Commission ne perd pas de vue le devoir qui s'impose à elle, mais qu'elle en remet l'accomplissement au jour où des stations ayant été établies, l'on sera mieux à même de juger quels services elles pourront rendre sous ce rapport ».

Ces réflexions cachent au fond une certaine désillusion chez leur auteur, comme elles nous font connaître quelque peu les raisons mises en avant par le Comité exécutif pour justifier sa position proposée à l'égard de la suppression de la traite.

CHAPITRE XIV

PENDANT QUE SE PRÉPARAIT LA PREMIÈRE EXPÉDITION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE

(Juillet-octobre 1877).

181. — Comme il ressort des deux lettres du Roi à GREINDL [n^{os} 162, 163, 164], LÉOPOLD II attendait l'éventuelle réussite de la descente du Lualaba par STANLEY pour entamer une action décisive en Afrique. C'est à ce moment qu'allait se jouer le sort de son dessein personnel. L'expédition décidée en juin n'était plus qu'une phase préparatoire à ce que le Roi se proposait de faire ensuite. Il avait profité de la Commission internationale pour s'assurer les moyens d'agir alors avec promptitude dans l'intérêt de son dessein personnel. Nous l'avons déjà fait remarquer plus haut, il est difficile de dire si les résultats de cette assemblée l'ont satisfait ou déçu.

Mais une fois le projet d'une première expédition à envoyer en Afrique acceptée par la Commission internationale, il convenait de l'organiser au plus vite et d'aller prendre position à Nyangwe, tout en reliant ce poste à la côte orientale. Il fallait d'ailleurs y être installé pour faire accepter d'autant plus facilement le projet de tenter de rejoindre cette station par l'ouest en attendant que de Nyangwe on aurait pu, comme STANLEY, descendre le fleuve.

Les historiens passent en général très rapidement sur les mois qui suivirent immédiatement la Commission inter-

nationale ; ils ont hâte de relater la sensationnelle nouvelle de l'arrivée de STANLEY à Boma. Les événements de cette période intermédiaire ne manquent pourtant pas d'intérêt. Le dépouillement ultérieur des archives permettra sans doute de mieux s'en rendre compte. Ce travail reste encore à faire.

182. — Un correspondant bruxellois écrivait le 26 juin 1877 au *National Zeitung* de l'Allemagne une longue lettre au sujet de l'Association Internationale Africaine dont la Commission venait de se réunir quelques jours auparavant dans la capitale belge. Cette correspondance, à ne pas en douter, reflétait la pensée du Roi, ou du moins, avait probablement été écrite pour seconder ses vues. Le baron NOTHOMB, ministre de la Belgique à Berlin, en transmettant l'extrait du *National Zeitung* du 6 juillet 1877 contenant cette correspondance, écrivit au ministre des Affaires étrangères de Bruxelles : « Il vous sera facile d'en deviner l'auteur » (1).

L'auteur de cette lettre toucha entre autres à la question de l'attitude adoptée par les Belges à l'égard de l'œuvre du Roi. En somme le correspondant bruxellois voulut combattre l'opinion qui ferait de l'œuvre africaine une entreprise cléricale. Il voulut élever celle-ci au-dessus des partis et représenter tous les Belges groupés unanimement autour de la personne du Roi, et rivalisant entre eux pour lui montrer, par la générosité de leurs souscriptions, la sympathie qu'ils portaient et à sa personne et à son initiative humanitaire. Le Roi avait-il en vue d'influencer indirectement la presse belge — surtout la presse libérale — ou bien voulait-il spécialement éviter que l'Allemagne protestante eût l'impression défavorable de voir dégénérer l'œuvre de la civilisation de l'Afrique en un instrument de prosélytisme catholique dans ce continent ?

(1) Min. Aff. Étr. Brux. — Afrique. Conf. Géogr. Brux. et Ass. Int. Afr. (1876-1884) n° 130.

tion internationale à l'œuvre de DE BRAZZA dans l'espoir d'en tirer un jour profit.

184. — Les Portugais n'avaient pas envoyé des représentants à la Commission internationale, comme ils en avaient eu d'abord l'intention [57, p. 36]. Se rendirent-ils compte que l'Association internationale allait leur disputer le centre de l'Afrique, ou craignirent-ils de déplaire aux Anglais qui ne voulaient pas participer à l'œuvre de Bruxelles ? Quoi qu'il en soit, ils préféraient suivre l'exemple de Londres et choisir leur propre voie. Ils se hâtèrent même de prévenir toute autre expédition vers les contrées qui les intéressaient. Peut-être pensaient-ils en écartant ainsi l'Association internationale, puisque celle-ci avait adopté une ligne de conduite qui leur permettait de l'espérer, à moins qu'on ait laissé entendre à Lisbonne qu'on ne regardait pas le projet portugais comme émanant d'un émule sérieux (n° 174). La chose reste douteuse et notre documentation ne nous permet pas de l'éclaircir.

Les deux voyageurs portugais (n° 140) s'embarquèrent le 7 juillet pour l'Angola. Un certain mystère couvrait le but de leur mission qui était à la fois politique, commerciale et scientifique [57, p. 37].

185. — Bientôt une virulente reprise de la polémique autour de la question des rapports de l'œuvre internationale avec les missions religieuses allait occuper les journaux belges et retenir l'attention du Roi.

Le 12 juillet 1877, *La Patrie* de Bruges publia une note dans laquelle elle rapportait la substance du compte rendu de la session de la Commission internationale présenté par M. DE QUATREFAGES à la Société de Géographie de Paris lors de la séance du 4 juillet de celle-ci. Il y aurait donné la communication suivante :

« Le comité a décidé la fondation d'une station scientifique au-delà du Tanganika. Un officier de l'armée belge a été désigné comme chef de cet établissement... La Société va créer à Zanzibar un dépôt permanent [...] Trois stations intermédiaires (entre la côte et le lac Tanganika) seront établies, dans la première un établissement de missionnaires catholiques, et dans les deux autres deux établissements de missionnaires protestants ».

Le Courrier de Bruxelles du 13 juillet s'empressa de reprendre cette information. Il semble, d'après *Le Précurseur* du 17 juillet, que cette nouvelle avait été lancée par les journaux français.

Grand émoi au Palais et au Secrétariat général de l'Association. La question des relations des stations avec les missions avait été débattue à la Commission internationale ; on avait adopté en fin de compte une formule de compromis, inoffensive en soi, mais donnant une certaine satisfaction de pure forme à la partie de l'opinion publique hostile aux missions religieuses, puisque tout dépendait des instructions auxquelles les chefs des stations auraient à se conformer (n° 175). Le langage diplomatique est parfois déroutant, et on ne doit pas toujours s'arrêter au sens immédiat des mots ou à leur interprétation obvie, mais plutôt aux conclusions pratiques qu'on peut en déduire compte tenu de tous les facteurs qui peuvent en doivent entrer en jeu.

L'éventualité de confier un poste de l'Association ou même plusieurs d'entre eux à des missionnaires d'une façon permanente ou provisoire avait-elle été discutée dans les conférences préparatoires à la session publique et M. DE QUATREFAGES en avait-il laissé échapper quelques échos jugés indiscrets par Bruxelles ? Nous l'ignorons puisqu'aucun document ne nous renseigne sur ce qui fut dit dans ces réunions préparatoires. Quoi qu'il en soit, la nouvelle fut jugée assez compromettante en Belgique, on pouvait craindre une campagne de presse à ce sujet aussi bien de la part des libéraux que de la part des catholiques.

Aussi *Le Moniteur* du 14 juillet dans sa partie non officielle publia-t-il une rectification de la nouvelle lancée en Belgique par *La Patrie* et *Le Courrier de Bruxelles*.

« Des journaux croient que l'Association Internationale Africaine aurait décidé l'établissement de trois stations intermédiaires composées, les unes, de missionnaires catholiques, les autres de missionnaires protestants. C'est là une erreur. L'expédition internationale rencontrera sur sa route plusieurs stations européennes ; elle ne doute pas que ces stations, tout à fait indépendantes d'elle, offrent à ses voyageurs l'appui qu'elle promet, à son tour, à tous ceux qui lui demanderont l'hospitalité ; mais elle n'a d'autre mission que celle dont nous avons donné connaissance à nos lecteurs ».

« Nous constatons avec satisfaction que ces renseignements (des journaux français) étaient erronés » écrivit le journal libéral, *Le Précurseur*, le 17 juillet 1877.

De son côté, *Le Courrier de Bruxelles* avait écrit le 15 juillet :

« Nous avons provoqué ces explications et nous ne le regrettons pas. Il eût été au moins étrange de voir une œuvre dont le roi Léopold II est l'auguste promoteur signaler ses débuts en Afrique par l'établissement de trois missions dont une catholique et deux protestantes. C'eût été semer à la fois le bon grain et l'ivraie, mais cette dernière à double dose ».

186. — Dès que COUVREUR fut en possession du compte rendu officiel des séances de la Commission internationale [11] — peut-être reçut-il cette publication comme membre du Comité belge, peut-être a-t-on voulu lui témoigner qu'on avait tenu compte de sa prise de position (n° 133) — il ne manqua pas d'interpréter à sa façon le paragraphe des dispositions générales relatif à la mission hospitalière des stations. Il s'appropriä en même temps la primeur de la publication de larges extraits de ce livre officiel.

Le 19 juillet 1877, *L'Indépendance belge* offrit à ses lecteurs un très long article intitulé « *Commission inter-*

nationale de l'Association africaine ». Nous y lisons entre autres :

« ...Nous ferons remarquer que ce projet par l'assemblée, donne bien le caractère de l'œuvre. Il est clair, en effet, que si la suppression de la traite des esclaves n'est qu'un des buts « ultérieurs » de l'Association et si l'on ne doit pas tâcher de l'atteindre que par l'influence civilisatrice ; il est clair, disons-nous, qu'on ne peut soutenir que l'Association songe à opérer ou à encourager la conversion des indigènes au catholicisme. La suppression de la traite des esclaves serait un but bien plus immédiat que celui-là. Le mot « influence civilisatrice » indique bien aussi qu'il ne s'agit pas d'une expédition militaire. « La mission hospitalière des stations est de recevoir tous les voyageurs que le chef en jugera dignes ». Il ne s'agit donc que de recevoir les voyageurs, et, de plus, si le chef juge que ces voyageurs ne sont pas dignes de la faveur qu'on leur fait, il peut les renvoyer. L'importance de cette remarque ressort plus évidemment de la discussion ».

L'auteur de l'article cite alors la discussion qui eut lieu entre LAMBERMONT et DE BEAUMONT au sujet des hôtes permanents (n° 174). Puis il en déduit cette conclusion :

« Les missionnaires pourront donc être reçus ; on ne peut, en effet, leur interdire l'accès du continent africain en tant que voyageurs, pouvant avoir une influence civilisatrice. Mais si leur présence et leurs tentatives de conversion provoquent de l'irritation parmi les indigènes, s'ils amènent des actes de violence, soit qu'ils les excitent, soit qu'ils en soient la cause indirecte, le chef les jugera indignes et ils seront expulsés ».

187. — Ce malheureux article, aussi maladroit que celui de l'ultramontain *Courrier de Bruxelles* du 13 septembre 1876 (n° 101), ne pouvait pas laisser indifférente la presse catholique. Le *Journal de Bruxelles*, organe officieux du Gouvernement, toujours modéré dans ses réactions, se contenta d'aller se documenter à une source sûre, de relater simplement dans son édition du 20 juillet les passages en question du compte rendu de la Commission internationale et de conclure par cette réflexion :

« Les journaux qui croquent quotidiennement du clérical font ici sur les missions des commentaires faciles à deviner et que nous ne reproduisons pas ».

188. — La presse ultramontaine ne fut pas si pacifiste. *La Cloche* du 22 juillet 1877, organe ultra-clérical d'une extravagance outrée exprimant les opinions des « pointus » donnait le ton. Cette malheureuse prise de position de COUVREUR, qui traduisait, à ne pas en douter, les vues des loges belges, a eu une néfaste influence sur l'opinion que les catholiques se sont formée à cette époque en Belgique et ailleurs sur le caractère de l'Association internationale et même sur l'œuvre africaine du Roi. Si tous n'allaient pas jusqu'à partager la position extrême des feuilles ultramontaines, la plupart ne surent pas se défaire d'un sentiment de méfiance à propos de l'esprit qui animait l'œuvre du Roi. Voici ce qu'écrivait *La Cloche* :

« L'Association internationale pour la civilisation de l'Afrique, ou œuvre de l'Afrique centrale, est-elle, oui ou non, une colossale mystification, et l'argent demandé dans ce but, par mille voies et voix officielles et officieuses aux catholiques populations du Royaume de Belgique, va-t-il servir, oui ou non, à la diffusion de la civilisation chrétienne ? Telle est la question qui se pose, aujourd'hui que *Le Moniteur* a rendu compte des derniers débats de la Commission africaine. C'est *L'Indépendance belge*, dans son numéro de jeudi 18 juillet 1877, qui se charge de répondre. Comme M. Couvreur, rédacteur principal de *L'Indépendance* est précisément l'un des pivots de l'Association africaine [...]; comme *L'Indépendance* peut être taxée à juste titre de seul organe officieux de la dite œuvre en Belgique, ses déclarations et ses explications doivent, jusqu'à désaveux formel et complet du *Moniteur*, organe officiel de la même œuvre, être considérées comme rendant exactement la pensée qui préside à l'œuvre et qui en est l'âme.

» *L'Indépendance* s'exprime en termes qui ne laissent, malheureusement, aucun doute sur la façon dont l'œuvre de l'Afrique centrale compte protéger l'action civilisatrice des missionnaires chrétiens ».

Et *La Cloche* remarque :

« Le fait de choisir pour organe officieux un journal qui est en même temps l'organe avoué de la libre pensée la plus radicale et de l'anti-

catholicisme le plus acharné, est de nature à inquiéter les souscripteurs de l'œuvre. Bien bien. Ce choix les éclaire complètement sur le caractère *louche* de cette entreprise civilisatrice à laquelle ils feront bien à l'avenir de retirer leur concours, — sauf le cas où le Roi, président de l'œuvre africaine, ferait publiquement et solennellement démentir les déclarations de *L'Indépendance* ».

Ayant transcrit alors l'article complet du journal libéral, *La Cloche* y ajoute ces réflexions :

« *L'Indépendance* expose *ex cathedra*... Lisez maintenant le commentaire officieux et anticatholique — mais d'une façon dissimulée — dont *L'Indépendance* se croit autorisée à orner le texte officiel. Ce commentaire est de la plus haute importance, parce qu'il montre que, loin de protéger les missionnaires contre la persécution payenne au cas où elle se produirait, l'œuvre africaine est résolue à faire précisément le contraire ; c'est-à-dire, à ne pas *encourager* la conversion des païens au *catholicisme*, à persécuter les missionnaires, à prendre parti contre eux, à se ranger du côté des persécuteurs, et finalement à faire *expulser* les missionnaires comme *indignes* ».

Et le journal ultramontain de conclure :

« L'œuvre dite de la civilisation de l'Afrique a tenu à donner enfin son caractère, et nous devons malheureusement croire *L'Indépendance*. Ce caractère, le voici précisé en deux paragraphes :

1. — L'œuvre, ou plutôt l'entreprise qui maintenant apparaît clairement avec sa physionomie maçonnique, antichrétienne, veut bien ne pas interdire l'accès du continent aux missionnaires ! Il n'aurait plus manqué que cela !...

2. — Si les indigènes, les pauvres noirs qu'il s'agit de civiliser, montrent la moindre irritation contre les missionnaires, si la simple présence des missionnaires et leurs tentatives de conversions (ne dirait-on pas que la tentative de conversion est un crime ou un délit ?) amène les nègres à des actes de violence, à des persécutions contre les missionnaires, comme il y en a eu de tout temps, si les missionnaires ne sont même que la cause indirecte de ces persécutions[...] ; alors[...] l'œuvre africaine, fidèle à son mandat de civilisatrice par excellence, l'œuvre africaine soutenue par l'argent chrétien, jugera les missionnaires indignes de sa protection ![...] Et ils seront expulsés ![...] *L'Indépendance* est là-dessus d'une clarté éblouissante ».

« Les journaux qui croquent quotidiennement du clérical font ici sur les missions des commentaires faciles à deviner et que nous ne reproduisons pas ».

188. — La presse ultramontaine ne fut pas si pacifiste. *La Cloche* du 22 juillet 1877, organe ultra-clérical d'une extravagance outrée exprimant les opinions des « pointus » donnait le ton. Cette malheureuse prise de position de COUVREUR, qui traduisait, à ne pas en douter, les vues des loges belges, a eu une néfaste influence sur l'opinion que les catholiques se sont formée à cette époque en Belgique et ailleurs sur le caractère de l'Association internationale et même sur l'œuvre africaine du Roi. Si tous n'allaient pas jusqu'à partager la position extrême des feuilles ultramontaines, la plupart ne surent pas se défaire d'un sentiment de méfiance à propos de l'esprit qui animait l'œuvre du Roi. Voici ce qu'écrivait *La Cloche* :

« L'Association internationale pour la civilisation de l'Afrique, ou œuvre de l'Afrique centrale, est-elle, oui ou non, une colossale mystification, et l'argent demandé dans ce but, par mille voies et voix officielles et officieuses aux catholiques populations du Royaume de Belgique, va-t-il servir, oui ou non, à la diffusion de la civilisation chrétienne ? Telle est la question qui se pose, aujourd'hui que *Le Moniteur* a rendu compte des derniers débats de la Commission africaine. C'est *L'Indépendance belge*, dans son numéro de jeudi 18 juillet 1877, qui se charge de répondre. Comme M. Couvreur, rédacteur principal de *L'Indépendance* est précisément l'un des pivots de l'Association africaine [...]; comme *L'Indépendance* peut être taxée à juste titre de seul organe officieux de la dite œuvre en Belgique, ses déclarations et ses explications doivent, jusqu'à désaveu formel et complet du *Moniteur*, organe officiel de la même œuvre, être considérées comme rendant exactement la pensée qui préside à l'œuvre et qui en est l'âme.

» *L'Indépendance* s'exprime en termes qui ne laissent, malheureusement, aucun doute sur la façon dont l'œuvre de l'Afrique centrale compte protéger l'action civilisatrice des missionnaires chrétiens ».

Et *La Cloche* remarque :

« Le fait de choisir pour organe officieux un journal qui est en même temps l'organe avoué de la libre pensée la plus radicale et de l'anti-

catholicisme le plus acharné, est de nature à inquiéter les souscripteurs de l'œuvre. Bien bien. Ce choix les éclaire complètement sur le caractère *louche* de cette entreprise civilisatrice à laquelle ils feront bien à l'avenir de retirer leur concours, — sauf le cas où le Roi, président de l'œuvre africaine, ferait publiquement et solennellement démentir les déclarations de *L'Indépendance* ».

Ayant transcrit alors l'article complet du journal libéral, *La Cloche* y ajoute ces réflexions :

« *L'Indépendance* expose *ex cathedra*... Lisez maintenant le commentaire officieux et anticatholique — mais d'une façon dissimulée — dont *L'Indépendance* se croit autorisée à orner le texte officiel. Ce commentaire est de la plus haute importance, parce qu'il montre que, loin de protéger les missionnaires contre la persécution payenne au cas où elle se produirait, l'œuvre africaine est résolue à faire précisément le contraire ; c'est-à-dire, à ne pas *encourager* la conversion des païens au *catholicisme*, à persécuter les missionnaires, à prendre parti contre eux, à se ranger du côté des persécuteurs, et finalement à faire *expulser* les missionnaires comme *indignes* ».

Et le journal ultramontain de conclure :

« L'œuvre dite de la civilisation de l'Afrique a tenu à donner enfin son caractère, et nous devons malheureusement croire *L'Indépendance*. Ce caractère, le voici précisé en deux paragraphes :

1. — L'œuvre, ou plutôt l'entreprise qui maintenant apparaît clairement avec sa physionomie maçonnique, antichrétienne, veut bien ne pas interdire l'accès du continent aux missionnaires ! Il n'aurait plus manqué que cela !...

2. — Si les indigènes, les pauvres noirs qu'il s'agit de civiliser, montrent la moindre irritation contre les missionnaires, si la simple présence des missionnaires et leurs tentatives de conversions (ne dirait-on pas que la tentative de conversion est un crime ou un délit ?) amène les nègres à des actes de violence, à des persécutions contre les missionnaires, comme il y en a eu de tout temps, si les missionnaires ne sont même que la cause indirecte de ces persécutions[...] ; alors[...] l'œuvre africaine, fidèle à son mandat de civilisatrice par excellence, l'œuvre africaine soutenue par l'argent chrétien, jugera les missionnaires indignes de sa protection ![...] Et ils seront expulsés ![...] *L'Indépendance* est là-dessus d'une clarté éblouissante ».

189. — Le 24 juillet 1877, *Le Courrier de Bruxelles* réagit à son tour dans le même sens. Il remarque que *L'Indépendance* veut se faire passer comme l'organe officieux de la Commission internationale, qu'« elle dilate son rôle pour tâcher d'atteindre une action directrice et prépondérante ». Le journal ultramontain répond par les remarques suivantes à l'article incriminé :

« Au dire de *L'Indépendance*, il « serait clair » que la Commission internationale renoncerait à l'action religieuse des missionnaires et admettrait leur concours à des conditions inacceptables[...]

» Le lecteur verra, par les explications de M. le baron Lambermont, que la chose n'est pas aussi claire qu'on veut le dire. Néanmoins on peut lire entre les lignes du rapport commenté par les explications de Lambermont, que la question a été soulevée, débattue et finalement résolue dans le sens en vigueur des adeptes du « pratique et du possible », en laissant la porte ouverte à toutes les interprétations et aussi à tous les vents[...].

» En résumé, la commission ne refuse pas le missionnaire. C'est à ce résultat négatif et médiocrement digne qu'aboutissent ses délibérations ».

Le journal aborde alors un autre point, « sur lequel, dit-il, elle [la Commission] n'a pas été plus vaillante ».

« On se rappelle que, dans le principe, le but mis le plus en relief était la suppression de la traite des esclaves. La Commission internationale paraît avoir renvoyé la suppression de la traite aux calendes grecques[...] *L'Indépendance* en conclut que la Commission a renoncé a fortiori à convertir les payens au catholicisme. La dialectique de la feuille nous semble ici en défaut[...] Toutefois, ce qui demeure de plus « clair », c'est que la Commission a ondulé et serpenté de manière à concilier tout le monde et à ne contenter personne.

» La Commission nous fait l'effet d'avoir ôté à l'œuvre son plus bel appendice et ornement, sa queue. Il ne peut plus être raisonnablement question de la « civilisation » de l'Afrique centrale, but désormais archi-ultérieur de l'œuvre d'après *L'Indépendance*, organe officiel ou officieux de la Commission. C'est dommage[...].

» Tout en applaudissant aux immenses services que l'œuvre ne peut manquer de rendre aux sciences et aux amateurs de voyages lointains, on ne peut s'empêcher de penser à la fable de la montagne enfantant une souris.

» Néanmoins, c'est dommage. L'idée première était belle et grande. Le choix des moyens employés pour l'exécution a été malheureux ! »

Le journal termine en laissant entendre qu'on commence à douter des intentions des promoteurs de l'œuvre et à croire qu'on a cherché à tromper la bonne foi des souscripteurs catholiques.

190. — Triste polémique ! *Le Journal de Liège*, organe de FRÈRE-ORBAN, se mit aussi de la partie et son cas éclaire les artifices mesquins d'une presse partisane. Le 28 juillet 1877, *Le Journal de Bruxelles* relate comme suit les allégations de la feuille liégeoise :

« Le correspondant bruxellois du *Journal de Liège* raconte dans sa dernière lettre que lors de la récente réunion qui a eu lieu à Bruxelles, au Palais du Roi, la proposition d'organiser des missions a été faite, « mais qu'elle a immédiatement été repoussée à la suite des protestations unanimes des voyageurs ». Puis il ajoute : « Les missionnaires, c'est la peste, a dit le lieutenant Cameron, résumant énergiquement l'opinion de tous ceux qui, comme lui, avaient parcouru l'Afrique ».

La veille, *La Patrie* de Bruges avait déjà fait remarquer à ce propos qu'il était impossible que CAMERON se fût exprimé de cette façon.

Le Journal de Bruxelles revint sur la question dans son édition du 31 juillet. Il note que CAMERON n'a pas même assisté à la réunion de la Commission internationale, mais que le même jour où le correspondant du *Journal de Liège* s'était permis de faire rejeter avec mépris par le célèbre voyageur l'aide des missionnaires comme agents civilisateurs, l'explorateur, dans un meeting public tenu à Londres, s'était exprimé dans un sens tout contraire, comme on pouvait le lire dans le *Times* du 20 juillet 1877. Il y affirma qu'il ne fallait pas séparer la civilisation de la religion et qu'entre elles il ne doit point exister de rivalité ni de dissidence.

La question semblait assez sérieuse pour que *Le Journal de Bruxelles* y revînt une troisième fois le 2 août 1877. Nous y lisons :

« On nous écrit de Londres : l'appréciation attribuée par *Le Journal de Liège* au lieutenant Cameron — « les missionnaires, c'est la peste » — n'est nullement exacte. Ce qui est vrai, c'est que le célèbre explorateur a déclaré récemment, dans un meeting convoqué en vue de la civilisation de l'Afrique, qu'en blâmant avec énergie certains missionnaires d'Afrique, il n'avait entendu parler que des missionnaires méthodistes, qui y font le commerce (*Methodist missionary traders*) et qui, lors de la guerre de l'Angleterre contre les Cafres vendirent à ceux-ci des fusils et des barils de poudre[...]. Loin de blâmer les missionnaires catholiques en général et ceux de l'Afrique en particulier, il en a parlé au contraire avec éloge dans le meeting auquel il a assisté ».

Le même jour, *La Patrie* acheva de confondre le correspondant du *Journal de Liège* en citant l'ouvrage de l'explorateur anglais *Across Africa*, où CAMERON parle des missionnaires catholiques de la station Bagamoyo sur la côte orientale de l'Afrique.

191. — Le P. STORME [81, pp. 432-433] faisant allusion à cette campagne de presse, résume un extrait d'un mémoire du P. GUELUY, où celui-ci écrit [29, pp. 17-18] :

« Un certain temps s'écoula après lequel, M. Vranckx ayant été mandé à la Cour, (n° 116), les journaux firent de nouveau force commentaires sur la mission du Congo. Les uns soutenaient que le Roi ne voulait pas de missionnaires ; les autres, qu'il en fallait et qu'il y en aurait ; la chose alla si loin que M. Devaux secrétaire du Roi, protesta que l'on voulait des missionnaires. Il faut aussi parler ici d'un bruit répandu dans le public, d'après lequel la franc-maçonnerie se serait emparé de l'entreprise... »

Nous n'avons pas trouvé dans la presse un écho quelconque d'une semblable intervention du Cabinet du Roi. Il s'agit peut-être d'une lettre privée adressée à Scheut. La relation du P. GUELUY, tout en étant substantiellement fidèle, n'est pas toujours exempte d'er-

reurs accidentelles [Voir : 60, p. 27, note 55 et ici n° 116, note 1].

Que le Roi ait jugé nécessaire d'établir que son œuvre ou que Lui-même n'étaient pas à identifier avec n'importe quel journaliste de droite ou de gauche, il n'y a pas de doute. Cependant il ne le fit certainement pas de la façon dont l'exigeaient quelques têtes exaltées ultramontaines. C'eût été jeter de l'huile sur le feu et provoquer la verve déjà si susceptible des journalistes de gauche. Son œuvre se plaçait au-dessus des mesquines querelles et au-dessus de l'étroit horizon de ses compatriotes incapables de s'élever au niveau supérieur « du développement extérieur de la Belgique » qui était « son point de vue » [54, p. 413, note 1]. Que catholiques et libéraux aient clairement manifesté, une fois pour toute et d'une façon courtoise et pondérée, leur position à l'égard du problème des rapports de l'œuvre avec les missions religieuses ; soit ! bien que ce ne fût pas nécessaire à l'adresse du Roi. Mais qu'ils y revinsent si souvent et avec un tel acharnement, démontre qu'ils n'avaient cure de rechercher un résultat national en Afrique, qu'ils n'avaient pas confiance au fond en celui qui seul avait en mains la direction de l'œuvre et enfin qu'ils manquaient du sens d'homme d'État et de celui des problèmes de la politique coloniale. Pourtant le Roi n'avait pas manqué de faire comprendre à tous, à plusieurs reprises déjà, sa position. Il avait assuré ses compatriotes qu'il avait dégagé son œuvre de toute arrière-pensée de propagande religieuse, mais qu'il était décidé d'utiliser le rôle que pouvaient remplir en Afrique les missions religieuses nationales en faveur de son objectif : la régénération morale des indigènes, l'enrayement de l'influence de l'Islam, la neutralisation de l'influence britannique des missions protestantes et enfin le renforcement de la présence et de l'influence belges en Afrique. Déjà en 1876 et 1877, il était convaincu de ce qu'il écrira en 1890 :

« Nous entendons nous inspirer de l'exemple de tous les Gouvernements qui, sans exception, favorisent de leur mieux l'action des missionnaires nationaux ; ils y voient le meilleur moyen de répandre leur influence morale et politique et un facteur indispensable à une colonisation durable et féconde. Nous tenons à suivre à l'égard des missions belges une politique non seulement de neutralisation bienveillante mais de sympathie active et incessante » [61, pp. 183-184].

192. — Pendant que les Belges se perdaient dans de mesquines disputes, les Anglais, sentant que le sort de l'Afrique allait se jouer, rassemblèrent leurs forces pour sauvegarder leurs intérêts dans le continent noir. Bien que le *Foreign Office* ou le *Colonial Office* se contentassent encore d'une attitude d'expectative quant à l'avenir politique de l'Afrique centrale, veillant à ce qu'aucune nation n'y apportât un changement quelconque, l'opinion publique — toujours en avance sur la machine gouvernementale en Angleterre — avait déjà jeté son dévolu sur l'Est africain et conçu le grand rêve d'une Afrique britannique allant du Cap au Caire.

L'*African Exploration Fund* était décidé d'agir avec promptitude et sur une large échelle. Il cherchait à s'assurer le concours généreux de la grande masse. Sir RUTHERFORD ALCOCK, son président, adressa une longue lettre au *Times*, datée du 16 juillet pour faire connaître la position du nouvel organisme. Le fait que « l'auteur y faisait allusion aux difficultés évidentes touchant la question internationale et les droits territoriaux » [85, p. 48], démontre l'objectif poursuivi par les Anglais. C'était ni plus ni moins ce que le *Daily Telegraph* du 29 novembre 1876 avait écrit : la formation de colonies britanniques (n° 123) (1).

(1) *La Gazette*, de Bruxelles, commentait, en ces termes la lettre de Sir RUTHERFORD ALCOCK, dans son édition du 24 juillet : « Tout cela a fort l'air de vouloir dire, — avec beaucoup de ménagements et d'une façon aussi enguirlandesque que possible : l'Angleterre aime à faire ses affaires elle-même surtout quand il s'agit de colonisation et d'annexion commerciale. Il est probable que, quand le centre de l'Afrique sera complètement ouvert au commerce européen grâce à l'initia-

193. — Cette lettre était écrite pour préparer le fameux meeting qui eut lieu à Londres à la *Mansion House* le 19 juillet 1877.

Nous y avons déjà fait allusion (n° 157) de même qu'à l'intervention de CAMERON (n° 190) qui y soulignait la nécessité d'unir l'action missionnaire aux efforts de pénétration en Afrique. Les discours prononcés à cette assemblée et les résolutions prises n'ont pas encore été étudiés suffisamment en fonction de l'œuvre internationale africaine. On y avait en vue surtout les avantages commerciaux à obtenir en Afrique [85, p. 49] et on comptait sur le concours des missions protestantes anglaises [81, pp. 431-432 ; 54, pp. 223-226]. En somme, comme le dit THOMSON [85, pp. 48-49], la réunion du 19 juillet « mit la Grande-Bretagne en concurrence directe avec l'Association internationale. La lutte pour la possession de l'Afrique commençait déjà ».

Rien d'étonnant dès lors, de voir plus tard LÉOPOLD II craindre la concurrence des missionnaires protestants au Bas-Congo (n° 266), non pas tant en soi peut-être, mais comme mandataires des sociétés missionnaires anglaises dont les membres pouvaient être mus par des préoccupations analogues à celles du meeting de *Mansion House*. Miss SLADE [67, p. 685] remarque d'ailleurs à bon droit :

« La présence des missionnaires (protestants anglais) au Congo avait attiré l'attention de Léopold II qui avait constaté que la présence des mêmes missionnaires dans l'Est africain donnait à la Grande-Bretagne une influence également politique ».

194. — Quoique les plans de l'*African Exploration Fund* visaient en premier lieu l'Est africain [54, p. 285,

tive du Roi des Belges, il y aura plus d'une difficulté à régler avec les sentiments intéressés des différentes puissances européennes. Ce sera le cas pour la Belgique de ne pas se laisser appliquer le *sic vos non vobis* de Virgile. La lettre publiée par le *Times* est un avertissement pour l'avenir ».

Le Roi le savait mieux que le journaliste !

note 1] ⁽¹⁾, on constate que ce n'est qu'à la fin de ce même mois de juillet 1877 que la *Baptist Missionary Society* décida d'accepter l'offre d'ARTHINGTON (n° 157) [48, p. 20 ; 67, p. 688 ; 81, p. 532].

Y a-t-il un rapport à établir entre le meeting de *Mansion House* et la décision de cette société missionnaire ? Ce point reste encore à élucider. Quoi qu'il en soit, c'était là pour LÉOPOLD II une possibilité dont il devait tenir compte. Quand a-t-il connu cette résolution ? Nous l'ignorons. Le fait de ne le voir réagir qu'au mois de novembre n'est pas en soi une raison pour rejeter la possibilité qu'il ait pu être informé plus tôt. Il devait éviter toute précipitation pour ne pas révéler trop tôt ses propres plans aux Anglais. Il attendait encore son heure, et celle-ci ne sonnera qu'à la nouvelle de la réussite de STANLEY.

194. — Ce ne fut cependant pas seulement l'Angleterre protestante qui s'intéressait à l'évangélisation de l'Afrique centrale. La Congrégation de la Propagande de la Foi à Rome s'en était préoccupée bien avant les milieux protestants anglais, comme le P. STORME l'a démontré à l'évidence dans son magistral ouvrage [81 et 83^{bis}].

Quant à la période qui a suivi les obsèques de LIVINGSTONE, la Propagande tint une réunion en mars 1876 où le P. PLANQUE, supérieur du Séminaire des Missions de Lyon était invité à établir ses missionnaires en Égypte pour y étudier plus facilement les voies et le moyens de suivre les explorateurs vers l'intérieur de l'Afrique [81, pp. 419-420]. Aussi, dès qu'il connut l'œuvre internationale africaine de LÉOPOLD II, le P. PLANQUE prit des informations à son sujet. Il y vit une heureuse initiative qui ouvrait de grandes possibilités pour les

(1) Soit dit en passant, les historiens du Congo ont attaché peut-être trop peu d'importance à la mise à exécution de ce plan. Voir cependant [3, II, col. 910-911 ; 91, nos 725, 943, 844, 945 ; 18 bis].

missionnaires, d'autant plus « que plusieurs organisateurs et membres influents de cette Société désirent voir arriver des missionnaires catholiques dans ces pays », comme il le notait dans son rapport qu'il présenta le 7 mai 1877 à la Propagande de la Foi en vue d'obtenir l'érection d'une nouvelle mission dans la région des Grands Lacs au centre de l'Afrique [81, pp. 420-422].

195. — A Rome se trouvait également à cette époque Dom COMBONI, qui allait être nommé Vicaire apostolique de l'Afrique centrale le 31 juillet suivant. Il rêvait déjà depuis longtemps à s'établir près des Grands Lacs [81, pp. 304-305, 414-416], il comptait aussi sur l'appui de l'œuvre internationale de Bruxelles (n° 148), et il était disposé à céder aux missionnaires du P. PLANQUE les territoires au sud de l'équateur [81, pp. 422 et 433-434].

196. — En juillet 1877, M^{gr} LAVIGERIE, l'archevêque d'Alger, était à Rome et y fit connaître à son tour son désir de commencer une mission dans les régions des Grands lacs [81, pp. 434-436]. Nous ignorons s'il connaissait les plans du P. PLANQUE et de M^{gr} COMBONI.

Après son fameux entretien avec l'empereur NAPOLEON III à Biarritz en 1868, où il reçut la liberté d'action missionnaire que le maréchal MAC MAHON lui avait refusée, M^{gr} LAVIGERIE avait obtenu au mois d'août 1868 du Saint-Siège la Préfecture du Sahara et du Soudan occidental avec le titre de Délégué Apostolique du Sahara et du Soudan. Il avait eu d'abord en vue de souder l'Algérie à la Guinée; plus tard, en 1872, son horizon s'était élargi encore et englobait dès lors l'Afrique équatoriale toute entière y comprises les régions des Grands Lacs [81, pp. 306-312, 321-322].

« Les trois grands amours du Cardinal LAVIGERIE furent l'Église, la France, l'Afrique » écrit son biographe [2, I, p. VII]. Dès sa prise de possession du siège d'Alger,

ces trois amours furent inséparables dans son cœur ; ils se pénétraient mutuellement. Son patriotisme, son zèle apostolique, son amour de l'Afrique sublimèrent son insatiable ambition. En devenant évêque d'Alger, il s'estimait devenu « le pasteur de l'Afrique » tout court. Cet homme extraordinairement doué de talents et d'énergie, au « tempérament personnel, autoritaire, absolu, dominateur, impérieux jusqu'au despotisme », né pour gouverner et pour agir, se crut responsable devant Dieu de l'avenir religieux de toute l'Afrique et prédestiné à être le chef de l'Église africaine.

Son œuvre missionnaire était inséparablement associée à ses efforts pour préparer, favoriser et étendre l'influence et l'impérialisme français en Afrique. Comme autrefois le royaume des Francs avait été choisi par Dieu pour christianiser l'Europe occidentale, ainsi, dans sa pensée, la France contemporaine était prédestinée à porter la civilisation chrétienne en Afrique. La conquête de l'Algérie en avait été le premier pas. Et comme autrefois les évêques avaient concouru si généreusement et si efficacement à fonder le règne des Francs en même temps qu'ils évangélisaient la Gaule, ainsi M^{gr} LAVIGERIE se croyait choisi par Dieu pour remplir le même rôle en Afrique. Comme ces évêques avaient pénétré la civilisation franque de l'esprit chrétien, comme ils avaient forgé le génie français et fait réaliser par la France la plus belle synthèse de ce que des hommes et des nations peuvent atteindre au contact du Christ, ainsi lui-même reprendrait à son tour leur rôle en forgeant des nouvelles nations africaines selon le modèle et dans l'esprit du génie chrétien et de la culture française. Il était convaincu que seule la France pouvait prêter un concours fécond à son idéal de christianisation de l'Afrique et qu'elle était la seule nation chrétienne d'Europe capable de rivaliser contre d'autres puissances protestantes sur le continent africain. C'est pourquoi travailler pour l'expansion fran-

çaise en Afrique, c'était pour M^{gr} LAVIGERIE travailler à christianiser ce continent.

A des étrangers, qui n'ont jamais ressenti ce que le culte de la France signifiait dans ce temps romantique pour des âmes sensibles de Français, à des esprits plus positifs qui étudient les faits et les choses avec le recul du temps, il peut paraître quelque peu étrange de voir un évêque missionnaire s'affairer, comme l'a fait M^{gr} LAVIGERIE, au profit de cette France qui se faisait alors la championne de l'irrégion, et l'ennemie irréductible du catholicisme. L'évêque d'Alger espérait que le bien réalisé par les Français en Afrique, leur concours pour y implanter la civilisation chrétienne, serait pour sa patrie malheureuse un gage de miséricorde.

N'empêche que cette ambition de M^{gr} LAVIGERIE, si noble qu'elle fût, constituait pour celle de LÉOPOLD II une sérieuse concurrence. Je ne sais si jamais le Roi ait pensé à CLOVIS, ou à CHARLEMAGNE, mais son rêve politique dépassait encore le leur ; et s'il comptait sur le concours d'évêques et de missionnaires pour fonder au cœur de l'Afrique un immense empire et pour y faire épanouir une nouvelle civilisation chrétienne, il est certain qu'il comptait trouver ses collaborateurs ne pas ailleurs qu'en Belgique.

197. Les Pères du Saint Esprit, établis depuis 1863 à Zanzibar et depuis 1868 à Bagamoyo, impressionnés par l'activité débordante que les missionnaires protestants déployaient dans l'Est africain, depuis 1875, résolurent au mois d'août 1877 de tenter à leur tour une modeste expédition vers l'intérieur [81, pp. 429-430]. Le Roi ne semble pas s'être intéressé à ces missionnaires français avant le départ de l'expédition CRESPEL. Plus tard cependant, il ne manquera pas de leur fournir la preuve de sa sympathie.

198. — LÉOPOLD II cherchait à Rome même l'appui de la Propagande en demandant au Préfet de la Congrégation romaine de bien vouloir recommander les voyageurs de l'Association internationale à la bienveillance des missionnaires catholiques qu'ils rencontreraient sur leur route ; tandis que, d'autre part, il assurait l'appui de l'œuvre internationale aux missionnaires qui pénétreraient au cœur même de l'Afrique [24, p. 784 ; 81 p. 432, 57, p. 63].

199. — De tous les Belges, ce sont les diplomates — on ne peut pas dire la même chose des militaires — qui ont le mieux adopté la largeur d'esprit et le point de vue purement national des aspirations expansionnistes du Roi. J. JOORIS en fut un, et non pas le moins enthousiaste ni le moins dévoué. Le 18 juillet 1877, il termina à Vichy une longue étude de la *Situation économique de l'Afrique occidentale depuis le Maroc jusqu'au Cap de Bonne Espérance*, puisant ses données surtout dans les *Blue Books* anglais [57, pp. 68-80].

Il y étudie la situation géographique, politique et commerciale de chaque partie de la côte et note la position de chaque nation commerciale européenne ou américaine. Il constate qu'on ne semble pas encore se préoccuper de la possession de l'Afrique occidentale au sud de l'équateur, mais que les nations européennes y poursuivent surtout un but humanitaire en veillant à la suppression du commerce des esclaves, spécialement l'Angleterre ⁽¹⁾.

(1) Notre confrère, le P. Dieudonné RINCHON [53, pp. 101-117] remarque discrètement que cet humanitarisme de l'Angleterre était loin d'être désintéressé : « A la suite de la guerre de l'Indépendance qui lui ferme le marché des États-Unis, l'Angleterre devient abolitionniste[...] Elle s'aperçut de bonne heure de la nécessité d'abolir l'esclavage si elle voulait mettre fin à la traite. Ses colonies comptaient en 1833, 780.933 esclaves, tandis que Cuba en comptait en 1827 286.942, le Brésil en 1835 2.100.000, et les États-Unis en 1852 3.178.000. En cette dernière année le nombre des esclaves vivant en dehors des possessions coloniales anglaises et françaises s'élève à 7.583.000 ». On comprend dès lors que « Lord Grey, dans

Il établit que seule l'introduction du commerce légitime et honnête, la tracée de voies faciles de communications et la suppression de l'esclavage dans les pays musulmans permettront l'abolition de la traite et de l'esclavage à l'intérieur de l'Afrique.

JOORIS étudie d'une façon très pénétrante la position de l'Islam en Afrique, constate le progrès qu'il fait, les voies de pénétration qu'il suit, et il conclut que seule la prédication de l'Évangile pourra mettre un frein à cet état de choses.

Enfin, il envisage ce que la Belgique pourra faire sur les côtes de l'Afrique. Se basant sur les résultats que le consul DESGUIN a obtenus au Maroc, l'auteur du mémoire estime que la Belgique doit établir des comptoirs sur les côtes africaines et que le Gouvernement doit y envoyer des agents consulaires sérieux pour préparer le terrain à des établissements belges. L'initiative africaine du Roi y invite et les intérêts de la Belgique le commandent.

Bien que le diplomate insiste à plusieurs reprises sur le climat relativement salubre du Congo, il n'envisage pas de faire envoyer un consul dans ces parages. Il notait cependant que plusieurs pays y comptaient des factoreries, qu'aucune nation civilisée ni même les indigènes de la région ne reconnaissent les prétentions du Portugal sur ces contrées.

200. — Les Portugais s'étaient bien vite remis de leur passagère sympathie pour les Boers [57, p. 126]. Ils devaient ménager les Anglais et cherchaient à conclure un accord avec le Gouvernement des Indes par rapport à Goa. Londres, d'autre part, exerçait une pression sur

son ouvrage *Colonial policy of Lord Russel's administration*, t. I, p. 321, reconnaît que ce furent la situation économique déficitaire des colonies anglaises, au lendemain de l'abolition de l'esclavage, et la concurrence fructueuse que leur faisaient les pays à esclaves, qui poussèrent l'Angleterre à son ardente propagande parmi les autres nations pour l'abolition totale et universelle de l'esclavage ».

le Cabinet portugais pour l'amener à adopter une politique plus libérale en matière de douane surtout dans les provinces de Mozambique — point qui avait déjà provoqué plusieurs difficultés aux missionnaires anglais du lac Nyassa. Le Gouvernement de Lisbonne de son côté prenait prétexte de l'affaire du Bas-Congo (n° 139) pour revenir à Londres sur la question d'arrangements territoriaux dans cette région. THOMSON [85, p. 127] nous apprend « qu'en août 1877, le ministre de la Marine et des Colonies du Portugal signifia à Londres que son Gouvernement était disposé à prendre n'importe quel arrangement ou à établir un compromis avec le Gouvernement britannique, et à donner toutes garanties possibles... pour assurer la parfaite liberté de la navigation et lever tout obstacle existant au commerce dans toutes ses possessions de l'Afrique occidentale ». Le Cabinet de Londres fit la sourde oreille, bien que « quelques ouvertures aient eu lieu aussi de la part de M. MORIER, ministre de Grande-Bretagne à Lisbonne ». A Bruxelles on n'en savait rien, les dépêches de la Légation n'en parlaient pas [57, p. 125, note 1].

201. — *L'Étoile belge* du 23 juillet et *Le Journal de Bruxelles* du 23 juillet 1877 avaient annoncé que le capitaine CRESPEL avait été désigné au Roi par ses chefs pour être à la tête de l'expédition de l'Association internationale. L'officier avait déjà eu une entrevue avec le Roi et termina ses études de botanique et de géologie au dépôt de la guerre. On estima probable qu'il partirait seul.

La Patrie du 10 août 1877 cependant disait qu'on avait imaginé dans certaines régions qu'il s'agissait d'organiser une sorte de croisade, mais qu'il n'en avait rien.

Pendant que se déroulait dans la presse belge l'âpre polémique dont nous avons parlé (nos 185-191), on préparait avec minutie l'expédition qui était composée

du capitaine L. CRESPEL, du lieutenant E. CAMBIER, du Dr A. MAES et du major autrichien E. MARNO.

202. — L'heure du départ approchait. Durant les derniers jours, les voyageurs furent l'objet de plusieurs manifestations de sympathie : banquet de l'École militaire le 9 octobre, banquet de la Société belge de Géographie le 11 octobre, banquet du dépôt de la guerre le 13 octobre, dîner d'adieu au Palais le 14 octobre (1). Ils quittèrent Bruxelles le lendemain et s'embarquèrent le 18 suivant à Southampton à bord du steamer *Le Danube* qui transportait gratuitement cette première expédition. Par le Cap de Bonne Espérance, les voyageurs se dirigeaient vers Zanzibar.

Le Courrier de Bruxelles du 27 février 1878 écrivit les lignes suivantes au sujet de ces événements :

« Dès le jour du départ de la première expédition, [...] la presse libérale racontait les dernières scènes d'adieu entre les civilisateurs et leurs amis, prêtait à M. le capitaine Crespel des propos de nature à laisser croire que cet officier haïssait autant les missionnaires et l'Église en général qu'il les connaissait peu. Vu les habitudes de la presse libérale, nous n'avions pas cru devoir attacher autrement d'importance à ces récits. Il nous répugnait d'ailleurs de croire un officier de l'armée, un homme de prédilection de l'œuvre de prétendue civilisation, capable de tenir de pareils propos, même après boire » (2).

L'impression produite par ces faits sur les esprits des catholiques, déjà peu enthousiastes pour l'œuvre après la position prise par *L'Indépendance* de juillet dernier (n° 186), était tout à fait défavorable.

(1) Voir les textes des discours prononcés à ces occasions dans *Bulletin de la Société belge de Géographie*. Bruxelles, 1877, pp. 570-584.

(2) Nous n'avons pas encore pu vérifier nous-même le bien fondé des dires de ce journal ultramontain. D'autres qui se sont intéressés à la presse de cette période — étudiant l'attitude des journaux belges à l'égard de l'œuvre du Roi de 1876 à 1909, sujet d'ailleurs beaucoup trop vaste pour pouvoir être abordé avec fruit — nous ont assuré ne pas avoir rencontré d'articles de presse du genre désigné par *Le Courrier de Bruxelles*. Nous espérons être bientôt en mesure de continuer le dépouillement des journaux belges de 1876 à 1879.

Déjà le 24 septembre 1877, *La Patrie* avait annoncé à ses lecteurs que l'expédition CRESPEL ne serait pas la seule qui partirait bientôt de Belgique vers l'Afrique centrale, le P. DEPELCHIN, S. J. se préparant à conduire une première caravane de missionnaires belges vers l'intérieur du continent noir. Le journal y revint le 13 octobre en faisant remarquer que les missionnaires ne « se disposaient pas à inaugurer leurs travaux par un festin princier ».

Que les feuilles catholiques ne sentissent aucun enthousiasme pour l'expédition de l'Association internationale, qu'elles en fussent profondément désappointées, se comprend par la faveur dont elle jouissait dans la presse libérale, c'était plus que mauvais signe aux yeux des croyants. On ne doit pas oublier en effet qu'à cette époque les journaux de gauche étalaient une telle hostilité à l'égard du catholicisme ⁽¹⁾ que le contraire eût pu étonner ⁽²⁾.

203. — Tout cela nuisait grandement à l'œuvre du Roi et ne correspondait nullement à l'intention du Pro-

(1) Pour en donner une idée, voici comment *La Flandre libérale* s'exprimait d'après *Le Journal de Bruxelles* du 11 août 1877 : « Nous repoussons le catholicisme, nous le combattons de toutes nos forces, parce qu'il professe sur la morale — tant publique que privée — des théories qui donnent naissance à des dangers et à des infamies dont nous avons à préserver le pays [...] Voilà quelques-uns des motifs pour lesquels nous employons toute notre énergie à démolir le catholicisme. C'est parce qu'il est immoral, qu'il détruit tous les bons instincts de la nature humaine, et que, s'il triomphait, il nous imposerait un régime sous lequel aucun honnête homme, aucun homme d'honneur, ne pourrait vivre ». — Nous ne faisons qu'œuvre historique et nous avons confiance que nos lecteurs auront suffisamment d'esprit critique pour apprécier à sa juste valeur les déclamations de ce journaliste.

(2) *La Patrie* du 2 novembre 1877 donne un résumé du compte rendu de l'année 1876-1877 de l'École apostolique de Turnhout. Nous y lisons entre autres choses un témoignage typique de l'opinion qu'on se faisait alors de l'expédition de l'Association internationale : « Cette année trois de leurs (Jésuites) élèves sont partis, au mois d'août, pour le séminaire des missions africaines fondé à Lyon. Puisse les travaux de ces infatigables pionniers du christianisme porter d'heureux fruits, et puissent-ils, surtout, n'être pas bientôt détruits par ces bandes d'aventuriers rapaces et immoraux qui trop souvent s'élancent sur les traces des expéditions civilisatrices semblables à celle qui, il y a quelques jours, a quitté Bruxelles ».

moteur de l'Association internationale. Déjà à cette époque, les journaux belges se préoccupaient des prochaines élections, les esprits étaient surchauffés. Il n'était pas opportun de la part du Roi d'émettre des déclarations solennelles qui, d'ailleurs, auraient été aussi inefficaces que les précédentes. Pour apaiser les esprits des catholiques, LÉOPOLD II s'y prit d'une autre façon, indirecte, mais non moins significative.

Au début du mois d'août, les feuilles de droite, *Le Journal de Bruxelles* et *Le Courrier de Bruxelles* (1-8-1877) et *La Patrie* (3-8-1877) avaient annoncé l'élection de M^{gr} COMBONI comme Vicaire Apostolique de l'Afrique centrale et sa prochaine venue en Belgique « où l'œuvre de l'évangélisation de l'Afrique éveille de si hautes et de si nombreuses sympathies ».

Le 30 septembre suivant, *Le Journal de Bruxelles* relatait qu'il y avait quelques semaines, M^{gr} VAUGHAN de Salford, fondateur du collège des missions établi à Mill-Hill près de Londres pour la civilisation des nègres, était venu à Bruxelles et y avait été reçu en audience par le Roi à qui « il a exposé ses vues sur l'objet dont s'occupe Sa Majesté ». Le même journal annonça la prochaine visite du R. P. James O'HARRE ⁽¹⁾, qui cherchait à se rendre utile à l'œuvre africaine, comme l'avait annoncé le *Tablet* de Londres. La feuille bruxelloise publia des extraits de la lettre de ce missionnaire au *Tablet* où celui-ci paya « un juste tribut d'éloges à l'initiative prise par Sa Majesté le Roi des Belges en faveur de la civilisation de l'Afrique centrale ». Puis le *Journal de Bruxelles* y ajouta les réflexions suivantes :

« Comme, dans toute œuvre de civilisation, les éléments matériels et scientifiques doivent se combiner directement ou indirectement avec les éléments moraux et religieux, on peut espérer que, grâce aux efforts tentés dans tous les sens, cette grande entreprise, qui honore la Belgique et surtout son Roi, sera couronné de succès. C'est l'idée qu'exprime M. O'Harre [...] ».

(1) Ancien missionnaire catholique irlandais de l'Afrique du Sud.

La Voix du Luxembourg du 5 octobre 1877 publia une correspondance bruxelloise du journal parisien *Le Français* dans laquelle on pouvait lire :

« Chose qui surprendra peut-être au premier abord : les luttes des partis n'ont pas peu contribué à produire des généreuses souscriptions à l'œuvre africaine : catholiques et libéraux ont rivalisé d'émulation pour répondre à la pensée du Roi et dans la plupart des communes ils tâchent de ne pas se laisser distancer les uns par les autres ».

Le journal affirma en outre que l'archevêque de Malines M^{sr} le Cardinal DESCHAMPS avait vivement recommandé l'Association (1).

Toute peine perdue. On ne doutait peut-être pas des bonnes intentions et dispositions du Roi, mais on croyait que la direction de l'œuvre était entre les mains de personnes animées de sentiments hostiles aux missions catholiques et que LÉOPOLD II n'y exerçait aucune influence efficace, son rôle se limitant à un haut patronage dont les autres se servaient habilement pour tromper l'opinion catholique.

(1) Nous n'en avons pas rencontré la preuve, à moins que la correspondance parue dans la presse en septembre 1876 n'émanât de lui.

CHAPITRE XV

LE TOURNANT DÉCISIF DU DESSEIN AFRICAÏN DE LÉOPOLD II

(Septembre 1877-10 juin 1878).

204. — Le 9 août 1877, STANLEY arriva à Boma après avoir descendu le Lualaba depuis Nyangwe. La nouvelle en fut connue en Europe dès le 17 septembre suivant. Le mystère de l'intérieur de l'Afrique centrale était découvert. L'hypothèse de CAMERON était confirmée : le Lualaba s'identifiait avec le Zaïre ! L'heure d'agir, déjà entrevue et préparée en mai dernier, avait sonné pour LÉOPOLD II. Qu'allait-il faire ?

Il fit envoyer sans tarder un télégramme de félicitations aux directeurs du *Daily Telegraph* et du *New York Herald* [54, p. 283]. Trois questions capitales se posaient à lui auxquelles les événements allaient bientôt donner une réponse d'après laquelle il réglerait son action :

Qu'allait dire ou écrire l'explorateur sur le Congo ?

Comment l'Angleterre allait-elle réagir ?

Le Roi pourrait-il gagner STANLEY pour son œuvre, sinon quel plan d'action adopterait-il pour ne pas se laisser éliminer du bassin du Congo ?

205. — STANLEY, dans ses communications au *Daily Telegraph* confirma les vues de CAMERON sur la valeur du fleuve et sur les richesses des contrées de l'intérieur. Le voyageur partageait également les aspirations de son compatriote quant à assurer à l'Angleterre les fruits

de son exploit. Il posa même immédiatement en toute netteté le problème politique de la possession du fleuve et proposa une solution britannique. Enfin il souligna les difficultés qu'il avait dû surmonter, tant de la part de la nature que des dispositions hostiles des populations, pour se frayer un chemin à travers l'Afrique. Il estima aussi qu'il importait avant tout d'établir des communications entre l'embouchure du Congo et le cours supérieur du fleuve et que l'ouverture du bassin du Congo ne relevait pas en première instance des efforts des missionnaires comme pour l'Uganda (n° 56), mais bien de l'énergie et du concours des hommes d'affaires et de gouvernement.

206. — Dès les premières lettres envoyées par l'explorateur au *Daily Telegraph*, la réaction de l'Angleterre était défavorable à STANLEY. Certes on appréciait le résultat global de la découverte géographique réalisée, mais les hommes de gouvernement se montraient peu disposés à recevoir des leçons de politique coloniale d'un simple reporter de journaux et surtout ils se refusaient de bouleverser sur ses dires le plan combiné et l'orientation de leurs opérations impérialistes. Les hommes d'affaires regardaient les assertions de STANLEY sur les richesses du bassin du Congo comme des exagérations d'un esprit exalté, soucieux avant tout de grossir l'importance de sa découverte et oubliant que les multiples difficultés qu'il avait rencontrées et les terribles obstacles des cataractes rendaient ses perspectives d'avenir plus que problématiques. Les milieux géographiques envièrent un peu le succès de cet explorateur chanceux qui avait réussi là où les expéditions de la puissante Société royale de Géographie avaient échoué et surtout ils se montraient au fond mécontents de la façon violente par laquelle STANLEY s'était frayé un chemin à travers tout à l'aide des armes ; façon extrêmement

dommageable pour ceux qui, après son passage, voudraient pénétrer à leur tour dans ces régions. Enfin les milieux missionnaires s'étaient non seulement offusqués de la rudesse de l'expédition de STANLEY, mais aussi du fait que le voyageur avait fait appel plutôt aux gens d'affaires qu'aux apôtres de l'Évangile pour civiliser l'intérieur de l'Afrique.

STANLEY se rendit d'abord quelque temps à Madère pour se remettre de ses fatigues. De là, il fit connaître son intention de ramener personnellement les survivants de son escorte à Zanzibar par le Cap de Bonne Espérance avant de rentrer à Londres par le canal du Suez.

207. — Que fit LÉOPOLD II ? Le Roi déduisit des critiques dont STANLEY était l'objet en Angleterre, que la Grande-Bretagne délaisserait l'explorateur. Il y avait donc de la chance de se l'attacher. Il prit immédiatement des mesures pour aboucher le voyageur avant son retour à Londres. Dès qu'il connut la décision du voyageur de repasser d'abord par Zanzibar, LÉOPOLD II cherchait le moyen de ménager une rencontre entre STANLEY et des émissaires sûrs qui lui feraient des propositions alléchantes et l'inviteraient à passer par Bruxelles. Le Roi put compter en l'occurrence sur le concours empressé et dévoué de M. A. RABAUD, président de la Société de Géographie de Marseille. Il importait en effet de ne pas donner l'éveil, même pas à STANLEY, de ses intentions, [54, pp. 297-300].

208. — Tandis que STANLEY se défendait contre les accusations de cruauté qu'on avait lancées contre lui en Angleterre — il y consacra une conférence à Cap Town le 1 novembre 1877, comme nous l'apprend le *Bulletin de la Société belge de Géographie* (I, 1877, pp. 636-637) —, LÉOPOLD II fit instituer par SOLVYNS, ministre de Belgique à Londres, une petite enquête sur les antécédents

de l'explorateur. Les résultats en furent satisfaisants [54, p. 287]. Dès lors, sa résolution était prise : il ne négligerait rien pour avoir STANLEY à son service. GREINDL s'efforça en vain de modérer l'enthousiasme du Roi [35, pp. 595-596 ; 54, p. 287] ; déjà le Souverain avait conçu l'idée de réaliser avec le concours de STANLEY le plan qui, depuis le début de l'année, avait germé dans son esprit (n^{os} 130, 152, 162-169). Les circonstances lui étaient favorables, il fallait à tout prix profiter des dispositions peu sympathiques des Anglais pour l'explorateur et de leur scepticisme quant aux perspectives d'avenir que constituait le bassin du Congo pour le commerce. STANLEY en effet n'avait pu que descendre en pirogue le cours du Zaïre sans quitter ses embarcations et il avait expérimenté, même à ses dépens, le formidable obstacle qui séparait le cours supérieur du Congo de son embouchure. Plus que jamais cependant la plus grande circonspection était commandée : il ne fallait d'aucune façon laisser percer la moindre velléité de vouloir tirer un profit politique quelconque de l'exploit et de l'éventuelle collaboration de STANLEY ; car l'Angleterre veillait !

209. — L'intérêt de Bruxelles pour l'explorateur avait-il percé chez quelques personnalités britanniques ? Ou SOLVYNS employait-il discrètement ses relations pour provoquer chez quelques personnes bien choisies des initiatives conformes aux vues du Roi ? Quoi qu'il en soit, au début de novembre 1877 un membre du Parlement de Londres fit fournir au Comité exécutif de l'Association des informations très défavorables sur STANLEY [54, p. 287]. Un autre recommandait au secrétaire de la *Baptist Missionary Society* de faire connaître au Roi, par l'entremise du baron SOLVYNS, les projets de sa société au Congo [67, p. 689].

A ne pas en douter, l'exploit de STANLEY avait attiré plus particulièrement l'attention du Roi sur l'initiative

des missionnaires anglais dans le Bas-Congo. LÉOPOLD II avait tout avantage à trouver des appuis en Angleterre. Or, connaissant l'influence qui peut émaner des milieux missionnaires sur l'opinion publique en Grande-Bretagne (nos 31 et 32), il était heureux de rencontrer chez la *Baptist Missionary Society* un terrain propice à son dessein. Celle-ci craignait en effet de voir le Portugal poser des obstacles à ses efforts missionnaires et se prononçait pour ce motif contre les prétentions portugaises sur le Congo ; elle partageait également les appréhensions générales contre STANLEY [67, pp. 689-690]. Ces missionnaires protestants seraient donc très sensibles à voir l'intérêt et la sympathie que le Président de l'Association internationale africaine portait à leur entreprise et à recevoir de lui l'assurance d'un appui positif, puisque le caractère neutre international de l'Association leur garantissait une pleine liberté d'action. De là, à faire prudemment insinuer que seule l'internationalisation et la neutralisation de l'embouchure et du bassin du Congo pouvaient pacifiquement exclure le Portugal de ces parages et ouvrir à tous indistinctement ces vastes régions, il n'y avait qu'un pas. Du coup même, le Roi contribuait à ce que la *Baptist Missionary Society* n'eût « aucun désir d'encourager la campagne menée par STANLEY pour susciter l'enthousiasme britannique en faveur de son plan de conquête du Congo » [67, p. 690].

210. — En même temps qu'il cherchait à utiliser les missionnaires protestants anglais pour faire échec aux prétentions britanniques de STANLEY, LÉOPOLD II se préoccupait de leur future présence au Congo et cherchait à ne pas leur laisser le monopole de l'évangélisation de ces vastes régions. Il a dû regretter sans doute que ni Scheut ni le clergé belge ne fussent disposés à entrer dans ses vues et à entreprendre une mission « dans la partie de l'Afrique qu'il avait en vue » (n° 116) ; il a dû compren-

dre tout le tort qu'avait fait cette triste campagne de presse qui n'avait pas encore cessé en Belgique depuis l'ouverture de la Conférence géographique. Faute de trouver des missionnaires catholiques belges, il fit des propositions concrètes à M^{gr} COMBONI, lorsque celui-ci vint le voir le 1^{er} novembre 1877. Le Roi aurait voulu voir le prélat italien ouvrir une mission le long du fleuve Congo. Le Vicaire apostolique de l'Afrique centrale déclina l'offre parce qu'il désirait s'établir d'abord aux bords des grands lacs et d'autre part, il déclarait que la partie occidentale du bassin du Congo constituait une Préfecture autonome confiée aux Pères français du Saint Esprit [81, pp. 417-419 ; 57, pp. 63-64].

211. — LÉOPOLD II n'avait cessé, depuis toujours, de rappeler à ses compatriotes la devise nationale « L'union fait la force » et de leur recommander de tempérer leurs dissidences idéologiques et politiques par un esprit de fraternité nationale. Maintenant qu'il était conscient que l'avenir de la Belgique allait se jouer en Afrique et que toutes les forces de son âme étaient concentrées sur la grande entreprise congolaise qu'il préparait, plus que jamais il s'affligeait de cette étroitesse d'esprit qui divisait les Belges en deux camps à propos de l'œuvre africaine et qui empêchait de les unir dans un généreux mouvement national. Et cela sur une question qui, pour eux encore plus que pour tout autre peuple, ne devait jamais les diviser puisque la Constitution garantissait à tous le respect et la liberté de conscience et que leur Roi — qui avait juré d'observer scrupuleusement cette même Constitution — s'était mis à la tête de cette œuvre africaine, donnant ainsi à tous, croyants et non croyants, la garantie d'une ligne de conduite uniquement commandée par l'intérêt national. Il est vrai que les Belges n'étaient pas conscients à cette époque de l'importance de l'enjeu. Pour eux il ne pouvait pas être question d'assu-

rer à la Belgique une place en Afrique. L'idée même d'une acquisition territoriale au compte de la Belgique était exclue. Et qui croyait sérieusement en Belgique trouver dans les régions lointaines et sauvages de l'Afrique centrale un avenir quelconque pour le commerce et l'industrie !

C'est dans la perspective de cette triste mentalité belge de ce temps et dans la perspective de ce qu'il allait bientôt entreprendre au Congo, que nous devons comprendre les paroles que LÉOPOLD II prononça le 13 novembre 1877 dans son discours du trône lors de l'ouverture des Chambres :

« Lorsque s'agitent des questions qui divisent les esprits, n'oublions jamais les sentiments, les principes et les idées communes qui les unissent, l'amour de notre autonomie nationale, l'attachement sincère, profond et inaltérable à toutes nos libertés constitutionnelles, la ferme volonté de tous de les maintenir intactes. Ces sentiments et ces aspirations unanimes ont été notre force aux jours d'épreuve dans le passé ; ils sont aussi le gage de notre avenir ».

212. — Pour le moment, LÉOPOLD II s'appliqua à préparer le terrain à sa prochaine entreprise congolaise. En premier lieu, il s'agissait d'écartier le danger de voir l'Angleterre donner suite aux suggestions de STANLEY. Il fallait lancer une vigoureuse campagne en faveur de l'internationalisation et de la neutralisation du Congo. En France, le Roi trouva un fidèle interprète de ses vues dans A. RABAUD [54, pp. 288-292] ; BANNING y fit écho en Belgique [54, pp. 292-295]. Il est certain que LÉOPOLD II avait également en Allemagne des agents actifs qui entraient volontiers dans le courant d'idées favorables à son dessein ⁽¹⁾.

(1) Miss SLADE R. [67, p. 690, note 4] donne un extrait de la revue missionnaire anglaise *Freeman*, du 26 avril 1878 qui le fait supposer : « *One thing the Continentals, especially the Germans, have determined on that England shall not be allowed to annex the newly discovered region* ». Nous n'avons pas eu le loisir de dépouiller les publications allemandes de l'époque. Ce travail reste à faire.

En somme, il ne faisait qu'émettre à propos du Congo l'idée qu'il avait déjà fait lancer le jour même de l'ouverture de la Conférence géographique (n° 87). Il fallait cependant éviter d'éveiller en Angleterre le moindre soupçon d'une action dirigée par Bruxelles, car il était à craindre qu'on y réagît de la même façon qu'envers l'Association internationale africaine dès qu'on connaîtrait l'intention du Roi d'entreprendre quelque chose au Congo.

213. — « Nous ne rêvons que STANLEY » avait écrit GREINDL le 7 novembre 1877 [54, p. 287] et le 28 décembre il confiait à BANNING : « Sa Majesté pense beaucoup au Congo » [54, p. 301].

L'Étoile belge avait-elle eu vent des projets du Roi, ou voulait-elle sonder ses intentions ? Quoi qu'il en soit, elle prétendit le 2 décembre 1877 que le capitaine RAY-MAEKERS était parti pour l'embouchure du Congo avec mission de rejoindre l'expédition CRESPEL en refaisant à l'inverse la route suivie par STANLEY [54, p. 301]. GREINDL taxait cette nouvelle de pure fantaisie.

214. — Peut-être la feuille bruxelloise avait-elle connu l'étude à laquelle se livrait en ce moment M. E. DURR, un industriel de la capitale. Celui-ci termina le 3 décembre un *rapport sur les moyens d'établir pour l'industrie belge des relations commerciales avec la côte occidentale de l'Afrique méridionale* [57, pp. 80-85].

Il déconseillait d'ériger immédiatement des comptoirs au Congo ou sur la côte, mais proposait d'instituer une société d'exportation générale qui tâcherait de vendre directement les produits belges aux compagnies étrangères déjà établies en Afrique. Il conseillait vivement « d'expédier à la côte un industriel expérimenté pour explorer les contrées au point de vue commercial » et de préparer un corps d'agents consulaires pour ces pays.

Un grand nombre d'articles belges convenaient au commerce avec l'Afrique et DURR prédisait à l'industrie belge un brillant avenir d'affaires au Congo « pourvu que les efforts nécessaires pour atteindre ce but fussent faits ».

Le problème préoccupait le Roi. Nous ne connaissons cependant pas encore les efforts qu'il déployait à cette époque pour attirer l'attention des hommes d'affaires sur les possibilités qui s'offrirent à eux et dont il convenait de profiter.

215. — J. IRVINE (nos 153, 154, 159) de Liverpool était resté en correspondance avec BANNING, ou du moins ne perdit rien de vue de ce qui regardait l'Association internationale africaine. Ayant peut-être pris connaissance de l'information de *L'Étoile* (n° 213), et prévoyant que désormais Bruxelles allait également s'intéresser à la côte occidentale de l'Afrique, il vint de nouveau offrir les services de sa société à BANNING en décembre 1877. Il lui communiquait en même temps qu'une expédition missionnaire anglaise s'apprêtait à partir de l'Angleterre vers le Congo. Cette nouvelle retenait immédiatement l'attention de GREINDL, qui connaissait bien le voyage préparatoire qui allait être entrepris au Congo par GREN-FELL et COMBER au nom de la *Baptist Missionary Society* [67, p. 689] et qui se demandait maintenant s'il s'agissait d'une entreprise différente. Il pria BANNING de s'en informer auprès de son correspondant [54, pp. 301-302].

En effet, les GUINNESS avaient réuni à Londres un petit comité et fondé le *Livingstone Inland Mission* dont l'objectif était la pénétration missionnaire de l'Afrique par le fleuve Congo. Cette nouvelle société se mit sans tarder à préparer une première caravane et déjà en février 1878 les deux membres qui la composaient, STRÖM et GRAVEN arrivèrent à Boma [67, p. 687].

LÉOPOLD II a dû se demander si l'Angleterre n'allait

pas envoyer une même pléiade de missionnaires au Congo, comme elle avait fait pour l'Est africain et la région des Grands Lacs. La nouvelle initiative n'était-elle pas un indice que l'opinion publique britannique commençait à concevoir des visées sur le Congo missionnaires d'abord, commerciales ensuite et enfin politiques ? L'idée que la Grande-Bretagne « n'hésite guère à s'emparer à tout prix des meilleures contrées de l'univers et considère trop volontiers la plus grande partie de l'Afrique comme sa propriété » n'était pas seulement celle d'A. RABAUD [54, p. 291], mais était partagée par tous ceux qui n'étaient pas Anglais. Il fallait en tenir compte, et comme le dira le 7 mai 1878 le colonel WAUWERMAN, président de la Société de Géographie d'Anvers (*Bulletin* de cette institution II, 1877-1878, pp. 349-371) :

« Les Anglais ont revendiqué, non sans énergie, un droit exclusif de colonisation en Afrique... La plus grande prudence est commandée pour éviter une opposition déclarée ».

216. — En août 1877, la Congrégation de la Propagande de Rome avait demandé aux supérieurs des principaux instituts missionnaires travaillant en Afrique de donner leur opinion sur l'Association internationale africaine au point de vue missionnaire et de présenter des suggestions utiles qui leur semblaient en découler [81, p. 435]. Ce geste de la Propagande peut bien avoir été inspiré par un rapport qu'elle reçut des âpres polémiques qui avaient précédé le départ de la première expédition de Bruxelles et des préoccupations que les catholiques belges se formaient quant à l'esprit qui animait les émissaires de l'Association (nos 185-191, 202).

P. STORME nous fait connaître les réponses de M^{gr} LAVIGERIE datée du 2 janvier 1878 [81, pp. 436-448 et 453-462] et de M^{gr} COMBONI, datée des 15 et 19 janvier 1878 [81, pp. 449-453 et 83^{bis}].

217. — Le prélat français estime que l'œuvre internationale des stations a été conçue en fonction d'une idée politique et qu'elle prépare une prise de possession de l'Afrique. Selon lui, LÉOPOLD II n'est qu'un homme de paille dont se servent l'Angleterre et l'Allemagne, deux pays protestants, pour écarter de l'Afrique centrale, au moyen de l'Association internationale, la France, l'Autriche et les autres pays catholiques. Il affirme aussi que l'œuvre est d'inspiration protestante et maçonnique, dirigée contre les missions catholiques qu'elle ne combattra pas ouvertement, mais qu'elle s'efforcera d'entraver sournoisement.

On peut bien attendre quelque soutien de la part de LÉOPOLD II, mais son rôle dans l'œuvre est plutôt purement nominal et figuratif. Les déclarations officielles de l'Association ne sont nullement contraires aux missions catholiques, les statuts et résolutions permettent même d'entrevoir une certaine aide matérielle ; mais M^{sr} LAVIGERIE y voit plutôt une manœuvre pour abuser les souscripteurs catholiques. Quant aux missionnaires, ils ne doivent pas rompre ouvertement avec l'Association, ni s'y fier.

L'évêque d'Alger se demande ensuite s'il faut se borner à observer et à suivre le mouvement ou bien le précéder et reprendre sur un pied missionnaire et dans un esprit catholique l'idée et le plan d'action de l'Association internationale. Il se prononce pour cette dernière solution et il développe dans la deuxième partie de son mémoire un vaste programme d'occupation missionnaire des contrées que l'Association s'est assignée comme champ d'action. Ce gigantesque effort, pour être fécond, devra être combiné et sa direction être concentrée entre les mains d'un seul homme. En somme, l'auteur du mémoire se présentait indirectement lui-même et son institut pour réaliser ce programme, ayant indiqué que les congrégations missionnaires travaillant de vieille date

en Afrique manquaient de ressources et de personnel pour s'éloigner des côtes où elles ne suffisaient même pas au travail apostolique.

218. — Bientôt se joindra dans l'esprit de M^{gr} LAVIGERIE ce qu'il appelle lui-même dans une lettre du 25 mars 1879 : « mon dessein secret de tenter de fonder un royaume chrétien au centre de l'Afrique équatoriale » [2, II, p. 69]. Cette idée ne se fit pas jour au début de 1878 ; l'historien se demande toutefois si, dès cette époque, le prélat ne cherchait pas seulement à organiser une action catholique et civilisatrice parallèle à celle de l'Association internationale, mais s'il ne conçut pas en même temps le projet de faire échec sur le terrain politique au dessein secret qu'il attribuait à l'Association internationale. Il voulait empêcher sans doute que l'Angleterre et l'Allemagne seules s'emparassent de l'Afrique et il rêvait de réaliser par lui-même les grandes idées qui, depuis 1867, guidait son inlassable activité missionnaire (n^o 196).

Mais M^{gr} LAVIGERIE se trompait en pensant que le dessein politique que contenait l'Association internationale était celui de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne ; il était celui de LÉOPOLD II et de lui seul. Et ainsi, l'archevêque d'Alger se constituait en réalité comme concurrent de LÉOPOLD II en tant que civilisateur de l'Afrique et en tant que « fondateur d'empire » [3, II, p. 69], comme plus tard, en 1888, en tant que libérateur de l'Afrique [60, p. 229].

De son côté, comme les documents d'archives en témoignent, LÉOPOLD II, dès qu'il connut l'action de M^{gr} LAVIGERIE, la jugera de cet angle et sous ce triple aspect. A notre avis, dès 1878, le Roi a pensé ce qu'il écrira le 20 juillet 1888 dans une lettre à LAMBERMONT : « Je tiens beaucoup à éviter l'ingérence fort remuante du Cardinal sur le Congo » [60, p. 229]. Il employera toutes les res-

sources de sa diplomatie pour arriver sans heurts à ce résultat, cherchant non pas à combattre ouvertement l'action du prélat français, mais à la neutraliser et, si possible, à la contrôler et à l'éloigner du Congo.

219. — La réponse de M^{gr} COMBONI était conçue dans un tout autre esprit. Il admirait le Roi des Belges et louait hautement ses bonnes intentions et l'excellence des vues royales. Il regrettait cependant la mentalité anticatholique des loges belges qu'on tentait de faire prévaloir parmi les agents de l'Association, alors qu'il estimait — et le Roi partageait ses vues — que l'œuvre civilisatrice ne pouvait porter des fruits durables et bienfaisants pour les populations indigènes qu'avec le concours des missions religieuses catholiques. Enfin il estimait que les missions catholiques ne devaient pas, pour le moment, coopérer avec les expéditions envoyées par l'Association internationale en Afrique, si ce n'est que pour secourir les malades et les nécessiteux ; le mieux serait d'attendre que les envoyés de l'œuvre aient pu constater sur place les bienfaits des missions chrétiennes et qu'ils aient expérimenté l'insuccès de leurs efforts areligieux [81, pp. 449-453].

220. — Le 13 janvier 1878, au soir, GREINDL et SANFORD rencontrèrent STANLEY à Marseille et lui transmièrent l'invitation du Roi à passer par Bruxelles avant de rentrer à Londres et lui firent les premières avances pour le gagner à prêter ses services à une grande entreprise internationale africaine sous l'égide de LÉOPOLD II [84, pp. 168-169 ; 85, p. 62]. STANLEY refusa sous prétexte de fatigue et de besoin de repos, mais « en réalité, il préférait trouver en Angleterre son appui » [70, II, p. 164]. Une tradition orale fait état d'une intervention anglaise auprès de l'explorateur avant que les émissaires du roi eussent pu l'approcher [57, pp. 86-89].

221. — A Marseille, STANLEY tint une conférence dans laquelle il s'efforça de réagir contre les critiques que lui avaient adressées les milieux missionnaires britanniques. Il soulignait le concours indispensable de l'action missionnaire pour régénérer l'Afrique et y abolir la traite (*Le Journal de Bruxelles* 21-1-1878). Il ne parviendra cependant pas à redresser l'opinion publique anglaise en sa faveur.

222. — De Marseille l'explorateur se rendit à Paris le 15 janvier. On l'avait prié de garder le secret sur l'invitation du Roi, et d'autre part, il n'est peut-être pas exclu que STANLEY ait d'abord accepté de se rendre à Bruxelles, mais qu'une influence quelconque l'en détournât à Marseille ou à Paris (n° 220). Quoi qu'il en soit, dès le 18 janvier, *L'Étoile belge* et à sa suite plusieurs journaux de la capitale belge signalèrent la prochaine arrivée du voyageur à Bruxelles [54, pp. 304-306]. « Il faut que Stanley ait bavardé » écrit GREINDL à SANFORD [84, p. 169]. L'explorateur ne se rendit pas à Bruxelles et quitta Paris pour Londres le 22 janvier, non semble-t-il, sans avoir promis de venir discuter à Bruxelles les propositions qu'on lui avait faites, si, après, le 15 mai, date probable de la parution de son livre, il n'était pas engagé ailleurs (n° 230).

223. — Ce fut un demi-échec pour le Roi. STANLEY allait-il lui échepper ? LÉOPOLD II ne désespérait pas. Le 31 janvier GREINDL écrivit encore à SANFORD que le Roi désirait que s'il rencontrait par hasard BENNETT, le patron américain de STANLEY, il pouvait lui parler « dans le sens de nos conversations de Marseille, sans marquer trop d'empressement » [84, pp. 189-170].

224. — STANLEY, arrivé en Angleterre, entreprit sans tarder une grande campagne pour gagner le monde

gouvernemental et commercial à ses vues. Vains efforts ! On le prit pour un Don Quichotte, un aventurier, un flibustier ! Il ne reçut ni aide ni encouragement [70, II, p. 163]. A Bruxelles on suivait avec grande attention les efforts de propagande de STANLEY et les réactions du public britannique. « On le boude à Londres » écrivait BANNING à GREINDL le 26 janvier 1878 [54, p. 307]. Dès lors, LÉOPOLD II dut être certain que tôt ou tard l'explorateur lui reviendrait !

225. — Le secrétaire général de l'Association internationale fit part à BANNING de ses soucis le 26 janvier 1878 :

« Je suis ennuyé de la séance publique du 1 mars. Personne ne soulève aucune question. Si aucun de mes collègues ne se ravise d'ici au 1^{er} février, cela va être prodigieusement ennuyeux. Je me creuse la tête pour allonger l'ordre du jour et je ne trouve rien » [47^{ter}].

C'est que le 1^{er} mars devait avoir lieu la réunion statutaire du Comité national belge. L'intérêt de l'opinion publique pour l'œuvre internationale scientifique et civilisatrice, même après le départ de la première expédition, semblait fléchir en Belgique.

Des événements douloureux allaient bientôt procurer à GREINDL des soucis bien plus ennuyeux encore. Pendant que le Roi et la Reine se trouvaient en Allemagne — ils ne rentreront que le 24 février — arriva à Bruxelles le 17 de ce mois la triste nouvelle de la mort de deux membres belges de l'expédition. Le D^r MAES y était décédé à Zanzibar le 14 janvier et dix jours plus tard y succomba le capitaine CRESPEL.

On en fut consterné en Belgique. Le 21 février eut lieu une soirée à la Société belge de Géographie (*L'Étoile* du 21 février). L'idée courait que cette institution allait faire célébrer un service religieux à Sainte Gudule en mémoire des deux voyageurs. Sur quoi les journaux

libéraux de la capitale (*L'Étoile* du 23 février, *La Chronique* du 25 et *L'Écho de Bruxelles* du 26 février) firent connaître le testament fait par CRESPEL le 10 octobre 1877, cinq jours avant son départ pour l'Afrique, et confié par lui à la loge des Vrais amis de l'Union. L'officier répudiait à sa mort les cérémonies de tout culte religieux [60, p. 19, note 32]. L'impression produite par cette publication fut des plus pénibles. Les journaux catholiques réagirent immédiatement [60, p. 20, note 33]. Ils voyaient dans ce fait la confirmation de leurs appréhensions sur l'esprit anticatholique de l'œuvre internationale, ils reprochaient à l'Association le choix du chef de la première expédition, ils représentaient le Roi comme ayant été mystifié et retiraient pratiquement leur sympathie à l'Œuvre internationale.

Ce triste incident se produisit alors qu'il était impossible de remettre la séance publique du Comité belge. Il fallait y faire allusion. Le baron D'ANETHAN, vice-président, s'en chargea. Il le fit en des termes prudents :

« Le Roi, avec une pieuse sollicitude, a fait célébrer hier à Hasselt un service funèbre pour le repos de l'âme de M. Maes. Son intention était de faire la même chose pour M. Crespel, mais il en a été empêché par la publication d'un document qui a révélé une situation que le Roi ignorait » (1).

(1) *Le Journal de Bruxelles* (2 mars 1878) d'après le rapport de son reporter qui assistait à la séance à laquelle la presse avait été conviée (*Le Journal de Bruxelles* du 7 mars). *Le Précurseur* du 2 mars, *L'Indépendance* du 3 mars donnent une version substantiellement identique. *Le Moniteur* du 2 mars disait simplement : « M. le baron d'Anethan, en quelques paroles émues, a payé un juste tribut de regrets à la mémoire de MM. Maes et Crespel décédés récemment à Zanzibar ». *L'Écho de Bruxelles* du 3 mars reprit cette version, tandis que *L'Étoile belge* du 3 mars écrit : « Le Roi a fait célébrer un service funèbre à la mémoire de M. Maes. Il en eut fait autant pour M. Crespel, s'il n'avait pas manifesté son intention de mourir en dehors de toutes cérémonies officielles (*sic*). »

Ces versions divergentes excitaient la verve des journalistes ultramontains, ils exhortaient « les organisateurs de l'exploration africaine... à en finir une bonne fois avec les équivoques » (*Le Courrier de Bruxelles* du 3 mars) et « ces jeux de balançoire et de bascule — qui pour avoir peut-être quelque utilité dans la mécanique constitutionnelle du royaume de Belgique, n'en sont pas moins parfaitement ridicules quand il s'agit de civiliser un peuple » (*La Cloche* du 10 mars).

Dans le rapport qu'il lut à cette séance du 1^{er} mars, GREINDL résumait les événements relatifs à l'expédition est-africaine et mentionnait les projets d'exploration français et allemands. Il remercia également les publicistes belges et étrangers qui avaient prêté leur concours à l'œuvre, laissant à chacun d'eux toute la responsabilité des idées émises. Et *La Chronique* du 3 mars note à ce propos :

« L'orateur insiste sur ce point : « Les seules idées que nous puissions faire nôtres sont celles qui se trouvent être conformes au programme du 20 juin 1877 ».

C'était une déclaration nette pour signifier à tous, catholiques et libéraux, combien vaines étaient leurs appréhensions dès qu'elles se fondaient sur l'opinion d'un publiciste quelconque ou même sur les déclarations d'ensemble d'une presse, de quelque couleur qu'elle fût. L'œuvre internationale africaine — et donc le Roi — entendait rester fidèle au programme qu'elle s'était tracé à elle-même.

Ce malheureux incident acheva cependant de rendre l'œuvre internationale africaine moins populaire en Belgique et de la discréditer auprès des populations catholiques belges. Bientôt le bouleversement de la vie politique intérieure, l'avènement des libéraux au pouvoir

De son côté, *La Chronique* du 2 mars fit observer que si la phrase ambiguë de D'ANETHAN signifiait « que le Roi ne savait pas que CRESPEL fût libre penseur, c'est bien ; si, au contraire, cela veut dire que, dorénavant le Roi se préoccupera de connaître les opinions religieuses ou philosophiques des explorateurs envoyés en Afrique, c'est tant pis ».

Un correspondant bruxellois du journal parisien *Le Français* fit remarquer à juste titre, que toute cette agitation autour de la tombe des deux premiers explorateurs belges avait été considérée « comme un acte de haute inconvenance à l'égard du Roi » (*La Cloche* du 10 mars 1878). Elle fut en outre parfaitement inutile. CRESPEL depuis son arrivée en Afrique n'avait en rien fait montre de ses sentiments antireligieux, il avait agi avec un parfait loyalisme envers M. MAES, s'était empressé dès son arrivée de rendre visite aux missions établies à Zanzibar conformément aux instructions du Roi (*La Cloche* du 10 mars). Enfin lui-même était mort après s'être réconcilié avec l'Église et rejeté son testament du 10 octobre [60, p. 20, note 33].

et l'esprit d'intolérance de la nouvelle législature consommèrent l'indifférence et le manque de sympathie de la majorité des Belges pour l'œuvre africaine. Si GREINDL avait pu exalter à la séance du 1^{er} mars 1878 du Comité belge le concours généreux de ses compatriotes à l'œuvre, STRAUCH; qui lui avait succédé entretemps, devait avouer dans son rapport du 1^{er} mars 1880 « que les recettes de la première année avaient été quatre fois plus fortes que celles de 1878 ou 1879 » [85, pp. 53-54]. L'intérêt que l'opinion libérale portait à l'œuvre était d'ailleurs plutôt d'ordre idéologique, à tendance négative et ne cherchait qu'à en éloigner les éléments de droite.

226. — PIE IX était mort le 2 février 1878 et Sa Sainteté LÉON XIII lui succéda le 20 de ce mois (1). Quatre jours plus tard le nouveau Souverain Pontife signa les documents de la Propagande qui nommaient M^{gr} LAVIGERIE Délégué Apostolique de l'Afrique équatoriale et confiaient à son Institut des Pères Blancs d'Alger l'érection de quatre missions à l'intérieur du continent noir. La nouvelle en fut publiée le 22 mars [2, II, pp. 13-20 ; 81, p. 462].

Dès que le Roi eut connaissance de cette nouvelle, il chargea le lieutenant WAUTERS, qui avait été désigné pour aller rejoindre le lieutenant CAMBIER resté seul de la première caravane, de faire savoir aux nouveaux missionnaires qu'il rencontrerait certainement sur sa route [...],

« [...] que le roi des Belges avait été heureux d'apprendre la nouvelle de la fondation de leur mission dans l'Afrique équatoriale, qu'il serait heureux d'entrer en relations avec leurs missionnaires et qu'il ferait en sorte de leur rendre service » [81, p. 476].

(1) Le nouveau Pape était personnellement très sympathique à l'œuvre du Roi [57, pp. 65-66].

Il avait également chargé cet officier de remettre aux Pères du Saint Esprit de Zanzibar une chasuble et d'autres ornements liturgiques pour leur permettre de célébrer un service religieux solennel si un membre belge des expéditions de l'Association internationale venait à mourir [81, p. 476].

Les journaux de droite en Belgique firent connaître avec empressement le départ prochain des missionnaires de M^{gr} LAVIGERIE. Le mois suivant, les organes de l'ultramontanisme exaltaient surtout la mission du Zambèze confiée au P. DEPELCHIN s. J. [60, pp. 20-24] comme « l'œuvre catholique belge de l'Afrique centrale » et ils soulignaient le contraste de cette nouvelle entreprise « toute chrétienne » avec l'œuvre internationale, qu'ils stigmatisaient comme « purement laïque » [60, p. 21].

En mars 1878, M^{gr} LAVIGERIE avait quitté Alger pour se rendre en France, en Belgique, puis à Rome. Il passa par Bruxelles au début de mai et y eut un long entretien avec le Roi (*La Cloche* du 5 mai 1878) et le baron GREINDL [60, p. 23]. Il écrivait de Liège au P. CHARMETANT, son procureur à Zanzibar, « qu'il venait de se rendre favorables le roi des Belges et le secrétaire de l'Association : des ordres avaient été donnés à ses agents pour favoriser la nouvelle mission en Afrique » [2, t. II, p. 21]. Le prélat avait attiré l'attention du Roi sur les difficultés énormes de l'œuvre africaine, tandis que LÉOPOLD II avait assuré l'évêque de sa foi dans la réussite [60, pp. 21-22 ; 55, pp. 209-210].

227. — Dans certains milieux belges, l'initiative africaine du Roi avait créé non pas un courant d'idées d'expansion commerciale, mais certains efforts pour attirer l'attention sur les perspectives d'expansion que l'action royale ouvrait au commerce et à l'industrie du pays. Le lieutenant REUTER (n^o 142) continuait sa propagande pour une colonie belge du continent noir. Il présenta en

février 1878 à la Société de Géographie d'Anvers une étude intitulée : « *Colonies nationales dans l'Afrique centrale sous la protection de postes militaires* » [52]. La publication n'en fut pas agréée. L'auteur ne se découragea pas et fit paraître chez DEHOU à Bruxelles son travail ainsi qu'une autre brochure intitulée : « *De l'acclimatation des Belges dans l'Afrique centrale* » [51].

Il est le premier de l'époque, à notre connaissance, à rattacher l'initiative africaine du Roi aux discours et idées du duc de Brabant. Pour REUTER l'intérêt économique de la Belgique demandait de créer une colonie en Afrique, des expéditions scientifiques ou des missions religieuses ne pouvant suffire.

Cette insistance de l'officier venait bien mal à propos, elle était de nature à dérouter l'opinion publique tant en Belgique qu'à l'étranger sur le but poursuivi par l'Association internationale et par la nouvelle entreprise que le Roi méditait. Aussi, le *Bulletin de la Société belge de Géographie* (t. II, 1878, pp. 419-421) crut-il bon de mettre le public en garde contre pareilles utopies et de définir clairement le but humanitaire, scientifique et commercial « des explorations africaines poursuivies dans ces derniers temps » [57, pp. 408-417]. D'ailleurs le lieutenant REUTER était seul à défendre publiquement pareil projet.

228. — D'autres publicistes et conférenciers, comme un certain FRÉDÉRIX (*Le Journal de Bruxelles* de 21 février 1878), poussaient les hommes d'affaires et du gouvernement à étudier l'extension des relations commerciales directes de la Belgique avec les pays d'outremer et soulignaient la nécessité d'établir des consulats dans ces contrées lointaines afin de renseigner le commerce sur les possibilités concrètes qu'il pouvait y trouver.

M. Ch. d'HANE STEENHUYSE donna le 9 avril 1878 une conférence sur le même sujet à la Société belge de Géo-

graphie à Bruxelles insistant en outre sur la nécessité de rétablir une marine de l'État pour aider à la renaissance de la marine marchande, et sur l'opportunité de favoriser l'émigration et même la colonisation [12, t. II, pp. 40-42].

WAUTERS A. J., dans l'assemblée générale du 23 avril 1878 de cette même institution fit remarquer que le Gouvernement fit de louables efforts pour favoriser l'expansion de notre commerce national, mais que le secteur privé restait misérablement en défaut par manque d'intérêt et d'esprit d'initiative. Il estima que le développement des études géographiques pouvait remédier à ce lamentable état d'esprit [12, t. II, 1878, pp. 59-60].

Le Bulletin des deux sociétés de Géographie en Belgique, créées peu de temps avant à Anvers et à Bruxelles à l'époque de la Conférence de septembre 1876, n'omettait cependant aucune occasion d'attirer l'attention de leurs lecteurs sur l'Afrique, en sorte que M. DU FIEF, secrétaire général, dans le rapport qu'il lut le 23 avril à l'assemblée générale de la société bruxelloise, crut nécessaire de réagir contre l'opinion de ceux qui disaient que l'Afrique occupait une place trop étendue dans le Bulletin de cette institution [12, t. II, 1878, p. 51]. Ce qui prouve bien que la masse même des hommes s'intéressant à la géographie en Belgique, ne partageait pas l'intérêt et l'enthousiasme du Roi pour le continent noir !

229. — LÉOPOLD II a dû se préoccuper d'autant plus de l'intérêt que les autres puissances commençaient à porter à l'Afrique.

A la Conférence de septembre 1876, les délégués étrangers avaient insisté sur le fait qu'en dehors des obligations contractées envers l'Association, chaque nation se réservait le droit d'agir dans son intérêt propre, et en dehors de l'action et de la surveillance de l'Association internationale [54, p. 320]. Or, l'Angleterre et le Portugal

avaient déjà envoyé des expéditions nationales en Afrique ; la France venait de voter un crédit de 100.000 fr. pour une expédition dans l'Afrique centrale à confier à l'abbé DEBAIZE. Et comme nous l'apprend le *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille* (II, pp. 90-110), M. G. PERIN, qui en avait fait la proposition, avait dit sans ambages :

« L'intérêt scientifique d'un pareil voyage est démontré surabondamment ; mais à côté de l'intérêt scientifique, il y a un intérêt pratique économique : car, en ce moment, on songe non plus seulement à pénétrer au cœur de l'Afrique pour en rapporter des échantillons de sa faune et de sa flore, mais avec la pensée de coloniser cet immense continent, dont la superficie, encore inexploree, est d'environ 4 millions de kilomètres carrés. Pourquoi ne coloniserait-on pas ces pays comme on a colonisé l'Amérique et l'Australie ? De là est née la grande et belle idée d'une association internationale, à l'initiative de Léopold II, Roi des Belges ».

Les deux sociétés allemandes d'exploration africaine s'étaient fondues en une seule en avril 1878 pour former l'*Afrikanische Gesellschaft in Deutschland*, et cette nouvelle institution se préparait à envoyer en Afrique une expédition qui dirigerait ses efforts spécialement vers le développement des entreprises commerciales [54, p. 321 et 85, pp. 50-51].

NACHTIGAL y dut réagir contre la tendance de certains milieux qui poussaient vers la création d'une colonie en Afrique. Heureusement pour LÉOPOLD II, le chancelier BISMARCK n'en voulait pas entendre parler [57, pp. 114-118].

En Italie, un comité national avait été constitué en juillet 1877, mais on s'y occupait maintenant de jeter les bases d'une société qui fonderait un établissement commercial, sinon une colonie dans le Shua [54, p. 321].

A côté de cette activité particulariste, les nations associées à l'œuvre internationale se montraient très parcimonieuse dans leur contribution à fournir la caisse commune [85, pp. 50-53].

230. — Dès le début de mai 1878, le Roi entrevit que STANLEY, devant l'insuccès complet de sa campagne de propagande en Angleterre, ne tarderait plus longtemps à se souvenir des propositions qui lui avaient été faites à Marseille en janvier dernier ⁽¹⁾. Dès lors, il se mit à étudier la formule qu'il donnerait à l'entreprise nouvelle. Le temps pressait.

Nous ne sommes qu'imparfaitement documentés sur les délibérations du Roi avec ses collaborateurs immédiats durant les semaines qui ont précédé la venue de STANLEY à Bruxelles. Un passage équivoque des notes de BANNING [77, p. 34] y fait allusion ; nous possédons en outre une lettre de GREINDL au Roi datée du 12 mai [35, p. 596 ; 54 pp. 307-312], un rapport non daté du même au Roi [54, p. 312-317], une note autographe du Roi, malheureusement incomplète et non datée [17, pp. 557-558 et 591-592 ; 57, pp. 90-101], le manuscrit d'une étude de BANNING sur le Cameroun considéré comme base d'opération d'une entreprise d'exploration et de colonisation qu'il termina le 30 mai 1878 [54, pp. 332-344] et enfin une lettre de LAMBERMONT au Roi datée du 11 juin 1878 et accompagnée d'une longue note qui porte la date du 10 juin [54, pp. 317-332].

Ces pièces apportent des éléments nouveaux et démontrent que cette période a été cruciale pour le Roi. LÉOPOLD II était impatient d'agir, inquiet de ce que les autres nations pouvaient bien avoir en vue ; il était encore incertain dans le choix de la voie à suivre et se trouvait en présence de deux opinions totalement diffé-

(1) Il semble même que GREINDL et SANFORD étaient convenus avec STANLEY en janvier 1878 que l'explorateur attendrait la parution de son livre avant de se rendre à Bruxelles pour discuter éventuellement son engagement au service du Roi. Il a dû donner le 15 mai comme date ultime de cette visite, ainsi qu'il semble ressortir de la lettre de GREINDL à SANFORD en date du 27 mai 1878, où nous lisons : « Le 15 mai est passé depuis douze jours et nous n'entendons parler ni de Stanley ni de son livre ; celui-ci n'est pas même encore annoncé en librairie. Le Roi a écrit à Solvyns de s'enquérir du motif de ce retard et de faire entendre à Stanley que s'il tarde trop nous engagerons un autre explorateur » [84, p. 170].

rentes chez ses conseillers. Il a sans aucun doute connu des heures d'hésitation. Peut-être a-t-il été sur le point de s'engager dans une voie analogue à celle des autres puissances, mais son sens inné de la diplomatie s'y opposait. Il consulta, discuta, fit des objections... pour prendre enfin une décision personnelle qui aboutira à la fin de l'année à la formule du Comité d'Études du Haut-Congo.

231. — Nous n'avons pas pu trouver un témoignage direct d'une participation de BANNING à ces délibérations et consultations, aucune note ou indication d'audience ne se rapporte à cette période. Seul le passage de ses souvenirs [77, p. 34] nous renseigne qu'à l'encontre du D^r NACHTIGAL (n^o 177) il était convaincu qu'il fallait agir à la côte occidentale sur un plan national. Il avait préparé une longue étude sur le Cameroun et il eut un entretien prolongé avec le Roi sur ce thème ⁽¹⁾.

La lettre du 12 mai 1878 de GREINDL laisse cependant entendre que dès cette date déjà se fit sentir chez le Roi l'influence des idées de BANNING, non pas quant au choix du Cameroun — puisque pour LÉOPOLD II il ne put s'agir que du Congo — mais quant au caractère à donner à l'entreprise nouvelle et quant à l'attitude à adopter envers l'Association internationale.

D'autre part, comme nous l'avons remarqué précédemment (n^o 158, 161), BANNING a été en relations directes avec le Roi en mai 1877 lorsque le Souverain conçut l'idée d'élargir le programme de l'Association africaine à soumettre à la Commission internationale. En mai 1878, LÉOPOLD II ne fait en somme qu'appliquer à l'entreprise projetée de STANLEY les dispositions qu'il avait envisagées en mai de l'année précédente (n^o 165).

(1) Faut-il y rattacher le voyage d'A. BURDO au Niger-Bénoué en compagnie de l'expédition française dirigée par DE SÉMÉLÉ (avril-décembre 1878) ? Voir [44 ter] du 16-2-1879, p. 4278, [7 quater et 93 bis].

BANNING propose dans son mémoire de combiner l'exploration scientifique avec des projets de colonisation et d'organiser une expédition nationale. Les statuts de l'Association ne s'y opposent pas ; aucune objection de principe n'est à prévoir des étrangers qui se sont déjà tous engagés dans cette voie ; l'affaire rencontrera quelque opposition de certains souscripteurs belges, mais elle sera largement compensée par de nouvelles adhésions. Il conseille en outre de transformer progressivement l'organisation de l'Association internationale en minimisant l'action et le rôle du Comité exécutif et en acceptant le principe de la nationalisation des expéditions et des stations dans le sens qu'il avait déjà préconisé avant la Conférence de septembre 1876 (n^{os} 74, 77, 82, 85). Enfin il suggère de constituer une société d'exportation qui s'établirait dans les postes fondés par le Comité national de l'œuvre. Dès que le succès de l'entreprise serait assuré, l'État belge devrait reprendre les stations et en faire une colonie nationale.

Rien n'indique cependant que sur ce dernier point le Roi suivit son conseiller, comme nous le verrons ultérieurement (n^{os} 241, 243).

232. — Deux questions se posaient à LÉOPOLD II : quelle marche à suivre pour négocier avec STANLEY ? et quelle forme à donner à l'entreprise qui lui serait confiée ? Le Roi adressa une note à GREINDL à ce double sujet. Faut-il voir dans le document que nous analysons plus loin (n^o 235), le texte de cette note royale ? C'est possible, mais nullement certain, car elle peut aussi bien avoir été écrite par le Souverain après la réception du rapport de GREINDL (n^o 234). Quoi qu'il en soit de la chronologie de ce document — question impossible à résoudre pour le moment — il reste que ces pièces authentiques nous livrent la pensée du Roi, de GREINDL et de LAMBERMONT, et que la lettre de ce dernier datée du

11 juin prouve qu'au jour même de l'arrivée de STANLEY à Bruxelles, le Roi ne s'était pas encore arrêté à une solution définitive.

Il était évident pour GREINDL que le Roi cherchait à travailler au Congo avec STANLEY sous le couvert de l'Association internationale sans cependant vouloir placer cette nouvelle entreprise sous le contrôle de cet organisme international. Le secrétaire général du Comité exécutif trouve cette combinaison trop risquée. C'est pourquoi il pose au préalable une question de principe : faut-il communiquer le projet au Comité et essayer d'obtenir son accord à ce que l'exécution du projet se fasse sous le nom de l'Association ? Le Roi agira-t-il en dehors du Comité, se bornant à lui offrir des stations sans lui dire dans quel but elles sont établies ? Ou bien exposera-t-il entièrement la situation au Comité et n'agira-t-il isolément que sur le refus du Comité d'accepter le programme arrêté entre le Roi et STANLEY ?

GREINDL se prononce personnellement contre la première solution, celle qui correspond aux idées de BANNING. Il prévoit des grandes difficultés à l'étranger et en Belgique et trouve cette manière d'agir extrêmement préjudiciable à l'œuvre internationale et aux intérêts personnels du Roi. Dans le cas où elle viendrait à prévaloir, il préfère ne pas suivre le Roi dans cette voie et se retirer de l'œuvre. Il se tient cependant à la disposition du Souverain pour traiter jusqu'au bout l'affaire avec STANLEY dans le sens que décidera le Roi.

233. — Grave décision de GREINDL. Il quittera effectivement son poste de secrétaire général à la fin de l'année. Quelles raisons majeures l'ont amené à prendre cette solution ?

Voyait-il le Comité exécutif réduit à un rôle purement figuratif et préférait-il de ce fait rentrer dans la carrière active ? Était-il froissé de voir prévaloir chez le Roi

l'influence de BANNING et voulait-il faciliter au Roi le choix de ce collaborateur plus apte à exécuter ses desseins ? Ne voulait-il pas être mêlé aux combinaisons financières et à l'affaire de la loterie que LÉOPOLD II préparait à Paris [57, p. 93] ? Comptait-il signifier au Roi par cet acte l'extrême danger de la nouvelle voie dans laquelle le Souverain semblait vouloir s'engager ? Seul GREINDL peut nous le dire. Peut-être qu'un jour des pièces d'archives nous éclaireront parfaitement sur cette question.

234. — Nous ne connaissons pas le projet de négociation de GREINDL annoté par le Roi que celui-ci chargea le secrétaire général de soumettre à LAMBERMONT. L'avis de ce dernier fut consigné par GREINDL dans un rapport au Roi dont la copie ne porte malheureusement pas de date. Le plus sage des diplomates belges cherchait un compromis entre les deux combinaisons dont avait parlé GREINDL.

Il estime que l'intérêt du Roi et de la Belgique demande de ne pas laisser tomber l'Association internationale. C'est pourquoi il propose d'agir de concert avec le Comité exécutif de cet organisme. On soumettrait à celui-ci les projets concertés avec STANLEY en faisant bien la distinction entre l'établissement de stations et le développement qui conviendrait d'y joindre. Il est entendu que la direction de la nouvelle entreprise reste en toute hypothèse entre les mains du Roi. Si le Comité accepte de s'occuper des stations mais non pas de l'ensemble de l'entreprise, alors le Roi conserve sa liberté d'agir ; si le Comité tient à garder une sorte de vue sur le tout, alors aussi l'avenir est assuré :

« La direction restant entre les mains de Votre Majesté, l'administration centrale étant à Bruxelles, l'argent venant de Votre Majesté, les achats étant faits en Belgique, en un mot, le personnel et le matériel de l'entreprise étant belges, le Roi en aura fait, au point de vue belge,

tous les avantages qu'il serait dangereux de stipuler en droit. Avec le temps, l'entreprise deviendra, par la force des choses, belge de nom comme de fait ».

II Cette solution aurait encore l'avantage de ne pas effrayer la mentalité anticolonialiste des Belges ; l'entreprise, si elle se présente sous le drapeau international, aurait beaucoup de chance d'être bien accueillie ; présentée « sous un jour trop exclusivement belge », elle soulèverait des résistances certaines.

235. — Le Roi ne se rend pas à ce raisonnement. Pour lui son objectif final compte avant tout : assurer d'une manière ou de l'autre le développement extérieur de la Belgique. Or, il admet la faillite de sa première combinaison : par l'Association internationale il n'arrivera pas à son but. Il doit avoir eu la conviction que les puissances étrangères cherchaient à l'écartier de l'Afrique par le truchement de l'Association internationale. Elles organisaient en toute indépendance des expéditions en dehors du Comité exécutif et établissaient partout où bon leur semblait des stations nationales et commerciales, noyaux de leur futures colonies, tandis que le Roi serait dans l'impossibilité d'agir à sa guise et resterait toujours sous le contrôle du Comité exécutif ! N'était-ce pas se condamner soi-même à se voir couper l'herbe sous les pieds ? Le Comité exécutif devenant un obstacle à son dessein, le Roi veut s'en libérer avec élégance.

Dans une longue note il précise sa position. Il sait qu'il est de son intérêt de faire durer l'Association internationale et que la vie de celle-ci dépend uniquement de sa propre libéralité. Il songe au moyen de stimuler le zèle des autres nations pour l'œuvre en reprenant les suggestions de sa lettre du 30 mai 1877 à GREINDL (n° 162), c'est-à-dire qu'il propose de mettre l'Association en état de subsidier largement les entreprises des comités nationaux étrangers. Par ce moyen, il compte

faire bien accueillir par eux sa nouvelle entreprise. Il veut confier à STANLEY « un établissement belge » dans le cadre de l'Association internationale et dans l'esprit de la note du 30 mai 1877 (n° 162). Voici la formule qu'il propose. Le secrétaire général de l'Association internationale annoncerait qu'il a rassemblé en Belgique de l'argent qui ne lui a été confié qu'à la condition d'être consacré à fonder un établissement sur le Congo par les soins de STANLEY, établissement qui devrait contenir une station de l'Internationale. N'est-ce pas une application du cas hypothétique qu'il avait déjà touché dans sa note confidentielle aux délégués belges au mois d'août 1876 (n° 75) ? Étonnant esprit de suite des combinaisons royales !

Il prendrait STANLEY à son service personnel, lui fournirait 100 mille dollars par année durant cinq ans pour rayonner de l'établissement fondé sur le Congo « le plus loin possible sur et autour de ce fleuve ». Et le but poursuivi par le Roi — il le dit sans réticence — n'est autre que de se procurer « une possession africaine » (1).

236. — Le Roi parle « d'un établissement belge ». Il ne s'agit pas ici d'une entreprise faite sous la protection et avec le concours du Gouvernement belge, mais bien d'une expédition dont le Roi en personne porterait tous les frais et assumerait la direction. Elle est dite belge pour signifier qu'elle n'est pas à confondre avec les expéditions antérieures envoyées au Tanganika par l'Est par le Comité exécutif au nom de l'Association internationale, et qu'elle est à considérer en quelque sorte sur le même pied que les expéditions envoyées récemment

(1) Cette note du Roi, antérieure à la visite de STANLEY à Bruxelles puisque LÉOPOLD II y écrit : « si Stanley plaît », nous semble contredire deux opinions de notre savant confrère, M. STENGERS [79, pp. 924-925] qui estime « que Stanley, qui était parti pour l'Afrique avec une mission limitée géographiquement à la région du Bas et du Moyen-Congo, s'est vu soudain, ... au début de 1881, communiquer des plans extraordinairement plus ambitieux. On lui demande soudain...

par différents pays membres de l'Association internationale. De quel organisme procédera cette nouvelle entreprise « belge » ? Sur ce point la note du Roi reste muette.

237. — Quelle est la signification précise de l'expression « nous procurer une possession africaine » employée par le Roi ? En soi ces termes peuvent signifier une colonie belge proprement dite, une acquisition territoriale au compte de la Belgique — et dans l'esprit de BANNING tel était bien le but à poursuivre. Mais fut-il aussi celui du Roi ? L'expression peut également se comprendre dans le sens d'un domaine indépendant et personnel du Roi, le nous majestatif n'ayant rien d'extraordinaire sous la plume d'un souverain. Le contexte du document ne permet pas de se prononcer dans un sens ou dans l'autre. Il faut donc comprendre l'expression obscure à la lumière des textes plus clairs. Nous n'en avons pas datés de mai 1878, mais bien d'une époque antérieure (nos 11, 19) et immédiatement postérieure (no 269). Tous ces témoignages excluent l'idée d'une acquisition territoriale pour le compte de la Belgique, ils montrent le Roi convaincu que directement la Belgique ne peut rien faire. LÉOPOLD II connaît aussi bien que GREINDL et LAMBERMONT l'état d'esprit de ses compatriotes qui n'a pas changé depuis 1876 ; il ne compte que sur ses propres ressources ; il tient à conserver en personne la direction de l'œuvre. Autant de raisons, à notre avis, pour présumer qu'en parlant de « nous procurer une possession africaine », il a en vue non pas une acquisition terri-

de remonter tout le Haut-Congo... Léopold II, en 1881, reprend (le projet international et philanthropique de 1876) à son compte propre : ce sont *ses stations* qui devront, dans la grande vision qu'il conçoit, traverser de part en part l'Afrique centrale ».

Le Roi, en 1881, ne fit que mettre à exécution par STANLEY et lui communiquer le vaste plan qu'il avait déjà conçu en mai 1878, en mai 1877 et même au moment où le dessein africain prit corps dans son esprit. Ce projet n'est pas né au moment où il fut communiqué à STANLEY [56, p. 129, note 1].

toriale au compte de la Belgique, mais un domaine personnel. Il fera écrire en août 1879 à STANLEY « le Roi comme particulier, ne veut posséder que des propriétés en Afrique. La Belgique ne veut ni colonie, ni territoire » [54, p. 398]. Sur ce point son dessein n'avait pas changé !

238. — LAMBERMONT et GREINDL connaissaient-ils cet objectif du Roi ? Déjà ce dessein était à la base de l'Association internationale africaine. Pourquoi donc éprouvent-ils tant d'appréhensions au sujet de la nouvelle combinaison du Roi, ou, comme le dit LAMBERMONT, de la « déviation de la marche socialement convenue » [54, p. 314] ? C'est, croyons-nous, qu'ils s'alarment de l'influence que les idées de BANNING semblent exercer sur l'esprit du Roi et lancent le Souverain dans une entreprise particulariste qui dépasse ses moyens et qui causera de graves difficultés tant à l'étranger qu'en Belgique (n° 231).

239. — Le Roi cherchait une voie oblique pour calmer les appréhensions de LAMBERMONT et pour vaincre les hésitations de son fidèle confident. Il lui fit remettre un exemplaire de la convention que MACKINNON allait tenter d'obtenir à Zanzibar. Or l'objet de cette convention était la concession des pouvoirs souverains du Sultan sur ses possessions continentales à une compagnie privée qui recevait en même temps le droit exclusif d'exploiter le pays tout en y introduisant la civilisation. Le Roi lui demande de réfléchir sur les applications qui pourraient éventuellement en être faites dans le bassin du Congo. [54, p. 317].

240. — LAMBERMONT comprit parfaitement l'idée du Roi. Pourtant, il reste sur ses positions et ne pense pas aux applications possibles de la convention MACKINNON. Le 10 juin il écrit une longue note qui est, en somme,

une magistrale réfutation non pas de la note du Roi (n° 235), mais du dernier chapitre du mémoire de BANNING sur le Cameroun (n° 234). LAMBERMONT combat donc l'influence des idées de BANNING sur l'esprit du Roi. Il sait que son subordonné vise à lancer l'affaire dans une direction conforme aux idées qu'il a toujours défendues depuis qu'il avait pris connaissance de l'initiative africaine du Roi (nos 74, 77, 82, 83, 93, 129, 131, 135). Il craint que le Roi ne se laisse entraîner dans cette voie périlleuse. Il hésite d'abord à exposer ses vues au Souverain. Il le sait engagé à fond dans l'affaire du Congo, il veut modérer son ardeur, réduire si possible ses ambitions, lui parler le langage de la sagesse et de la prudence. Enfin il se résoud à communiquer sa note au Roi, ne voulant pas s'exposer au remords de n'avoir pas tout fait pour éviter à son Maître un faux pas.

Il précise d'abord la question de principe : les expéditions particularistes ne sont ni contraires au pacte social de 1876 ni défendues en principe à la Belgique. La prudence et la sagesse toutefois commandent impérieusement de s'en abstenir : nul soupçon de particularisme, même injustifié, ne peut venir ternir les intentions du royal fondateur de l'œuvre internationale.

Quant aux travaux à confier à STANLEY sur le Congo, il y a d'abord une ligne de stations internationales, scientifiques, hospitalières. Cette entreprise fait de droit partie de la tâche de l'Association internationale. Agir en dehors d'elle serait la condamner à disparaître ; d'où la nécessité de s'entendre avec elle. Et LAMBERMONT propose d'agir « tout à fait sous le drapeau de l'Association internationale et par conséquent avec le concours du comité exécutif, concours qui serait d'ailleurs plutôt nominal que réel, vu l'état des finances fédérales ». Aucune entrave n'est à craindre de ce côté.

Quant aux établissements commerciaux à fonder dans

le bassin du Congo, LAMBERMONT définit d'abord l'objectif du Roi tel qu'il le présume, sans toutefois aller, à dessein croyons-nous, jusqu'au bout de la pensée royale ⁽¹⁾. Seule une entreprise faite en quelque sorte en connexion étroite avec l'Association internationale et ayant à son tour un caractère international, excluant toute visée particulariste ⁽²⁾, toute idée de colonisation belge, tout concours direct du Gouvernement ⁽³⁾ peut concilier avantageusement le dessein du Roi avec ses intérêts personnels et ceux de la Belgique ⁽⁴⁾.

LAMBERMONT appréhende l'idée secrète du Roi de se créer un État indépendant ; il lui rappelle toutes les difficultés à vaincre et tous les échecs antérieurs essuyés aux États-Unis, dans l'Amérique centrale, au Brésil, à la Plata, en Océanie [54, p. 324] ; il se méfie des ambitions territoriales du Souverain disposé à s'engager dans une entreprise peut-être au-dessus de ses moyens

(1) LAMBERMONT écrit : « Nous présumons qu'indépendamment des communications et des stations comprises dans la première catégorie et en s'appuyant sur celles-ci, il serait question d'acquérir des possessions qui pourraient être le siège d'établissements commerciaux et qui ouvriraient de nouveaux champs à l'esprit d'initiative et à l'activité des Belges » [54, p. 323]. C'est ainsi que LAMBERMONT comprend donc les deux passages (nos 236, 237) de la note du Roi. Il évite de préciser à qui appartiendraient ces possessions : il semble cependant saisir l'idée du Souverain.

(2) LAMBERMONT écrit : « Les Pays-Bas, Le Portugal [...], l'Angleterre [...], l'Allemagne [...] autant de rivaux [...]. On sera forcément amené à déclarer que la Belgique ne songe pas à absorber à son profit exclusif le commerce du Congo et de ses affluents » [54, p. 323].

(3) LAMBERMONT écrit : Les fruits du travail de STANLEY, stations, concessions, contrats « seraient ensuite offertes à une ou plusieurs sociétés qui se formeraient en Belgique ou ailleurs et dans lesquelles tout le monde pourrait intervenir » [54, p. 325]. « Il existe en Belgique contre les entreprises coloniales des préventions... Il serait bon que l'opinion publique fût assurée que... le soin de tirer parti [des succès de STANLEY] sera dévolu non à l'État, mais à une ou plusieurs sociétés particulières » [54, p. 326].

(4) LAMBERMONT écrit : « On suppose la création d'une société alors même que celle-ci serait générale et admettrait des éléments étrangers dans sa direction et son capital ; il suffirait qu'elle fût due à l'initiative du Roi des Belges et que son siège fût à Bruxelles pour que, en fait, notre pays recueillît les principaux bénéfices d'une telle combinaison. L'arbre pousse ses racines là où il est planté » [54, p. 326].

financiers, puisqu'il ne vise à rien moins que la possession de tout « le bassin du Congo et de ses affluents » [54, p. 325] ; il se soucie de voir le Roi placé un jour devant la nécessité de devoir « abandonner l'entreprise ou de se ruiner pour la soutenir » [54, p. 325], la mentalité anticolonialiste belge ne permettant pas d'envisager le succès d'un éventuel recours à des subsides de l'État pour sauver l'affaire de la banqueroute.

En somme, LAMBERMONT ne fait que rappeler au Roi les sages principes qui avaient été à la base de toutes ses combinaisons expansionnistes antérieures depuis 1865 et que l'influence, connue ou présumée, de BANNING semblait ébranler dans l'esprit du Souverain.

241. — Dans une lettre non datée de septembre 1878 à GREINDL [84, pp. 173-174], SANFORD dit que « dès le début » ⁽¹⁾, il avait souhaité de voir le Roi confier à STANLEY non pas une grande exploration commerciale, mais une expédition plus petite, philanthropique, conforme au programme de l'Association internationale : l'établissement de quelques stations internationales sur le Congo, d'où l'on pourrait se lancer à l'exploration commerciale du bassin de ce fleuve.

C'est ce nouvel élément qui posait au Roi et à ses collaborateurs le problème crucial des rapports de la nouvelle entreprise avec l'Association internationale. Il ne s'agissait pas en premier lieu pour le Roi d'établir des

(1) Cette expression « *from the outset* » désigne-t-elle le mois de mai 1878 ? janvier 1878 ou avril-mai 1877 ? Cette dernière date coïncide avec le début de la collaboration de SANFORD avec LÉOPOLD II. Le Roi envisageait déjà en 1877 l'envoi d'un voyage américano-belge dans le triangle et il estimait que l'adhésion des Américains lui est d'un puissant secours [54, p. 236]. Nous inclinons à présumer que SANFORD parle dans sa lettre à GREINDL de ce début, sans que nous puissions l'établir avec certitude. Il semble cependant que cette idée d'une expédition philanthropique a dû s'associer à une exploration commerciale, du moins dès janvier 1878, comme il ressort de la lettre de SANFORD à BENNETT du 17 de ce mois [84, p. 168] et de celle de GREINDL à SANFORD du 27 mai 1878 [84, p. 170], où il est dit : « Je doute qu'il soit question dès le début de la partie commerciale et industrielle de l'affaire ».

stations géographiques sur le Congo, mais d'y créer des bases d'opérations et d'entreprises commerciales, et même de prise de possession. Dès 1877, il est décidé à supporter les frais de l'affaire [54, pp. 236 et 252] et aussi de s'assurer le fruit de ses efforts. Il cherche une formule qui lui permette de brûler les étapes. LAMBERMONT la lui fournit. Le Roi l'adoptera : il ne fondera pas des « établissements belges » au Congo, mais des établissements d'une société internationale distincte cependant de la première. Toutefois il ne renoncera pas à son dessein personnel, étant décidé à se substituer au plus tôt à ce nouvel organisme. Enfin il ne rapetissera pas non plus ses ambitions territoriales qui embrasseront tout le bassin du Congo.

En somme, le Roi se propose d'y réaliser, avec le concours de STANLEY et au moyen d'un syndicat international plus ou moins patronné par l'Association africaine, une application à son profit de l'opération tentée par MACKINNON dans l'Est africain. Il visait à y obtenir la délégation complète de la puissance publique et le contrôle de l'exploitation du pays.

CHAPITRE XVI

LA MISE SUR PIED DU NOUVEL ORGANISME PAR LEQUEL LE ROI OPÉRERA AU CONGO AVEC STANLEY

(Juin — novembre 1878).

Il reste encore à élucider bien des points particuliers de la période qui va de la première visite de STANLEY à Bruxelles à la constitution du Comité d'Études du Haut-Congo. Les documents rassemblés jusqu'à présent sont loin d'éclairer suffisamment les différentes péripéties des négociations qui ont abouti à la création de ce nouveau Comité. Les chercheurs y trouvent un vaste champ inexploré d'investigation qui tentera peut-être leur sagacité. Nous ne ferons donc qu'énumérer quelques points saillants de cette période qui pourtant est d'une extrême importance puisqu'elle a posé les bases directes à la création de l'État indépendant du Congo (1).

242. — Le 10 juin 1878, STANLEY vint à Bruxelles et discuta avec le Roi et GREINDL de ce qui pouvait se réaliser au Congo. Il s'agissait d'ouvrir le bassin de ce

(1) Nous ne savons presque rien de l'élaboration des Statuts définitifs du Comité d'Études, des négociations qui aboutirent au choix des personnalités sollicitées pour faire partie de ce Comité et surtout du conseil de ce Comité — chose pourtant qui, aux yeux du Roi, était de la plus haute importance pour la réalisation de son dessein personnel. Nous ignorons les raisons qui ont retardé ou fait retarder la participation des Anglais au Comité, les délibérations qui ont eut lieu à propos de l'attitude à observer à l'égard du Portugal (n° 255), les motifs pour lesquels SANFORD ne fit pas partie du Comité d'Études, la façon concrète de l'arrangement pris avec le Comité exécutif de l'Association internationale africaine. Il reste à instituer une étude critique sur les différents textes des Statuts qui nous sont parvenus et des listes de souscripteurs, etc.

fleuve au commerce et pour cela de vaincre l'obstacle des cataractes. Le Roi ne se livra pas à STANLEY dès cette première rencontre. Il l'écouta lui exposer ses vues et ses plans, l'interrogea et trouva ses propositions pratiques. D'après STANLEY, on devait construire un chemin de fer le long de la partie non navigable du fleuve entre son embouchure et le Pool, établir des stations et lancer des steamers sur le fleuve supérieur. Jusqu'ici l'explorateur n'a encore rien dit qui n'eût été préconisé avant lui par d'autres, comme CAMERON (nos 58, 136) et qui n'eût rien été compris vaguement dans le programme de l'Association internationale. L'élément relativement nouveau — CAMERON en avait aussi parlé (no 58) avant la Conférence de Bruxelles et dans son livre paru au début de 1877 (no 136) — c'était l'idée de constituer une compagnie distincte de l'Association internationale. Ce projet répondit au dessein du Roi. Aussi, écrit GREINDL à SANFORD le 11 juin 1878 [84, p. 171] :

« Le Roi paraît disposé à faire les fonds pour garantir à une compagnie un minimum d'intérêts. Les propositions de Stanley semblent pratiques et, selon moi, la négociation a grande chance d'aboutir ».

Le Roi n'avait pas attendu l'arrivée de STANLEY pour former ses plans, et il en avait déjà conféré probablement avec A. RABAUD de Marseille [54, pp. 346-347]. Il avait aussi suivi avec assiduité tout ce que l'explorateur avait dit et publié en Angleterre au sujet de ses projets avant de venir à Bruxelles. C'était donc avantageux de prévenir toute initiative étrangère et de s'assurer par la constitution d'une compagnie la possession du bassin du Congo [54, pp. 347-348].

243. — GREINDL put écrire à SANFORD le 17 juin suivant :

« Le plan plaît au Roi et sera soumis au Comité exécutif aussitôt que je serai assuré de trouver l'argent nécessaire ».

Aucun engagement définitif n'avait été pris avec STANLEY. Tout dépendait du résultat des démarches à faire auprès des hommes d'affaires. GREINDL a déjà trouvé deux souscripteurs et en cherchera d'autres en Belgique, à Paris, en Hollande et en Allemagne et ailleurs [84, pp. 171-172]. L'épineuse question qui a tant préoccupé le secrétaire du Comité exécutif et LAMBERMONT [n^{os} 232-240] a trouvé une heureuse solution ; l'avis de ce dernier a prévalu et on constituera une compagnie internationale avec siège à Bruxelles. On est donc revenu à l'ancienne formule expansionniste du Roi. LÉOPOLD II lui-même emploie son influence pour provoquer de « patriotiques souscriptions à l'affaire que nous cherchons à monter dans l'intérêt de notre commerce et de notre industrie », comme il l'appelle dans sa lettre au sénateur BISCHOFFSHEIM le 20 juin 1878 [57, p. 85, note 1].

244. — Un mémoire est rédigé « sous la dictée de STANLEY » par un gros financier, probablement M. LAMBERT, en vue d'exposer le projet d'une « Société internationale de Commerce » [54, pp. 348-350]. Les bases en furent concertées à Paris, RABAUD y fut présent [84, p. 173]. L'affaire ne semble pas avoir été facile à lancer, puisque nous sommes déjà au mois d'août 1878.

245. — Dès le mois de mai 1878, le Roi avait fait grand cas d'une participation éventuelle de la grande compagnie de Rotterdam, déjà établie à l'embouchure du Congo [57, p. 92]. Nous ignorons tout des pourparlers préliminaires avec cette société. Les représentants de cette compagnie rejetèrent la combinaison de Paris et en proposèrent une autre, celle de constituer « un comité à fonds perdus » qui se bornerait à lancer une expédition préliminaire au Congo [84, pp. 172-173].

C'est la version de GREINDL à SANFORD destinée

à être communiquée à STANLEY qui s'impatiente et veut savoir où en sont les affaires. Reste à examiner cependant si elle correspond entièrement aux faits. Quel a été le rôle joué par le Roi dans ce changement de projet ? Le prospectus rédigé d'après les propositions des Hollandais [93 pp. 24-25 ; 54, p. 352], concorde trop parfaitement avec les données de la combinaison concertée en 1873 par le Roi et LAMBERMONT concernant la Chine (n° 19), la nouvelle formule tient trop compte des recommandations de prudence de LAMBERMONT (n° 240), pour que nous ne soyions pas porté à y voir avant tout l'initiative et l'œuvre de LÉOPOLD II lui-même. Peut-être que des difficultés rencontrées auprès de certains souscripteurs [54, p. 350 ; 57 p. 85, note 1], ou l'impossibilité de réunir le capital escompté, furent-elles la cause de ce changement de projet. Il ne convenait pas de le dire à STANLEY, puisque cela ne le regardait pas et ne pouvait que nuire.

246. — Peut-être que les bruits d'un rapprochement de l'Angleterre et du Portugal relatif aux affaires africaines n'y fut-il pas tout à fait étranger. Le 21 juin 1878, la légation de Belgique à Lisbonne avertit Bruxelles qu'on parlait « d'ouvertures faites par l'Angleterre pour arriver à l'échange de la colonie portugaise de Lourenço Marques contre un équivalent qui n'était pas désigné » [57, p. 129].

247. — STANLEY s'impatiente. Il veut savoir où en sont les choses, il se rend à Bruxelles et y manque de rencontrer GREINDL. Le Roi décide alors d'appeler SANFORD qui doit être son intermédiaire auprès de STANLEY et dont le concours est nécessaire pour arranger l'affaire avec le Comité exécutif de l'Association internationale. Les vues du Roi seront suivies, car le général américain est d'accord ; lui, GREINDL et le Roi forment à eux trois

la majorité de ce Comité. Par ailleurs, nous ignorons encore tout des relations du Président et du secrétaire général avec les deux autres membres du Comité exécutif dans toute cette affaire.

248. — Mis au courant du projet attribué aux Hollandais, STANLEY rejette cette combinaison. Il ne veut nullement être lié à cette commission d'ingénieurs et d'experts qui, selon lui, va droit à un lamentable échec. Il prétend qu'indépendamment de cette éventuelle expédition préliminaire, il faut au préalable envoyer au Congo une mission qui y établira des stations et une route et créera ainsi une base pratique d'où cette commission d'études pourra partir pour s'acquitter de sa tâche. Il veut aussi réaliser une œuvre stable en Afrique, vaincre définitivement les obstacles qui barrent la route vers le Haut-Congo. C'est seulement à une telle entreprise qu'il veut attacher son nom. Que les hommes d'affaires qui n'ont pas confiance en ce qu'il leur a dit, se débrouillent ; il veut arriver à exécuter son dessein à tout prix. Il est prêt même à abandonner ses premiers plans de chemin de fer et de limiter son activité à cette catégorie de travaux philanthropiques qui correspondent entièrement au programme de l'Association internationale. Il désire être engagé pour cette entreprise pour cinq années à £ 1000 l'an. Du fait même, la question de la compagnie commerciale à fonder par après restait intacte ; une fois la route vers le cours supérieur du fleuve ouverte, l'Angleterre ne serait-elle pas alors disposée à écouter ses suggestions, pensait-il peut-être.

Quoi qu'il en soit des intentions de STANLEY, son idée d'une expédition permanente et philanthropique indépendante de celle envisagée par les Hollandais, correspondait aux conceptions de SANFORD (n° 241). D'après celui-ci, le Roi pouvait se contenter d'assumer une sorte de haut patronage quant au comité proposé par les

Hollandais. STANLEY pourrait partir ainsi sans tarder et préparer la voie à la commission qui le suivrait [84, pp. 173-174] ⁽¹⁾. Dans cette même lettre, SANFORD avait écrit que plus tard, l'Association internationale pourrait reprendre et continuer l'œuvre des stations et des routes entamée par STANLEY. Excellente idée qui fournissait probablement au Roi la voie idéale pour se libérer de toute entrave de la part du Comité exécutif, tout en lui permettant de placer la nouvelle entreprise sous le drapeau et en quelque sorte sous le patronage de l'Association internationale. Ainsi pourraient se réaliser les suggestions de LAMBERMONT. Tout pouvait s'arranger pour le mieux, le Roi se contentant d'assumer la présidence d'honneur de la nouvelle entreprise.

La parfaite concordance des idées de SANFORD avec celles de LAMBERMONT fait supposer que GREINDL ou une autre personne de l'entourage du Roi a su orienter les conceptions de l'ami américain du Souverain d'une façon aussi discrète qu'efficace.

249. — « Le plan qui prévalut finalement, écrit THOMSON [85, p. 65], était un compromis ». Il s'agissait en premier lieu d'établir des stations et une route, comme STANLEY l'avait préconisé. On pouvait en même temps commencer à étudier les possibilités de commerce au fur et à mesure que les premiers travaux avançaient. Le tout était placé sous l'unique direction de STANLEY. On lui demandait alors d'évaluer le coût de l'équipement de l'expédition du Congo [84, p. 174], même celui d'une route transcontinentale qui partirait de Zanzibar [84, p. 174]. Ce n'était qu'une première esquisse. Enfin, STANLEY désira recevoir des instructions précises du Roi afin de pouvoir élaborer en détail le plan de l'expédition projetée. Nous sommes au 6 octobre 1878 [84, p. 175].

(1) Le brouillon de cette lettre ne porte pas de date.

250. — On avait envoyé de Bruxelles le lieutenant WAUTERS le 2 avril 1878 auquel le Dr DUTRIEUX devait se joindre au Caire pour remplacer CRESPEL et MAES. CAMBIER prendrait la direction de l'expédition. Les trois se mirent en route de Bagamoyo le 28 juin 1878 avec 400 hommes. RENIER [49, p. 47] raconte en ces termes le sort qui les attendait :

« La traversée de l'Usagara fut pénible et souvent démoralisante ; le mauvais vouloir des porteurs, la traversée des marais infects, le manque de vivres, et finalement, la désertion en masse de 300 hommes mirent l'expédition en bien fâcheuse posture.

» La presse étrangère fut sans pitié lorsqu'elle apprit ce fâcheux contretemps. Dans son ironique exagération d'un incident en réalité commun à toutes les grandes expéditions, elle appela la fuite des porteurs à Mvoméro, un désastre.

» En Belgique, nos peu généreux compatriotes, par d'absurdes racontars et d'odieuses lâchetés, accablèrent le courage malheureux luttant contre l'adversité » (1).

C'est certainement à la suite de ce que « les journaux, tant à l'étranger qu'en Belgique, nommèrent... le désastre belge », que SANFORD pria STANLEY de lui donner son avis sur l'expérience de l'Est africain. Nous présumons qu'il le fit à la demande du Roi. L'explorateur exposa son opinion dans une longue lettre datée du 19 octobre 1878 [84, pp. 176-177]. Il se demande d'abord quel peut être l'objectif poursuivi par ces voyageurs. Si on poursuit la fondation d'une station dans l'Afrique équatoriale centrale, celle-ci ne peut avoir d'utilité pratique et restera toujours d'un intérêt restreint. Si on veut envoyer une série d'expéditions successives par la même route, celles-ci ne pourront avoir d'utilité que si elles sont équipées pour entreprendre des explorations dans des contrées

(1) « La persévérante énergie de CAMBIER et le courage éprouvé de ses compagnons, triomphant de l'injustice du sort, infligèrent à la presse hostile, le soufflet d'un sanglant désaveu » [49, pp. 46-47]. N'est-ce pas dans l'insuccès de la première expédition belge à l'Est que nous devons trouver le motif des préventions de STANLEY contre les officiers de l'armée belge mis sous ses ordres au Congo ?

encore inconnues et pour étendre le commerce. STANLEY se demande pourquoi, dans ce dernier cas, on y a envoyé des officiers de l'armée belge.

A son avis, les expéditions par l'est ne peuvent avoir d'utilité pratique aussi longtemps qu'elles restent « indépendantes », c'est-à-dire entreprises sans relation avec l'expédition occidentale. Il prétend pouvoir leur donner une magnifique mission dans un plan d'ensemble qui coordonnerait tous les efforts déployés de l'est et de l'ouest et qui déterminerait la route à suivre, les stations à établir et la mission à remplir par chacun. Ce plan « permettrait, dit-il, aux côtes orientale et occidentale de se donner la main ». Il s'agit d'un plan d'ensemble conçu en vue d'ouvrir l'Afrique centrale de part en part au commerce. Il n'en expose pas les détails, mais demande si on dispose des moyens suffisants pour entreprendre une œuvre d'une telle envergure.

Il fait alors un plaidoyer « lyrique » [84, p. 175] en faveur de ce plan et s'efforce de faire appel à l'amour-propre du Roi et de SANFORD. Il leur communique la piètre opinion que le public se forme des expéditions déjà entreprises à l'est par l'Association internationale : effort dérisoire, gaspillage d'argent, incapacité ; et il conjure son correspondant d'employer toute son influence pour faire sortir l'affaire du marais où elle s'est misérablement embourbée.

Cette lettre de STANLEY eut son effet, car elle rencontrait trop bien le dessein secret du Roi d'étendre son action sur toute l'Afrique équatoriale. L'explorateur avait demandé à son correspondant de communiquer des extraits de sa lettre au Roi. Celui-ci y a sans doute prêté toute son attention et a dû faire prier STANLEY d'exposer en détail le plan général dont il avait vanté l'efficacité.

Le Roi aura probablement pris ses précautions pour ne pas dévoiler ses propres desseins, car le voyageur

n'avait pas encore été engagé définitivement et il venait encore une dernière fois, mais en vain, de presser l'Angleterre de prendre l'initiative de l'affaire [70, II, p. 164]. Le Roi était-il au courant de ces dernières tentatives de STANLEY ? Nous l'ignorons. A qui celui-ci s'est-il adressé ? Quels arguments a-t-il employés pour gagner ses compatriotes à ses vues ? Quel jugement portait-il sur l'entreprise du Roi ?

251. — Quoi qu'il en soit, STANLEY ne dit pas toute la vérité, croyons-nous, lorsqu'il écrit [71, p. 23] :

« Le point de départ de mes relations avec l'Association internationale africaine fut une lettre d'instructions que je reçus à la veille de mon départ pour l'Égypte où je devais rencontrer l'*Albion* ».

N'a-t-il pas collaboré à dresser ces instructions ? Ne traduisent-elles pas le plan dont il avait parlé dans sa lettre du 19 octobre ? Et quel fut le dessein du Roi en donnant suite aux suggestions de STANLEY ? Nous savons que ces instructions prévoyaient des stations à Nyangwe, Bambarre, Masikoma et Manyara et que déjà se trouvaient désignés les titulaires de ces stations [71, pp. 23-24 et 596]. Elles visaient à rien moins qu'à rattacher les efforts de l'est à ceux qu'on allait entreprendre à l'ouest ⁽¹⁾. Une deuxième expédition sera envoyée en mai 1879, en même temps donc que celle de Stanley à l'ouest, et lorsque des nouvelles alarmantes d'un deuxième désastre furent reçues à Bruxelles en octobre 1879, LÉOPOLD II songera à engager GORDON pour le mettre à la tête des expéditions de l'Est « principalement pour fonder et diriger une ligne de stations à

(1) Un écho de ce plan s'ébruita-t-il ? En tout cas, on prétendit à Paris « que STANLEY partirait avec plusieurs officiers belges chargés spécialement de créer de stations reliant à la côte la colonie que MM. CAMBIER, VAUTHIER et DUTRIEUX se proposent de fonder dans les environs du lac Tanganika » [54, p. 377] ? On supposait que Stanley reprendrait le chemin de Zanzibar au lac Tanganika à la tête d'une expédition composée d'officiers belges. — Ceux-ci exécuteront la mission

constituer de façon à ce qu'elles puissent rapidement se suffire à elles-mêmes partant de la côte Est et pouvant aller jusque dans le Haut-Congo » et rejoindre l'expédition de STANLEY [54, p. 418].

Ne peut-on pas en déduire que dès la fin de 1878, LÉOPOLD II a déjà repris à son propre compte le soi-disant projet international et philanthropique » de 1876 et que « ce sont ses stations qui devront, dans la grande vision qu'il conçoit, traverser de part en part l'Afrique Centrale, de l'Atlantique à l'Océan Indien » et que ce projet grandiose ne date nullement de 1881 [79, p. 925]. Certes, jusqu'à présent, la critique historique réclame encore la preuve authentique et formelle de ce projet comme existant en 1878, mais combien d'indices n'avertissent pas l'historien que ce dessein, exprimé sans réticence dès le début de 1881, existait déjà depuis longtemps dans l'esprit du Roi. D'ailleurs LÉOPOLD II n'a-t-il pas indiqué lui-même à STRAUCH, dès la fin de 1879, la raison pour laquelle il importait de tenir ce dessein secret ?

« Mackinnon a commencé une route, il veut peut-être la continuer, il veut fonder un port. Nous ne devons pas nous poser en concurrents possibles tout en cherchant à captiver le colonel Gordon et lui offrir un programme important » [54, p. 419].

252. — Le 18 novembre 1878, GREINDL annonce à SANFORD la très prochaine constitution du « syndicat pour l'exploration industrielle et commerciale du Congo » et la nomination du colonel STRAUCH comme secrétaire général de l'Association internationale africaine [84, p. 178].

Le 25 novembre suivant eut lieu alors au Palais de Bruxelles la réunion constitutive du Comité d'Études

dont parle la *Revue de géographie*, mais Stanley était chargé de l'autre partie du vaste plan : relier la côte occidentale à la station du lac Tanganika. C'est non sans raison que RABAUD, qui connaissait le plan du Roi [54, p. 378], disait de cette nouvelle : « Nous la donnons sous toute réserve » [54, p. 377].

du Haut-Congo. Nous renvoyons à THOMSON [85, pp. 64-69] pour tous les détails déjà connus concernant cette réunion.

Nous voulons uniquement attirer ici l'attention sur quelques points des statuts qui méritent d'être pris en considération d'une façon particulière.

253. — Depuis la malheureuse lettre de STRAUCH à WAUTERS A. J. en 1911, les historiens ont cru que les statuts du Comité d'Études excluaient expressément « toute action politique », que « le Roi avait commis la faute grave d'insérer dans un des articles de l'acte constitutif du Comité d'études[...] la possibilité même de créer un État ou une colonie. (WAUTERS, A. J.). Nous avons donné ailleurs les extraits des principaux auteurs à ce sujet. La théorie était générale [54, pp. 354-358].

Or, elle repose sur un malentendu et une fausse interprétation de l'article 7 des statuts ⁽¹⁾. Les souscripteurs s'y interdisent « tout but politique » et nullement « toute action ou activité politique », car les deux concepts ne se recouvrent pas. Ils y affirment ne poursuivre « que le développement du commerce et de l'industrie » et n'excluent aucun moyen jugé utile ou nécessaire pour atteindre ce but. On n'est donc pas en droit d'exclure, en vertu des statuts, toute activité ou une création politique jugée indispensable pour atteindre ce but commercial. Une seule sorte de moyens est exclue par la nature même du pacte social : tout moyen, parmi lesquels est à considérer aussi une création politique, qui serait en contradiction avec le caractère international du Comité d'Études et qui favoriserait les intérêts de quel-

⁽¹⁾ Le texte cité par THOMSON [85, p. 66] suit la version donnée par *Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums* (Berlin, I. Folge, 1918, p. 59) qui donne l'article des statuts en question comme le sixième. Dans la version des Statuts, publiée par GUEBELS L. [36, pp. 613-618], cet article est le septième [36, p. 615]. Nous suivons cette dernière version.

ques-uns des membres au détriment de ceux des autres. Il ne pouvait donc pas être question de créer une colonie belge, française, anglaise, allemande, portugaise ou américaine. Mais une création qui écarterait toute politique protectionniste ou acquisition territoriale de la part d'une nation déterminée et qui garantirait la pleine liberté de commerce à tous indistinctement, ne pouvait que favoriser le but commercial et industriel poursuivi par les souscripteurs. Nous avons longuement expliqué ce point ailleurs [54, pp. 358-372].

Jusqu'à présent, aucune réaction ne s'est encore manifestée à ce sujet. Ce point est pourtant essentiel et capital. Si notre interprétation est exacte, il faudra revoir la présentation de la politique suivie par le Roi. THOMSON [85, p. 73, note 2], ayant admis sans examen critique suffisant la théorie STRAUCH-WAUTERS, trouve « qu'il n'y a pas la moindre raison de douter que les intentions du Roi ne fussent purement philanthropiques, scientifiques et commerciales quand il forma le Comité d'Études, et de dire, comme KEITH A. (*The Belgian Congo and the Berlin Act*, p. 39) le suggère, que c'était pour masquer ses desseins politiques ». Nous estimons, au contraire, que la version de KEITH s'approche davantage de la réalité historique que celle de THOMSON. Non pas qu'on doive voir dans la manœuvre du Souverain un machiavélisme quelconque pris dans son sens propre péjoratif, mais bien un calcul génial et une manière d'agir qui, de prime abord, peut paraître cauteleuse, surtout à des étrangers. On aurait pu accuser le Roi d'une inqualifiable supercherie, s'il avait cherché par le truchement du Comité d'Études à créer une colonie belge proprement dite ; mais telle n'était pas son intention, un tel objectif avait été formellement et sincèrement exclu dès le début de l'initiative africaine, LÉOPOLD II cherchait à se créer un État indépendant dont il serait le souverain et qui serait « belge » parce que

le Souverain de cet État serait en même temps le Roi des Belges. C'est seulement par ce moyen en garantissant à toutes les nations une pleine liberté de commerce dégagée de toute particularisme ou protectionnisme, que LÉOPOLD II put vaincre et la volonté anticolonialiste de ses compatriotes et l'égoïsme colonial des autres puissances. C'est donc en réalisant à un degré éminent le but que le Comité d'Études du Haut-Congo s'était prescrit, que le Roi a accompli entièrement ses desseins personnels. Il a caché son jeu. Il devait le faire s'il voulait réussir. Il donna à un organisme international un but conçu de façon à y inclure essentiellement, mais seulement implicitement et en puissance, son dessein politique personnel.

254. — LAMBERMONT avait attiré l'attention du Roi sur les risques financiers auxquels il s'exposait en se lançant dans une entreprise d'une envergure telle que l'acquisition du bassin du Congo (n° 240). Dans la lettre de SANFORD à GREINDL (n° 248), il est question que dès les premières négociations en vue de la constitution d'un syndicat on avait songé à une entreprise qui deviendrait « *self-sustaining by trade* » [84, p. 174]. Après le compromis entre le projet « hollandais » et les propositions de STANLEY, il fut convenu que les mandataires du Comité en Afrique poursuivraient « les études et expériences nécessaires pour rechercher, s'il est possible, de créer des relations commerciales suffisantes pour défrayer la compagnie des transports dans un terme appréciable » (Art. 6) [35, p. 614].

Rien d'étonnant, dès lors, de voir STANLEY se préoccuper au Congo de cette partie de sa mission ⁽¹⁾.

(1) On a estimé [79, p. 922] que les lettres inédites de STANLEY [44] nous révèlent pour la première fois à quel point les préoccupations commerciales ont pénétré les débuts de l'entreprise congolaise. En comparant minutieusement ces lettres authentiques avec la version du livre « Cinq années au Congo » [71], on constate [79, pp. 920-921, 922-924] que STANLEY évite de mettre cette activité commer-

255. — Un troisième point des statuts mérite de s'y arrêter un instant, parce qu'il nous montre les précautions prises par le Roi pour s'assurer toutes les chances de succès dans la poursuite de son dessein personnel.

Pour réaliser l'objet du contrat, on crée un conseil restreint (art. 8) [35, p. 615] ; celui-ci « élit dans son sein un président qui pourvoit à l'exécution tant des obligations du contrat que des résolutions adoptées par la réunion des participants » (Art. 9) [35, p. 15] ; mais c'est le conseil qui « seul a le droit d'autoriser les actes, conventions, études et mesures quelconques à prendre en vue d'atteindre le but projeté. Il a plein pouvoir à cette fin » (Art. 11) [35, p. 15].

Il importait pratiquement au Roi de réduire au minimum le rôle du conseil. Aussi veillera-t-il à ce que STANLEY parte au Congo muni d'instructions assez détaillées qui impliquent en puissance tout le programme d'action politique qu'il compte faire exécuter par le chef de l'expédition. Ces instructions ayant été soumises à la réunion des participants, STRAUCH, devenu président, sera autorisé à pourvoir à la réalisation de ces résolutions sans devoir demander le consentement du conseil de cet organisme. Les instructions ultérieures qu'il enverra à STANLEY ne seront que des mesures d'exécution.

Le Roi veille aussi à ce qu'au moins la moitié des membres du conseil soit formée de Belges dont il est sûr.

256. — Enfin un dernier point reste à citer. L'article 22 [35, p. 17] s'exprime en ces termes :

ciale en relief et se contente de faire mention d'un commerce purement expérimental, conforme aux statuts du Comité. D'après le même auteur [79, pp. 924-925], quoiqu'il soit difficile de saisir la nuance précise de sa pensée, le Roi aurait d'abord songé à une grosse affaire au Congo ; mais aurait conçu son dessein politique en 1881 : pour mieux défendre politiquement l'œuvre congolaise, il aurait renoncé à toute idée de commerce. Les remarques critiques de l'auteur concernant les textes sont pertinentes, nous ne pouvons cependant pas souscrire à son appréciation [79, p. 920] suivant laquelle la censure du livre de STANLEY a abouti « à la déformation la plus forte de la réalité historique » dans le domaine qui a trait à l'activité commerciale de l'expédition.

« Il est entendu que les présents n'auront aucune exécution avant qu'il n'ait été reconnu que cette exécution ne devait faire craindre de difficulté politique de la part d'aucune puissance. Les soussignés s'en rapportent absolument à la décision du conseil pour l'appréciation de ce point préalable ».

En soi, l'entreprise comme telle, étant privée et internationale et n'envisageant immédiatement que l'étude pratique d'une communication routière entre le Bas et le Haut-Congo et l'étude des possibilités de relations commerciales avantageuses, n'avait à craindre aucune difficulté politique de la part d'aucune puissance, puisque l'embouchure du Congo n'appartenait à aucune nation et que le bassin du fleuve était encore inoccupé. Seul le Portugal élevait des prétentions sur ces régions. Ceci ne constituait pas une difficulté sérieuse, puisqu'aucune puissance ne reconnaissait ces revendications et que l'Angleterre surtout n'était pas disposée alors à les reconnaître.

En pratique, cependant, les vues du Comité d'Études allaient à l'encontre de la tendance générale des puissances coloniales qui cherchaient toujours à exercer une sorte de protectionnisme dans leurs territoires d'outre-mer en faveur du commerce national, spécialement la France et l'Angleterre. C'est pourquoi, il fallait agir avec la plus grande prudence et éviter d'éveiller l'attention de ces pays avant de lancer l'affaire. Il fallait agir sans les consulter, pratiquer la politique du fait accompli (n° 1), faire le moins de bruit, agir vite.

La constitution du Comité d'Études du Haut-Congo n'était pas secrète, mais, écrit GREINDL à SANFORD le 10 décembre 1878 [84, p. 178] :

« ...il a été convenu de n'en pas faire de bruit. Il n'y aura pas de communication aux comités nationaux, ni aux sociétés de géographie, en un mot on veut attirer le moins possible l'attention ».

Il dit aussi ne pas prévoir de difficultés de la part du

Portugal ⁽¹⁾ ; ce qui fait supposer que SANFORD avait attiré l'attention sur les prétentions portugaises concernant l'embouchure et le bassin du Congo.

Le 12 novembre 1878, le ministre de Belgique à Lisbonne avait précisé les informations données précédemment (n° 246) et rectifié les bruits de la presse à ce sujet. Des négociations avaient été entamées entre Lisbonne et Londres à propos de l'Inde portugaise et du chemin de fer de Lourenço Marques-Prétoria ; mais on ne savait pas si le cercle des négociations s'étendait aussi à d'autres sujets [57, pp. 130-131]. On en concluait à Bruxelles que les puissances, et spécialement l'Angleterre, n'avaient pas changé de position à l'égard des prétentions portugaises sur le Congo. On pouvait donc aller de l'avant.

(1) On doit regretter que THOMSON passe ce passage de la lettre de GREINDL [84, p. 178].

CHAPITRE XVII

LE PROGRAMME POLITIQUE DE LA MISSION DE STANLEY AU CONGO

(Décembre 1878-février 1880)

Ce dernier chapitre de notre étude en est également le couronnement ; nous y verrons le Roi exposer à STANLEY et poursuivre au Congo la réalisation de son vaste dessein : la création d'un État libre dont lui-même serait le Souverain !

257. — Le 5 décembre 1878, LÉOPOLD II pria STRAUCH de convoquer le conseil du Comité d'Études ⁽¹⁾. La réunion eut lieu au Palais de Bruxelles le 9 décembre [54, pp. 374-375]. Elle ne donna pas satisfaction au Roi. En effet, M. PINCOFFS [89, p. 1128] y fit opposition au plan présenté par STANLEY. Celui-ci, vexé, voulut donner sa démission. Le Roi le retint à déjeuner, et tout s'arrangea. STANLEY prit un engagement personnel avec le Roi pour cinq ans à mille livres par année ⁽²⁾ sans préjudice de son contrat avec le Comité d'Études qui portait sur trois ans et éventuellement pour un terme consécutif de deux années aussi à mille livres par an [21, p. 134].

On n'était pas non plus arrivé au cours de cette réunion à un accord complet sur les instructions que STANLEY serait chargé d'exécuter au Congo. Or le Roi avait

⁽¹⁾ [44^{bis}] Papiers STRAUCH, Doc. n° 1.

⁽²⁾ Conformément aux conditions posées dès le début par STANLEY [81, p. 174] (n° 248).

besoin de pouvoir se passer autant que possible d'ultérieures interventions du Comité. Il comptait assurer au Président du Conseil — qui était pratiquement un homme de paille entre ses mains, car c'était le Roi et lui seul qui dirigerait l'affaire — toute liberté d'action dans la direction immédiate de l'entreprise congolaise. STOMBY en effet y avait à réaliser les vues personnelles du Roi.

Voyant donc qu'il n'arriverait pas à son but par l'application de l'article 11 [35, p. 615] des statuts, il eut recours à une autre stratégie. Il fit usage de son droit en vertu de l'article 16 [35, p. 616] et demanda une réunion des participants qui, selon l'article 9 [35, p. 615] étaient en droit d'adopter des résolutions à l'exécution desquelles le président du conseil devait pourvoir d'office et de plein droit.

C'est ainsi que nous nous représentons le motif réel de la réunion du 2 janvier 1879. La version que STANLEY en donne [71, p. 19] est sujette à caution et ne livre pas toute la vérité historique, croyons-nous [54, p. 380, note 4 ; 79, p. 920] ; ou plutôt elle donne la version élégante, le prétexte invoqué par le Roi, pour contourner les difficultés provoquées par PINCOFFS. STANLEY y exposerait en détails tout son plan et le soumettrait une dernière fois à tous les membres. Certains en effet n'avaient pas pu assister à la réunion du 9 décembre 1878.

258. — STANLEY nous renseigne sur cette réunion générale du Comité d'Études qui eut lieu au Palais de Bruxelles le 2 janvier [71 p. 19]. THOMSON [85, p. 68-69] n'y consacre qu'une ligne. A tort, croyons-nous. Car le Roi y fit poser les bases de toute son œuvre politique future au Congo.

Il y obtint que la réunion des participants approuvât le plan concerté entre lui et STANLEY et que le chef de la nouvelle expédition était chargé d'exécuter [54, pp. 374-375].

Or, ce programme contenait implicitement, d'une façon voilée mais réelle, et en puissance une action politique. En effet, STANLEY reçut l'ordre d'acquérir des stations, d'acheter autour d'elles des terrains assez vastes, d'acquérir une certaine étendue de terrain des deux côtés de la route adoptée. Il devait ainsi « empêcher des personnes mal disposées de faire échouer les projets du Comité par jalousie ou par esprit de contradiction ». Dans un pays inoccupé et inorganisé comme le Congo d'alors, il n'y avait qu'un moyen d'empêcher pareille action hostile de la part d'étrangers : c'était d'assurer l'indépendance de ces domaines du Comité. Il ne pouvait en effet être question de placer les stations sous la protection d'une nation civilisée quelconque, ni du Portugal, ni de l'Angleterre, ni de la France, ni de la Belgique. Le drapeau qui flotterait sur les postes devait être le drapeau bleu étoilé d'or de l'Association internationale africaine. Au besoin peut-être et à titre personnel, STANLEY pourrait une fois montrer le drapeau américain comme il avait fait lors de sa première traversée de l'Afrique, ne fût-ce que pour se faire reconnaître d'autant plus facilement par les indigènes. Mais d'aucune façon la protection d'une puissance européenne ne pouvait être invoquée.

STANLEY devait exécuter ce programme sous la direction du Président du conseil qui devait de droit pourvoir à l'exécution des résolutions de la réunion des participants. Ainsi, toutes les instructions qui seront données à STANLEY pouvaient au besoin se justifier comme des mesures d'exécution qu'en vertu de l'article 9 [35, p. 615] le Président prenait à la suite des décisions du 2 janvier 1879 [54, pp. 375-377].

Ces mesures, strictement parlant, n'impliquaient pas un nouveau programme, comme THOMSON [85, pp. 73] et les historiens l'ont toujours présenté ⁽¹⁾, mais n'étaient

(1) STANLEY a représenté comme définitives les instructions reçues à Gibraltar

que le développement du programme primitif, des mesures destinées à assurer la complète réalisation du but poursuivi, qui était le solide établissement du Comité sur la route menant au Haut-Congo en vue d'y permettre aux sociétés à constituer plus tard le libre exercice du commerce et la création du chemin de fer vers le Pool.

C'est, à notre avis, l'interprétation que le Roi donnait lui-même aux instructions du 2 janvier, car il fera écrire par STRAUCH à STANLEY au mois d'août 1879 :

« Lorsque les trois stations seront fondées, il y aura moyen de les constituer en un État libre... Cette constitution d'un État libre... est nécessaire pour donner de la légalité à l'entreprise, pour lui donner une vraie existence et pour assurer sa durée dans l'ordre d'idées qui a donné naissance au Comité du Congo » [54, p. 397] (n° 269).

Cette interprétation est d'ailleurs parfaitement conforme aux statuts du Comité, puisque ceux-ci excluent la poursuite de tout but politique, mais admettent implicitement l'emploi d'un moyen politique pour atteindre le but commercial recherché. Or, comme LAMBERMONT le dira dans sa conférence avec le Prince ALBERT le 15 février 1896, le Comité d'Études du Haut-Congo poursuivait formellement « la transformation de l'Afrique en un marché colonial » (p. 000). Mais ce marché colonial devait être ouvert à tous indistinctement, il devait être international comme l'était le Comité lui-même. Il ne pouvait donc être assujéti à aucune puissance déjà constituée. Il ne restait plus qu'à transformer l'Afrique centrale « en un grand État libre » ! C'était l'unique moyen possible pour atteindre l'objectif poursuivi par le Comité.

Raisonnement *a posteriori*, dira-t-on ; nous en convenons parfaitement. Nous n'avons pas en effet jusqu'à

qui différaient sensiblement de celles qui lui avaient été primitivement données [71, p. 387]. Il ne s'était pas attendu à un plan aussi précis et une tactique aussi décidée de la part du Roi. N'a-t-il pas senti que ce plan détruisait le vœu de son cœur de patriote anglais ? L'impression de STANLEY ne fait rien à la réelle nature des instructions royales.

présent de document qui nous apprenne que le Roi avait vraiment cette intention dès le jour où il songea à mettre sur pied le Comité d'Études du Haut-Congo. Mais ce document existe sans aucun doute. Il confirmera, croyons-nous, notre exposé du plan d'action du Roi.

259. — STANLEY partit pour Zanzibar le 23 janvier 1879 [54, pp. 377-378]. Le Roi ne lui avait pas encore révélé toute sa pensée ni son programme politique, quoique le chef de l'expédition du Comité du Congo eût deviné que les intentions de son royal patron portaient plus loin que les préoccupations scientifiques, philanthropiques ou commerciales [71, p. 20 ; 3, I, col. 880 ; 21, p. 138 ; 54, p. 386].

STANLEY aussi avait son plan, son programme. Nous connaissons ses idées personnelles communiquées à SANFORD en septembre 1878 (n° 247). Avait-il complètement renoncé aux vues qu'il avait émises lors de son arrivée à la côte occidentale en 1877 (n° 205) ? Il est difficile d'y répondre avec certitude dans un sens ou dans l'autre ; on est loin d'avoir épuisé toutes les sources possibles d'information à ce sujet.

260. — Pendant que STANLEY voguait sur la Méditerranée en route vers Zanzibar, le ministre de Belgique à Lisbonne annonça à Bruxelles par sa dépêche du 30 janvier 1879, qu'un traité avait été provisoirement arrêté entre le ministre d'Angleterre à Lisbonne et le ministre des Affaires étrangères de Portugal. Il autorisait les Anglais à se servir du territoire de Lourenço-Marques comme route d'étape pour leurs soldats à envoyer au Transvaal afin d'y châtier le Roi des Zulus qui ne cessait d'inquiéter ce pays par ses incursions. Le cabinet de Londres s'occupait pour le moment de l'examen de cette convention. Une fois acceptée, elle serait soumise à la ratification des Chambres portugaises.

Le diplomate belge note en outre que le Ministre portugais était persuadé que « la vraie politique coloniale en Afrique consiste à marcher d'accord avec l'Angleterre » [57, p. 132].

Ce renseignement fut des plus précieux. Ne donnait-il pas à entrevoir le danger toujours possible de voir le Portugal se rapprocher de l'Angleterre pour arranger à eux deux, contre l'intérêt de tous les autres, le problème de la possession du Congo ? L'amour-propre national des Portugais était très vif et très susceptible. Ils tenaient énormément à leurs possessions coloniales. Pour obtenir un réel avantage à Lourenço Marques, l'Angleterre devrait faire sans doute à Lisbonne de très importantes concessions en compensation. Serait-ce la reconnaissance des prétentions portugaises sur le Congo ? Il convenait de connaître les stipulations de la convention et surtout de connaître l'objet des pourparlers anglo-portugais. En toute hypothèse, le temps pressait. STANLEY devrait aller vite. Et ce qui importait en premier lieu, c'était d'assurer au plus tôt la base juridique de toute l'entreprise congolaise. Le chef de l'expédition devrait donc connaître au juste ce que l'on attendait de lui et de quoi il s'agissait. Ce n'est certes pas pour le profit de l'Angleterre ni pour celui du Portugal que le Roi allait dépenser son argent au Congo !

261. — Pendant que LÉOPOLD II cherchait à amener des capitalistes anglais à entrer dans le Comité — jusqu'alors deux seulement avaient souscrit, MACKINNON et HUTTON — et qu'il initiait petit à petit le colonel STRAUCH aux secrets de sa pensée et de son action ⁽¹⁾, avant même que la deuxième expédition ne partît pour la côte orientale (n° 251), des soucis d'un autre ordre vinrent occuper l'esprit du Roi.

(1) « Les œuvres internationales exigent beaucoup de ménagements et je dirai même de diplomatie » lui écrivait-il le 2 mars 1879 [44^{bis}], Papiers STRAUCH, document n° 4).

LÉOPOLD II n'entendait en effet jamais négliger aucune source d'informations. C'est ainsi qu'il s'était fait abonner en novembre 1877 à la revue missionnaire de la *Baptist Missionary Society* de Londres [67, p. 689 ; 54, p. 284]. Il aura sans doute fait de même quant aux *Missions catholiques* depuis que les Pères Blancs de M^{gr} LAVIGERIE avaient entrepris l'évangélisation de l'Afrique équatoriale.

Or, dans la livraison du 14 mars 1879 de cette revue (p. 129) il pouvait lire un extrait du journal de voyage de la première caravane des missionnaires français partis récemment de Bagamoyo, où le supérieur notait le 18 juin 1878 :

« Une autre pensée se mêle dans nos cœurs aux pensées de la foi. Nous songeons à la France, notre patrie, et à tous ceux que nous avons connus et aimés. Combien d'entre nous qui ne la reverront pas ! C'est pour elle aussi que nous allons travailler. Nous sommes les premiers Français qui, envoyés par notre évêque, Français comme nous, allons porter la langue et l'influence de la France dans les profondeurs africaines. D'autres nous suivront un jour, et cette route pacifique que nous allons tracer, où peut-être nous laisserons nos tombes, sera poursuivie par des explorateurs français ».

On comprend sans peine que pareilles considérations n'échappaient pas à l'attention du Roi. Aussi, lorsqu'en avril 1879 arriva le P. CHARMETANT pour le solliciter de la part de M^{gr} LAVIGERIE de bien vouloir recommander spécialement la nouvelle mission africaine de l'Institut des Pères Blancs aux évêques belges afin d'obtenir d'eux de pouvoir organiser sur une vaste échelle une quête en Belgique, LÉOPOLD II s'efforça de neutraliser au point de vue politique l'action de M^{gr} LAVIGERIE en Afrique centrale. Il lui proposa donc la fondation d'une station hospitalière desservie par des prêtres belges de l'Institut d'Alger, fondation dont il supporterait les frais. Il demanda à l'évêque de bien vouloir lui indiquer approximativement le coût d'une pareille station.

M^{gr} LAVIGERIE estima qu'une mission coûterait environ 80.000 F et il remercia le Souverain de son geste généreux. LÉOPOLD II lui fit savoir qu'il préférerait donner une subvention annuelle de 6.000 F. L'évêque d'Alger ne désirait nullement se mettre ainsi dans sa perpétuelle dépendance et préférait garder sa pleine liberté. Il venait en effet de lancer son projet secret de royaume chrétien au centre de l'Afrique. Il renonça donc à cette subvention. Et son biographe [2, II, p. 72] note à ce sujet :

« Ce refus cachait une autre appréhension plus grave encore que celle d'aliéner son autorité et son indépendance, c'était celle d'aliéner ou de paraître aliéner sa nationalité et d'être amené, un jour, à arborer sur cette station desservie par des Belges et soudoyée par leur roi, un drapeau autre que celui de Jésus-Christ [...] et de la France » [2, II, p. 276].

Sentant donc dans l'attitude et la présence des Pères Blancs en Afrique un réel danger pour son dessein personnel [60, p. 25 ; 81, pp. 486-487], LÉOPOLD II renouvela en ce temps ses démarches près de Scheut qui déclina, chez les Pères Jésuites belges qui se dirent dans l'impossibilité d'entreprendre une deuxième mission en Afrique après l'effort fait en faveur de la mission du Zambèze [60, p. 26 ; 81, p. 487] ⁽¹⁾.

¹⁾ Le Roi s'adressera à nouveau à Scheut en 1880, toujours en vain [81, p. 488]; il chargea même l'aumônier de la cour, M^{gr} VAN WEDDINGEN, en 1880 de prier les Trappistes de Westmalle d'adopter une mission en Afrique; sans résultat cependant. Voici le document qui nous le renseigne : « *De recusatione novae foundationis. R. D. Van Weddingen, Canonicus et doctor, quibusdam abhinc mensibus, sese nomine Leopoldi secundi hujus nominis regis Belgii, ad Rmum Dnum Benedictum Abbatem Westmalleensem et Vicarium generalen congregationis Belgicae contulit, ipsum deprecaturus, ut dignetur aliquos ex fratribus mittere in Africam centralen qui fundationem novi monasterii Ordinis nostri ibi jacerent, ac deinde terram i stam fructificarent. Rmus Dnus Benedictus abbas haesitans, responsum distulit, questionem hanc propositurus suffraganeis suis tempore capituli generalis; quo facto, Patres capitulares, attenta subjectorum penuritate, unanimiter reponderunt: impossibile esse Majestatis Suae Regis nostri desiderio annuere, et ideo negative repondendum* » (Archives de l'Abbaye de Westmalle. *Congregatio Belgica. Acta capituli generalis* 1881). Nous devons cette communication à l'obligeance du R. P. JEAN BAPTIST de l'abbaye de Westmalle.

Le P. CHARMETANT restait en Belgique pour y faire de la propagande en faveur de la mission des Grands Lacs. Naturellement il n'omit jamais d'adresser des éloges au Roi pour son œuvre africaine. Ce qui fit émettre au ministre d'Autriche à Bruxelles cette réflexion : [57, p. 135, note 2]

« Une des dernières phases des nombreuses tentatives en vue d'augmenter le nombre et l'importance des alliés à conquérir (par le Roi) dans le but connu (obtenir des souscriptions de la part des catholiques) ont été les conférences tenues récemment par le Père Charmetant ».

Le même diplomate notait dans sa lettre du 11 juin 1879 que les difficultés rencontrées par les expéditions en Afrique et la faillite de la société de Rotterdam avaient produit une impression profondément défavorable à Bruxelles [...]

« [...] et l'on n'a pas manqué de s'en prévaloir dans des régions malveillantes pour la Cour, qui font d'ailleurs toujours un reproche au Roi de Sa prédilection pour les expéditions en Afrique que S. M. ne cesse d'organiser » [57, p. 135, note 2].

262. — Nous avons vu précédemment (nos 185-192 et 225) que les catholiques belges délaissaient pratiquement l'œuvre africaine parce qu'il leur semblait que l'Association internationale était devenue un instrument d'action antichrétienne dans la main des libres penseurs. Cet abstentionnisme était alors une attitude regrettable assez générale chez les catholiques d'Europe. Il en fut également ainsi en France sur le plan des affaires publiques ; de même chez nous depuis l'avènement au pouvoir des libéraux en Belgique. Lorsque donc le Pape LÉON XII publiera en 1884 l'encyclique *Humanum genus* contre les sociétés secrètes, M^{gr} LAVIGERIE s'adressera à son clergé dans une lettre confidentielle du 3 septembre 1884 et prendra occasion de ce document pontifical pour protester contre ce fatal abstentionnisme qui allait à l'en-

contre des intentions du Saint-Siège et des intérêts de l'Église. Il s'exprima en ces termes à propos de l'*Alliance* (1) :

« Comment ! Il serait défendu aux catholiques de s'efforcer de corriger des erreurs et des abus, en entrant dans telles sociétés uniquement parce que des sectaires y sont en plus grand nombre ! Mais alors il faut que les catholiques s'abstiennent aujourd'hui de toute participation aux assemblées quelconques, dans le pays où nous n'avons la majorité nulle part ! Et c'est là le conseil que l'on trouve à donner aux catholiques de notre temps ! Et l'on ne voit pas que, par la plus étrange des aberrations, on impose ainsi à l'Église la persécution la plus dure, la plus périlleuse, celle de Julien l'Apostat lui interdisant de participer à la vie intellectuelle de son temps ! » [2, II, pp. 264-265].

Combien utile n'eût pas été son éloquence à l'adresse des catholiques belges en 1879. Ils avaient affaire au régime sectaire du Gouvernement de Frère-Orban, ils laissaient tomber l'Association internationale africaine parce que prétendument dominée par les loges et plusieurs grandes familles catholiques, aux dires des journaux de droite, avaient pris la résolution de ne plus accepter d'invitation de la Cour, comme le rapporte *L'Étoile Belge* du 16 juillet 1879.

C'est en somme ce même esprit d'abstentionnisme qui retenait le clergé de répondre aux multiples démarches du Roi en vue d'obtenir la fondation d'une mission belge en Afrique.

263. — Pendant que STANLEY était en route pour Zanzibar, se produisit la faillite de l'*Afrikaanse Handelsvereniging*.

De Bruxelles, on envoya dès le 1 juin des instructions à ce sujet à STANLEY [89, p. 1128]. SANFORD, qui était retourné en Amérique, y apprit la catastrophe peu après son arrivée à New York. Il écrivit immédiatement au Roi pour lui dire que cet incident n'était pas si désas-

(1) Il s'agit de l'*Alliance française*, c'est-à-dire l'*Association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger*, fondée en 1883 et autorisée par décret du 24 janvier 1884 [voir 2, II, pp. 255-264].

treux et lui fournissait une heureuse occasion de se débarrasser des hommes d'affaires. SANFORD savait que dès le début PINCOFFS n'avait cherché qu'à exploiter l'Association africaine à ses propres avantages, et le Roi ne pouvait que rencontrer des entraves et des ennuis en mêlant son nom, son argent et son activité philanthropique et désintéressée aux spéculations des capitalistes. La formule du Comité d'Études n'avait jamais paru heureuse à SANFORD [84, p. 180 ; 85, p. 70].

Il se hâta de revenir en Belgique et présenta ses services au Roi. Dès son arrivée il eut un long entretien avec le Souverain. Celui-ci rassura son ami américain en lui disant qu'il ne se laisserait pas arrêter par la faillite de la firme hollandaise et qu'au besoin il irait seul de l'avant [84, p. 181].

Alors SANFORD s'appliqua à démontrer tous les inconvénients qu'entraînait pour le Roi le fait de se lier à des hommes d'affaires dans une entreprise à caractère commercial dans laquelle en outre leur part était si minime. Il lui suggéra de liquider le Comité d'Études, de rembourser ou de convertir les sommes souscrites. Il proposa même de fonder une nouvelle compagnie commerciale qui reprendrait à son compte les objectifs du Comité d'Études et dont le Roi se contenterait d'accepter le haut patronnage. Il ne doutait pas que les souscripteurs belges, qui n'avaient participé à l'entreprise que pour plaire au Roi, accepteraient facilement cet arrangement. LÉOPOLD II réduirait dans ce cas l'entreprise de STANLEY à une œuvre de caractère purement philanthropique placée sous son nom et son seul contrôle. Elle préparerait la voie à la compagnie commerciale à fonder plus tard [84, p. 183].

Le Roi trouvait sans doute excellente l'idée de faire venir STANLEY à Bruxelles, mais il préférait attendre avant de liquider le Comité. Les fonds en étaient presque épuisés ; mais il pourvoirait par lui-même aux dépenses.

Il avait en effet son plan à lui et il était bien décidé à ne pas laisser échapper de ses mains l'organisme qu'il avait suscité lui-même pour servir d'instrument à ses desseins. Il se débarrasserait avec élégance des souscripteurs au moment le plus opportun, mais conserverait le Comité. Il avait besoin de cet organisme distinct de l'Association internationale africaine pour pouvoir agir avec plus de liberté ; le Comité signifiait un progrès vers l'évolution politique que devait nécessairement prendre son entreprise. A ne pas en douter, bien avant de lancer le Comité d'Études, le Roi a dû prévoir un moyen de substituer ce syndicat à sa personne le jour où il s'agirait d'assumer une responsabilité politique. La faillite de la firme hollandaise lui fournit une excellente occasion de réaliser ce plan [54, pp. 378-380].

THOMSON [84, p. 181] surestime à notre avis l'importance des suggestions de SANFORD. Les idées de celui-ci ne rencontraient que partiellement celles du Roi. Pour LÉOPOLD II les inconvénients qui impressionnaient tant son ami américain, ne comptaient pas en comparaison des avantages présentés pour lui par cet organisme international qui le couvrait aux yeux du monde et qui allait lui permettre d'agir seul.

264. — Vers la fin du mois de juin, STRAUCH télégraphia à STANLEY, l'invitant à venir à Bruxelles ou à indiquer un autre lieu de rencontre. Le voyageur préféra voir venir STRAUCH à Gibraltar. On n'a pas saisi à notre avis la véritable portée de cette rencontre. Le Roi tint en effet à faire connaître à STANLEY, avant son arrivée au Congo, ce qu'il attendait en réalité de lui. La faillite de la société hollandaise n'était au fond qu'un prétexte ; il s'agissait de donner les dernières instructions au chef de l'expédition congolaise. Rien de vague ni de nébuleux dans le programme qui fut présenté à STANLEY et qui exposait la tactique préconisée par un génial stratège

pour arriver à la fondation d'un État indépendant. LÉOPOLD II s'y prit avec diplomatie, car il fallait ménager la susceptibilité de STANLEY ; on mettrait celui-ci devant le dessein du Roi présenté sous forme de consultation.

Le chef de l'expédition devait avant tout obtenir en pleine propriété « des concessions », les organiser et les munir contre toute surprise du dehors [39, p. 21] ; il devait amener les indigènes à se grouper en fédération autour des stations et sous l'égide du Comité de Bruxelles. Il ne s'agissait nullement de tendre à la création d'une colonie belge, mais à l'établissement d'un puissant État nègre sous la direction du Comité. Chaque station serait dès le début soustraite à tout pouvoir indigène, elle constituerait une petite république sous la direction et la dépendance toutefois de STANLEY qui resterait l'unique chef supérieur en Afrique. On devait petit à petit relier les différentes stations, étendre de plus en plus leur influence et agrandir les limites de la fédération. Le tout devait se faire en secret.

En somme le Roi expose ici la tactique que nous avons expliquée précédemment ; comme nous le disions : une même organisation de base, les mêmes moyens préconisés étaient conçus jadis dans le même dessein.

THOMSON estime que dans sa réponse, STANLEY a rejeté le plan qui lui était présenté [85, pp. 71-72]. Nous croyons au contraire que STANLEY l'accepta en principe, mais désira en tempérer et en remettre la mise à exécution ; il tenait à réaliser d'abord son plan d'établissement des stations et des routes [54, pp. 377-390].

L'historien américain pense aussi que le programme politique exposé à STANLEY resta en suspens [85, p. 73]. A tort, comme nous le verrons.

Une question de critique historique se pose ici. Pouvons-nous nous fier entièrement à la fameuse lettre en date du 8 juillet 1879 [71, pp. 603-605] qui contient des extraits de la note de STRAUCH et les réponses de STAN-

LEY ? Il y a peut-être conformité substantielle, mais on ne peut pas oublier que le livre de STANLEY [71] fut soumis à la censure royale [54, p. 380, note 4] (1).

En tout cas, STANLEY reçut à Gibraltar plus qu'une note à discuter ; il y reçut en effet, comme il le dit lui-même [71, p. 26] des instructions définitives, et celles-ci étaient dans le sens de la note que STRAUCH lui avait remise de la part du Roi. Celui-ci cependant ne brusquait rien, il importait au début de s'établir d'abord solidement au Congo.

Lorsque STANLEY répondit le 8 décembre 1879 à la lettre du 4 août de SANFORD [84, pp. 183-184], il lui fit remarquer qu'il était trop tard pour changer le but de l'expédition, que tout l'équipement et le personnel étaient déjà sur place et qu'il vallait mieux liquider toute l'affaire que de limiter l'expédition à une simple exploration d'une route possible et à l'établissement de quelques postes purement hospitaliers. Il importait de tracer une route vers le Pool, de fonder des stations intermédiaires et de lancer enfin les bateaux sur le fleuve supérieur. A Gibraltar le colonel STRAUCH lui avait confirmé les instructions données antérieurement, rien n'avait été changé au programme initial [84, pp. 186-188].

SANFORD ne semble donc pas avoir saisi que le Roi entendait non seulement prendre pied en Afrique, mais également donner une stabilité politique à son œuvre au Congo. STANLEY ne révèle pas le dessein politique de LÉOPOLD II que STRAUCH lui a communiqué à Gibraltar.

Le Roi et STANLEY avaient ensemble dressé le plan d'action à exécuter au Congo : établir une station aux

(1) Le manuscrit dont fait état MAURICE A. [44, p. 39] — sans toutefois donner une référence exacte et que nous n'avons pas pu repérer dans les papiers STRAUCH aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, pas plus que M^{lle} L. DEVILLERS ou M. DESNEUX qui eurent l'obligeance de faire des recherches dans ce sens à notre intention — serait-il la copie que STRAUCH fit jadis de la note que le Roi lui transmit le 27 juin 1879 « concernant les points à traiter avec STANLEY » [54, p. 380] ?

deux extrémités de la route entre le Bas-Congo et le Pool et un poste intermédiaire afin de pouvoir contrôler plus facilement tout le trajet ; puis lancer directement les bateaux sur le haut fleuve pour aller rejoindre aux Stanley Falls les agents du Roi venant du lac Tanganika par Nyangwe. Ces travaux restaient à la base de toute l'entreprise ultérieure. Chez le Roi ce programme demandait un complément politique, et il était de son intérêt de voir STANLEY réaliser celui-ci au plus bref délai possible.

La réponse de STANLEY à SANFORD nous montre l'explorateur plus proche de l'idée du Roi que de celle de l'ex-général américain. Le chef de l'expédition commettra une double faute de tactique : trop sûr de lui-même, il dédaignera d'occuper dès le début les deux extrémités de la route à tracer, se contentant de fonder seulement un solide poste au point de départ de la route ; la seconde faute a été de n'avancer que selon les possibilités d'acheminement du matériel lourd qu'il devait conduire au Pool.

Quant au programme politique, STANLEY ne semble pas l'avoir perdu un instant de vue. Sa grande préoccupation allait cependant au tracé de la route. Nous savons encore si peu en somme du fin fond de toute l'entreprise et nous ne devons pas oublier que le livre de STANLEY [71] ne nous révèle pas tout. Bien des points restent encore à éclaircir.

265. — A cette époque resurgit le bruit suivant lequel STANLEY partait au Congo et qu'on allait y envoyer des sous-officiers. Bruit dangereux. On pouvait en effet en déduire que le Roi allait peut-être introduire un corps armé en Afrique sous le truchement de l'Association internationale et du Comité d'Études afin d'y réaliser ses anciens rêves coloniaux. Y allait-il peut-être tenter un projet semblable à celui lancé jadis par le lieutenant REUTER (nos 141 et 227) ? Le Roi semblait se désintéresser des

relations commerciales avec la Chine et le Japon qui l'avaient tant préoccupé auparavant.

LÉOPOLD II jugeait bon de réagir contre ces bruits et il se laissa interviewer. Un long article parut dans la revue anglaise *Withhall Review* dont *L'Étoile Belge* du 4 août 1879 donnait de larges extraits. Il y soulignait le caractère scientifique des expéditions envoyées en Afrique. Celles-ci n'avaient d'autre but que d'aplanir les voies à l'industrie et au commerce. Elles étaient toutes pacifiques. Rien ne coûtait au Roi pour éveiller en Belgique le goût des entreprises lointaines ; il n'avait nullement perdu de vue l'Extrême-Orient.

L'idée d'une armée coloniale était absurde ; il n'en avait jamais été question, pas plus que de l'envoi de soldats blancs, « qui pourraient difficilement s'acclimater ».

Dans des entreprises comme l'ouverture de l'Afrique, disait le Roi,

« [...] il n'y a pas d'étape qui ne soit plus ou moins un saut dans les ténèbres. On ne peut en attendre de résultats immédiats qu'au point de vue scientifique. Le reste dépendra de l'énergie que montreront à l'avenir les hommes d'affaires pour profiter des possibilités qui leur sont ouvertes » [57, pp. 136-137].

Qu'était cette interview, si ce n'est un moyen de rassurer l'Angleterre et de lui faire croire qu'aucun dessein précis ne se cachait derrière ces expéditions africaines ! Si on avait su en ce moment les ambitions du Roi et le programme qu'il venait de communiquer à STANLEY ! Jusqu'alors tout s'était bien passé, STANLEY était en route pour l'embouchure du Congo. Et le Roi de conclure : « Les résultats déjà atteints sont plus que des promesses. Ils invitent à persévérer » ! Singulier optimisme si l'on ne tient compte que des expéditions de l'est qui n'avaient connu jusqu'alors que des déboires. Mais en regard de la nouvelle entreprise congolaise confiée à STANLEY, optimisme combien fondé !

266. — Après le voyage d'inspection effectué par GRENFEL et COMBER dans le Bas-Congo en 1878, ce dernier, missionnaire de la *Baptist Missionary Society*, retourna en Angleterre pour demander des renforts afin d'entamer l'œuvre missionnaire chez le Roi du Congo à San Salvador.

En juillet 1879, il était prêt à revenir en Afrique avec quatre autres missionnaires [67, p. 687]. C'est probablement ce groupe qui vint rendre visite à Bruxelles avant son départ pour l'Afrique. Nous ignorons de qui procéda cette initiative. Les missionnaires de cette Société londonienne avaient déjà estimé qu'il était préférable d'être en bons termes avec STANLEY [67, p. 696] ; ils avaient abandonné leurs précédentes appréhensions à son sujet, maintenant qu'il était au service de LÉOPOLD II. Ils vinrent exposer au Roi leur intention d'aller se fixer au Pool et demandèrent la protection du chef de l'expédition du Comité en Afrique.

LÉOPOLD II se montra fin diplomate. Une chose était à éviter : « Si les missionnaires achètent des terres directement aux indigènes, ils deviendront des concurrents » fit-il écrire à STANLEY par STRAUCH. Il fallait donc leur faire accepter de ne s'établir que sur les terres du Comité et leur louer du terrain. « Ces missionnaires pourraient devenir des auxiliaires ; placés sur les terres du Comité, ils devraient respecter les règlements » [54, p. 397].

Le Roi fit écrire les mêmes idées sous une forme mitigée à MACKINNON le 17 août 1879 [54, p. 394 ; 67, p. 696].

C'est donc pour les placer pratiquement sous sa tutelle et pour les empêcher de devenir des concurrents politiques que LÉOPOLD II entourait les missionnaires baptistes de prévenances. Il les priait à titre de réciprocité de se montrer déferents à tout ce que STANLEY pourrait leur demander. En somme, il suivait à leur égard une même politique qu'envers M^{GR} LAVIGERIE (n^o 261)

[60, p. 251, note 197]. Il ne pouvait pas leur demander comme à l'évêque français d'envoyer des membres belges de leur société au Congo. Ce n'est pas leur caractère missionnaire comme tel qui inspirait au Roi des inquiétudes, ni leur activité religieuse future ; mais uniquement leur nationalité étrangère, anglaise ou française, et leur influence dans le domaine politique en tant qu'étrangers et donc en faveur d'une puissance concurrente, la France ou l'Angleterre [54, pp. 402-411].

La question de la propriété foncière était capitale. Seuls des motifs d'ordre politique inspiraient ici l'attitude du Roi ⁽¹⁾. La question restera cruciale et donnera même lieu en 1907-1908 à de très graves difficultés diplomatiques [68].

267. — A la fin du mois de juillet 1879, le Roi reçut à Bruxelles le voyageur portugais SERPA PINTO récemment revenu d'Afrique où il avait fait une expédition (n° 176) qui l'avait mené de la côte du Loanda jusqu'au Transvaal. LÉOPOLD II montra beaucoup de sympathie à ce courageux explorateur [54, pp. 392-393]. Il parvint à connaître ses projets qui visaient à trouver une bonne route vers le Haut-Congo en partant de la colonie portugaise d'Angola [54, pp. 393 et 399].

268. — DE BRAZZA [n° 29] était rentré en France à la fin de 1878 après avoir exploré l'Ogooué et fondé le poste de Franceville. Il a appris les découvertes de STANLEY et il est devenu conscient d'avoir été à quelques jours de marche du grand fleuve.

Quelle a été l'attitude du Roi à l'égard du voyageur français avant le mois d'août 1879 ? Nous l'ignorons. Il n'y est certes pas resté indifférent. Il connaissait trop bien l'esprit de certains milieux français.

(1) Le P. BOELAERT ne semble pas avoir saisi cet aspect [2^{bis}].

Ce n'est qu'après le départ de STANLEY pour le Congo qu'on l'invita à Bruxelles. « Il y fut reçu par différentes personnalités intéressées aux affaires d'Afrique et s'entretint avec elles de ses nouveaux projets d'exploration » écrit LAMBERMONT (p. 000). Il fut reçu en audience par le Roi qui le nomma officier de l'Ordre de LÉOPOLD et lui offrit de retourner en Afrique au service de l'œuvre internationale. DE BRAZZA refusa [20, p. 167, 85, pp. 78-79]. On a dit à tort que l'officier y avait fait preuve d'une exemplaire discrétion et réserve [44, p. 41]. Les documents encore inédits concernant ses conversations bruxelloises confirment l'hypothèse de THOMSON d'après laquelle DE BRAZZA « n'aurait pas été assez discret » [85, p. 83]. Aussi, le 16 août 1879, le Roi rédigea une lettre à STRAUCH dans laquelle il l'enjoignit d'écrire à MACKINNON que « les Allemands d'un côté ⁽¹⁾ et les Français de l'autre cherchent des routes obliques pour arriver à drainer le commerce du Haut-Congo » [54, p. 394]. Il fit aussi écrire à STANLEY pour l'avertir que « DE BRAZZA et BALLAY sont venus à Bruxelles, ils s'efforceront de retourner au Gabon [...] pour donner une station française sur l'Ogooué, dans le but de chercher à attirer le commerce du Haut-Congo et de tourner la difficulté des cataractes par une route oblique » [54, p. 399].

LÉOPOLD II, ayant échoué dans sa tentative de gagner DE BRAZZA, chercha une voie indirecte pour le rendre inoffensif. Il alloua une forte somme à sa prochaine expédition de la part du Comité d'Études en vue de la fondation de stations internationales sur le Haut-Ogooué. DE BRAZZA avait cependant saisi la tactique du Roi et THOMSON nous raconte d'après les notes du voyageur français le plan conçu par celui-ci pour déjouer le calcul de LÉOPOLD II [85, pp. 78-79]. Dès ce moment l'attention du Roi était dirigée les agissements de DE BRAZZA.

(1) Il s'agit probablement du projet de HOMEYER.

269. — Le Souverain était satisfait au fond des réponses de STANLEY aux questions qui lui avaient été posées à Gibraltar par STRAUCH au début de 1879. L'explorateur était disposé à exécuter les vues du Roi, il ne faisait que remettre l'affaire à plus tard, lorsqu'il aurait réalisé la fondation des trois stations de base entre l'embouchure du fleuve et le Pool.

Le Roi ayant reçu durant le mois de juillet tant d'informations l'incitant à agir vite, ne voulut pas être devancé : il résolut d'écrire à STANLEY pour revenir sur l'importance du programme politique à réaliser au Congo.

« Lorsque les trois stations seront fondées, il y aura moyen de les constituer en un État libre ».

Cette création politique est la base primordiale de toute l'œuvre du Comité. Il faut commencer par un petit État, qui ne suscite la jalousie d'aucune puissance, mais qui crée d'énormes possibilités. Fondé par le Comité d'Études, cet État lui demandera de lui donner ses lois, de lui désigner son chef et son délégué en Afrique.

« Le Roi comme particulier ne veut posséder que des propriétés en Afrique. La Belgique ne veut ni colonie, ni territoires ».

STANLEY doit faire proclamer indépendants par les indigènes les territoires concédés au Comité « sous la réserve du bon plaisir du Comité ».

L'idée n'est pas une utopie. Le Grand Duché du Luxembourg est aussi un petit État ; Sarawak à Bornéo, le Libéria en Afrique également !

LÉOPOLD II avertit STANLEY que les Hollandais n'ont pas encore renoncé à faire partie du Comité, on ne presse pas. Il expose le plan qu'il suivra non pour liquider le Comité, mais pour se réserver la charge de continuer seul l'œuvre « dans une liberté absolue » [54, pp. 398-399].

Nous avons cité plus haut les informations que le Souverain donne encore à STANLEY concernant les mis-

sionnaires (n° 266), et les efforts portugais, français et allemands pour devancer STANLEY (n° 267-268).

Nous ne possédons pas le texte autographe de cette note. Le contenu nous en est conservé dans un travail d'un ancien fonctionnaire du Comité d'Études, M. NOTTE qui a copié l'original [91, p. 1129, 54, pp. 399-401].

La note confirme donc les instructions de Gibraltar. Elle pique l'amour-propre du chef de l'expédition pour l'inciter à poursuivre avec énergie la réalisation du dessein du Roi :

« Si Gordon en avait reçu l'ordre, il eût constitué un État indépendant pouvant marcher, et ce que Gordon a pu faire, un homme comme Stanley ne saurait le regarder comme impossible ».

270. — STANLEY débarqua à Banana le 14 août 1879. L'accueil qu'il y rencontra de la part des commerçants déjà établis à l'embouchure du Congo fut peu sympathique. On voyait en lui un dangereux concurrent [57, pp. 138-139].

A la fin d'octobre 1879, le Ministre d'Angleterre à Bruxelles vint trouver LAMBERMONT. On avait appris à Londres l'arrivée de STANLEY sur le Congo. Des bruits couraient selon lesquels il était chargé par le Gouvernement belge d'établir en Afrique une colonie commerciale belge.

LAMBERMONT n'avait aucune difficulté pour expliquer que STANLEY était au service d'une société privée internationale. L'expédition qu'il commandait avait pour mission d'étudier les possibilités de commerce avec le Haut-Congo. Aucune spéculation commerciale n'était en jeu. D'ailleurs la question du futur commerce avec le Haut-Congo était très problématique et d'après LAMBERMONT « le projet d'établir des relations commerciales avec l'Afrique centrale devait être relégué dans le domaine du roman, au moins pendant de longues années encore ».

Le Gouvernement belge n'était pour rien dans cette entreprise, il ne lui avait donné aucun encouragement ni accordé aucun subside. Que STANLEY gardât le secret, c'était assez compréhensible en considération des tentatives concurrentes française et portugaise

C'était au fond une réponse identique à celle que LAMBERMONT avait donnée au même diplomate au début de 1877 à propos du Transvaal (n° 145). Ici LAMBERMONT cherchait à minimiser l'importance de l'expédition de STANLEY. Il fallait gagner du temps et éviter une prise de position hostile de la part de l'Angleterre. Le fait de voir des Anglais faire partie du Comité d'Études tranquilliserait l'Angleterre. Le caractère privé et international de l'entreprise enlevait au *Foreign Office* sa plus redoutable arme pour arrêter l'affaire : pression diplomatique sur le Gouvernement belge. Par leur abstention, les gouvernants belges rendirent ainsi involontairement un incomparable service au Roi et à la Belgique [57, pp. 138-144].

271. — LÉOPOLD II, comme il l'avait dit à SANFORD [84, p. 184], entendait ne rien changer au Comité d'Études du Haut-Congo avant la réunion statutaire de novembre 1879.

Les souscripteurs anglais se préoccupaient de la situation créée par la faillite de la firme hollandaise. Le Roi s'en ouvrit à STRAUCH le 23 octobre 1879 en ces termes :

« Quand vous aurez fait la petite note à adresser confidentiellement aux souscripteurs du Comité d'Études du Haut-Congo, nous verrons ce qu'il faut écrire à M. Hutton.

» Je pense qu'il faudra lui dire que nous nous occupons de la réorganisation du comité d'Études, et que des propositions seront faites aux souscripteurs.

» M. Hutton avait assisté à la séance du conseil d'administration du Comité d'Études où il avait été décidé qu'il aurait deux administrateurs anglais comme il y avait deux Hollandais, il a souscrit comptant là-dessus et espérant peut-être se voir désigner. L'échec des négo-

ciations entreprises à Londres avec le duc de Sutherland, la suspension des paiements de la société de Rotterdam ont empêché de nommer des Anglais et fait disparaître les Hollandais. Il est naturel que M. Hutton s'informe discrètement de ce qu'est devenue l'idée d'une représentation spéciale pour les Anglais. Je pense que le mieux est de répondre simplement : nous nous occupons de la réorganisation.

» Lorsque votre note pour les souscripteurs sera faite, vous voudrez bien me la soumettre. Il y a intérêt à ne pas la retarder » (1).

272. — C'est donc à la réunion du 17 novembre que le Roi procéda à la « réorganisation du Comité » [85, pp. 73-75 ; 39, pp. 23-26]. Par l'entremise de LAMBERT, qui n'agissait que comme mandataire du Roi, LÉOPOLD II proposa de poursuivre à ses frais l'entreprise et de rembourser pratiquement les souscripteurs, tout en leur assurant un droit de préférence pour toute affaire commerciale industrielle ou financière à émettre par les stations ou par lui au Congo par voie d'appel au public. Si au bout de cinq ans aucun succès sérieux n'était atteint, on liquiderait tout et le produit en serait distribué aux anciens souscripteurs au prorata des sommes avancées.

« Cette magnanimité produisit vraisemblablement l'effet qu'on en avait attendu » remarque THOMSON [85, p. 75]. Et l'historien observe à ce propos que le Roi n'avait pas été mu par le motif suggéré par SANFORD. Il avait dissous le Comité, ou plutôt il s'y était substitué parce que cette solution correspondait à ses préoccupations politiques.

273. — Le Roi ne perdit pas de vue le grand plan dont STANLEY avait parlé à SANFORD (n° 250) et au sujet duquel il s'était sans doute concerté avec le Roi dans la suite (nos 251 et 259).

LÉOPOLD II avait bien confiance en STANLEY pour tracer la route vers le Pool, mais le peu d'enthousiasme

(1) [44^{bis}], Papiers STRAUCH, document n° 11.

que l'explorateur avait montré à l'égard du dessein politique de son royal patron ou bien son inexpérience en matière politique n'ont-ils pas amené le Souverain, qui n'avait pas perdu de vue le colonel GORDON (n° 269), à songer à nouveau ⁽¹⁾ à ce brillant officier comme à l'homme idéal pour réaliser ses projets ?

Quoiqu'il en soit, dès le mois d'octobre 1879, il entretient STRAUCH à plusieurs reprises de GORDON et lui expose son idée de tâcher de gagner le colonel britannique à sa cause par l'entremise de MACKINNON [20, pp. 170-171 ; 54, pp. 417-420, 57, p. 14].

Le Roi pense confier à GORDON la direction des expéditions dans l'Est africain avec la mission d'établir une ligne de stations partant de la côte, pouvant aller jusque dans le Haut-Congo et constituant le premier pas indispensable à la mise en marche de toutes sortes d'entreprises. L'affaire est délicate vu les projets de MACKINNON.

LÉOPOLD II attachait un grand prix à GORDON. Il écrivait le 5 janvier 1880 à STRAUCH la lettre suivante :

« Les journaux disent tous que le colonel Gordon quitte l'Égypte pour n'y plus jamais retourner.

» Si M. Mackinnon jugerait utile que le colonel Gordon reçoive une invitation à se rendre au Palais de Bruxelles lorsqu'il sera rentré en Angleterre, il n'aurait qu'un mot à vous faire savoir et j'inviterai le colonel Gordon à se rendre au Palais.

» Si vous n'avez pas encore dit cela à M. Mackinnon, prière de le lui écrire » ⁽²⁾.

Au bout d'un mois et demi, MACKINNON peut transmettre de bonnes nouvelles à Bruxelles. Le Roi en est enchanté et prie STRAUCH de remercier son ami anglais et de lui dire qu'il serait charmé de voir le colonel GORDON dîner au Palais à sa prochaine visite. Il est même disposé à lui offrir l'hospitalité du Palais si MACKINNON juge la chose utile ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Le Roi songea à GORDON dès le mois de décembre 1876 [57, pp. 11-14].

⁽²⁾ [44^{bis}]. Papiers STRAUCH, document n° 13.

⁽³⁾ *Ibidem*, document n° 16. Lettre du 24 février 1880.

GORDON vint à Bruxelles au début du mois de mars 1880. Le 4 de ce mois, LÉOPOLD II adressa la note suivante à STRAUCH :

« Le colonel Gordon m'a demandé de vous prier de lui rédiger un acte exprimant ce que nous désirons de lui et m'a dit qu'il viendrait dans 10 jours à son retour de Berne en prendre connaissance. J'ai répondu que c'était bien. Je vais faire un projet que je vous enverrai avec prière de m'en exprimer votre avis.

» Je suis convenu avec M. Gordon que vous écrirez à M. Mackinnon que le Colonel a passé plusieurs jours à Bruxelles que je l'ai vu à différentes reprises, qu'il m'avait demandé de mettre mes idées par écrit que j'allais le faire et que dans 10 jours à son retour de Berne le colonel s'arrêterait de nouveau à Bruxelles.

» Vous y ajouterez que j'avais été enchanté de faire la connaissance du Colonel Gordon dont j'admire et les grandes qualités et la brillante carrière » (1).

Le 19 mars, le Roi s'inquiète de ne pas voir revenir GORDON. Il demande à STRAUCH de préparer une lettre pour informer le colonel britannique que les fiançailles de la Princesse STÉPHANIE ne devaient pas être un obstacle à sa venue à Bruxelles. Et le Roi y ajoute ce paragraphe :

« Vous ferez bien aussi de préparer et de me soumettre également un projet de contrat avec le Colonel Gordon pour son entrée à mon service » (2).

« Il serait bon de savoir s'il accepterait d'entrer à notre service pour être employé en Afrique selon nos intérêts » avait écrit le Roi à STRAUCH le 14 octobre 1879 [54, p. 418]. En mars 1880, GORDON revint à Bruxelles et accepta en principe de gouverner le Congo sous réserve qu'avant son éventuelle acceptation définitive le drapeau de l'Association internationale du Congo fût officiellement reconnu par les Puissances comme étant celui d'un État souverain [3, IV, col. 349].

(1) [44^{bis}]. Papiers STRAUCH, document n° 17.

(2) *Ibidem*, document n° 18.

C'est donc seulement en 1880 que LÉOPOLD II avait fait connaître à GORDON la grande idée qu'il cherchait à réaliser en Afrique.

274. — Lorsque STANLEY eût établi son premier poste à Vivi, le Portugal s' alarma. A la fin de janvier 1880, le chef du Cabinet de Lisbonne, en même temps Ministre des Affaires étrangères, attirait l'attention du représentant de Belgique sur les rumeurs d'après lesquelles le Gouvernement belge chercherait à profiter des contestations territoriales au sud du Congo entre le Portugal et l'Angleterre pour s'établir à son tour en Afrique. Il ne voulait pas y ajouter foi. Le Ministre de Belgique s'empressa de rassurer l'homme d'État portugais : le Gouvernement belge n'avait aucune intention d'établir une colonie belge en Afrique [57, pp. 144-145].

A Bruxelles le représentant du Portugal fit une démarche auprès de FRÈRE-ORBAN, chef du Cabinet, à propos de l'expédition de STANLEY. Cette expédition, bien que partie de Belgique, n'avait rien de gouvernemental, lui fut-il répondu [57, pp. 145 et 147].

Cette réponse verbale ne satisfit pas Lisbonne. On pria le chargé d'affaires du Portugal de demander une réponse écrite. FRÈRE-ORBAN la lui donna. LAMBERMONT rédigea le brouillon de ce document. On y répéta la conversation de FRÈRE-ORBAN avec le comte DE THOMAR, on y fit une nette distinction entre l'Association internationale africaine et le Comité d'Études du Haut-Congo. Cette société était privée et internationale, le Gouvernement n'avait rien à y voir. Quant aux prétentions territoriales portugaises au Congo, il n'appartenait pas au Gouvernement belge de se prononcer sur cette question.

« Frère-Orban a très bien répondu », écrivait le Roi à STRAUCH le 23 février 1880 [57, pp. 145-151].

275. — Dans sa dépêche du 12 avril 1882, GREINDL, nommé récemment ministre de Belgique à Lisbonne ⁽¹⁾, révèle qu'au début de 1880 le Portugal avait laissé échapper l'occasion d'arriver à un arrangement avec l'Angleterre au sujet du Congo. Le Ministre du Portugal à Londres avait suggéré à son Gouvernement « de conclure avec l'Angleterre une convention par laquelle cette dernière puissance aurait reconnu les prétentions du Portugal à charge par celui-ci d'assurer la liberté commerciale du fleuve. Les négociations allaient s'ouvrir à Londres lorsqu'elles ont été transférées à Lisbonne. Au lieu de les terminer de manière à présenter en même temps les traités de Lourenço Marques et de la côte occidentale, M. BRAAMCAMP, chef de Cabinet et Ministre des Affaires étrangères, s'est contenté d'une promesse du ministre d'Angleterre. M. MORIER s'est engagé à négocier avec le Portugal un traité qui donnera pleine satisfaction à celui-ci aussitôt que le traité de Lourenço Marques aura été ratifié » [57, p. 167].

Le manque de sens politique du chef du Cabinet du Portugal et l'empressement du représentant d'Angleterre à Lisbonne furent cause que le traité anglo-portugais du Zaïre ne sera signé qu'au mois de février 1884. Il sera trop tard [57, pp. 152-179].

« Pour avoir fait une question de parti d'une affaire de politique extérieure » ⁽²⁾, les Portugais avaient laissé à LÉOPOLD II le temps de s'établir solidement au Congo, d'acquérir des droits et une position internationale favorable qui lui permirent enfin de réaliser le rêve de son règne : le développement extérieur de la Belgique par voie indirecte en unissant à sa couronne de Roi des Belges celle de Roi-Souverain de l'État Indépendant du Congo !

⁽¹⁾ GREINDL avait été nommé d'abord ministre de Belgique à Mexico après sa démission comme secrétaire général de l'Association internationale africaine au début de 1879. Il fut rappelé au mois de décembre 1880 pour représenter la Belgique à Lisbonne [57, pp. 164-167].

⁽²⁾ GREINDL dans sa dépêche du 25 mai 1881 à propos du traité de Lourenço Marques [57, p. 170].

276. — En 1875, quelques mois avant que LÉOPOLD II ne fît part à LAMBERMONT de son nouveau projet africain (n° 47), le capitaine É. VERTRAETE (1) avait émis l'opinion que la formule la plus avantageuse à l'expansion belge était la création d'un État indépendant distinct de la Belgique mais lié à elle dans la personne de leur commun Souverain. Et la raison en était que cette formule était

« [...] la seule qui puisse aplanir les difficultés de toute nature qui pourraient naître d'un système différent, surtout en ce qui concerne l'acquiescement des autres nations ».

En 1880, au moment où le Roi entreprit au Congo la réalisation de semblable dessein par l'entremise de STANLEY et sous le couvert du Comité d'Études du Haut-Congo, alors que l'Angleterre et le Portugal venaient de demander des explications diplomatiques au sujet de la nouvelle entreprise congolaise, É. VERSTRAETE publia dans le *Bulletin de la Société belge de Géographie* (IV, 1880, pp. 637-680 ; V, 1881, pp. 5-54, 121-164) une étude intitulée : *Histoire des travaux et projets de colonisation des Belges*. L'ancien attaché à la Maison militaire du Roi y cherche dans le passé précolonial de ses compatriotes autant que dans la situation contemporaine de son pays la formule la plus avantageuse de l'expansion et de la colonisation belges. Sa conclusion ne fait que confirmer l'idée exprimée par lui en 1875 et justifie magistralement l'entreprise du Roi au Congo. Les événements rappelés plus haut (nos 270 et 274) venaient en outre de démontrer la justesse de ses vues.

(1) VERSTRAETE, Émilien-Julien, né à Menin le 2-9-1835, débuta à l'armée comme enfant de troupe le 29-9-1849. Il devint sous-officier le 21-9-1852, est promu sous-lieutenant le 21-7-1857, lieutenant le 20-7-1861, fut attaché à la Maison militaire du Duc de Brabant le 8-6-1863, puis à la Maison militaire du Roi le 23-12-1865 jusqu'au 31-8-1870, date de sa nomination au grade de capitaine. Il est nommé maître de langue flamande à l'école de guerre et à l'école militaire le 22-4-1876, promu capitaine en premier le 25-5-1882 et mis à la

Il n'y a pas de doute que les idées exprimées par le capitaine VERSTRAETE concordent parfaitement avec celles du Roi. Faut-il voir plus qu'une étonnante coïncidence entre la publication de ces deux études de l'ancien attaché de la Maison militaire du Roi et les deux phases de l'entreprise africaine de Léopold II ? Le capitaine répondit-il à l'attente de son Souverain ? Nous ne saurions nous prononcer, faute de documents ⁽¹⁾.

Quoi qu'il en soit, il nous semble utile de reprendre les extraits les plus saillants de cette étude parce qu'ils nous permettent de mieux saisir les mobiles de l'action personnelle du Roi.

« L'idée rationnelle d'ouvrir au commerce et à l'exubérante population de la Belgique, des débouchés dans les pays d'outre-mer, est déjà bien vieille. Elle n'a jamais cessé de préoccuper ceux qui avaient souci du bien public. Un grand nombre de projets qui croyaient répondre à ce grand besoin national, ont été conçus à diverses époques. Un plus petit nombre a été suivi de tentatives de réalisation ; beaucoup ont réussi dans la mesure du possible, et, chose étrange, la masse de la nation belge est encore prompte à croire que tous, jusqu'ici, ont échoué. Or, ce jugement erroné n'est que trop propre à agir défavorablement sur les entreprises du même genre que l'avenir nous réserve sans aucun doute. Il y a donc utilité publique à rétablir les faits sous leur véritable jour. Jamais peut-être, cela n'a été plus nécessaire ; car à aucune époque l'état de la société en Belgique n'a rendu plus opportune la solution du grand et multiple problème de la création de colonie ; en aucun temps non plus, nos compatriotes n'ont été disposés davantage à s'intéresser à cette question, comme à toutes celles qui ont trait à la géographie historique et descriptive ou aux intérêts sociaux, commerciaux et industriels de notre pays.

retraite revêtu du grade honoraire de major le 26-9-1890. Il est décédé à Molenbeek-Saint-Jean le 8-10-1910. Publiciste très fécond. Voir : *Bibliographie Nationale (Dictionnaire des Écrivains belges 1830-1880, T. III, Bruxelles, 1897, pp. 261-262)* et *Annuaire officiel de l'Armée belge, 1911, p. 567*. — Nous remercions M. DUCHESNE, A. de nous avoir communiqué ces renseignements.

(1) Peut-être les papiers laissés par É. VERSTRAETE nous renseigneront-ils un jour à ce sujet ? Ces papiers furent donnés, il y a environ 20 ans, à un professeur d'histoire de l'U. L. B. par Madame DUBOIS, née Berthe VERSTRAETE, fille et seule descendante du Capitaine, sans qu'elle se souvienne encore ni du nom ni de l'adresse de ce professeur. Nous remercions M. DUCHESNE A., de cet intéressant renseignement.

» [...] Comment ne point prévoir les conséquences des efforts inusités et colossaux, en quelque sorte, que l'Allemagne et la France font chaque jour pour achever de fermer le cercle de concurrence économique dont ont commencé à nous entourer la Hollande et l'Angleterre ?

» Ne nous faisons point d'illusion : le commerce de transit et de consommation, qui se fait par Anvers et par nos railways et canaux, ne saurait faire vivre qu'une partie bien minime de notre population si dense : l'exportation des produits de l'industrie nationale, voilà notre source de vie. Or, nous sommes menacés à quelques années de distance, d'une crise industrielle locale bien plus grave que toutes celles que nous avons traversées... Protecteurs au fond, nos quatre voisins se réunissent pour ruiner notre principale industrie, comme ils ont, au XVIII^e siècle ruiné le commerce d'Ostende et d'Anvers, au point que notre flotte nationale en est morte » (pp. 638-639).

L'unique moyen d'échapper à ce danger, c'est d'acquiescer une colonie politique, véritable annexe ou complément de la mère-patrie. L'auteur remarque cependant la difficulté de l'entreprise, spécialement pour la Belgique, du fait qu'une semblable colonie « ne se fonde pas par des particuliers livrés à leurs seules ressources, mais par des gouvernements » (p. 650). C'est à résoudre ces problèmes qu'il consacre les meilleures pages de son travail.

« Dans les États constitutionnels, dans les États modernes, ce ne sont même pas les rois ou les présidents qui réalisent de telles institutions, ce sont les volontés combinées des chefs, des ministres et des chambres. A ce compte seulement, il est possible encore, pour certains grands États, de créer des colonies politiques ; pour les petits États, cela même est devenu presque impossible, à moins qu'une action privée [...] n'ait préparé l'action gouvernementale, ou que l'on n'achète des colonies toutes faites, si l'on n'a pas de droits à faire valoir sur celles qui existent.

» Or, avant le XV^e siècle ⁽¹⁾, comme au XIX^e, comme toujours en

(1) « Rien n'est plus simple à expliquer que cette quasi-abstention de nos comtes de Flandres. En raison précisément de l'extrême prospérité commerciale maritime de la Flandre, ses gouvernants, comme bien d'autres infiniment plus modernes, ne voyaient aucun intérêt direct, politique surtout, à se lancer dans ces sortes d'entreprises. Deux grands motifs les en éloignaient, et ces motifs existent chez nous, aujourd'hui comme alors : ils ne voulaient compromettre ni leurs ressources financières ni leurs forces militaires, en s'engageant eux-mêmes

Belgique, les gouvernements ont été au fond très hostiles à la création, par l'État, d'établissements dont la prospérité même était envisagée par eux, sans aucun doute, comme un inconvénient grave au point de vue de la politique intérieure, et surtout, dans ces derniers temps, au point de vue de la politique extérieure. Et nous ne craignons pas de dire toute la vérité, en ajoutant que ces gouvernements, comme gouvernements, *ont eu parfaitement raison*.

» Entendons-nous bien : les intérêts véritables, légitimes de l'État, ou de sa représentation, le gouvernement, ne sont pas sa transformation, son perfectionnement, son extension même, si pour cela des luttes et des difficultés sont nécessaires. Il se trouve infiniment mieux, quant à lui, de la sécurité, de la stabilité, de la régularité, c'est-à-dire d'une situation conservatrice, au dedans et au dehors. On n'en juge autrement qu'en confondant l'État avec la nation, cet être essentiellement vivant, que l'immobilité finirait par tuer...

» Tous nos ministères, catholiques ou libéraux, ont donc été avant tout, par eux-mêmes, adversaires de la création de colonies belges, et cela devait être, nous le répétons. Mais ne confondons pas nos deux souverains constitutionnels, Léopold I^{er} et Léopold II, avec leurs gouvernements successifs. Leur cœur et leur intelligence leur ont facilement dit qu'ils n'étaient pas seulement choisis par la Nation pour être les chefs héréditaires de l'État, mais encore pour être la sauvegarde suprême de tous les intérêts de la Nation. Ceux-là avaient donc une raison puissante d'en penser tout autrement que leurs cabinets ou même que les Chambres, et de souhaiter ardemment l'existence de colonies pour le bien de la masse de leurs sujets ; de se montrer personnellement disposés à leur ouvrir la porte de secours des colonies. S'ils n'avaient été que présidents de république, c'est-à-dire simples chefs d'État, la loyauté se fût opposée à ce qu'ils tentassent ainsi de rattacher un intérêt national non-politique à ceux qu'ils eussent représentés et qui en étaient en quelque sorte l'antithèse ; mais comme souverains librement choisis par la Nation, ils n'ont pu hésiter un moment. Aussi leur désir personnel et privé a-t-il toujours été en discordance sur ce point avec ceux de leur ministère. Quant aux majorités, dans

et en poussant les classes actives de la nation dans des expéditions dont les chances pouvaient ne point toujours répondre aux espérances qu'on y aurait attachées. Comment ne pas prévoir, d'une part, que des sacrifices en hommes et en argent seraient nécessaires, dans les commencements surtout ? Peut-on d'ailleurs demander à un gouvernement quelconque, et surtout à un gouvernement du XVI^e siècle, de ne point tendre, toujours et partout, si la nation n'agit pas en sens contraire avec autant de fermeté que d'intelligence, à la centralisation de ses forces et par conséquent à l'unité de son centre d'action ? écrit l'auteur ailleurs (p. 648).

l'une ou l'autre de nos Chambres, nous en sommes encore à en découvrir une qui ne fût foncièrement hostile à la création d'établissements belges au-delà de notre frontière actuelle. Tous, avancés, libéraux ou catholiques, les députés belges considérés en groupes, ne craindraient pas seulement pour le trésor et pour le recrutement de la milice en favorisant l'exode des classes inférieures ; ils appréhendraient aussi, soit que cela ne diminuât la consommation des produits commerciaux, ou n'altérât l'économie de la fabrication industrielle, soit que ces foyers nouveaux, jeunes, actifs et prospères, n'attirassent un certain nombre d'individualités à devenir un jour des électeurs de leur bord [...] (p. 651).

» [...] De tout cela il résulte que, jusqu'ici, les Belges n'ont eu rien à attendre, dans ce sens, que de leurs efforts directs, personnels, individuels. Voilà pourquoi, ni dans les siècles antérieurs ni au nôtre, leurs colonies n'eurent le caractère politique qu'on leur reproche bien à tort de n'avoir point donné aux établissements antérieurs au XV^e siècle » (p. 652).

L'essai de colonisation à Santo-Tomas de Castilla, dans l'État de Guatémala, en 1841-1845, fut certes ouvertement appuyé par le gouvernement belge, sous le ministère NOTHOMB-MERCIER. Le ministère y prit une part active, accompagnée d'une intervention matérielle de l'État, sinon tout à fait des Chambres (p. 652). Mais l'analyse des causes de l'échec de cette tentative ne fait que confirmer l'auteur dans sa conviction. Il termine son exposé de cette question par la remarque suivante :

« Quand nous saurons dire aussi, nous : *Belgica farà da se!*, c'est-à-dire, quand nous saurons agir dans le concours de l'État, lié par bien des considérations touchant la politique nationale et internationale [...] ⁽¹⁾, on pourra nous donner tel théâtre de colonisation que l'on voudra, fût-ce au delà des cercles polaires ou sous l'équateur, et par le travail libre, par ce *seul travail vraiment belge*, nous réaliserons tout ce qui est réalisable pour des Anglais ou des Néerlandais [...] Mais avec le concours direct du gouvernement, autrement que pour nous assurer, comme Belges privés, le libre exercice du droit des gens, tous nos efforts en vue de nous créer des colonies, n'importe où et n'importe comment, sont

(1) Nous passons ici ce que l'auteur dit des Pères Jésuites. Le Père FABRI [32] y a donné une réponse concluante.

inévitablement condamnés d'avance, en raison précisément des chances de réussite qu'ils révéleront [. . .] (pp. 146-147).

» Comme particuliers, nous avons réussi partout ou à peu près, voilà la vérité vraie ; mais partout aussi, nous avons été arrêtés, soit par la volonté directe, soit par la volonté indirecte de certains ministres belges. Or, pour réussir complètement, il ne peut y avoir qu'un moyen d'éviter cette dernière influence ; *c'est de faire à l'avenir nos essais de colonisation dans le concours du gouvernement*. Il n'y a que ce seul moyen là, car toujours les gouvernements étrangers « intéressés » seront là pour tâcher par tous les moyens d'arrêter l'action de notre gouvernement dans ce sens, quelles que puissent être d'ailleurs les dispositions personnelles de nos rois en matière de colonisation belge.

» Mais si d'un autre côté, cela est absolument évident, aussi longtemps du moins que nous aurons le bonheur d'avoir un souverain favorable à notre extension au dehors, comme le roi Léopold II, le gouvernement belge sera le premier à nous soutenir, par tous les moyens, lorsque, en dehors de son concours, nous aurons réussi à mettre sur pied, en vertu des principes du droit des gens, un établissement colonial quelconque. Nous, particuliers, nous ne devons rien en effet aux gouvernements étrangers, que l'observation des dits principes. Un ministre, lui, a souvent un grand intérêt politique à leur accorder, *à un haut degré*, la satisfaction de leurs désirs ; mais il doit *avant tout, à tous ses nationaux*, une protection suffisante pour qu'ils ne soient point dérangés dans la libre pratique de leurs droits. Nous ne sommes pas au temps où Charles VI supprimait la liberté commerciale des Belges dans l'intérêt de sa fille Marie-Thérèse. Dans cette situation donc, le gouvernement belge est infiniment plus fort, à l'égard des autres, que s'il intervenait dans la création des colonies, et il ne demandera pas mieux que d'exercer un droit de protection qui est en même temps son premier devoir ; car s'il en faisait autrement, non seulement il agirait contre l'intérêt national, mais encore il cesserait d'être le gouvernement d'un pays civilisé. Certes un État étranger peut menacer un autre État de son mécontentement, si celui-ci pose un acte contraire aux intérêts du premier ; mais comment n'importe qui pourrait-il prétendre, sous une forme avouable, qu'un gouvernement enlève à ses administrés l'exercice de leurs droits inscrits tout au long dans le code des nations, ou qu'il cessât de les défendre si quelqu'un voulait les troubler dans la jouissance de ces droits, en résultât-il un inconvénient de fait pour un étranger quelconque : par exemple, la diminution de ses bénéfices commerciaux ? Mais le droit, sous quelque forme qu'il se présente, n'est-il pas toujours limitatif de l'action exclusive d'autrui, surtout le droit naturel et le droit des gens ?

» La position du gouvernement belge est si forte et si bien marquée dans ce sens, que c'est précisément la raison pour laquelle nous avons itérativement déclaré ici, qu'il avait parfaitement raison de ne pas intervenir dans la création des colonies, autrement que comme protecteur de la liberté d'action des compagnies et des particuliers. Comme tel il ne dépend que de nous de créer des colonies, quand cela nous conviendra. L'État belge, comme État, ne le peut pas, ou plutôt cela lui est infiniment plus difficile. Si notre entreprise privée réussit, si elle est bien combinée et honnêtement conduite, l'État sera forcément entraîné à nous suivre, et ce lui sera un agréable devoir d'ailleurs. Notre situation sera excellente et la sienne aussi. Si au contraire, il agit comme fondateur, dès qu'il y aura un commencement de réussite, les difficultés croîtront pour lui dans la proportion exacte de ses succès coloniaux » (pp. 151-153).

L'auteur rejette donc l'action directe de l'État, l'action purement individuelle et l'action combinée de l'État et d'une association privée. Cette dernière forme est la plus mauvaise, écrit-il.

« Nous y avons eu recours pour les travaux de la Compagnie belge des Indes et pour la fondation de Santo Tomas de Castilla. La première fois nous fûmes vendus à nos compétiteurs par l'empereur Charles VI [...] au moment où les comptoirs commerciaux fondés avec l'argent privé des Belges étaient en pleine voie de prospérité. Dans le second cas, l'établissement commercial, fondé également au moyen des capitaux privés nationaux, était assuré aussi d'un brillant avenir, lorsque des ministres belges, enchevêtrés entre les intrigues des jésuites ⁽¹⁾ et la crainte de mécontenter nos compétiteurs de Bélise [les Anglais], causèrent à leur tour la ruine de l'établissement comme colonie belge » (pp. 159-160).

VERSTRAETE donne donc sa préférence à un quatrième mode d'action dont il attend le meilleur résultat :

« L'action exclusivement privée, mais combinée, c'est-à-dire basée sur une association indépendante de l'État pendant la période d'établissement et de consolidation. Cette méthode est celle qu'a produit les plus belles colonies de l'Angleterre moderne [les Indes] (p. 160).

» Nous concluons donc, sur documents certains, embrassant toute

(1) Voir la réponse à cette accusation chez le P. FABRI [32].

notre histoire et ne célant ni un fait ni un principe, que nous aurons des colonies agricoles et commerciales, ou commerciales seulement, le jour où nous voudrons comprendre que cela n'est possible que par l'association des volontés privées, c'est-à-dire, par l'*action d'une compagnie belge, indépendante de toute intervention directe ou indirecte du gouvernement* » (p. 160).

Le publiciste parle de colonies de peuplement ; son raisonnement convient également, et *a fortiori*, aux colonies dites d'exploitation. Il décrit et justifie admirablement la conduite adoptée par les gouvernants belges à l'égard de l'initiative africaine du Roi, ainsi que la voie choisie par le Souverain pour atteindre son but. FRÈRE-ORBAN et LAMBERMONT venaient de donner une éclatante preuve de la justesse des considérations de VERSTRAETE par rapport à l'intervention toujours à craindre des gouvernements étrangers, spécialement de l'Angleterre.

Si l'ancien attaché à la Maison militaire du Roi avait présenté son étude au Souverain, nul doute que LÉOPOLD II ne l'eût honoré d'un compliment identique à celui qu'il adressait à Frère-ORBAN le 21 février 1880 [57, p. 148] : « Votre réponse est parfaite, je vous en remercie sincèrement ».

ÉPILOGUE

Jacques PIRENNE dans sa magistrale plaquette intitulée : « *Coup d'œil sur l'histoire du Congo* » (Bruxelles, Lamertin 1921) reconnaît que l'histoire du Congo est un sujet vaste et peu étudié encore. Et Th. SIMAR, dans sa recension de cette œuvre [66, p. 498] y ajoute cette réflexion qui garde encore toujours son actualité :

« Nous sommes nous-même en mesure d'affirmer et de prouver, le cas échéant, qu'il est impossible à l'heure présente d'écrire une histoire précise et complète des essais de colonisation du Congo. Rien que pour l'époque antérieure à 1876, il existe encore dans de nombreux dépôts des archives totalement inconnues. Quant à la période postérieure à 1876, elle est encore plus compliquée que la précédente et cela pour deux motifs : d'abord, les documents sérieux sont rares ou ignorés ou dispersés dans toutes les directions et, en second lieu, l'histoire de la fondation de l'État Indépendant est intimement liée à celle du grand mouvement d'expansion impérialiste et colonial qui caractérise la seconde moitié du XIX^e siècle. Le bassin du Congo a joué en Afrique le rôle politique que joue la Belgique en Europe ».

En 1929, le Ministre JASPAR, en inaugurant l'Institut Royal Colonial Belge, devenu depuis lors l'Académie royale des Sciences coloniales, conviait les Belges à entamer l'étude scientifique de l'empire colonial légué par LÉOPOLD II à la Belgique. Depuis lors on a pu écrire [25, p. 155] que l'histoire détaillée des origines du Congo belge commence petit à petit à sortir de l'obscurité où elle a été volontairement laissée.

Passant en revue les quelques essais de synthèse de l'histoire du Congo qui avaient vu le jour durant les dernières années, les auteurs d'un essai de bibliographie

critique d'histoire coloniale belge [*Congo*, 1932, II, pp. 165-166] émirent l'appréciation suivante :

« Ce sont là d'utiles mises au point, qui n'ont qu'un caractère provisoire ; elles présentent encore bien des lacunes, et laissent en suspens ou sans explication satisfaisante mainte question concernant les origines de l'État Indépendant du Congo et certaines attitudes de son Souverain ».

Notre travail doit aussi se ranger dans cette catégorie d'ouvrages. Vouloir y trouver l'histoire complète des débuts de l'œuvre africaine, c'est oublier la masse de documents et la complexité des questions qui restent encore à examiner.

* * *

Dès maintenant, croyons-nous, il est possible de dégager deux conclusions essentielles de l'étude des efforts incessants déployés par LÉOPOLD II avec une rare énergie depuis 1855 en vue d'assurer « le développement extérieur de la Belgique ». Elles constituent en même temps les deux thèses fondamentales de l'histoire des origines du Congo belge.

Dès 1875, le Roi n'a poursuivi en Afrique d'autre objectif que celui qui a inspiré toutes ses tentatives expansionnistes antérieures : l'extension de la Patrie par la délégation complète de la puissance publique sur un domaine d'outre-mer.

Dès 1865-1866, le Roi a eu la conviction qu'il ne pouvait réaliser cet objectif qu'en donnant à la création politique recherchée un caractère personnel : ce n'est qu'indirectement qu'il pouvait assurer à la Belgique le développement extérieur qu'il rêvait pour elle. C'est en acquérant lui-même la possession et la souveraineté d'un État indépendant et en liant indissolublement les destinées de cet empire d'outre-mer à celles de la Belgique en la personne de leur commun Souverain,

qu'il pouvait élever l'édifice du Congrès de 1830 !

C'est donc la fondation d'un État Indépendant que LÉOPOLD II cherchait dès 1875 en Afrique ! Nous manquons cependant encore du document décisif pour fixer définitivement cette théorie. Espérons que notre travail excite non seulement la sagacité des critiques historiques, mais surtout la passion des chercheurs pour compléter notre documentation.

* * *

Le Roi a agi en Afrique pour la Belgique !

Toute considération personnelle à ce sujet est superflue. Laissons le Roi lui-même nous dire dans son fier langage où vibre toute son âme ardente de grand Belge, les sentiments qui l'ont guidés durant toute sa vie :

« C'est en servant la cause de l'humanité et du progrès que les peuples de second rang apparaissent comme les membres utiles de la grande famille des nations. Plus que nulle autre, une nation manufacturière et commerçante comme la nôtre doit s'efforcer d'assurer des débouchés à tous ses travailleurs, à ceux de la pensée, du capital et des mains.

» Ces préoccupations patriotiques ont dominé ma vie. Ce sont elles qui ont déterminé la création de l'œuvre africaine ».

* * *

Le Roi a agi pour l'Afrique !

Qu'était-ce le centre de l'Afrique avant 1876 ? Vaste région mystérieuse, inaccessible, arriérée ; terrain propice aux coutumes encore barbares et abominables ; règne de l'ignorance et de la pauvreté ; pays des horreurs de toutes sortes ; terrain de chasse des hordes esclavagistes.

Il est vrai que LÉOPOLD II a cherché à y ouvrir des débouchés à l'industrie et au commerce de la Belgique, mais il est non moins vrai qu'il a voulu y ouvrir à la Belgique un vaste terrain où l'attendait une noble mission de civilisation. Il a voulu apporter à l'Afrique la libéra-

tion des horreurs de la traite, les bienfaits de la civilisation chrétienne, le progrès dans tous les domaines, le travail et la prospérité, l'ordre et la paix, les capitaux et les énergies qui feraient de ce pays une des parties les plus riches et les plus heureuses du monde.

* * *

Le Roi a agi en Afrique pour le monde entier !

Souverain d'un petit pays neutre, il a dérobé le centre de l'Afrique à la convoitise égoïste de plus puissants que lui ; il s'est fait en Afrique l'arbitre des intérêts de tous. Comprenant que les intérêts de la Belgique et ceux de son État congolais s'identifiaient avec ceux de toutes les nations, il a largement ouvert son empire aux plus entreprenants. Son initiative, son énergie et son génie ont préservé le centre de l'Afrique d'une guerre cruelle entre nations préoccupées avant tout de maintenir leur puissance et leur richesse aux dépens des autres. LÉOPOLD II a réalisé en Afrique une œuvre d'équilibre international. En travaillant pour la Belgique et le Congo, il a travaillé pour toutes les nations !

* * *

LÉOPOLD II a cherché à réaliser une œuvre personnelle en Afrique !

La mentalité de ses compatriotes l'y ont forcé. Entendons-le lui-même nous le déclarer :

« Le début des entreprises comme celles qui m'ont tant préoccupé est difficile et onéreux. J'ai tenu à en supporter les charges. Un roi, pour rendre service à son pays, ne doit pas craindre de concevoir et de poursuivre la réalisation d'une œuvre, même téméraire en apparence ».

Il s'est approprié des pouvoirs absolus en Afrique !

Ce n'est pas dans un but de vaine satisfaction d'omnipotence, mais parce que ces pouvoirs étaient pour lui le levier indispensable pour atteindre aux résultats

qu'il visait et pour réaliser ses projets à l'avantage de la Belgique. Tel a toujours été la pensée dominante du Roi-Souverain.

* * *

Une grande leçon se dégage de l'histoire des débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II. C'est BEERNAERT qui l'a formulée à la Chambre belge le 23 avril 1889 :

« C'est pour la Belgique que le Roi a travaillé ; c'est pour le pays qu'il a surmonté des difficultés toujours renaissantes et qui auraient lassé les plus infatigables ; c'est pour le pays qu'il a dépensé des trésors..

» Dans nos mains, l'entreprise aurait moins bien réussi et elle aurait certainement coûté davantage. L'esprit de parti, qui gâte tout ce qu'il touche, s'en serait emparé. Nous aurions discuté alors qu'il fallait agir.

» Le Roi a donc supporté seul tout le fardeau de cette entreprise si vaste qu'elle semblait presque téméraire et au-dessus des forces d'un homme. C'est seul qu'il a voulu réaliser ce qu'il considérait comme la grande pensée de son règne ».

* * *

En 1880, l'affaire « Congo » était définitivement lancée. Le Roi n'avait plus qu'à la mener à bon terme. Il l'a fait de main de maître.

Depuis 1861, LAMBERMONT avait été son confident et sage conseiller. Il le restera dans l'entreprise congolaise. Le Duc de Brabant avait trouvé et le Roi continuera à rencontrer dans le corps diplomatique belge des hommes éminents qui partageaient sa passion patriotique et son ardent désir d'assurer l'avenir de la Belgique et d'ouvrir de larges horizons d'expansion. Parmi ceux-ci citons un BLONDEEL VAN CUELENBROECK, un DU JARDIN, un GREINDL, un SOLVYNS, un BANNING et tant d'autres moins connus. Il a trouvé parmi les hommes d'affaires des gens pleins d'énergie et d'esprit d'initiative qui surent apprécier les vues du prince et du Roi et qui les secondèrent de leur mieux, parmi lesquels

occupent une place de choix un SADOINE, un VERHEYDEN, un LAMBERT. Dans le corps des officiers de l'armée le Roi a trouvé des hommes de choix aux aspirations généreuses et tout orientées vers les intérêts supérieurs du pays. Les plus grands d'entre eux restent un THYS un BRIALMONT, un STRAUCH. Et lorsqu'il s'agira depuis 1877 d'aller au cœur d'Afrique réaliser les projets royaux, ce sont les officiers de l'armée belge qui se sont présentés pour cette tâche de pionniers. Rendons-leur l'honneur qui leur revient. Le succès n'a pas toujours couronné leurs efforts. Plusieurs ont sacrifié leur vie à la cause de l'expansion belge et de la civilisation africaine. Nous aimerions citer également les hommes politiques belges de l'époque 1875-1878 qui épousèrent la cause africaine. Eux seuls manquent à l'appel. La cause : l'incorrigible petit esprit de parti qui les rendait incapables de s'élever au niveau supérieur où seules naissent les grandes idées qui font de grandes nations. Ce n'est que quelques années plus tard que le Roi rencontrera un homme d'État belge à la hauteur de la situation et qui épousera entièrement la cause congolaise, Auguste BEERNAERT.

Enfin, LÉOPOLD II a su s'allier de précieuses amitiés à l'étranger. Nous pensons à un DE LESSEPS, à un SANFORD, à un MACKINNON, à un HUTTON, à RABAUD et à tant d'autres moins connus.

Les journalistes belges ? A tout prendre leur contribution a été peu positive et peu favorable durant les trois premières années de l'entreprise africaine. Aussi, lorsque le Roi entama la grande affaire en Afrique même, depuis la triste expérience lors de la mort du chef de la première expédition, il leur demanda le silence et la discrétion comme le plus grand service qu'ils pouvaient rendre à la bonne cause.

Le peuple belge ? Il a répondu au début à l'appel de son Roi avec un élan et une générosité dignes de la grande cause en jeu : la libération des populations africaines,

l'introduction de la civilisation au centre du continent noir. Le mouvement n'a pas continué parce qu'il n'a pas été soutenu par ceux qui auraient dû être les leviers de la masse et parce que la presse, par ses néfastes querelles idéologiques, à fausser la mentalité du peuple.

Enfin le Roi a trouvé en STANLEY l'homme énergique qui allait jeter la base matérielle de son empire africain.

ANNEXE :

LES CONFÉRENCES DU BARON LAMBERMONT AVEC LE PRINCE ALBERT

Vol. I, fardes 7 et 8

(Archives du Ministère des Affaires étrangères de Bruxelles) (1).

Farde 7.

LA CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES (SESSIONS DE 1876 ET DE 1877) ET LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE.

La Conférence géographique réunie au Palais de Bruxelles le 12 septembre 1876 est due à l'initiative personnelle du Roi.

L'Assemblée se composait de savants, d'explorateurs, de géographes, d'hommes politiques appartenant à différents pays et qui avaient fait de l'Afrique l'objet spécial de leurs études et de leurs travaux. Son caractère a été exclusivement privé, aucun gouvernement étranger n'y a eu de représentant ni d'organe, aucun État n'y est intervenu à un degré quelconque.

Elle avait pour but d'explorer scientifiquement les parties inconnues de l'Afrique, de faciliter l'ouverture des voies qui feraient pénétrer la civilisation dans l'intérieur du continent africain, de rechercher les moyens de mettre un terme à la traite des esclaves.

L'œuvre qu'il s'agissait de poursuivre avait donc, dans la pensée de son promoteur, un caractère essentiellement scientifique et humanitaire. Les préoccupations commerciales qui se révélèrent par la suite, après que Stanley, revenu de son célèbre voyage au travers de l'Afrique, eut fait connaître le cours du Congo, ne se dessinaient pas encore ; il n'était pas question non plus de faire des acquisitions territoriales.

Pour réaliser pratiquement le but qu'elle avait en vue, la Conférence décida qu'il convenait d'organiser sur un plan international commun, l'exploration des parties inconnues de l'Afrique en envoyant un certain

(1) Voir la première rédaction de ces deux conférences dans [44^{bis}] vol. III., sections 16 et 17.

nombre de voyageurs isolés partant de diverses bases d'opérations et en établissant des stations scientifiques et hospitalières tant sur les côtes d'Afrique que dans l'intérieur du continent.

Ces stations dans la pensée de la Conférence devaient avoir un triple caractère :

Elles devaient être avant tout des postes hospitaliers permettant de ravitailler les voyageurs, de leur procurer des moyens d'étude et des objets d'échange et de leur offrir un refuge en cas de maladie ou de danger.

Elles devaient en second lieu constituer des postes d'observation scientifique pour l'étude du sol, des productions, du climat, des populations.

Enfin elles devaient avoir une mission civilisatrice, être des instruments de progrès, des garanties de paix pour les populations au milieu desquelles elles viendraient à s'établir. Elles pouvaient éventuellement organiser la défense des indigènes contre les bandes esclavagistes et barrer la route aux convois d'esclaves.

Établies dans des conditions aussi simples et aussi peu dispendieuses que possible, les stations n'auraient à leur disposition aucun appareil militaire ; de plus sans exclure ni contrarier aucune initiative, elles garderaient un caractère international et purement laïque ; elles ne constitueraient pas davantage des comptoirs commerciaux ; mais elles auraient néanmoins la faculté de seconder les entreprises commerciales.

Quant à l'emplacement que devaient occuper les stations, la Conférence décida qu'elles seraient établies les unes en nombre très restreint sur les côtes orientale et occidentale d'Afrique aux points où la civilisation européenne était déjà représentée ; les autres sur les points de l'intérieur les mieux appropriés pour servir de base immédiate aux expéditions.

L'Assemblée exprima en même temps le vœu que ces stations pussent être reliées entre elles de manière à former une chaîne continue de l'orient à l'occident et que des lignes d'opération s'établissent dans l'avenir du Nord au Sud.

Le programme de la Conférence était donc bien tracé, mais il restait à créer un organisme pour le mettre à exécution.

On se trouva d'accord pour composer cet organisme de trois corps distincts : d'une Commission internationale, d'un Comité exécutif et de Comités nationaux.

1. — La Commission internationale se composait des Présidents des Sociétés de Géographies représentées à la Conférence ou adhérant

à son programme ainsi que de deux membres délégués par chaque Comité national. Elle avait la haute direction de l'Association et décidait de toutes les questions essentielles relatives à sa constitution et à son développement.

2. — Le Comité exécutif était l'organe permanent de la Commission ; il avait pour mission de diriger les entreprises et les travaux tendant à atteindre le but que l'Association s'était proposé et de gérer les fonds qui lui étaient fournis par les Gouvernements, les Comités nationaux et les particuliers. Ce Comité était constitué auprès du Président et composé de trois ou quatre membres qui devaient être désignés préalablement par la Conférence et plus tard par la Commission.

3. — Enfin les Comités nationaux constitueraient l'instrument de propagande en faveur de l'œuvre, ils devaient lui procurer les ressources nécessaires à son fonctionnement. Leur organisation pouvait varier suivant les pays, mais leur mission était identique : vulgariser les notions relatives à l'Afrique, exciter l'intérêt pour les entreprises des voyageurs et les sympathies pour les populations noires victimes de la traite, en dernier lieu recueillir les fonds indispensables au succès de l'entreprise.

Moins d'un an après la clôture des travaux de la Conférence, l'Association internationale africaine avait constitué ses différents organes. Des comités nationaux s'organisaient rapidement en Belgique (novembre 1876), en Allemagne et en Autriche (décembre 1876), en Espagne (février 1877), en Russie, au Portugal et en Suisse (avril 1877); en Hollande, en Italie et aux États-Unis (mai 1877).

Le Comité belge se constitua sous la présidence de S. A. R. le Comte de Flandre ; son programme, aux termes de ses statuts, se résumait dans les deux points suivants :

1. — vulgariser en Belgique par la parole et par la presse les connaissances de toute nature se rapportant au but que l'Association a en vue ;

2. — organiser une souscription nationale et centraliser les ressources de toute espèce qui seraient mises à sa disposition pour l'exécution du programme international.

Les statuts prévoyaient également la constitution de comités locaux qui devaient être centralisés autant que possible par province et se tenir en rapports suivis avec le Comité national dont ils recevraient les instructions et auquel ils feraient mensuellement remise des fonds recueillis par leurs soins.

Dès la fin de la première année, les souscriptions belges atteignaient

la somme d'un demi-million ; les comités et les donateurs d'autres pays avaient versé de leur côté une somme totale de 100.000 f.

Cette somme ayant paru suffisante pour entamer l'exécution du programme de la Conférence, la Commission internationale fut convoquée. Elle se réunit à Bruxelles les 20 et 21 juin 1877 sous la présidence du Roi. Les représentants de dix nations y prenaient part.

Les résolutions qui furent prises à cette occasion concernaient les unes l'organisation et l'emplacement des stations, les autres les voyages d'exploration.

Après avoir déterminé quelle serait la composition du personnel d'une station et défini d'une manière précise quelle en serait la mission hospitalière et scientifique, la Commission approuva le projet du Comité exécutif « de diriger une expédition par la voie de Zanzibar vers le lac Tanganika avec le but d'établir des stations ou à ce lac même ou à quelques points au-delà, ainsi que d'envoyer des voyageurs explorateurs en prenant ces stations comme bases ».

Les pleins pouvoirs donnés au Comité à cet effet contenaient également l'autorisation d'établir de nouvelles stations dans l'intervalle des sessions de la Commission internationale et la faculté de subsidier, quand les ressources le permettraient, les voyages d'exploration qui viendraient à être organisés soit par les comités nationaux soit par l'initiative privée.

Dans la même séance où elle prit ces différentes résolutions, la Commission choisit le drapeau bleu étoilé d'or comme le pavillon qui devait flotter sur les établissements de l'Association.

La première expédition de l'Association internationale africaine s'organisa dans les derniers mois de 1877. Interrompue par la mort de son chef, M. le Capitaine Crespel, arrêtée dans sa marche par des difficultés sans nombre, elle parvint au Tanganika au mois d'août 1879 et fonda la station de Karéma. Trois autres expéditions envoyées dans la même direction suivaient dans le cours des années 1879-1880. La station de Karéma devint bientôt un centre de civilisation pour les populations indigènes au milieu desquelles elle avait été établie. Grâce à son action les luttes intestines entre les tribus devinrent moins fréquentes et l'une des sources principales de la traite des esclaves vint à tarir au moins sur ce point. En donnant un asile à différents voyageurs dans des expéditions à l'intérieur du continent, elle remplit en même temps la mission hospitalière qui lui avait été confiée.

Tandis que la Belgique donnait ainsi un commencement d'exécution au programme de la Conférence, deux nations la France et l'Allemagne coopérèrent à l'œuvre commune. Une station fut établie par les soins du Comité français dans l'Ouragara une autre par les soins du Comité

allemand sur la route de Tabora à Karéma. L'Association contribua à l'établissement de ces deux stations qui avaient accepté son programme et s'étaient conformées à son esprit.

Malheureusement l'accueil que la noble entreprise du Roi avait rencontré n'eut pas des effets durables, l'activité des Comités ne tarda pas à se ralentir et les ressources obtenues de la générosité du public cessèrent d'alimenter la caisse de l'Association.

D'autre part, le mouvement créé à l'étranger ne s'arrêta pas, mais fut guidé chez les divers Gouvernements par des considérations d'intérêt propre et personnel. Un fait nouveau s'était produit. Stanley avait descendu le Congo et traversé l'Afrique centrale. Les Puissances avaient dès lors entrevu la perspective de faire tourner à leur profit les découvertes à faire en Afrique et les liens qui rattachaient à la Commission internationale les Comités qui s'étaient formés à l'étranger, se rompirent complètement. La Commission elle-même ne fut pas convoquée. L'Association internationale africaine à partir de ce moment ne gardait plus d'international que le nom et elle eut désormais à s'orienter elle-même sous la direction de son président.

(s.) A. L.

Farde 8

ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE.

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE.

LE COMITÉ D'ÉTUDES DU HAUT-CONGO.

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU CONGO.

Le programme élaboré par la Conférence géographique de 1876 entra, dès la fin de l'année 1877, dans la période d'exécution.

Le Comité exécutif usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés par la Commission internationale dans la réunion du 21 juin 1877, organisa une première expédition à Bruxelles sous la conduite de MM. Crespel et Maes. Prenant comme point de départ la côte de Zanzibar, l'expédition devait se diriger vers le Tanganika, établir une station soit sur le lac, soit au-delà et envoyer des explorateurs dans des directions à déterminer sur les lieux mêmes.

L'entreprise malheureusement fut enrayée dès le début : M. Crespel mourut en arrivant et fort peu de temps après M. Maes succombait à son tour. Le personnel de l'expédition un moment désorganisé, reprit promptement et le nouveau chef, M. Cambier, reprit l'exécution

des projets ajournés par la mort de ses deux compagnons. Le 11 août 1879, il arrivait sur les bords du Tanganika et fondait à Karéma la première station de l'Association internationale.

Plusieurs autres voyageurs engagés par l'Association, et parmi lesquels il convient de citer les noms de MM. Ramackers, Popelin, Roger, Becker et Storms, partirent successivement dans la même direction pour se relayer dans le commandement de la station. Une tentative faite dans le courant de 1881 pour créer un nouvel établissement sur a rive occidentale du lac échoua, M. Popelin ayant été enlevé en quelques jours par une maladie aiguë. Le même insuccès signala la mission spéciale confiée par le Roi au MM. Carter et Cadenhead en vue d'acclimater en Afrique l'éléphant indien et de l'utiliser comme moyen de transport. Quatre de ces animaux furent acquis à Bombay et arrivèrent à la côte de Zanzibar avec leurs conducteurs. L'expédition parvint à Karéma après avoir perdu trois éléphants en route, le quatrième mourut à Karéma même. MM. Cadenhead et Carter, leur mission étant dès lors terminée, retournèrent à la côte, mais ils furent enveloppés dans un conflit entre tribus indigènes où ils trouvèrent tous les deux la mort.

Les différentes expéditions dont nous venons de parler avaient été organisées en Belgique. En France et en Allemagne on n'était pas resté inactif. Par les soins des Comités établis dans ces pays, et avec le concours pécuniaire de l'Association internationale, deux stations furent créées l'une à Condoa dans l'Ouragara, l'autre à Kohoma sur la route de Tabora à Karéma.

Tandis que l'Association préludait à ses entreprises par la côte orientale, un événement considérable se produisit à la côte opposée. Stanley, après avoir effectué sa mémorable traversée de l'Afrique apparaissait à l'embouchure du Congo dont il avait descendu le cours. Le Roi comprit aussitôt le parti qu'il pouvait tirer des découvertes du célèbre explorateur. Étendant sa conception première, il songea à donner à l'œuvre qu'il avait entreprise non seulement un but humanitaire et scientifique, mais encore une portée d'un autre ordre (1). A peine débarqué à Marseille, Stanley fut mandé à Bruxelles de la part de Sa Majesté. Les renseignements qu'il fournit sur son voyage et sur les ressources des régions comprises dans le bassin du Congo, sur la navigabilité du fleuve, amenèrent la constitution du Comité d'Études du Haut Congo, le 25 novembre 1878.

La nouvelle société était fondée au capital de 1 million de francs réuni au moyen de souscriptions belges et étrangères.

(1) On avait d'abord écrit : commercial.

Elle avait pour but de s'assurer s'il existait un moyen d'établir une communication régulière entre le Bas-Congo et le Haut-fleuve, de s'enquérir de la possibilité de nouer des relations commerciales avec les indigènes et d'échanger les produits africains contre les objets manufacturés de l'Europe. Elle se chargeait également de faire des expériences et des tentatives d'exploration. A côté de sa tâche générale de Comité d'Études du Haut-Congo se donnait encore une tâche spéciale d'un caractère technique : la jonction du cours supérieur du Congo et de l'Océan Atlantique.

Le Comité d'Études du Haut-Congo était une création distincte de l'Association internationale africaine ; la mission que celle-ci avait assumée à la côte orientale, elle l'assumait à la côte occidentale. Comme elle, il arborait un drapeau neutre, il poursuivait ses desseins ⁽¹⁾ scientifiques et philanthropiques et s'interdisait toute espèce d'opération de commerce ; toutefois sur un point elle avait agrandi le programme de l'Association ; la transformation de l'Afrique en un marché colonial.

Dans une réunion tenue le 2 janvier 1879, le Comité approuva les plans de la première expédition à envoyer au Congo et vota les fonds nécessaires à cette fin.

Stanley chargé de la direction de l'entreprise partit immédiatement pour Zanzibar à l'effet d'y recruter son personnel. Dans les premiers mois de 1879 l'expédition se trouvait réunie à l'embouchure du Congo, outre l'élément indigène, elle comprenait trois Américains, trois Anglais, quatre Belges, deux Danois et un Français.

Une première station fut fondée le 1 février 1880 à Vivi, situé au point où le Congo cesse d'être navigable. Le terrain nécessaire à l'établissement de la station avait été concédé sous la forme d'un bail perpétuel moyennant une rente mensuelle. Stanley entama ensuite la construction de la route qui devait relier Vivi au Stanley-Pool, et lui permettre de transporter sur le haut fleuve les vapeurs démontables qui avaient été mis à sa disposition. Onze mois plus tard, il établissait une seconde station à Isanghila et au mois de mai 1881 une troisième à Manyanga.

Vers cette époque se produisit sur le fleuve même un incident imprévu et qui devait être par la suite une cause de difficultés sérieuses.

Un voyageur français, M. Savorgnan de Brazza, mu par la pensée d'ouvrir aux établissements du Gabon un débouché vers l'Afrique centrale, avait quelque temps auparavant remonté le cours de l'Ogooué et s'avancant hors du bassin de cette rivière était arrivé assez loin pour

(1) Dans le texte le mot « essentiellement » a été supprimé.

acquérir la conviction qu'il était possible de créer par là un passage vers l'intérieur. Revenu en Europe, il apprit le voyage que venait d'effectuer Stanley ; l'importance du Congo comme voie de pénétration vers le centre de l'Afrique ne pouvait manquer de fixer son attention.

Mais tandis que Stanley croyait résoudre le problème de la jonction du haut fleuve à l'Océan par une route directe sur le Stanley-Pool le long des cataractes, l'officier français pensait arriver plus facilement au but par la voie qu'il avait suivie une première fois, c'est-à-dire par l'Ogooué.

C'est pendant le séjour qu'il fit en France à cette époque que M. de Brazza vint à Bruxelles. Il y fut reçu par différentes personnalités intéressées dans les affaires d'Afrique et s'entretint avec elles de ses nouveaux projets d'exploration. Le Comité d'Études de son côté lui fit remettre par l'intermédiaire du Comité français une somme de 20.000 fr pour lui faciliter la création de deux stations sur le Haut-Ogooué.

A la fin de 1879, quelques mois par conséquent avant (*sic*) que Stanley repartit pour l'Afrique, M. de Brazza quittait l'Europe. Il arrivait au Gabon et remontant une seconde fois l'Ogooué, il traversait l'Alima, coupait par la voie de terre sur le Stanley-Pool et y concluait le 1 octobre 1880 avec le Roi Makoko un traité qui mettait les territoires de ce chef sur la rive droite du lac entre les mains de la France ⁽¹⁾. Lorsque dix mois plus tard Stanley arriva à son tour sur le lac, il trouva le drapeau français arboré sur la rive septentrionale du lac. Passant alors sur la rive gauche, il y fonda à la fin de 1881 la station de Léopoldville. Remontant ensuite le cours du fleuve, il créait peu de temps après une cinquième station au confluent du Quango à Ibaka.

M. de Brazza ayant atteint le but de son expédition revint en France pour y solliciter des pouvoirs publics l'approbation des traités qu'il avait conclus avec le roi Makoko. Une loi du 30 novembre 1882 ratifia ses prises de possession et la loi de finance du 10 janvier 1883 mit à sa disposition un crédit de 1.275.000 f.

L'idée de faire communiquer le Stanley-Pool avec la mer par une voie plus courte que l'Ogooué, c'est-à-dire par le Niari-Quillou, fleuve qui se jette dans l'Atlantique un peu au nord de Loango, fut conçue

(1) Le texte suivant est ajouté en marge : « Outre ce traité, qui fut approuvé ensuite par les Chambres françaises, il y eut par la suite une entente entre Makoko et la France qui plaçait également la rive gauche du lac sous la suzeraineté de cette dernière. La France maîtresse des rives du Pool, barrait dès lors la route aux entreprises du Comité d'Études ».

dès lors par le voyageur français et partagés par le Gouvernement de la République. Mais le Comité d'Études prévint l'exécution de ce projet. De nombreux agents belges et anglais envoyés par lui dans la vallée du Niari-Quillou conclurent avec les indigènes une série de traités qui leur assuraient la possession de la vallée ainsi que du littoral depuis Setta Cama jusqu'à Loango.

Cette situation avait mis le Comité d'Études en conflit avec le Gouvernement français sur deux points à la fois. Cependant dès le 16 octobre 1882 un *modus vivendi* était intervenu, le Gouvernement de la République déclarant qu'il n'entendait pas entraver l'œuvre du Comité ni les relations de ses stations entre elles.

Les événements qui viennent d'être rapportés avaient détourné de la côte orientale l'attention du promoteur de l'œuvre africaine. Les résultats obtenus de ce côté par l'Association internationale n'avaient d'ailleurs, pas répondu aux sacrifices considérables qu'on s'était imposés. De plus, abandonnée à elle-même, ne pouvant plus compter sur le concours pécuniaire, ni du pays, ni de l'étranger, l'Association n'avait plus qu'un avenir incertain devant elle. La station de Karéma se maintient encore quelque temps sous le commandement du lieutenant Storms, elle fut cédée par la suite aux pères blancs d'Alger.

Le Comité d'Études au contraire continuait à déployer une remarquable activité, sous le commandement de Stanley, de nouveaux traités furent conclus avec les roitelets indigènes dans la région du Bas-Congo. A la fin de 1884, au moment où s'ouvrit la Conférence de Berlin, quarante stations, des routes et des steamers assuraient la communication de la côte vers l'intérieur.

Mais l'expérience qu'on venait de faire au cours de ces dernières années avait démontré l'impossibilité pour les stations de se maintenir vis-à-vis des indigènes sans territoires contigus et sans la souveraineté sur ces territoires. D'autre part, sans la reconnaissance de cette souveraineté par les Puissances, on ne pouvait espérer atteindre le but qu'on avait en vue. C'est sous ces circonstances que naquit et que s'imposa l'idée de fonder un État. L'Association Internationale africaine et le Comité d'Études du Haut-Congo firent place à une création nouvelle ; l'Association internationale du Congo qui joignit une idée politique au programme des deux créations qu'elle avait absorbées.

Les engagements financiers contractés par le Comité d'Études vis-à-vis de ses membres et souscripteurs furent liquidés quelques années plus tard. Un décret du Roi-Souverain de l'État Indépendant du Congo du 5 juillet 1887 créa à leur profit des obligations au porteur

produisant 2 1/2 pour cent d'intérêt à partir du 1 janvier 1900 en représentation des dépenses qui avaient été faites par eux. Le capital nominal de cette dette s'élevait au total de 11.087.000 f et comprenait les sommes que le roi lui-même avait versées au Comité d'Études. Quant à ces dernières ⁽¹⁾ une lettre du Secrétaire d'État M. van Eetvelde en date du 12 janvier 1895 au Ministre des Finances constate en prévision de l'approbation du traité de reprise du Congo par la Belgique que celle-ci pouvait considérer les titres attribués au Roi comme annulés. S. M. ne voulait pas en réclamer le remboursement à l'État belge et que les obligations restantes ne représentent qu'une somme de 422.200 f.

15 février 1896.

(s) Ch. ... (illisible) ⁽²⁾

⁽¹⁾ Le texte suivant a été supprimé et remplacé par la version définitive : « S. M. a déclaré par la suite qu'elle n'entendait pas en réclamer le remboursement. Les titres de l'emprunt dont il s'agit ont donc été annulés sauf à concurrence d'une somme de 422.200 F (Lettre de M. E. van Eetvelde au Ministre des Finances du 12 janvier 1895) ».

⁽²⁾ LAMBERMONT n'a pas paraphé ce texte, mais il l'a parcouru et corrigé de sa main en plusieurs endroits.

APPENDICE *

LES ANGLAIS ET L'INITIATIVE AFRICAINE DE LÉOPOLD II

1875-1877

Le jour où LÉOPOLD II conçut le projet de se créer un empire en Afrique, il se trouvait en présence de deux groupes de nations civilisées différemment intéressées à ce vaste continent. Il y avait d'une part l'Angleterre, la France et le Portugal, trois puissances impérialistes et commerciales possédant déjà des colonies en Afrique, ainsi que l'Italie qui cherchait à s'y en procurer une, et d'autre part, les États-Unis de l'Amérique, l'Allemagne et la Hollande, trois pays qui portaient alors à ce continent un intérêt commercial sans nourrir des visées impérialistes. On pourrait y joindre l'Autriche qui s'y intéressait surtout au point de vue humanitaire et religieux.

Il est donc indispensable d'étudier en particulier la position de ces différentes nations envers l'Afrique à l'époque où le Roi se préparait à lancer son initiative et d'examiner l'attitude qu'elles adoptèrent en face de son entreprise. Nous saisissons ainsi d'autant mieux la façon dont LÉOPOLD II a tenu compte de leurs positions respectives dans la préparation et la présentation de son projet et nous comprendrons mieux la manière dont il a réagi à son tour à leurs attitudes envers son œuvre, soit pour parer aux dangers qui en découlaient pour son dessein, soit pour exploiter les chances qu'elles lui offraient.

* Cet appendice a été ajouté pendant la correction des épreuves.

Ce vaste travail, qui demande de fastidieuses recherches, reste encore à faire. Il est encore trop tôt aussi pour songer à un exposé synthétique de ce sujet complexe. Aussi, ces pages, sans vouloir prétendre épuiser la matière ou n'en omettre aucun élément important, voudraient contribuer à combler quelque peu cette lacune en ce qui regarde l'Angleterre et mettre en évidence la place essentielle et prépondérante que ce pays a occupée dans l'élaboration et le lancement de la gigantesque entreprise africaine de LÉOPOLD II. Le présent exposé n'est qu'une première ébauche qui complète nos travaux précédents. Nous avons cru faire œuvre utile en mettant sous les yeux de nos lecteurs le texte des principaux documents nouveaux, pour la plupart inédits, que nous avons réperés dans les archives ou les publications anglaises et qui se rapportent à notre sujet (1).

* * *

Ce sont probablement les échos des événements d'Afrique qu'on lisait dans les journaux britanniques et spécialement dans le *Times* en 1875, qui ont attiré sur ce continent l'attention de Léopold II encore toujours à la recherche d'un domaine d'outre-mer. Et c'est, comme nous le disions ailleurs (n° 37), l'importance que les milieux géographiques et philanthropiques d'Angleterre attachaient à la visite du Sultan de Zanzibar à Londres en juin-juillet de cette année, et dont le *Times* du 2 juillet se fit l'écho, qui révéla vraisemblablement au Roi les chances providentielles que lui offrait encore l'Afrique centrale. Il lisait entre autres dans ce journal les réflexions suivantes.

(1) Nous avons examiné surtout les papiers W. MACKINNON conservés à S.O.A.S. de l'Université de Londres et les dossiers du Foreign Office au Public Record Office. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont rendu possible ce travail, spécialement M. le Professeur R. OLIVER et M. HOY, bibliothécaire de la S. O. A. S.

En 1873, le Shah de Perse vint à Londres dans le but de gagner les capitalistes anglais à s'intéresser à son pays. Il n'eut pas de succès. Et le *Times* de poursuivre :

« [...] the interest excited by the Seyyid of Zanzibar's visit, there are several reasons why the impression should be more permanent than in some other cases.

» [...] The first thing that impresses itself when we consider his position is that, if not actually great, he has the capability of becoming so. His dominions now consist of the island of Zanzibar, about fifty miles long, and a strip of land on the coast[...].

» [...] But the Ruler of Zanzibar has all Africa behind him... In the interior behind it ⁽¹⁾ are those mighty lakes [...]. The Seyyid [...] spoke : « [...] respecting the land of the great Lakes, [...] albeit reckoned under our rule, we know little of except by untrustworthy report ». It will be seen that the Seyyid is prompt enough in taking constructive possession of his property. The Khédive of Egypt sends an expedition and assumes to have conquered Africa to the Equator, and now the Sovereign of Zanzibar moves Westward in imagination and suggests his own sovereignty over the late unknown wiles of the interior. If the pretensions of the two Potentates had any present relation to realities, there might be the materials of a diplomatic discussion, for the Khédive could not reach the Equator without trespassing on the Seyyid's lakes. But the nascent claims indicate a very important fact. They remind us that the Sovereigns in question have the means of a practically illimitable extension of their dominions ».

Ces vastes régions de l'intérieur ont maintenant dévoilé les lignes générales de leur configuration : elles sont « *wonderfully rich* », peuplées de nombreuses tribus barbares, mais pas tellement féroces qu'elles ne soient pas susceptibles d'être civilisées. Le climat y est tolérable pour les Européens et convient parfaitement aux Arabes. Le Sultan espère que ses vastes territoires s'ouvriront bientôt à la civilisation et au commerce « *to the benefit of all* ».

(1) C'est-à-dire l'île de Zanzibar et les régions côtières.

« We think that [...] the civilization may not be of a very high order, the benefits of the commerce may be very unequally shared, but it is possible that in the next generation the Sovereigns of Zanzibar may have extended their authority over large tracts of territory in the interior and over a great negro population. When the country shall have been opened up there will, no doubt, be a real improvement, in the condition of the African tribes. At any rate, the Zanzibar State and its Arab Rulers may become very important in the world. Those who have had good opportunities of judging are disposed to believe that Africa is destined to receive its impulse primarily from the race of which Seyyid Barghash is a representative [...] Where the European cannot come the native of a more sultry climate penetrates, and there is nothing improbable in the formation of a really important State in the equatorial regions of Eastern Africa.

» At the same time it cannot be doubted that the present is a crisis in the history of Zanzibar. The interesting articles by Sir Bartle Frere in *Macmillan's Magazine* sufficiently exhibit the cause [...]

Une poignée d'Arabes, venus d'Oman, avaient établi leur domination sur les indigènes de la côte sur les ruines des établissements portugais. Ils avaient d'énormes « troupeaux » d'esclaves agricoles, et pénétraient à l'intérieur pour en augmenter le nombre. Le Gouvernement britannique s'était opposé à la traite maritime et avait obligé le sultan de Zanzibar à faire disparaître la traite dans ses États. Le succès de la mission de Sir BARTLE FRERE à Zanzibar avait été complété par un traité antiesclavagiste, et le Sultan avait tenu parole. Il s'était efforcé dans la mesure de ses moyens de faire observer les stipulations de ce traité par ses sujets. Il venait maintenant à Londres pour réitérer solennellement ses engagements, et s'assurer l'appui de l'Angleterre.

« But it is not denied that the Zanzibar Arabs will be heavy losers, and their master most of all. Whence is compensation to come ? He is told to look into an extension of trade, facilitated by the cutting of the Suez Canal, and the establishment of direct steam communication with England and India. But these things will take time, and in the interval we may expect to hear many complaints. Zanzibar has

great opportunities in the future, but perhaps some sharp trials in the present ».

Cet article, qui a peut-être été inspiré par le Dr KIRK, le consul général d'Angleterre à Zanzibar qui accompagnait le Sultan BARGHASH en Europe (1), reflétait exactement la politique du Foreign Office et de ce diplomate dans cette partie de l'Afrique. L'Est africain ne représentait pas encore assez d'importance commerciale, la mise en valeur de ces vastes régions sans voies de communication serait trop coûteuse et trop peu rémunératrice vu l'incertitude de leurs ressources naturelles. C'étaient autant de raisons pour ne pas songer encore à s'en accaparer, d'autant plus que le Gouvernement devait tenir compte de certains courants de l'opinion publique peu favorables à l'extension des possessions coloniales. Il était plus opportun de favoriser pour le moment la formation d'un vaste État arabe sous le pouvoir du Sultan de Zanzibar et de tenir celui-ci sous la tutelle de la Grande-Bretagne. On se réserverait ainsi l'avenir et on y créerait petit à petit des intérêts commerciaux et industriels qui rendraient tôt au tard le pays à la Couronne. L'Angleterre avait donc tout intérêt à faire grand cas des « prétentions territoriales » du Sultan de Zanzibar sur l'intérieur de l'Afrique, à voir s'y étendre son autorité le plus loin possible, surtout sur les régions des Grands Lacs comme aussi sur la côte donnant accès à ces territoires. On empêcherait ainsi que d'autres nations pussent un jour s'emparer de ces contrées.

LÉOPOLD II était trop fin diplomate pour ne pas avoir saisi le jeu anglais en l'occurrence. Il a dû sans doute suivre avec intérêt la pénétration égyptienne vers le

(1) Ne doit-il pas être compté comme le principal personnage parmi ceux qui étaient particulièrement bien placés pour juger de la situation dans l'Est Africain et à l'opinion desquels le journal se réfère ?

Sud. Deux princes arabes, qui étaient plus ou moins sous l'influence omnipotente de l'Angleterre, s'efforçaient d'occuper les régions de l'Afrique que les explorateurs européens venaient de découvrir. A part la Grande-Bretagne, qui y était intéressée, aucun pays ne prenait au sérieux les prétentions de ces deux potentats arabes et n'avait foi ni dans l'œuvre civilisatrice des bandes esclavagistes qui opéraient encore impunément dans ces territoires, ni dans les capacités d'homme d'État du Khédivé ou du Sultan, ni dans leurs moyens d'action.

Le Roi ne s'est-il pas demandé s'il n'était pas possible d'effectuer au moyen d'une société internationale, placée sous sa présidence et établie à Bruxelles, l'ouverture de l'intérieur de l'Afrique à la civilisation et au commerce et la suppression de la traite que l'Angleterre projetait de réaliser par l'entremise du Sultan de Zanzibar. Cet organisme agirait non pas au nom et au profit d'envahisseurs arabes, mais il s'appuyerait sur les chefs des tribus indigènes et les amènerait à lui confier la protection de leurs territoires, de leurs vies et de leurs biens contre les bandes esclavagistes, à être l'arbitre de leurs différends, à amener leurs populations à la civilisation, à conduire leur pays à la prospérité en assurant l'équipement de leurs régions, l'exploitation des ressources naturelles et l'introduction du commerce avec le monde extérieur, et enfin à représenter leurs intérêts dans la grande famille des nations civilisées. Ne serait-il pas possible d'arriver ainsi, par une sorte de délégation complète de la puissance publique de la part des chefs indigènes, à former non pas un puissant État arabe, comme le rêvaient KIRK et le Foreign Office, mais à une sorte de fédération d'États nègres sous la protection de cette société internationale placée elle-même sous la présidence du Roi des Belges ? LÉOPOLD II n'a-t-il pas pensé à la possibilité de se substituer un jour à cette société internationale et de devenir ainsi

le chef d'État de cette nouvelle entité politique ainsi créée?

Il s'agissait de trouver le moyen de faire accepter ce projet, d'éviter l'opposition de l'Angleterre et de constituer pareille société. Il importait d'agir avec d'infinies précautions. Il fallait tenir ce dessein secret, procéder par étapes et trouver une formule de mise en marche de l'entreprise qui n'éveillât la suspicion d'aucun pays, surtout pas de l'Angleterre, tout en posant dès le début les bases de l'évolution politique que l'œuvre était destinée à prendre.

Le génie de LÉOPOLD II, s'il a conçu vers cette époque ce dessein ⁽¹⁾, a su trouver les éléments disparates dont il avait besoin pour en forger la formule de l'Association internationale africaine, si foncièrement apparentée à l'habituelle formule de ses combinaisons expansionnistes antérieures et si merveilleusement adaptée aux conditions de l'Afrique et au mouvement général de l'Europe vers le continent noir, comme nous l'avons expliqué dans le corps du présent ouvrage.

Une des raisons qui ont déterminé le Roi à tenter sa chance en Afrique équatoriale a été peut-être que les milieux commerciaux anglais concentraient à cette époque leur principale attention sur le Nord-Ouest de l'Afrique et plus particulièrement sur le Soudan occidental. Ils rêvaient d'établir une grande route de la côte vers Tombouctou, d'y créer une mer intérieure et de relier celle-ci à l'océan par un grand canal. Le *Times* des 6, 13 et 17 août entre autres le renseignait sur ce vaste projet. Aucune idée concrète semblable n'était lancée pour l'Est africain. Il y avait bien le projet de certains missionnaires protestants anglais de percer une route vers le lac Nyassa et d'établir une mission dans ces parages, mais les hommes d'affaires ne semblaient

(1) Faute de preuves formelles, notre façon de concevoir les événements reste hypothétique.

pas y attacher beaucoup d'importance. En outre, en se dirigeant vers ce lac, les Anglais s'exposaient à faire naître des complications diplomatiques avec le Portugal qui revendiquait les régions de Nyassa comme lui appartenant.

Avant de se lancer dans l'aventure africaine, LÉOPOLD tint à s'assurer une dernière fois si vraiment il devait renoncer à tout espoir d'aboutir à un arrangement avec l'Espagne au sujet de la cession des îles Philippines. Voyant de ce côté toute chance de succès lui échapper, il se décida le 22 août 1875 pour l'Afrique équatoriale (n° 41).

Une bonne semaine plus tard, le *Times* du 2 septembre 1875 consacrait deux colonnes à l'expédition du Nord-Ouest de l'Afrique qui ont certainement confirmé le Roi dans son dessein, tout en lui montrant la voie à suivre pour réussir. Il y lisait :

« It is admitted on all hands that the only practical way to redeem the African continent from the horrors of the slave trade and other evils is to open a direct highway into the interior, and establish dépôts with easy access of each other. It is the want of such a highway that has retarded the progress of Christianity, commerce, civilization and every wholesome influence in this quarter of the globe, and until this is accomplished in some way, we cannot expect the regeneration of Africa or the development of its commerce. Dr Livingstone laboured hard to open a communication with the interior, but in vain, and Mr Mackenzie's plan for opening North Central Africa to commerce and civilization was lately discussed at the Mansion House [...] ».

On enverrait une expédition dans cette contrée pour étudier sur place les possibilités pratiques d'exécution de ce projet et en même temps pour entrer en relation avec les indigènes de l'intérieur et conclure des arrangements avec elles.

« But whether it will be found practical or not, this survey is of the utmost importance and value to the English community as well as to Europe, since it may open up commercial intercourse with Cen-

tral Africa, as well as the populous and fertile regions of South Barbary. Scientific men are unanimously in favour of this line of commerce and it was advocated many years ago by commercial men and others who had made every inquiry into its merits. It is, therefore, certain that this survey will lead to great and practical results. The Foreign Office has sent instructions to Her Majesty's representatives at Morocco and Teneriffe to afford all proper assistance to the North West African Expedition [...]. It now only remains for Englishmen to be true to their tradition, and subscribe liberally to the expense of the survey ».

S'il n'y avait pas un grand intérêt parmi les hommes d'affaires pour l'Est africain, il existait cependant un petit groupe d'Anglais pour qui les possessions du Sultan de Zanzibar avaient une réelle importance. D'abord le D^r KIRK, agent politique et consul général à Zanzibar qui avait su gagner le Foreign Office à ses vues et qui rêvait de réserver l'Afrique équatoriale à la Grande-Bretagne. Sir BARTLE FRERE, qui y avait rempli une mission diplomatique en faveur de l'abolition de la traite et qui s'était depuis lors toujours fort intéressé à l'avenir de ces régions. W. MACKINNON, ami des deux personnalités précitées, richissime armateur et homme d'affaires écossais, qui était à la tête de la *British India Steam Navigation Company* de Glasgow dont les navires desservaient mensuellement le port de Zanzibar depuis 1873. Le Rév. Horace WALLER, l'ancien compagnon du D^r LIVINGSTONE, ancien missionnaire de l'Est africain, fervent promoteur de l'intérêt missionnaire et anti-esclavagiste dans cette partie du continent noir. Enfin Sir Fowell BUXTON, fils du grand promoteur de l'anti-esclavagisme, philanthrope lui-même, il était avec H. WALLER un des plus fervents animateurs de la société antiesclavagiste de Londres.

La correspondance de KIRK avec MACKINNON [47A] révèle que depuis la visite du Sultan à Londres ces deux hommes commençaient à caresser de vastes perspec-

tives d'avenir au sujet de l'Est africain, projets encore vagues mais qu'ils préparaient de loin par leur assiduité à gagner les bonnes grâces de BARGHASH. Les lettres d'Horace WALLER à MACKINNON nous font connaître à leur tour que l'ancien missionnaire partageait ces visées [47A]. Enfin Sir BARTLE FRERE n'y était certainement pas étranger non plus ; il fera même des démarches pour obtenir un subside gouvernemental en vue d'intensifier le service des bateaux à Zanzibar. Si, pour le moment, ces rêves étaient encore vagues, peut-être que le plan que MACKENSIE, autre ami de MACKINNON, avait conçu pour le Soudan occidental a-t-il orienté ce dernier vers l'idée de réaliser à son tour une entreprise analogue dans l'Est africain et de suppléer à l'insuffisance du Sultan de Zanzibar dans l'ouverture de de ses possessions continentales à la civilisation et au commerce et dans l'abolition de la traite à l'intérieur de l'Afrique.

Léopold II était-il au courant dès le mois d'août 1875 des vagues projets qui couvaient dans certains milieux anglais par rapport à l'Afrique orientale ? Nous ne saurions le dire faute de preuves formelles. On est cependant tenté de le supposer en voyant le Roi écrire à LAMBERMONT, le 22 août 1875, qu'il comptait s'informer discrètement s'il n'y avait rien à faire en Afrique pour lui.

Et ici se pose en conséquence un problème difficile à résoudre. Connaissant le peu d'enthousiasme des Anglais à entrer dans une combinaison internationale d'affaires — il l'avait encore expérimenté en 1873 dans son projet chinois [54, pp. 261-268] — le Roi s'est probablement dit qu'il lui fallait agir non pas sur le plan commercial, mais sur un plan neutre, comme celui de la science et de la philanthropie, pour s'assurer le concours des Britanniques. C'eût été une faute que de lancer ouvertement un projet semblable au plan de MACKENZIE

dans un but directement pratique et commercial. Les Anglais se seraient abstenus et auraient fait couler l'affaire pour entreprendre sans tarder une œuvre analogue exclusivement britannique. C'est une des raisons, croyons-nous, pour lesquelles LÉOPOLD II a choisi sa formule scientifique et humanitaire.

N'a-t-il pas songé, toutefois, à se mêler en même temps discrètement à l'autre projet plus directement pratique et commercial qui commençait à germer dans le milieu anglais signalé précédemment ? Ou cette seconde idée s'est-elle ajoutée à la première après que le Roi eut obtenu les informations qu'il s'était proposé de prendre au mois d'août 1875 ? Nous ignorons les relations du Roi avec Sir BARTLE FRERE et avec MACKINNON avant la conférence de septembre 1876 et notre documentation ne permet pas de résoudre ces questions. Il n'est pourtant pas impossible que LÉOPOLD II ait songé à réaliser la coopération internationale sur le plan purement scientifique et humanitaire comme préparation à une autre combinaison, internationale elle aussi, qui visait plus particulièrement les possessions du Sultan de Zanzibar.

* * *

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit ailleurs à propos du geste de LÉOPOLD II en faveur de CAMERON en décembre 1875 (n° 57) et au sujet de sa visite à Londres en mai-juin 1876 (n° 62).

Le 3 août 1876, le Roi s'adressa au prince de Galles pour lui demander son avis et ses suggestions au sujet des personnalités britanniques à inviter à la petite conférence qu'il se proposait de réunir bientôt à Bruxelles et dont le programme était purement philanthropique. Le Prince prit l'avis de Sir BARTLE FRERE et signala

au Roi les noms de BAKER, GRANT et CAMERON [37 B] (1).

Les archives du Foreign Office ne contiennent aucun indice d'une quelconque consultation ou communication faite par le Prince de Galles ou par la Société royale de Géographie au sujet de la future conférence géographique de Bruxelles. Les plans tout faits, très étendus et fort compliqués qu'aux dires de LAMBERMONT (56, p. 136) les Anglais avaient préparés, résumaient et coordonnaient les efforts et les projets de certaines personnalités britanniques et des sociétés missionnaires protestantes anglaises dans l'Est africain. Rien n'indique qu'ils furent soumis ou communiqués au Foreign Office.

* * *

Nous avons analysé ailleurs [56] l'attitude de la délégation britannique à la Conférence géographique de Bruxelles.

Le *Times* tenait ses lecteurs au courant de cette assemblée. Il publia à ce sujet quatre télégrammes (*Times* des 11, 13, 14 et 15 septembre) et deux lettres de son correspondant datées des 13 et 30 septembre (*Times* du 16 septembre et du 2 octobre).

Le journaliste signale que la Conférence marque le grand intérêt du Roi pour l'Afrique centrale, intérêt que celui-ci avait déjà manifesté d'ailleurs en décembre 1875 par son geste en faveur de CAMERON. Il précise que l'objet de la conférence est uniquement d'ordre philanthropique et il expose en grands traits le programme tracé par le Roi et adopté par l'assemblée. Il souligne les deux éléments caractéristiques de l'initiative du Roi : placer des stations scientifiques et hospitalières au cœur de l'Afrique en vue de faciliter la

(1) Voir spécialement Vol. I, p. 629. L'auteur s'appuie sur les archives royales. M. STENGERS [76] signale celles-ci dans son rapport.

pénétration du continent noir et d'y collaborer à l'abolition de la traite d'une part ; et d'autre part, réaliser ce programme par une généreuse entraide internationale. A propos des stations, le journaliste revient à deux reprises sur une question qui, par après, retiendra spécialement l'attention des fonctionnaires du Foreign Office :

« An important question will arise whether the stations should be under the Belgian flag or subjected to some international Board » (*Times* du 13-9-1876, télégramme de la veille) [Voir 56, pp. 191-192].

« The question of the flag under which the stations will be, is not yet settled » (*Times* du 16-9-1876, lettre du 13 de ce mois).

Le journaliste présente Sir BARTLE FRERE comme le président tout désigné du comité national anglais à organiser et il souligne à deux reprises l'heureuse influence pacificatrice que l'initiative africaine du Roi est appelée à produire sur la politique intérieure belge ⁽¹⁾.

Le ministre d'Angleterre accrédité auprès de la Cour de Bruxelles, Sir J. S. LUMLEY, était absent de la capitale du 2 septembre au 15 octobre 1876 ⁽²⁾. Ce

⁽¹⁾ « It may not be too much to hope that on the common ground of the reclamation of Africa the two exasperated sections of Belgian society may agree, and that an international undertaking may, by bringing about such a union, confer real benefits on the country stirring first in it » (*Times* 16-9-1876. Lettre du 13 de ce mois). — « A national Committee is being formed in Belgium for the objects expressed in the proceeding documents. The Communal Council of the town of Roulers has already opened a subscription, and its example is very likely to be followed on a large scale. The communal council of the town of Roulers is of that complexion in politics which is called clerical. There were politicians of this party, as well as of the liberal party, among the Belgian members of the conference ; but the extreme clerical organ of the capital tried its best to cast ridicule upon the proceeding. The early adhesion of the council of Roulers is doubly welcome in showing that the attack was unsuccessful and that the two parties are likely to pursue this philanthropic object in common, under the lead of their universally beloved Sovereign. Leopold II will be richly rewarded if his initiative in a plan of general benevolence should tend to heal the political trends in this country by giving partisans of the rival sections grounds upon which they can meet in amicable cooperation with each other » (*Times* 2-10-1876. Lettre du 30 septembre).

⁽²⁾ [30^{bis}, 10/370]. Lettres de LUMLEY à DERBY des 2-9-1876 et 15.10.1876.

fut Sir H. BARRON, secrétaire de la légation, qui informa Lord DERBY au sujet de la conférence. Sa lettre du 16 septembre 1876 ne fit que résumer les renseignements parus dans les journaux belges et souligna que l'idée, répandue d'abord, d'un projet éventuel d'établissement d'une colonie pénitentiaire belge en Afrique n'avait d'aucune façon été soumise à la Conférence (1).

La dépêche de Sir BARRON ne fit l'objet d'aucune remarque de la part des fonctionnaires du Foreign Office. Il est vrai que l'attention du Ministre des Affaires étrangères de Londres et aussi de la légation britannique à Bruxelles était accaparée à cette époque par d'autres problèmes, parmi lesquels venaient au premier plan l'idée d'un envoi éventuel d'un détachement militaire belge en Bulgarie, l'attitude de la Belgique dans la question d'Orient et les péripéties de la lutte politico-religieuse entre catholiques ultramontains et constitutionnalistes d'une part et libéraux progressistes et radicaux d'autre part.

* * *

Lors de la constitution du comité national belge de l'Association africaine, qui eut lieu le 6 novembre 1876 au Palais, le *Times* se contente de signaler l'événement. Sir J. S. LUMLEY en entretient le Foreign Office dans une lettre datée du 8 novembre. Celle-ci résume le compte rendu de cette séance paru dans *Le Moniteur Belge* du 7 novembre. Le diplomate annonce également le prochain voyage à Londres de LAMBERMONT et de GREINDL en vue de présenter le secrétaire général de l'Association aux membres anglais de la Conférence de septembre. L'initiative du Roi est toujours regardée comme une entreprise purement scientifique et philan-

(1) [30^{bis}, 10/370]. BARRON à DERBY, 16-9-1876. Il y joint les journaux belges suivants : *Écho du Parlement* (13 sept.), *La Belgique* (14 et 15 sept.), *Indépendance belge* (14 et 15 sept.).

thropique (1). Pour le moment le Foreign Office reste tout à fait passif devant cette information.

Le 10 novembre 1876 eut lieu à Glasgow dans la salle de la Chambre de Commerce de cette ville une importante réunion sous la présidence de Sir James WATSON, à laquelle assistait également Sir BARTLE FRERE, et où, à la suggestion de ce dernier, on prit la résolution de constituer une branche écossaise du comité national anglais de l'Association africaine de Bruxelles et de réunir les fonds nécessaires à une expédition chargée d'examiner les possibilités concrètes d'un réseau routier qui relierait la côte et les grands lacs dans l'Est africain [54, pp. 181-182]. LÉOPOLD II qui s'inquiétait déjà du retard des Anglais à constituer un comité national [54, pp. 180-181], se préoccupait encore davantage de la direction particulière que semblait prendre le mouvement en Écosse [54, pp. 188-189].

Le 13 novembre 1876, à la séance d'ouverture de la session 1876-1877 de la Société royale de Géographie de Londres, Sir R. ALCOCK s'étendit longuement sur l'initiative africaine du Roi, conçue en vue de permettre, par une collaboration internationale, une réalisation plus rapide et plus vaste des idées philanthropiques dont LIVINGSTONE s'était fait le vaillant apôtre. L'orateur développa longuement les raisons qui justifiaient largement cette coopération internationale. L'assemblée applaudissait lorsque le président annonça que le Prince de Galles avait accepté la présidence du comité national de l'Association internationale qui allait bientôt se constituer en Angleterre (*Times*, 14-11-1876) (2).

Nous avons traité ailleurs (54, pp. 186-194) de la visite que LAMBERMONT et GREINDL firent à Londres

(1) [30bis, 10/371]. LUMLEY à DERBY, 8-11-1876.

(2) Un texte imprimé du discours de Sir R. ALCOCK se trouve dans les archives du Foreign Office en annexe à la lettre de Sir LUMLEY à Lord DERBY du 8 novembre 1876 [30bis, 10/371].

du 22 au 25 novembre. Le secrétaire général de notre ministère des Affaires étrangères alla saluer son collègue au Foreign Office, qui le mit en rapport avec le directeur des affaires africaines [54, p. 192]. Les archives du Foreign Office n'en portent pas de trace. On y offrit à LAMBERMONT les bons offices des diplomates et consuls britanniques en Afrique.

* * *

Jusqu'alors, le Foreign Office avait assisté passivement à ce qui s'était passé en Belgique et en Angleterre par rapport à la nouvelle association internationale africaine. Cette attitude changea complètement dès le début du mois de décembre 1876.

Le Prince de Galles, avant d'accepter définitivement la présidence du Comité national britannique avait demandé d'être assuré de l'accord du Gouvernement. Le président de la Société royale de Géographie fut chargé de faire la démarche à cet effet.

Il nous semble que le Prince n'ait conçu ce désir qu'assez tardivement. Comment expliquer autrement qu'il ait permis dès le 13 novembre 1876 d'avancer son nom comme futur président du Comité anglais ? Lors de la visite de LAMBERMONT, BARTLE FRERE et R. ALCOCK ne paraissent prévoir aucune difficulté ; ils s'efforceront d'avancer le retour du Prince de Galles à Londres pour constituer le comité anglais [54, pp. 190 et 192].

A la seconde séance de la Société royale de Géographie de Londres, tenue le 27 novembre 1876, Sir BARTLE FRERE recommanda avec chaleur l'œuvre internationale lancée par le Roi des Belges et il exprima l'espoir de voir tout le monde soutenir l'œuvre le jour où le président de la Société de Géographie serait à même d'exposer plus en détail devant le public le projet concret. Il

s'abtient toutefois de nommer le Prince de Galles comme président du futur comité national anglais (*Times*, 28-11-1876).

Un fait nouveau doit s'être produit. Jusqu'alors, dans la presse anglaise comme dans les documents officiels, on n'avait envisagé l'initiative de LÉOPOLD II que comme une entreprise scientifique et philanthropique. Voilà que le *Daily Telegraph* du 29 novembre 1876 laisse entendre un autre son de cloche. Il ne cache pas que l'initiative du Roi, pour philanthropique et internationale qu'elle soit, tend à réaliser une œuvre de gouvernement dans l'Afrique centrale. Comme telle, elle heurte certains intérêts britanniques dans cette partie du monde, elle semble faire concurrence à certains projets anglais. Il conviendrait en tout cas de réserver l'Est africain à l'action britannique [54, pp. 196-200]. Les considérations émises par le *Daily Telegraph* étaient en tout cas de nature à faire réfléchir le prince héritier de s'enquérir des vues du Gouvernement avant d'associer son nom à l'entreprise.

Quoi qu'il en soit, le 5 décembre 1876, Sir RUTHERFORD ALCOCK se rendit au Foreign Office. Voici le texte des documents qui nous renseignent sur la suite des événements et sur la position qu'adopta le Gouvernement britannique, à la suite de laquelle fut constitué l'organisme séparatiste de l'*African Exploration Fund*.

« African Exploration.

» Sir R. Alcock called today and said that he was anxious to wait upon you with Sir Frere, Sir H. Rawlinson and one or two others with regard to the proposed national Committee for carrying out the ideas of the King of the Belgians and the Geographical Congress at Brussels.

» The Prince of Wales was to be President of the Committee, but before consenting to be formally appointed, H. R. H. has asked whether the Government approved of the Committee.

» He and the Geographers wished therefore to see you and ask whether H. M's Government would countenance it.

» I said that I had not followed the matter beyond what had appeared in the newspapers. What was it that this national Committee proposed to do ? He said this proposal was to take up different parts of Africa : raise funds, make roads, establish stations, introduce trade and generally civilize the country. The English Committee was to make a road from opposite Zanzibar to lake Tanganika and thence to lake Nyassa.

» I asked who was to protect these operations.

He said that had been left undetermined. Of course, it was a difficulty. It was believed that by subsidies and conciliation the natives might be rendered favourable and no protection required.

» I said that it was all very well to hope for the best, but that practically everyone knew that savages could not be depended upon — as fast as one native king was conciliated, another would pretend to be offended at receiving a lesser subsidy. A single traveller might get through safely enough, but when it came to establishing isolated stations, sending caravans with valuable goods and the like, all experience (as on the West Coast) showed that unless there was force to protect, there would be no security ; supposing (as was said to be the case) one of the chiefs who had been subsidised broke faith or a station was attacked and the white people cruelly murdered. — What was to happen then ? — Was England to send out an expedition to C. Africa to revenge the wrongs of the explorers or was Belgium or some other country to do so ?

» He could only repeat that they hoped no protection would be required. He admitted that the question had been left purposely in abeyance at Brussels ; if there were difficulties of this kind found the scheme would have to be dropped.

» I promised him I would let you know the request for an interview. He said he was to see the Prince on Saturday.

» I said you were so much engaged that I could not promise when you would see them.

T. December 5/76.

» Lord Derby has appointed Sir R. Alcock for Friday at 3. What is known in the department about this Belgian project ?

T. December 6/1876 » (1).

La première note était destinée à Lord DERBY. Ayant reçu la réponse de celui-ci, TENDERDEN la passa à M.

(1) [30bis, 84/1463].

J. WYLDE, chef du bureau du *Slave Trade* avec la deuxième note adjointe. Après avoir résumé la dépêche de Sir J. S. LUMLEY du 8 novembre 1876 au sujet du Comité national belge, WYLDE poursuit sa réponse à TENDERDEN en ces termes :

« I am not aware that an English Committee has been yet formed, but I know that the matter has been very warmly taken up in this country, and even particularly in Scotland, and that money to the extent of over £ 100.000 has been promised to be forthcoming for establishing roads from the East Coast into the interior of Africa with the view to the development of the resources of the country.

» I do not anticipate that any serious practical difficulty would be found in opening up fair roads and safe routes into the interior from the Zanzibar Coast. There are already regular routes established by which large caravans carrying valuable goods travel to and fro between the coast and the interior. It is true that these routes are sometimes blocked by intertribal wars, and one of the principal objects of this International Committee and of its English promoters, would be to make these routes safe by establishing if necessary armed posts where they might be required.

» The Sultan of Zanzibar is anxious to assist in opening up the projected routes and in protecting them, and it was in order to enable him to do so that suggestions have been made that we should furnish His Highness with a supply of arms and ammunition and otherwise ostensibly show that he has our sympathy and support in the steps he has taken to suppress Slave Traffic and to encourage legitimate trade in His dominions.

F. O. December 7th 1876.

M. J. W. » (1).

Le même jour, TENDERDEN demande d'ultérieures explications à WYLDE. Il lui pose toute une série de questions :

« This only brings about the difficulty of the « armed posts ». Who is to arm them and be responsible for them ? The Sultan of Zanzibar has no authority in the interior and it would be hopeless to leave it to him. Who is to control the use of armed force and who is to regulate the trade and keep the roads in repair ?

(1) [30bis, 84/1463].

» £ 100.000 would be swallowed up at once. The only way to keep savages in order is to have some strong authority established over them, and that can only be by strong measures backed by force.

T. December 7. 1876 » (1).

Le secrétaire général du Foreign Office ne semble pas avoir été fort au courant de la politique britannique dans l'Est africain. WYLDE redresse ses erreurs dans la note suivante :

« It is a mistake to think that the Sultan of Zanzibar has no authority in the interior. Until we interfered with the Slave Traffic his authority was respected as far inland as Lake Tanganika and he has troops within a short distance of that Lake if not on the lake itself. He however withdrew his advanced posts about two years since. But his power still extends some distance into the interior and his authorities only recently captured a caravan of slaves on the inland route to the North of his dominions.

» Until you come to the Somali Land, there are no powerful chiefs or hostile tribes capable of offering any serious resistance to the Sultan of Zanzibar if it suited his purpose to send a force against them. He is content now to allow the native traders and Arabs in charge of caravans to make their own terms with the chiefs through whose territories they pass and unless they interrupt the communication with his sea ports, he interferes as little as possible with them.

» The only attempt at road making would be widening the tracks at certain places where they pass through sheer jungles and this would be comparatively an inexpensive operation. Our policy should be to strengthen the hands of the Sultan by all means, enable him to extend his authority as far into the interior as possible, and by so doing we shall assist in suppressing Slave Traffic in the interior, and in developing the resources of the country.

» December 12th 1876.

M. J. W. »

La veille, 11 décembre, Lord DERBY dressa une note relative à la visite que les membres de la Société royale de Géographie lui avaient rendue le 8 de ce mois.

(1) [30bis, 84/1463].

« Memorandum.

» Sir H. Rawlinson, Sir Bartle Frere, and Sir R. Alcock called on Lord Derby on the 8th of December and explained that an International Society had been started at Brussels to promote the repression of the Slave Trade and the exploration of Central Africa.

» It was intended that a national Committee should be formed in the Country as a Branch of the Society in question, independent, but corresponding and cooperating with it ⁽¹⁾. The details as to the exact relations between the two bodies had not yet been settled.

» It had been proposed that the Prince of Wales should be President of the English national Committee. Other Princes had joined the Committee of the same kind in their own countries ⁽²⁾. The Prince of Wales however hesitated to accept the office until he knew whether the Government entertained any objection to the scheme.

» Lord Derby said that he saw no objection to the plan as far as it had been described, but that he must reserve his opinion as to the details until he could be made more exactly acquainted with them.

» F. O. Dec. 11th 1876.

D. » ⁽³⁾.

Nous ignorons si c'est à la demande de Lord DERBY, ou du Cabinet ou du Prince de Galles lui-même, que H. THRING, le « *home office counsel* » et un des plus éminents juristes anglais de ce temps [28^{bis}, II, pp. 520-523] fut consulté à cette époque à propos de l'opportunité de former un comité national de l'Association internationale africaine et d'en confier la présidence au Prince de Galles. Voici le texte de la réponse de THRING, d'après la copie officielle imprimée.

« Confidential.

13th December 1876. (0.37).

» Memorandum.

XVI.

» The question which arises on these papers is the expediency of His Royal Highness the Prince of Wales becoming President of a

⁽¹⁾ Déjà à la conférence géographique de Bruxelles, la question des rapports des comités nationaux avec le comité central avait fait l'objet d'une discussion serrée entre le Roi et Sir RAWLINSON [56, p. 258]. Ce fut le même point qui avait poussé le Roi à envoyer LAMBERMONT à Londres. Il avait semblé alors que les Anglais adopteraient les vues de Bruxelles. En réalité il n'en fut rien, comme le prouve ici l'affirmation des trois délégués.

⁽²⁾ Le *Times* du 22 novembre 1876 en avait donné la liste.

⁽³⁾ [30^{bis}, 84/1463].

society proposed to be formed in England in connexion with the « International Association for the Repression of the Slave Trade and the opening up of Africa.

» The International Association has been constituted with the above mentioned title in accordance with and as a consequence of resolutions passed at a geographical conference held at Brussels in September, 1876. His Majesty the King of the Belgians was president of the Conference, and there were representatives in attendance from Austria, Belgium, France, Great Britain, Italy and Russia. The conference was private, in so far as a conference presided over by the King of the Belgians can be considered to be private; and the representatives of the various countries were volunteers, and in no degree invested with any authority from their respective states.

» The aim and end of the International Association, as concisely stated in its name, are

- 1) The repression of the slave trade; and
- 2) The opening up of Africa.

» With a view to attain the above aim the Association proposes to explore Africa, to facilitate the opening of roads into the interior of the continent, and to send means for the suppression of the slave trade in Africa.

» The mode of action to be adopted by the Association towards the attainment of its objects is the establishment of a number of stations on the coast of Africa, and in the interior of the continent, and the making of communication between the stations.

» The above is a short summary of the objects of the International Association. Standing alone, however, such an association would lack the funds to enable it to carry into effect the objects of its constitution. The conference therefore proposed that in each county represented at the conference, or that would adhere to its principles, a national Committee should be formed which should supply the International Association with funds, and be represented in that Association by two members. The relation, however, between the International Association and the National Committees is clearly that of a dominant body with affiliated societies, as the central association is entrusted with the duty of directing by means of an executive committee the undertakings required for attaining the ends of the Association, and possess full control over the funds furnished by governments, by the national committees, or by private persons.

» Such being the constitution of the International Association and the relations between it and the national Committees, it is respect-

fully submitted that His Royal Highness the Prince of Wales cannot be advised to become President of the National Committee for England.

» To begin with the objects of the Association. The repression of the slave trade is put forward, even in the very name of the association, as its primary object. Yet it would seem to be clear that the repression of such a trade is a matter for state interference and not within the province of any private association.

» Again the establishment of stations throughout Africa is in effect the establishment of factories such as laid the foundation of the British power in India, and must of necessity involve grave commercial questions and interference in disputes incidental to all trading transactions in uncivilized countries.

» To allow an international association to dispose of funds subscribed by an English Committee, presided over by the Prince of Wales, in a manner antagonistic of British interests, is a course which could not be tolerated for a moment ; and yet it is quite conceivable that an international association, of which the majority would necessarily be foreigners, might, without any hostile intentions, be disposed of alike to favour views which would be disapproved of alike by the English Committee and by their delegates on the Association, and vote what might be in fact English money for the purpose of giving practical effect to those views.

» It may of course be said that the difficulties which have been adverted to may be avoided by rendering the English committee by its constitution independent of the International Association. But the answer is that so long as the English Committee sends delegates to the International Association, it will in the eyes of the public be considered as bound by and implicated in the decisions and acts of that Association, whilst if by its constitution it declines to send either delegates or funds to the International Association, it ceases of course to accede to the principles of the conference, and is dissociated altogether from the scheme for which the conference proposed it should be established.

» I therefore most humbly suggest to His Royal Highness that he should not accept the office of President of the English Committee, unless the whole aspect of the project is entirely altered, by a complete change in the name and in the objects of the International Association. The objects of the Association should be restricted to the exploration of Africa and the sending to that country missions and scientific expeditions, with an express negation of any intention of acquiring territory, repressing the slave trade by force of arms, conducting commercial operations, or interfering with trade ; and the

name of the Association should be changed so as to make it accord with the change made in its objects.

» With respect to the powers of the International Association it should be a consultative and not an administrative body, and should merely form an organ of communication between the several national committees, and so far from expending any funds itself in exploration it should assist the efforts of the national committees by contributing to them all moneys at its disposal not required for paying the expenses of its organization, while the national committees should have full power to carry into effect their objects independently of any control on the part of the International Association.

» I am aware that the change I propose in the organization of the International Association would reduce that Association to a mere organ of communication between different societies established for exploring purposes ; in other words would place the Association in somewhat the position of an International Geographical Society, and such is in my opinion the only position that it can beneficially occupy. I am also aware that the national committees will be divested altogether of the character of traders, road makers, and administrators, and will become scientific and exploring bodies only, and to that condition I think they must come, before their organization can be said to be of such a character as to be capable of being safely administered by a body of independent gentlemen with the Prince of Wales at their head.

» It will be seen from what has been said above, that the whole difficulty in this case is one of principle. Nothing can be easier than to draw up rules for a society or committee when the principles have been established on which that society or committee are to act, and it is with the greatest regret that I have found myself obliged to submit to the consideration of His Royal Highness, that having regard to the name and objects of the International Association as at present constituted, and to the relations proposed by the conference to be established between that Association and the national committees, it is impossible to recommend the establishment of a British National Committee, and still more impossible to advise His Royal Highness to honour such a committee, if established, by being their president.

Henry Thring

December, 13, 1876 » (1).

(1) Nous n'avons pas trouvé d'exemplaire imprimé de ce document aux Archives du Foreign Office. Dans leurs notes, les fonctionnaires de ce département n'en font jamais mention. Nous donnons ici le texte d'après la copie officielle imprimée conservée dans Papiers MACKINNON (Miscellaneous).

L'éminent juriste fonde son avis défavorable sur trois considérations substantielles. En prenant pour but la suppression de la traite l'Association internationale privée s'arroge une tâche qui ne convient qu'à un pouvoir public. L'établissement de stations au cœur de l'Afrique encore inoccupée conduit nécessairement à y exercer une action de gouvernement. Par son caractère centralisateur l'Association internationale se pose au fond en antagoniste des intérêts britanniques en Afrique.

Il constate en outre qu'avant la Conférence le Roi avait mis l'accent sur le caractère et la mission scientifiques de l'Association, tandis qu'après la Conférence il appuie avant tout sur la mission humanitaire de l'organisme, notamment sur la suppression de la traite. Aux yeux de Thring, ce changement révèle l'intention d'exploiter l'Association internationale à des fins politiques.

Enfin il propose deux voies pour sauvegarder les intérêts britanniques en Afrique : ou bien former une société anglaise indépendante qui poursuit un but identique à celui de l'Association internationale, ou bien réduire l'Association internationale africaine à une sorte de société internationale de géographie n'ayant d'autre rôle ou mission que de servir d'organe de communication entre les différents comités nationaux.

Après un avis aussi autorisé, il était évident qu'il ne pouvait plus être question d'une participation quelconque d'Angleterre à l'œuvre de Bruxelles. Le Roi connût-il les raisons qui déterminèrent le changement d'attitude des anciens membres anglais de la Conférence et du Prince de Galles ? Nous le supposons, car nous le voyons renvoyer GREINDL à Londres dans la seconde moitié de décembre 1876 afin de sauver la situation. Le secrétaire général de l'Association y resta un mois ; ses efforts furent vains [54, pp. 202-215].

Il nous faut revenir quelque peu en arrière et suivre une autre piste qui, partant de Bruxelles, nous ramènera au Foreign Office par un détour allant jusqu'à Zanzibar.

Durant la Conférence de septembre 1876, un membre anglais de celle-ci, W. MACKINNON, écrivait à son ami D^r KIRK, consul anglais à Zanzibar pour lui faire part de l'initiative du Roi des Belges et pour lui parler de ses propres projets concernant l'établissement d'un port et d'une voie de communication de la côte vers le lac Nyassa. Nous ne possédons pas le texte de cette lettre, mais la réponse du D^r KIRK, datée de Zanzibar le 17 octobre de cette même année a été conservée. Écrivant en toute hâte sur les deux côtés de chaque feuille d'un papier très fin et transparent, l'écriture de cette lettre de douze pages ressemble à un griffonnage presque indéchiffrable. Nous en donnons ici les deux passages les plus importants.

« Private

Zanzibar, 17 oct. 1876.

» My dear Mackinnon,

» I have just received your interesting letter written while the guest of the King of the Belgians, such a very interesting meeting it seems to have been and I think one that is sure to give practical results of universal value. The time has now come when it is possible and if [... illisible], until the backbone of the Slave Trade was broken such schemes were hopeless, there were too many opposing interests. The opposition is this state of the country now and all see that the sooner the country is opened the better their chance of profits.»

L'idée d'établir un port sur le continent est excellente ; déjà dans certaines régions côtières la culture du coton, « *Indian Ruber* », montre tout le profit qu'on peut espérer de l'introduction du commerce légitime en Afrique. Il importe de faire un bon choix de l'emplacement du port et du tracé de la route. Il énumère et apprécie alors les différents essais ou projets lancés ces derniers temps pour ouvrir une route vers les Grands Lacs.

Il parle des espoirs du D^r STEERE, du voyage du Rév. Roger PRICE et des plans de la Société missionnaire londonnienne, du projet de GRANT proposant d'établir une ligne télégraphique allant du Caire au Cap en passant par l'intérieur et reliant Zanzibar à ces deux points. Puis il écrit :

» I think I can assure for the Sultan that he will help and assist the work ; you must ask the F. O. actually to instruct me to use my influence ; this is of course essential and I feel assured all concessions will be obtained.

» Kiswero being a good port and at present unused would have the advantage of being the circuit to Nyassa and for enough away from the central Zanzibar Government not to give rise to jealousy. Dar Salam with the bay to the north, again if in the hands of good Government would totally eclipse Zanzibar and the trade would all go there. I think the Sultan would naturally be jealous to make a grant that would have this effect and ruin his place, yet in a way that he would gain no advantage. If he has to place himself under us as a protected prince, the whole question alters and the dominion would be one well worth having : no doubt this is the radical measure ; but the Government seems too apathetic to allow any such hope a chance of been carried out. I am personally for it both on account of the country and ourselves ; the Sultan would be better off than now » [47^{bis}, dossier n° 86].

D^r KIRK est un agent actif et intelligent. Depuis longtemps déjà il poursuit avec une inlassable énergie une action bien réfléchie qui tend prudemment à faire des États de Zanzibar un protectorat britannique. En adoptant la politique antiesclavagiste que l'Angleterre lui a imposée, le Sultan de Zanzibar a lié son sort à la Grande-Bretagne et D^r KIRK entend exploiter cette situation. Il est devenu l'ami et le conseiller très écouté du Seyyid BARGHASH, et depuis l'énergique intervention du consul dans l'affaire de l'expédition égyptienne en Somaliland à la fin de 1875, le Sultan est plus que jamais convaincu qu'il ne peut mieux assurer et améliorer sa position qu'en suivant les sug-

gestions de KIRK et en attirant davantage des hommes d'affaires britanniques à s'intéresser à son pays. Rien d'étonnant dès lors qu'il fût tout disposé à leur accorder de larges concessions. D^r KIRK encourage donc MACKINNON dans ses projets. Le port à créer sur la côte du continent deviendrait dans l'avenir la Venise de l'Est africain, qui drainerait vers elle tout le commerce du monde civilisé avec l'intérieur du continent noir ! Il conviendrait entretemps de consolider sa propre position auprès du Sultan et de renforcer toujours davantage la tutelle de fait à exercer sur le potentat arabe et sur ses territoires qu'on avait tout intérêt à étendre le plus loin possible à l'intérieur de l'Afrique. D^r KIRK envisageait même l'éventualité d'amener le Sultan à se placer de lui-même juridiquement sous le protectorat britannique.

* * *

Une lettre de Zanzibar mettait environ un mois pour parvenir en Angleterre. Par une curieuse coïncidence, le 16 novembre 1876, à la prière de LAMBERMONT qui agissait d'après les vues du Roi, l'avocat VAN SCHELLE s'adressa au Rév. H. WALLER, l'ami de MACKINNON et le grand promoteur de l'action missionnaire et anti-esclavagiste britannique dans l'Est africain. Il lui fournissait des renseignements sur l'Association internationale africaine et lui demanda son avis sur la meilleure façon de réaliser les vues de la Conférence de Bruxelles. WALLER lui répondit le 20 novembre et se montrait très favorable au projet du Roi des Belges [54, pp. 183-185]. Il a pu prendre connaissance à cette date de la lettre du D^r KIRK à MACKINNON, dont il partageait les projets. Peut-être lui-même avait-il reçu une lettre du consul de Zanzibar avec qui il entretenait une correspondance très suivie. Quoi qu'il en soit, nous lisons

dans le *Times* du 18 novembre 1876 une longue lettre de Waller H. au directeur de ce journal où il parle en connaissance de cause de la situation de l'Est africain et où il rompe une lance en faveur de la coopération britannique à l'initiative du Roi des Belges. Il s'y exprime en ces termes :

« Sir, Such extraordinary details concerning the sudden collapse of the slave trade in East Africa continue to arrive in this country, that I am led to ask for space in your columns to place them in order, more especially as they have the most important bearing possible upon the plans set forth by the King of the Belgians and may strengthen the appeal which His Majesty has caused to be made in England for co-operation ».

Il retrace alors les phases parcourues depuis 1872 pour arriver à cet heureux résultat dans l'Est africain. Cependant il s'agit maintenant de parfaire cette œuvre.

« But in doing this he [the Sultan of Zanzibar] has taken a desperate course, and all the countenance we can lend him in the face of the gangs of assassins who now scowl upon him for ruining their calling will be well and deservedly bestowed.

» The edict appears to have been far more searching than was anticipated by lookers-on. One result is to show the money-lenders at Zanzibar that to furnish the sinews of war — or rather of massacres — in Africa can only be a precarious transaction on their part as British subjects for the future ; and here, perhaps, an inestimable benefit is secured. Room will not allow me to attempt to trace it among the dealing far inland, where slaves are current coin everywhere, and where a well equipped caravan carries about its own coining apparatus of muskets, chains, and salve-sticks ; but I will yet ask to add a few lines for a consideration which is mainly my object in addressing you. These powerful chiefs who have hitherto been the leading instruments in the hands of these Portuguese and Arab slavers find themselves of a sudden cut off from all means of procuring manufactures which used to come to them in exchange for slaves. Calico, beads, and such like things are now as necessary to them as they are to our Indian subjects. With the exception of small quantities of ivory and tobacco, they bring few articles to Kilwa, for these have been resources of their country. The Kilwa merchants dare not buy their slaves, and indeed

many of these worthies have already taken themselves off « bag and baggage » to begin life afresh. It must be apparent, then, to every one how doubly important at this juncture the project of the King of the Belgians becomes. Instead of allowing the present exasperation which has been stirred up by the Seyyid's acts to grow into a organized system of reprisals upon all travellers and missionaries — whom the chiefs will be quick to identify with English influence and interference at head-quarters — if we can but appear upon the scene with the same bales and goods, this time not in exchange for the flesh and blood of the tribes, but for the natural products of the land, we shall roll back a dark cloud which seems already lifting upon the horizon. After a residence of some years among these slave-trading tribes, I can safely say I never met a chief who would not willingly admit that the traffic in human beings must in time destroy all, both strong and weak, oppressor and oppressed, nor was there one that did not long for that peace which cannot be, so long as the demand for slaves exists.

» To have closed the merchants' and money lenders' coffers against the slaving adventures hitherto organized at Zanzibar by rendering these transactions, from a business point of views, too hazardous, is in itself a deed which will go further to stand bloodshed in Africa than any which has yet been brought about either by force or diplomacy. In the meantime, it seems as if the ground had been providentially and mercifully cleared for the enterprise to which I have alluded » .

De son côté, MACKINNON n'était pas resté inactif. Il encouragea le secrétaire du comité missionnaire écossais, Alexander DUFF, à étudier la possibilité d'établir un poste de mission au nord du lac Nyassa [47^{bis}, Miscellaneous].

Quelles furent ses réactions à la lettre du D^r KIRK ? Les perspectives données par le consul furent excellentes, son appui assuré. MACKINNON allait de l'avant. Sir BARTLE FRERE semble avoir été mêlé d'une façon particulière à l'idée d'obtenir du Sultan de Zanzibar la délégation complète de ses pouvoirs sur son territoire afin d'y exercer une action de gouvernement en vue d'y extirper définitivement la traite et d'ouvrir le pays au commerce et à la civilisation.

Or, c'est précisément le même Sir BARTLE FRERE qui de toutes les personnalités anglaises présentes à la Conférence de Bruxelles était resté en très étroites relations avec le Roi et que LÉOPOLD II avait constamment pris en confiance. LAMBERMONT avait été chargé de lui remettre une lettre personnelle de la part du Roi lors de sa visite à Londres le 22 novembre et Sir BARTLE FRERE y avait répondu également par lettre personnelle [54, p. 194].

Le Dr KIRK savait également que Sir BARTLE FRERE était particulièrement intéressé à la grande affaire qui se préparait, ce qui fait présumer que celui-ci avait également écrit au consul et qu'il lui avait peut-être invité à agir discrètement auprès du Sultan et du Foreign Office pour tâter ou préparer le terrain. Quoiqu'il en soit, en décembre 1876, alors qu'il a pu recevoir une réponse d'Angleterre à son courrier du mois précédent, Dr KIRK prend une initiative en vue de seconder l'entreprise de ses amis.

Il n'avait pas encore écrit une seule fois au Foreign Office au sujet de la Conférence géographique de Bruxelles ni de l'Association internationale africaine. Londres ne l'avait pas encore touché officiellement de cette question. Et voici qu'il aborde lui-même le sujet.

« n° 184 of 1876. H. M.'s Political Agency and Consulate General

Zanzibar, December 13th, 1776.

My Lord,

« From time to time I have taken occasion to call the attention of the Sultan to the various proposals made for the benefit of the Interior of Africa and I especially tried to interest him in the accounts that reached me in the shape of private correspondence from some who had been the guest of the King of the Belgians at the Conference lately held at Brussels.

» I have again pointed out to His Highness the proceedings at a meeting held at Glasgow in november at which it was proposed in a practical manner to work out part of the programme that had been discussed at Brussels, and to open roads from the Zanzibar dominions to the Lakes.

» Seeing at once the advantage to himself if such a scheme should be carried through, and knowing that in such a way alone the trade can be developed and retained to his subjects His Highness; of his own accord, asked if he might in any way encourage the gentlemen who so liberally have proposed to open the interior and has sent me a letter to Your Lordship promising his cordial support to any such expedition or scheme.

» I do not see that His Highness could do more at present and I hope that if the plans are followed he will hold equally liberal views when he comes to give effect to his good wishes.

» Over the coast he exercises sufficient power, in the Interior none, so that any party, once they have left the coast, must trust to their own resources, but holding the sea coast, His Highness' good will may be of the greatest value. As Sir Bartle Frere has taken an interest in this matter, I may venture to suggest that the letter of His Highness might be conveyed to him.

The Right Honorable

I have the honour to be...

The Earl of Derby

(s) John Kirk » (1).

Voici la traduction de la lettre arabe du Sultan à Lord DERBY :

« To the Right Honorable

The Earl of Derby

etc. etc. etc.

My Lord,

» I have seen from the newspapers and it has been explained to me by my friend Dr Kirk, Agent of the Government, what passed at a conference held by invitation of the King of the Belgians for the object of opening up the interior of Africa and I have also been told what took place at a meeting held in Scotland at which were present some of those gentlemen who take an interest in developing the lands of the Interior of Africa and on seeing this your friend the poor in God's sight holding the dominions of Zanzibar from Warsheikk in Somali Land to Fonge which borders with the Portuguese, had a desire to know more of this through Your Lordship for my earnest wish is to encourage and assist these gentlemen in this affair.

» I was pleased much when told by the honoured Dr Kirk of the intention to open roads to Lake Nyassa and the sea of Ujiji and the

(1) [30bis. — 84/1454.]

Ukerewe of Uganda and I should wish these my friends to know by Your Lordship that it is my desire to help them all that I can and to render every assistance to them throughout my dominions.

- » This is what I wished to explain to Your Lordship.
- » Dated 26 El Kaadah 1293
13 December 1876.
- » This is from your friend Barghah bin Saeed, and Salam.
- » Written by the hand of Barghash bi Saeed » (1).

Curieuse coïncidence ! Le mémorandum de Sir H. THRING soulignant le danger que comportait l'initiative de LÉOPOLD II pour les intérêts britanniques en Afrique, est datée du même jour que la lettre du D^r KIRK et du Sultan de Zanzibar ouvrant la voie à une mainmise

(1) [30bis, 84/1454]. — L'historien COUPLAND, R., [18bis, pp. 304-305] affirme que l'initiative du grand plan concernant l'Est africain vint non pas de MACKINNON, mais du sultan BARGHASH lui-même qui aurait écrit une lettre non datée à Lord DERBY. Cet auteur dit ne pas avoir retrouvé l'original de cette lettre du Sultan et ne pouvoir en préciser la date. Enfin il ne doute nullement de l'authenticité de cette lettre puisque mention en est faite dans les instructions de WALLER G. chargé en avril 1877 de négocier avec le Sultan et dans la lettre du D^r KIRK à Lord DERBY annonçant l'arrivée de WALLER à Zanzibar. Il estime qu'elle a dû être écrite durant l'été de 1876. [18bis, p. 305, note 1]. Ces remarques prouvent que COUPLAND n'a pas consulté les archives du F. O. au Publ. Rec. Off. Il y aurait trouvé les deux documents que nous citons et auxquels on renvoie (annotation des fonctionnaires du F. O.) lors de la réception de la lettre de KIRK du 10 avril 1877. — Il s'en suit que la présentation des faits chez COUPLAND est à revoir complètement d'après les documents que nous produisons. Le Sultan a également écrit une lettre à MACKINNON, comme il ressort de la lettre de celui-ci à KIRK, du 9 février 1877. C'est à la lumière de la lettre de KIRK à MACKINNON, datée du 16 octobre 1876, écrite en réponse à celle que MACKINNON envoya de Bruxelles durant la conférence de septembre 1876, que nous devons comprendre l'invitation *spontanée* du Sultan. Il fallait employer ce moyen indirect pour secouer l'apathie du Foreign Office. L'idée première, encore très vague, vient du groupe KIRK BARTLE, FRERE, BUXTON, MACKINNON et H. WALLER. Ce dernier le rappelle en effet à MACKINNON dans sa lettre du 14 février 1877, puisqu'il y dit qu'ils avaient ce projet « *in embryo before the Belgian scheme* » (P. M., Dossier n° 257). C'est à la Conférence de Bruxelles que MACKINNON a pensé à la réalisation de ce projet et qu'il a commencé à s'en ouvrir à KIRK. Il n'est pas exclu — et nous inclinons à le croire quoique jusqu'à présent la preuve formelle en fasse encore défaut — que LÉOPOLD II n'ait pas été étranger à la résolution prise par MACKINNON à Bruxelles et qu'il ait discrètement encouragé celui-ci à donner une forme concrète à l'idée embryonnaire qu'il nourrissait et qui correspondait si bien à celle dont l'esprit du Roi était hanté depuis plus de quinze ans déjà.

déguisée de la Grande-Bretagne sur l'Est africain !

Nous trouvons la consultation de Sir H. THRING dès le 16 décembre 1876 entre les mains de Fowell BUXTON et de MACKINNON. La lettre suivante en témoigne.

« Warlies

Waltham Abbey, Dec. 16.

» Dear Mr Mackinnon,

» I am sorry to find I have inadvertently carried off your copy of Sir H. E. Thring's memorandum.

» It was alarming to find tremendous duties we, according to his view, had taken upon our shoulders — War, conquest, trade and Government — We shall look to you Scotchman to pull us through. It is clear however that H. R. H. can not join any committee that is not purely consultative and recording. It will be a very good thing if those limits are fully laid down and recognised.

» Hoping to meet you again before long,

I remain Yours truly faithfully

(s) J. Fowell Buxton.

» On your return to Glasgow I shall be glad in time to hear what is being done among your friends » (47^{bis}, Miscellaneous, n° 881).

La lettre suivante de MACKINNON au D^r KIRK nous renseigne sur la tournure que prirent les choses en Écosse où l'on s'impatientait de voir la Société royale de Géographie toujours indécise à trancher la question du Comité national, ou plutôt forcée d'attendre la réponse définitive que Lord DERBY avait promis de donner dès qu'il se serait suffisamment informé. Il devenait toutefois clair, comme le disait Buxton, que cette réponse ne pouvait être que contraire à une participation quelconque à l'œuvre de Bruxelles.

« Balinakill

Clacham Argyllshire

January 9. 1877.

» My dear Kirk,

» I have not heard from you since your kind letter in reply to mine from Brussels, but I hope by next mail to hear further from you.

» I thought Sir Bartle Frere might go to his new appointment via Zanzibar, but he has decided to go the long sea route. He is very anxious to get a second service from Aden to ports in the Zanzibar and Portuguese territory and on the Natal, and he has asked me to send him a memorandum on the subject which he could show to the Foreign and Colonial Offices.

» This I have done and in it I pointed out that it might be advantageous in the event of the second service being sanctioned that the steamers of the present line should touch at two ports north of Zanzibar and those of the new line at 2 or 3 ports south. I am sure you will approve of this and give your support in favour of the proposed second service as you have already done.

» There is some legal difficulty about the Prince of Wales becoming president of the British Section of the International Society formed at Brussels and in the meantime the formation of a committee in London is delayed. Glasgow rather lags behind waiting for the London Committee to be formed ; in these circumstances Sir Fowell Buxton and some of his friends have agreed to join me and my friends in raising £ 3.000 to start at once in road making on a small scale, and our wish is to work inwards from a port in His Highness the Sultan's territory. I need not say how gratifying it was to us to know from you that we could count on your active cooperation and that the Sultan would give us every facility and assistance.

» Of course £ 3.000 is only to make a beginning but even with that if it be judiciously spent we may make a roadway from Kilwa (or some port near there which you will I hope indicate) inland for 40 à 50 miles and build two rest houses, or as they are called in Kindia « D'ák Bungalow », one midway and the other at the end of our road at a point whence we could make a fresh start inland toward the North end of Lake Nyassa.

» If the Sultan saw his way in consideration of our starting these works to make us some special concession, such perhaps as a lease of the port we may start from at a rate equal to what he now collects, giving us power to buy dues which would in the first place go to pay the rent to him and in the next to improve the port and its trading facilities, I have no doubt we should attract trade to the port and aid him materially in developing the resources of his territory. Then as regards road making if he would grant us land on each side of the road, made say a mile or two broad on each side and all along our line, we might be able to do much in the way of spreading civilizing influences by getting people to settle on these strips on each side of the road, who would probably begin to cultivate the land

where they knew they could count on protection and felt that they has a good road to a ready market.

I suppose His Highness' authority extends only a comparatively short distance inland and as our road progressed we should have to secure the good will of the native chiefs who claim to rule the country. But even here His Highness' influence (and yours) would help us materially in dealing with these chiefs.

» Of course if we found things going on satisfactorily we should be prepared to find a good deal more money but we think that we may make a fair start with the sum I have named.

» By next mail I hope we may manage to sent out a pioneer or two to arrange for starting the work aid ; it would help us very much if you could secure the consent of His Highness to the suggestions. I have made. If you see you can in a general way advise us that the Sultan accepts the idea and will ask Smith to telegraph me « Sultan accepts idea and will give every facility and help », we shall be encouraged to proceed vigourously.

» We think of getting 8 or 10 native and miners from India with sergeant or Lieutenant in charge, men who have been accustomed to surveying and road making in India if the Government of India will give us the use of their services. I have written Sir Bartle Frere about it and have asked him if we should apply to the India Office on the subject. If we cannot get these men to form a staff, we shall select a young active and intelligent civil engineer here and send them out trusting to your kind aid to get some men from the Sultan or otherwise about Zanzibar who will assist them as interpreters etc. I presume local Cabono on the spot will be available for the actual work of road making at a very cheap rate of wages.

» I mentioned to you in a former letter that D^r Duff had written to E. D. Young to make if possible another trip up to the North End of Nyassa and take a good look round all the nooks and corners so as to be able to tell us all the nature of the ground and the tendencies of the natives and if possible to make his way from the very north end in a direct easterly line to the sea at Kilwa. Such a journey would naturally help us in fixing our plans.

» We have Van der Decken's route and survey inwards from Kilwa for over 70 miles due W. and we believe there are no difficulties in the way of road making all along there.

» If a good highway could be made from the North End of Nyassa to Kilwa or a port near there, it would take all the trade of the Lake Basin to the Zanzibar territory instead of having it as it is at present through Portuguese Territory.

» The other and larger scheme about which I once wrote you I still think might be useful to Africa and to the world. Sir Bartle Frere thinks so also and I had an opportunity through him lately of mentioning it to the Duke of Sutherland who would probably be disposed to go into it. Colonel Gordon I hear has come home and if he would put himself at the head of it there would be no difficulty in my opinion of getting 20 men to subscribe £ 200.000 or a quarter of a million.

» That amount of money with good energetic men to direct its expenditure would do a great work in Africa.

» I am afraid the long letter will tire you so I must bring it to a close. I have always been expecting to get details from you for the Sultan's Water scheme. Is he still anxious to go on with it, or can we assist his efforts in any other way.

Very sincerely yours
(s) W. Mackinnon » (1).

* * *

Les lettres du Dr KIRK et du Sultan de Zanzibar à Lord DERBY parvinrent à Londres le 8 janvier 1877. Elles ne manquèrent pas de produire leur effet au Foreign Office. Jusqu'alors, en effet, le Département ne semble pas s'être occupé ultérieurement de la question posée le 8 décembre dernier par la délégation de la Société de Géographie, l'attention de Lord DERBY étant probablement absorbée par la question d'Orient. Les missives de Zanzibar vinrent remettre l'affaire sur le tapis. Voici les annotations de Lord DERBY, et des fonctionnaires du Foreign Office, Julian PAUNCFOTE, sous-secrétaire du Département, et WYLDE, chef du bureau du *Slave Trade*, que nous trouvons au verso de la lettre de KIRK du 13 décembre 1876.

» Copy to Sir R. Alcock as President of Royal Geographical Society, who, I believe, lead the deputation which had an interview with Lord Derby about a fortnight since (2). D. (3) January.

» Would Lord Derby think it necessary to send a copy to Mr

(1) [47^{bis}] Miscellaneous. Doc. n° 882. Minute autographe.

(2) Note autographe de WYLDE.

(3) DERBY.

Lumley ⁽¹⁾ for communication to the King of the Belgians who is the Promoter of this African Exploration Movement ⁽²⁾ ?

« I think not, as we advised the P. of W. ⁽³⁾ not to join the Society. D. ⁽⁵⁾.

« It will be necessary also to acknowledge the receipt of the Sultan's letter, and I would propose in doing so to state that Her Majesty's Government are gratified to learn that His Highness is desirous of affording every encouragement and assistance of those persons who are forming a project for opening up the interior of Africa and assure him that by so doing he would be promoting the welfare of his subjects and will earn the goodwill of the people and Government of this country ⁽⁴⁾. D. ⁽⁵⁾.

« Copy to Sir Bartle Frere (see Dr Kirk's letter). J. P. ⁽⁶⁾.

« Yes. D. ⁽⁵⁾ January » ⁽⁷⁾.

Rien n'indique, qu'à cette époque le Foreign Office savait déjà quelque chose du projet que nourrissaient MACKINNON et ses amis. Il était évident cependant que le Sultan avait visé spécialement l'initiative prise par le groupe de Glasgow le 10 novembre dernier. L'affaire prenait donc une tournure pratique et il fallait se décider quant à savoir si les Anglais allaient s'engager à travailler en collaboration avec l'Association internationale de Bruxelles ou bien s'ils allaient s'en détacher complètement. On revient donc naturellement au dossier du Comité national anglais et on décida de demander l'avis du Dr KIRK et du capitaine ELTON, le consul britannique à Mozambique, sur l'opportunité d'une participation anglaise à l'œuvre internationale. Julian PAUNCEFOTE leur adressa alors au nom de Lord DERBY la lettre suivante à laquelle il joignit le procès-verbal de la séance constitutive du comité belge, tenue à Bruxelles le 6 novembre 1876.

⁽¹⁾ Ministre d'Angleterre à Bruxelles.

⁽²⁾ Note autographe de WYLDE.

⁽³⁾ Prince of Wales.

⁽⁴⁾ Note autographe de WYLDE.

⁽⁵⁾ DERBY.

⁽⁶⁾ Julian PAUNCEFOTE.

⁽⁷⁾ [30^{bis} 84/1415].

« Draft.

F. O. January 9th 1877.

D^r Kirk n^o 2.

Cons. Elton n^o 1.

Sir,

» In August last the King of the Belgians issued an invitation to the President of the Royal Geographical Society and to other Persons of note in England and in other countries of Europe who took an interest in the exploration and civilization of Africa, to attend a conference at Brussels to deliberate on the best means of organizing a scheme promoting these objects.

» The meeting took place and resulted in an agreement to establish an International Society for the suppression of the Slave Trade and the exploration of Central Africa, and in pursuance of the agreement a Belgian Committee was formed which held its first meeting on the 6th of november. A report of the proceedings of the meeting, showing the proposed plan of operation is herewith enclosed for your information.

» From this report you will see that it is proposed to establish on the coast and in the interior, stations for the assistance and protection of travellers and merchandize, as well as for scientific purposes.

» This matter has been very warmly taken up in this country, and very recently Lord Derby received a deputation from the Royal Geographical Society on the subject. The members of this deputation informed His Lordship that it was proposed to form a national Committee in this country as a branch of the International Society, independent of, but corresponding and cooperating with it, and the Geographical Society were desirous of knowing whether Her Majesty's Government would countenance the scheme.

» Before His Lordship can come to any decision in the matter, it is necessary that he should be made more exactly acquainted with the details of the scheme and be able to form an idea as to its practicability.

» I am accordingly to instruct you to furnish His Lordship with any observations and suggestions you may have to make in regard to it.

D. ⁽¹⁾.

Le Foreign Office se montrait très prudent. Il ne manifesta au D^r KIRK aucune réaction sur son initiative se contentant de lui envoyer la lettre suivante :

(¹) [30^{bis}. — 84/1483].

« Draft F. O. January 11.1877.
Dr Kirk.n.6

Sir,

» With reference to your Despatch n. 184 of the 13 th other, I am directed by the Earl of Derby to transmit to you, for delivering to the Sultan of Zanzibar, a letter which His Lordship has addressed to His Highness expressive of the gratification which H. M. Government have received the assurance of His Highness' desire to give assistance to those persons who are forming a project for opening up of the interior of Africa.

» A copy of Lord Derby's letter is enclosed for your information.

J. P. » (1).

Et la lettre pour le Sultan était conçue en ces termes :

« Draft. F. O., 11 January 1877.
Sultan of Zanzibar
in Dr Kirk's n° 184
December 13/76.

Your Highness,

» I have had the honour of read Your Highness' letter og the 13th of December and in reply I have to express the gratification with which Her Majesty's Government have learnt that Your Highness is desirous of affording every encouragement and assistance of those persons who are forming a project for opening up the interior of Africa and I beg also to assure Your Highness that by so doing You will be promoting the welfare of Your subjects and will earn the goodwill of the Government and the People of this country.

D. » (2).

Le 12 janvier 1877 une copie de la lettre du Sultan fut envoyée pour information au secrétaire de la Société Royale de Géographie et à Sir BARTLE FRERE [30 A] (3).

* * *

La lettre du Sultan eut une influence décisive sur

(1) J. PAUNCEFOTE [30. — 84/1483].

(2) DERBY. [30bis, — 84/1497].

(3) [30bis 84/1497]. KIRK en accuse réception le 6 mars 1877. [30bis—84/1484].

l'attitude des membres de la Société royale de Géographie de Londres. GREINDL, qui se trouvait encore toujours à la capitale anglaise, a dû avoir connaissance du document de Zanzibar et de la tournure qu'allait prendre la question de la participation des Britanniques à l'œuvre internationale. Il a dû en informer le Roi. Celui-ci comprit dès lors que l'Angleterre n'allait pas s'engager à le suivre [54, pp. 213-214].

SIR RUTHERFORD ALCOCK, SIR BARTLE FRERE et SIR RAWLINSON, qui formaient le noyau du comité national anglais à constituer, se réunirent le 19 janvier 1877 pour discuter l'affaire. Puisque le Sultan ouvrait son pays à l'activité des Anglais, l'intérêt national commandait de profiter au maximum de cette heureuse circonstance qui ouvrait d'immenses perspectives d'avenir au commerce et à l'influence britanniques dans l'Est africain, où d'ailleurs différents organismes travaillaient déjà. Il convenait donc de s'assurer une entière liberté d'action et de promouvoir énergiquement les efforts des nationaux dans cette partie de l'Afrique de façon à en garantir le profit à la Grande-Bretagne. La constitution d'un comité anglais autonome fut décidée [54, p. 213]. Le 22 janvier, le conseil de la Société de Géographie approuva cette résolution. Un mémoire justificatif serait préparé pour être communiqué au public anglais [54, pp. 214-215]. Il exposerait le programme que le nouvel organisme se proposait de réaliser en Afrique et qui n'était autre que celui exposé par la délégation britannique à la Conférence de Bruxelles (1). Il convenait cependant de ne pas agir avant d'avoir reçu la réponse promise par Lord DERBY exposant le point de vue du Gouvernement dans cette affaire.

* * *

(1) Une copie imprimée de l'avant-projet de ce mémorandum se trouve in [47 bis, Miscellaneus].

MACKINNON, en écrivant le 9 janvier 1877 au D^r KIRK, n'avait pas encore eu connaissance de la lettre du Sultan. Il s'attendait cependant à recevoir bientôt du consul de Zanzibar des nouvelles favorables qui lui permettraient de donner une forme concrète à son grand projet concernant l'Est africain. L'avenir s'annonçait d'ailleurs excellent puisque l'homme capable de prendre la direction de l'affaire en Afrique et de la mener à bon terme venait de débarquer en Angleterre. Si le colonel GORDON acceptait l'offre qu'on allait lui faire, le capital requis pour constituer une compagnie et lancer l'affaire serait bien vite trouvé.

MACKINNON pria son ami H. WALLER de s'aboucher avec GORDON et de tâcher de le gagner à son plan. Le 14 janvier, WALLER s'était acquité de cette mission et se rendit à Londres pour mettre MACKINNON au courant des bonnes dispositions de GORDON qu'il venait de voir. Ne trouvant pas l'homme d'affaire à la capitale H. WALLER lui écrivit le même jour une longue lettre. Il y expose en détail la conversation qu'il eut avec le Colonel. Celui-ci lui avait raconté ses démêlés avec le Khédive, les désillusions qu'il avait encourues en Égypte et sa détermination de ne plus donner son concours à l'œuvre équivoque du Khédive. Il restait toutefois attaché à l'Afrique de toutes les fibres de son âme et son plus grand désir restait de servir les intérêts des populations indigènes. Le centre de l'Afrique méritait d'autre part d'attirer l'attention des hommes d'affaires, car il avait pu constater par lui-même que les régions au sud du lac Albert-Nyanza étaient d'une richesse inouïe.

Alors H. WALLER, voyant ces heureuses dispositions de son ami, lui parla du projet de MACKINNON. Voici en quels termes il en rend compte à ce dernier :

« An expression in a letter he wrote two years ago led me to fear then that it would be too much even to hope that he would lend his

most powerful aid to such schemes as I once had the pleasure of talking over with you. I was wrong. I now told him instead of trying to serve 2 masters as he had been doing through these weary painful times under the Khedive, it was not too much to hope that much of the interest and pity felt for these tribes could be brought into focus if he would only consent to allow himself to be enlisted.

» [...] I told him of you ; that you had means and influence to gather together the raw material of a venture which should have for its historical type the East India Company of old. He jumped at the word and said it expressed exactly all he felt. He then went on to say that the word « philanthropy » to him conveyed the idea of all that is not practical and is unimaginable ; that large undertakings with kings and so forth at their head bore with them the seeds of failure ; that under no circumstances would he tie such a log round his leg as would inevitably accrue from following out the plans of other people. He told me that he had annexed this large territory for the Khedive without causing the deaths of 12 men, be they natives, Arab slave dealers, thieves or what not and that were he to go to those regions again from the South or near them (for of course he could not turn against the Khedive) the whole of the tribes would welcome him and those who knew him would make their way to him. He added — and this is most important — that during his occupation he had realized £ 100.000 in Ivory alone of which £ 50.000 had been expended in pay of troops and every charge, his own most modest salary included, and that the Khedive had a clear £ 90.000 gain out of his work and in hard cash.

» He then said that if it were possible to raise a sufficient sum, that is, amongst some 5 or 10 men he would instantly submit a plan for their approval and carry it out and he added that as far as it was justifiable to make such an observation he had no doubt of his entire success. Geographically he would enter at one of the rivers near the Juba and work West and North ; and now about ways and means. Here I shall astonish you, but again when you desire the man, this will pass away.

1) — He believes £ 5.000 (Five thousand pounds) would be enough to start with and purchase all the equipments of goods, arms etc. etc.

2) — He would like to see it taken the form of a little company and he would himself in that case invest a small stake, equal to his means, and he believes as a mere commercial matter it must pay largely.

» In a word nothing could have come about more naturally than it has, and I am most deeply thankful to find things take the course they have ».

WALLER attire l'attention de MACKINNON sur le fait que GORDON lui a parlé en toute franchise « [...] *He has thrown off all reserve with me and relied upon me to be most careful and discreet* ». Il s'agissait maintenant de s'entendre avec quelques hommes d'affaires afin d'être en mesure de profiter de l'occasion et de confier à GORDON l'exécution du projet. Il serait en tout cas nécessaire que MACKINNON voie le Colonel sans tarder.

« I am sure it is utterly useless to try and make him work in with the King of the Belgians scheme, so in all your cogitations put that notion altogether out of the question.

It may be that you have gone so far in that direction that you feel you could not join hands here. It is true we had it in embryo before the Belgian scheme although we had not Col. Gordon. [47^{bis}, n° 257].

Cette dernière phrase est révélatrice. Avant la conférence de Bruxelles, WALLER avait entretenu une fois MACKINNON de l'idée de faire de l'Est africain une Inde nouvelle et de réaliser cet objectif au moyen d'un organisme s'inspirant de l'exemple de l'ancienne « *East India Compagny* ». MACKINNON semble être allé à Bruxelles avec cette idée et d'avoir rapporté de là l'impression que l'œuvre lancée par le Roi allait singulièrement favoriser la réalisation de ce rêve. Il n'est pas exclu que Léopold II ait encouragé discrètement d'une façon directe ou indirecte son invité dans cette voie tout en l'orientant très adroitement vers l'idée d'une compagnie « universelle » et vers l'idéal que nous trouvons exprimé dans *Le Précurseur* du 12 septembre 1876 [55, p. 195]. Il n'est pas exclu que MACKINNON ait écrit sa lettre de Bruxelles à KIRK à la suite d'un échange de vues avec un homme de confiance du Roi qui lui avait parlé dans ce sens, et que cette lettre de MACKINNON fût destinée à tâter le terrain à Zanzibar.

L'homme d'affaires écossais était en tout cas très enthousiaste des conceptions du Roi, et il s'était déjà

engagé fort loin. S'est-il ouvert entièrement à WALLER sur ce qu'il avait appris à Bruxelles ? Nous l'ignorons. MACKINNON semble être en communion d'idées très intime avec Sir BARTLE FRERE ; ils préparent à eux deux la voie à la réalisation d'un grand dessein. WALLER au contraire, semble plutôt être employé par MACKINNON comme personne intermédiaire en vue de gagner GORDON qui paraît être disponible. Marquons enfin que LÉOPOLD II s'était également intéressé dès le mois de décembre 1876 au colonel GORDON [57, pp. 11-14]. Il n'est pas exclu que le Roi ait fait attirer l'attention de MACKINNON sur l'avantage de pouvoir disposer d'un tel homme d'action pour lui confier sur place la direction de l'entreprise qui devait aboutir au résultat recherché. Toute preuve formelle fait défaut pour se prononcer à ce sujet. L'historien doit cependant tenir compte de la possibilité d'une action personnelle, mais très discrète, du Roi dans la genèse de ce qu'on appelle « le projet MACKINNON ».

MACKINNON invita GORDON à venir le voir en Écosse. La chose n'était pas possible. Voici que le 17 janvier 1877 GORDON écrit à WALLER pour lui préciser ses idées et lui exposer sa position.

« 7. Cecil Sh. Shand.
January 17.1877.

» My dear Mr Waller,

» I think, on consideration, that we are not pressed for time in this affair, and also that as the gentlemen interested know much more of the East Coast than I do, it would be as well for them to think out the scheme. My idea is that they should get from the Sultan of Zanzibar a concession for 10 years for opening the country, giving rights to levy troops or securing freedom from custom dues and monopoly of the trade etc. I imagine the Sultan of Zanzibar would require to have some advantage in all this in the shape of an export due. Now all these most important questions are nought to me and indeed I know nothing of the many precautions etc. that have to be taken to secure the commercial enterprise to the originators. I think that if the promoters of this scheme were to obtain :

1) the necessary concessions, to enable them to establish a depôt at a suitable point on the coast (a point possessing a safe anchorage and tolerably healthy and near either the Dana or Onzy Rivers debouch in South Lat. 2°30', or near the debouch of the Durnford River South Lat. 1°15' (for it may be that one of these rivers are navigable for some distance inland) and,

2) to prospect from this depôt the interior without going into any large scheme at once ; it would be the best plan.

» Now as far as I am concerned, I can know nothing of the concessions necessary and would be sure to make a mess of it ; what I could do would be, when the concessions are obtained and a headquarters established, to act as I have done in the Province of the Equator, viz. select the best line towards the Interior and establish a post in the same, raise the troops and command them and see to the communication with the headquarters. It suits me to take this duty better than the general command ; I look on the Company as one to which I give my services ; they would never find I would claim any prerogatives or make any outcry ; if they *should* act in a spirit contrary to my ideas, they would not object to my leaving and that would be all.

» I am most particular on this point, viz. that I should not be directly mixed up with the venture in a commercial way, for if I did so I never would get leave from the Government ; of course in any case this is not a certainty, but I think that if I asked for 2 years leave from H. M. Government to travel in Central Africa I might get it, and then if it suits me to explore in the direction of the operations of the intended company I think no one could say a word, for if they gave Cameron leave they will give me the same.

» You will clearly see how open to misconstruction it would be if I took entire charge of this venture for which I am totally unfit ; my ideas though I hug them as quixotic and unpractical, and I would concede points to carry them out that would if conceded be a death blow to commercial success or to practical work.

» I repeat then, let the promoters of this scheme think over it and decide on their action in which I can have no opinion ; let them consider any services as an explorer and establisher of communication at their disposal (and any terms and wants would be small) and only as that. Do not let the promoters make a great thing of this ; there is no necessity for any secrecy neither is there for any great publicity. Government let Lieutenant Grandy go out to the Congo at M^r Young's expense ; suppose Grandy had made a station on Congo and stayed there, would the Government have said anything ? The Portuguese might have, but to our Government it would make little odds if Grandy had moved on or rested on one spot.

» To succeed, to my idea, it is necessary that the start should be small and effective. Why should not a party equipped like Stanley's start up from coast and instead of moving on settle down in some convenient place, then form another post ? Neither concession or anything else is required for this work. You see that there are two distinct matters (in my opinion), *one* the interests of the Company, *second*, my relations to it. The Company, we will hope, is a permanency ; my part in it can only be temporary. The first can be settled irrespective of me ; the second, suggested by the Promoters will not be objected to by me if I think it practical and if I see that nothing is put in or suggested which will prevent H. M. Government giving me leave.

» Therefore, my dear Waller, as time does not press and as it is better the Gentlemen interested in the matter to discuss it among themselves, I see no use in going up to Glasgow at once. Let them chew the cud over it. You said that already they had talked over the subject, let them continue this talk and carry out their views with the knowledge that I am ready to serve them in any way I can.

Believe me

Yours sincerely

(s) C. G. Gordon » (1).

Le lendemain WALLER communiqua cette lettre à MACKINNON et à M. G. YOUNG, l'ancien patron du colonel GRANDY [54, pp. 63, 68]. Le jour du départ de la malle pour Zanzibar approchait, et il fallait au préalable avoir mis la compagnie sur pied et s'être tracé un programme. WALLER pousse l'affaire. Il émet différentes suggestions dans sa lettre à MACKINNON datée du 18 janvier 1877 [47^{bis}-n° 257].

„[...] Can this concession be got from the Sultan by correspondence ?

” We are sure of D^r Kirk's cooperation and cordial help. Indeed he has been preparing the way for us — of course in ignorance of Col. Gordon's offer.

» Would it be better for some one to go by next mail to Zanzibar and come back with all signed sealed and delivered ? This is for your own judgment ».

(1) [47^{bis}]. — Dossier n° 257. Copie.

Il suggère le choix entre son propre frère. Gérald WALLER, ou son beau-frère, Alexandre KIRK, frère du consul.

« We should have to make it perfectly clear to Lord Derby that the opportunity was so great and the convictions so well matured, that an effort would be made to lay the foundations on nothing less than those of the old East India Company ».

Enfin il fait l'éloge de GORDON, le met sur le même pied que CLIVE, le grand créateur de l'empire des Indes, et il espère que le Gouvernement qui avait donné GORDON au Khédive ne le refusera pas au groupe d'Anglais qui ne visent qu'à promouvoir les intérêts britanniques dans L'Est africain.

Le 22 janvier, tout le plan basé sur GORDON tombait à l'eau. Sous la pression du *War Office*, le Colonel se vit obligé de se mettre à nouveau au service du Khédive et d'aller reprendre sans délai sa tâche ingrate dans le Soudan oriental.

MACKINNON ne laissait pas pour cela tomber son projet. Il réunissait ses amis et ils se mirent d'accord pour fonder une compagnie. Voici les notes que nous trouvons dans les papiers de MACKINNON et qui se rapportent à cette première ébauche. Le document ne porte cependant pas de date.

« Private Company

» Capital £ 400.000 in forty shares of £ 10.000 each.

First payment £ 500.

First. — To farm the customs revenues of Zanzibar for the Sultan for a period of 20 years, in consideration of a fixed annual payment of 5 of 7 lacs ⁽¹⁾ and 20 per cent of any sum collected in excess of that amount.

Second. — Powers and privileges giving the Company special trading powers in certain localities and certain ports.

(1) Un « lac » équivaut à 100.000 roupies.

Third. — Powers to treat with subordinate chiefs for the acquisition of lands, and full authority to rule and regulate the same according to law.

Fourth. — To engage and employ natives to protect all interests on terms agreed upon — subject to the Sultan's control within the limits of his territory.

Fifth. — To make roads, tramways, railways, canals and telegraphs and levy exclusive tolls and dues therein.

Sixth. — To construct ports or harbours at the mouths of any river or an any point of the coast, north or south of Zanzibar and to levy dues on passengers and goods arriving at or departing from such ports or harbours.

Seventh. — To obtain the exclusive right to establish a Bank or Banks in His Highness territories with right to issue Banknotes or to coin money.

Eighth. — To obtain the free grant of lands for ten English miles on each side and along the whole length of any road, tramroad, railroad or canal constructed by the company [47^{bis}. — Miscellaneous] ».

MACKINNON envoya cette première ébauche — il l'appelle lui-même « *a rough draft* » — au D^r KIRK en même temps que la lettre suivante.

« Private. 13 Austin Friars

Londen, E. C., 8 February 1877.

D^r Kirk

H. M. Political Agent and Consul General
Zanzibar.

Dear Sir,

» You will be already aware that the tenor of His Highness the Sultan of Zanzibar's communications, both officially to the secretary of State for Foreign Affairs and more directly to ourselves has given us the fullest evidence of H.H. desire to inaugurate a liberal policy with regard to his dominions and the extension of trade which cannot fail in the first place to develop the riches of East Africa and in the second to operate powerfully against the destruction of life caused by the Slave Trade.

» These assurances conveyed to us through Lord Derby complete with the personal invitation of the Sultan to merchants and others

to embark in trading ventures have been met in the spirit they deserve and with this letter is sent a rough draft of an enterprise which if carried out in its integrity cannot fail to carry out the ends so much desired by H. H. and those to whom he has addressed his invitation.

» At present the customs revenues of Zanzibar we understand are farmed by Taria Topan ⁽¹⁾ for a period of 5 years at an annual rental of 5 lacs rupies ⁽²⁾ and in laying before H. H. the proposals sent herewith, the first of which is that the Company should farm the revenues, we would ask you to state that the Company would be willing to take over the remaining term of Taria Topan's lease or they would be pleased if he would merge his interest in that of the Company by becoming a shareholder on such terms as might be in consideration of his long and valuable experience of the trade and its requirements in the Highness' possessions.

» It is our intention to send to Zanzibar by the next mail a gentleman duly authorized to treat on behalf of the Company for the concessions indicated and for him we shall claim your excellent offices in negotiating with His Highness. — And should His Highness be pleased to permit to return speedily with the necessary concessions, you may anticipate and inform His Highness there will be an immediate commencement of the preliminary work.

» We cannot conclude without telling you that the opportune invitation of His Highness bears a peculiarly valuable significance coming as it does just at the time when Her Majesty's Government is engaged in strong diplomatic remonstrances with the Portuguese and Egyptian Governments for their apparent apathy with regard to the Slave Trade. It affords the most happy contrast to the measures adopted by Egypt and cannot fail to insure for His Highness the sympathy and cooperation for which it calls » ⁽³⁾.

Cette lettre officielle, conçue de façon à pouvoir être communiquée par le D^r KIRK au *Foreign Office*, devait présenter l'initiative de MACKINNON comme une réponse à l'invitation du Sultan, alors qu'en réalité, comme l'écrivait WALLER à MACKINNON, cette invitation du Sultan avait été provoquée par KIRK à la suggestion de MACKINNON pour préparer la voie au projet de celui-ci.

⁽¹⁾ Banquier indien qui possédait une succursale à Zanzibar.

⁽²⁾ 500.000 roupies.

⁽³⁾ [47^{bis}. Miscellaneous. Minute autographe].

Le même bateau qui portait cette lettre à Zanzibar amenait également Gérard WALLER à Aden, où celui-ci devait attendre les ultimes instructions de la Compagnie avant de se rendre à Zanzibar près du Sultan pour conclure avec lui la convention.

* * *

Les diplomates britanniques accrédités auprès des cours et des gouvernements de l'Europe notèrent très peu de choses se rapportant à l'initiative africaine de LÉOPOLD II ou à la réaction qu'elle avait produite dans les différents pays.

Sir J. S. LUMLEY, ministre d'Angleterre à Bruxelles, signala le 7 janvier 1877 à Lord DERBY que, lors des réceptions de nouvel an au palais royal de Bruxelles, les représentants des corps constitués avaient tous félicité Sa Majesté de la généreuse initiative qu'elle avait prise en faveur de l'Afrique. Il y avait une exception : M. ANSPACH, bourgmestre de la capitale. Le diplomate anglais envoya à ce propos un extrait du journal bruxellois *L'Étoile belge*, où il est dit :

« Il se distingue des autres discours officiels par deux points : d'abord il ne félicite pas le Roi au sujet de ses projets de civilisation de l'Afrique centrale, ce qui n'était plus nécessaire après la délibération qu'a prise à ce sujet le conseil communal de Bruxelles ; d'ailleurs le Roi a reçu assez de félicitations à ce sujet, toutes les autres autorités s'étant donné le mot pour lui en rebattre les oreilles. Puis il dit au moins un mot des projets d'expédition belge en Bulgarie » [30^{bis}. - 10/376].

Ce discours absorbera l'attention de la légation britannique pendant plus de quinze jours.

Pour la première fois arrivait aussi de Lisbonne à Londres un écho des réactions portugaises à l'initiative de LÉOPOLD II. MORIER, représentant du Gouvernement britannique à cette ville, écrivait la lettre suivante à Lord DERBY à la fin de février 1877.

« Slave Trade.n.111.

Lisbon, February 26th 1877.

My Lord,

» At the international conference held last year at Brussels under the auspices of the King of the Belgians, with the object of promoting the exploration and civilisation of Central Africa, Portugal, as Your Lordship doubtless remembers, remained unrepresented. This omission, entirely due to an unfortunate oversight on the part of the gentlemen to whom His Majesty had confided the task of drawing up the list of invitations, produced, as was but natural, a very painful impression on the people of this country, who justly pride themselves on having furnished the earliest of African explorers, and who still maintain their dominion over vast tracks of equatorial Africa.

» This unintentional slight has, however, I am happy to state been attended with good results, for it has indirectly been the cause of awaking both the Portuguese Government and nation to a sense of present realities in contradistinction to past glories and of directing public attention to the state of their long neglected African possessions. It has also led to the formation of a Portuguese Geographical Society, which has energetically taken in hand the subject of African exploration.

» After prolonged debates in which the urgent necessity of following the example set by nations far less interested in the African question than Portugal was unanimously recognized, two rival schemes were discussed.

» According to the first scheme which found most favour with the Government, two small expeditions were to proceed simultaneously from the East and West Coast, towards the interior confining their explorations to what is claimed as Portuguese territory in the interior and of which so little is yet known. The second scheme is of a more ambitious character, and aims at sending a better equipped expedition to survey the banks, and if possible, discover the sources of the Congo. The latter scheme has finally been adopted with the concurrence of the Government and Senhor Corvo, as Colonial Minister, has already informed the Chambers that he will shortly ask them to vote the necessary funds to enable the expedition to start in the early part of the present year.

» Judging from the public interest taken in the matter, and from the marks of approval with which the minister's announcement was welcomed, there can scarcely be a doubt that the Chambers will readily vote the sums required for the expedition.

» I may add that a most flattering letter, written by command of

the King of the Belgians has just been received by the President of the Portuguese Geographical Society in which His Majesty expresses his great admiration of the achievements of former Portuguese explorers in Africa and of the sincere pleasure with which he looks forward to the cooperation of the newly constituted Portuguese Society with the International Association.

I have the honour to be...

(s) R. B. Morier » (1).

La question du Zaïre, celle des prétentions portugaises sur le lac Nyassa, l'affaire du tarif douanier de Mozambique et du monopole de navigation accordé à une société portugaise sur le Zambèze, n'ont pas eu d'influence directe sur la position que le Gouvernement britannique allait prendre vis-à-vis de l'Association internationale africaine. C'est en fonction des intérêts britanniques dans les possessions continentales du sultan de Zanzibar que cette position allait être prise.

* * *

Avant de répondre à la lettre de PAUNCEFOTE, le Dr KIRK a-t-il invité le capitaine ELTON à se rendre à Zanzibar afin de conférer avec lui à ce sujet ? Ou bien la visite que le consul de Mozambique fit à cette époque à Zanzibar était-elle tout à fait fortuite ? C'est en tout cas avec un certain retard que les deux consuls envoient leur avis à Londres à peu près à la même date, en sorte que leurs lettres y arrivèrent en même temps.

« N° 5

Quillimane, East Africa,

1 March 1877.

My Lord,

» I have the honour to acknowledge the receipt of Despatch n° 1 of January 9th 1877 from sir Julian Pauncefote, instructing me to furnish Your Lordship with any observations and suggestions I might have to make with regard to the plan of operations adopted by the Conference at Brussels held on the 7th of november last, and assem-

(1) [30bis, — F. O. 63/1117].

bled by the invitation of the King of the Belgians to deliberate upon the best means of suppressing the Slave Trade in Central Africa and opening up the country.

» No more fraise-worthy ends could be conceived than those held forth in the King's opening address to the meeting, as the aims of the Belgian International Committee, and although they are perhaps somewhat sensationally sketched, no exception can be taken to His Majesty's policy, foreshadowed in His opening speech :

« L'esclavage qui se maintient encore sur une notable partie du continent africain constitue une plaie que tous les amis de la civilisation doivent désirer voir disparaître. Les horreurs de cet état de choses, les milliers de victimes que la traite des noirs fait massacrer chaque année, le nombre plus grands encore des êtres parfaitement innocents qui, brutalement réduits en captivité, sont condamnés en masse à des travaux forcés à perpétuité ont vivement ému tous ceux qui ont quelque peu approfondi l'étude de cette déplorable situation et ils ont conçu la pensée de se réunir, de s'entendre, en un mot, de fonder une association internationale pour mettre un terme à ce trafic odieux, qui fait rougir notre époque, et pour déchirer le voile qui pèse encore sur cette Afrique centrale. Les découvertes, dues à de hardis explorateurs, permettent de dire dès aujourd'hui, qu'elle est une des contrées les plus belles et les plus riches que Dieu ait créées ».

« Neither can exception be taken to the Declarations adopted by the Committee with regard to the establishment of scientific stations and stations for the reception of travellers (*stations hospitalières*) « at points of the interior best suited to serve as immediate bases to explorations », and it must frankly be admitted, will be of infinite advantage to the increase of our knowledge of Central Africa and therefore to the assistance of the ultimate suppression of the Interior Slave Trade. Yet there are many and serious difficulties that should not be overlooked, of which a few may be enumerated :

1) The difficulty of procuring experienced african travellers to command such posts. Most commonly the african traveller combines his explorations with trading, goldseeking, or hunting for profit, none of which pursuits he would care about giving up to be placed in an isolated post as a fixture, in the position of a clerk in charge of stores or he is a comparatively independent man, and would be unwilling to part with his independence unless an enthusiast, and enthusiasts who are ready to put up with a lengthened sojourn in Equatorial Africa in positions in which they could only hope to aid in the future advancement of others, are, I should fancy, not a numerous class.

2) The difficulty of procuring people acquainted with the language

of the East Coast, Kiswahili, the «lingua franca» by the aid of which Central Africa may be traversed, and the necessity of any permanent agents in charge of posts acquiring, in the first instance, before their departure, such linguistic knowledge.

3) The necessity of commanders of posts being practical men, or being men who at any rate have acquired some fair knowledge of the exigences and requirements of an African travel.

4) The international difficulties that have to be contended against.

» And this fourth and greatest difficulty the Committee would appear to have held in mind when passing their «Resolutions regarding the system of organization». Therein provision is made for the creation of national Committees *« qui se tiennent en rapport avec la Commission internationale dans le but de centraliser autant que possible les efforts faits par leurs nationaux et de faciliter par leurs concours l'exécution des résolutions de la Commission »* but it must be noticed that the Central committee *« après avoir fait son règlement aura pour mission de diriger, par l'organe d'un comité exécutif, les entreprises et les travaux tendant à atteindre le but de l'Association et gérer les fonds fournis par les Gouvernements, par les Comités nationaux et par les particuliers »* (Art. 6) And it is futhermore provided (in Art. 9) that the President may appoint a secretary General, *« qui par le fait même fera partie du Comité exécutif, et un trésorier »*.

» The question naturally arises in one's mind — Why should England who has placed herself in the van of Slave Trade suppression and of Central African Exploration and has not shown herself unable to provide either accomplishment of both ends, now, when the heat and toil of the day are nearly over, form a national Committee for the accomplishment of these objects subordinate in a measure, and with its resources at the disposal of a Central Belgian Committee?

» Again, although the International Association may tend to prove *« une fois de plus que la Belgique est non seulement une terre hospitalière, mais qu'elle est aussi une nation généreuse où la cause de l'humanité trouve autant de défenseurs qu'on y trouve de citoyens »*, I would like to suggest with every respect, being in practical presence of the task peculiarly set before England as a mission — the repression of the the Slave Trade — that (if the expression may be allowed) amateur cooperation is not necessary.

» At its best — its very best — such cooperation can never be otherwise than disjointed, and embarrassed by unforeseen eventualities that may arise, by jealousies, and by want of that perfect concord vitally necessary for the accomplishment of great works. Our single — handed work has borne some fruit. Why should it

be hampered and stinted in future yield by binding rules, regulations, and continental conventionalities — in a word, why should we be forced to work under a « rule of thumb » ?

» The King of the Belgians truly says that the International Association « *ne prétend pas résumer en elle tout le bien que l'on peut, que l'on doit faire en Afrique. Elle doit, dans les commencements surtout, s'interdire un programme trop étendu. Soutenus par la sympathie publique, nous avons la conviction que si nous parvenons à ouvrir des routes, à établir des stations, servant de points d'appui aux voyageurs, nous aiderons puissamment à l'évangélisation des noirs et à l'introduction, parmi eux, du commerce et de l'industrie moderne* », and as a practical outcome, the papers state : « Dr Peetermann has been informed that the Portuguese Government has granted a subsidy of £ 20.000 in the aid of the proposed great scientific expedition for the exploration of Central Africa. The Expedition is already organized and will start without delay, commencing its operations and proceedings up the Congo » (1).

This is an excellent example and beginning, but we should not overlook the articles which have been recently appearing in the Lisbon « *Jornal das Colonias* » and in the Mozambique Papers. Therein it is clearly set forth that the objects of any expeditions set on foot at the expense of the Portuguese Government, are to be productive of a direct increase of the territory at present claimed as under their national Flag, and an immediate expedition is strongly and repeatedly recommended « to plant the Standard on Lake Nyassa ».

» When Dr Stewarts and Mr Cotterill's apprehensions on the score are declared intentions of territorial aggrandisement, we have initial warning of « the International difficulties that have to be contended against ». And I venture to think it is not England's duty to aid even indirectly in the acquirement of any portion of Central Africa by the Portuguese, where the jealousy of their imaginary jurisdiction, will prevent in the future, as it has hitherto prevented in the past, their practical efforts for suppression of Slave Trade and the introduction of commerce and civilization.

» Should the Portuguese declare Lake Nyassa their territory, « Livingstonia » would inevitably have to retire, in the face of the restrictions, duties, petty annoyances and difficulties that would un-

(1) Extrait du *Times* du 29 décembre 1876.

doubledly be thrown in the way of the Scotch missions progress, by intersted and jealous officials (*) (1).

» We have « *stations hospitalières* » of our own creation on the East Coast. I should hope that both the consulates at Mozambique [and Zanzibar] are already regarded as « *stations hospitalières* » for all scientific or philanthropic explorers. Senhor Nunes (2) has such a station at Quillimaine. The Livingstonia has an establishment to the West of the Shiré River, above Natiti, in addition to its headquarters upon the Lake Nyassa, and since the discovery of the extension of the Lake to the North, it is probable the shortest line of communications may be thence, rather than from the Zambezi. There is the road to be established via Kilwa by a Glasgow mercantile company « an enterprise » characterised « as free from all that is quixotic and impracticable ». Mr Clark was at Mpapwa on September 3th with the first caravan of the Church Missionary Society's expedition to Victoria Nyanza, via Ujiji, where a depôt is to be mainteained, and finally are there not the French mission at Bagamoyo and [... ?] where exceptional advantage exists for the acquirement of a knowledge of african customs and the Swahili language ?

» We already see the Livingstonia Mission doubting its future destiny and I would beg to conclude my despatch by referring to sir George Campbell's published dictum regarding the Belgian Conference : « that there are great difficulties in the way of international

(*) I have purposely omitted the serious question of differences of religion from these remarks. Can the Portuguese, who deny us the right to the name and title of Christians, when we die in their territory, be expected to favour our missions — Denominational or otherwise ? And in Belgium can Ultramontanes be expected to do so ? [Note du Consul ELTON].

(1) Dr STEWARD était le chef de la mission écossaise près du lac Nyassa. COTTERILL était le fils de l'évêque protestant d'Edimbourg qui était près du lac Nyassa agent commercial d'une compagnie écossaise dont STEVENSON était la tête. Ce COTTERILL, écrivant à Lord Derby de Livingstonia le 30 octobre 1876, où séjournaient alors près du lac Nyassa 23 personnes de nationalité anglaise parmi lesquelles 17 blancs, traduit exactement la mentalité de ce groupe : « We therefore feel most stongly that in the interests of this country which we are attempting to open up to christianity and civilization, and from which we hope thus to eradicate the curse of the Slave Traffic, we may justly claim the recognition and support of Her Majesty's Government, without which all our efforts may be nullified by the country falling into the hands and under the baneful influence of the Portuguese. We are of the most decided opinion that no permanent good can be effected until the region of Lake Nyassa is placed under British jurisdiction. We have a right to the country by discovery and by first occupation » [30^{bis}. — 84/1475. COTTERILL à DERBY, 30-10-1876].

(2) 30^{bis}. — 84/1479]. Vice-consul d'Angleterre à Quillimane.

cooperation ». Possibly it is with a prophetic forecast of the future that he adds : « If there is anything to be done, I believe it must be by individual nations, or individuals issuing from this great nation ».

» The work is indeed vast, comprised in the popular terms « suppression of the Slave Trade » and « Civilization of Central Africa », but our work has hitherto borne some fruit, and without declining in any captious or jealous spirit of isolation to co-operation in such attempts as the Belgian Committee may from time to time suggest of a clear and practical character, I would venture with all due respect to suggest that England by herself, as a nation should work on in her own way, remembering « that even the smallest effort will not in the end be lost » — rather than, virtually, by entirely countenancing national committees under Belgian instance and supervision, shelve her past successes, and abrogate the main direction of future efforts to the direction of a Central Committee under a Foreign Power.

I have the honour to be[...]

(s) F. Elton.H.B.M.Consul at Mozambique .

To Her Majesty's
Principal Secretary of State
for Foreign Affairs » (1).

La lettre du D^r KIRK est plus courte et discrète. Il vient en effet de recevoir le message de MACKINNON annonçant l'arrivée prochaine d'un négociateur en vue d'obtenir pour lui et ses amis une position privilégiée dans les vastes territoires du Sultan. Il s'exprime comme suit :

« N^o 34 of 1877.

Zanzibar March 7th 1777.

Confidential.

My Lord,

» I have the honour to acknowledge the receipt of Sir Julian Pauncefote's despatch n^o 2 of January 9th directing me to furnish for Your Lordship's information any observations and suggestions I may have to make on the International scheme for suppression of the Slave Trade and opening up of Central Africa by scientific exploration conducted by various nations on a common and understood plan.

» It is indeed most difficult for me, with only the heads of proceedings supplied in the enclosure to the despatch under reply, to

(1) [30^{bis}, 84/1479].

form any opinion on the subject, but it is not easy to conceive that a mutual understanding would long subsist between the rival interests represented unless the Association is restricted to scientific objects. Once trade roads and resting houses are constructed in Central Africa, there are many questions that must arise in regard to their defence and the pecuniary rights of the promoters that will of necessity open questions to be dealt with by each national section of the Association from its own commercial and political situation and the interests of its own people.

» It is true that for the purpose of reducing the danger large portions of Africa that otherwise would fall within the scope of such a society have been purposely excluded, but the fact of this becoming so readily apparent makes it the more certain that in the long run practical difficulties will be found in the smooth working of the scheme when once capital has been sunk in it.

» I see from the programme the whole hydrographic basin of the Zambezi has been excluded, yet undoubtedly much of that region is both the very hot-bed of the East Coast Slave Trade, and an unknown land of which a scientific exploration is still wanting.

» In like manner, on the north the operations of the Association are not to pass the frontiers of the new Egyptian territory, wherever that unknown line may be.

» For the International society to extend its researches within the limits of this undefined boundary would therefore amount to an International declaration of the independence of such country of Egypt, but if suppression of the slave Trade is the object in view, surely those great slave hunting fields that furnish Egypt with the raw material must be included.

» The Sultan of Zanzibar has of his own accord responded to the movement set on foot in a way that shows he knows his own interests, but even here questions may, and certainly will arise if his dominion is treated as land not under any special jurisdiction, for he has, in common with the Portuguese and the Khedive of Egypt certain rights well defined on the coast and less clear over the interior.

» With the very limited information on this subject before me, these are a few observations of a general nature that now occur to me, on the supposition that the undertaking is to be of a purely international nature.

» Without more details than I possess it is, I regret, not in my power to do more than suggest the danger of complications which I foresee in the practical working of a most philanthropic undertaking that does honour to the noble and distinguished spirit of the founder,

and I fear even this may seem an ungracious criticism of so benevolent a scheme.

» No nation is more interested, commercially or politically, in tropical Africa than we ourselves are, and our position is therefore not to be set aside ; at the same time nothing is more certain than that if this matter be judiciously and well supported by our philanthropists and merchants, the end now aimed at by the International Association — which has for years back been left to England — will be greatly promoted.

I have the honour to be [...]

(s) John Kirk.

H. M. Agent and Consul General » (1).

* * *

Vers la même date où les consuls britanniques de l'Est africain émirent leur appréciation sur le danger, du moins indirect et lointain, que constituait l'initiative du Roi des Belges pour les intérêts commerciaux et politiques de l'Angleterre dans cette partie du continent noir, MACKINNON rédigea les instructions définitives à l'adresse de son chargé d'affaires auprès du Sultan de Zanzibar qu'il avait envoyé le mois précédent à Aden avec ordre d'y attendre ses instructions.

La première ébauche de la concession à obtenir du Sultan était entretemps devenue un impressionnant ensemble de stipulations qui embrassaient tout le territoire de Zanzibar et qui ne visaient à rien moins qu'à la délégation complète de la puissance publique sur ce pays et au monopole de son exploitation économique.

Nous ignorons comment MACKINNON est arrivé à ce résultat et quels facteurs ont déterminé cette évolution. Certains points semblent permettre de formuler la supposition que peut-être LÉOPOLD II n'y était pas tout à fait étranger, quoique toute preuve formelle nous en fasse défaut (2). D'une part, MACKINNON évite de donner

(1) [30bis. — 84/1484].

(2) Nous voyons le Roi en possession du texte de la convention au mois de

le nom des « *some other influential gentlemen* » qui se sont associés à lui pour former la compagnie en question ; nulle part il n'est stipulé que les membres de cette société doivent être de nationalité britannique ; il est prévu en outre que le siège de cette société sera établi « à Londres ou ailleurs » ; enfin les statuts de la société doivent encore être dressés. Tout cela n'exclut pas la possibilité de voir le Roi être représenté dans cette société — ce ne serait pas la première fois qu'il agirait par personne interposée ! — ni la possibilité de le voir s'assurer une très grande partie des actions de cette compagnie de sorte que cet organisme tomberait pratiquement sous son contrôle. D'autre part, la teneur de la concession à obtenir correspond si adéquatement à ce que le Roi avait toujours rêvé réaliser un jour et à ce qu'il avait déjà ébauché jadis pour la Chine [54, pp. 256-267] et pour les îles Philippines [55, pp. 20-28 et 224-244], les stipulations étaient si générales et assuraient une si complète main-mise exclusive sur tout le pays de Zanzibar — elles supprimaient pratiquement le rôle et le signification du représentant britannique auprès du Sultan — que nous pouvons difficilement écarter l'impression que cette convention a pu avoir passé sous les yeux du Roi avant d'avoir été expédiée à G. WALLER. Pourquoi en outre envoyer d'avance à Aden le négociateur de la concession ? Il aurait pu aussi bien attendre ses dernières instructions à Londres (1). Pourquoi MACKINNON ne s'adresse-t-il pas au préalable au *Foreign Office* ? Même pas pour demander l'appui du consul à Zanzibar en faveur de son envoyé ? Tout cela

juin 1878 [54, p. 319]. A cette date, WALLER G. et BADGER étaient en pourparlers à Zanzibar avec le Sultan pour conclure la convention. L'affaire était encore secrète. On ignore qui a transmis ce texte au Roi. LÉOPOLD II était donc au courant de l'affaire, ce qui en soi ne prouve pas encore qu'il y était mêlé, ou qu'il y avait été mêlé.

(1) Peut-être le souci d'évincer des concurrents ou le soin d'éviter l'indiscrétion des journalistes expliquent-ils la manœuvre.

semble indiquer qu'il avait en vue de mettre le *Foreign Office* devant un fait accompli. MACKINNON n'avait aucun intérêt à agir ainsi, tandis qu'on ne peut pas dire la même chose du Roi.

Voici donc le texte des instructions envoyées de Londres à G. WALLER le 8 mars 1877, et celui de l'avant projet de la concession à soumettre au Sultan.

« 13 Austin Friars
London 8th March 1877.

» Gerald Waller Esq.
care Mess. Cowasjee Daishaw (1) & Bros. — Aden.

Dear Sir,

» We have placed in your hands the draft of a concession which has been prepared by [sic] and some other influential gentlemen who, in response to the invitation which His Highness the Sultan of Zanzibar conveyed to British capitalists through Lord Derby, have associated themselves together for the purpose of aiding in the development and civilization and the opening up of trade, in and with Central Africa.

» The object of these gentlemen, whose interests we represent (and for the present, for the purpose of securing these concessions, delegate to you) is not so much that of immediate profit, as to afford efficient aid to His Highness in his praiseworthy efforts to put an end to the infamous trade in slaves, to secure to His Highness at as early a date as possible the actual control and Government of the vast territory on the continent of Africa which nominally forms a part of his dominions and to extend to the varied populations thereof the advantages of peace and good Government.

» A leading object of the association represented by us, would be to occupy the territory between the coast of Lake Victoria Nyanza, in His Highness' name so as to prevent the Egyptian Government, which would neither respect His Highness' Sovereignty, nor the liberties of the native populations, from extending its baneful influence in that direction.

» His Highness not having the means of occupying and developing his continental possessions, now lying waste and unprotected and offering to the Egyptians who are rapidly extending southwards, a strong temptation to come in and to occupy, the proposal you have

(1) Nous ne sommes pas certain de l'orthographe de ces deux noms propres.

to submit will present to His Highness an opportunity of vigorously accomplishing this without any cost to His Government and should His Highness think fit to grant the concessions, the concessionaires will immediately seek from Her Majesty's Government the recognition of His Highness' territorial rights and an approval of the steps they intend to take, both of which he cordially granted.

» On your arrival at Zanzibar, you will please put yourself in confidential communication with D^r Kirk and be guided by him as to the mode you should adopt in approaching His Highness on the subject of these important proposals.

» You will telegraph to us by the return steamer which sails from Zanzibar for Aden on 7th April such conclusions as, in the short time which will elapse after your arrival, you may arrive at, but we shall hardly look for any decisive information earlier than the beginning of May.

» Wishing you a pleasant journey and every success in your mission.

We are, Dear Sir,
Yours faithfully » (1).

« Draft of proposed concession to be obtained
from His Highness the Sultan of Zanzibar.

Proposition I.

Clause 1. His Highness the Sultan of Zanzibar authorizes the concessionaires or their representatives to found in London or elsewhere,

2. under such name and statues as they shall determine.

3. one or more societies with the object of undertaking and executing throughout the whole of His Highness' dominions the works of public utility which form the subjects of this concession.

Proposition II.

1. His Highness authorizes the concessionaires or their representatives, to appoint, in his name and on his behalf, commissioners to rule any districts in His Highness possessions except as hereafter provided,

(1) [47^{bis}]. Miscellaneous. Document n^o 885. — Copie polycopiée. — Sur le dos du document on a écrit au crayon « G. D. & C^o to G. Waller at Aden 8 March 1877. » D'après la lettre de G. WALLER à MACKINNON du 6 avril 1877, il s'agit de GRAY et DAWES. [47^{bis}. — Dossier n^o 243]. GRAY était le neveu de MACKINNON. Leur société avait son siège social à Londres.

2. to appoint such subordinate officers and officers of justice as may be required,
3. to pass laws for the Government of the districts,
4. to raise an armed force for the protection of the districts, such force to be regarded as in the service of His Highness but to be entirely under the control of the concessionaires or their representatives,
5. to make treaties with neighbouring Governments or with subordinate or other native chiefs,
6. to acquire and to regulate the occupation and disposal of all lands not yet occupied,
7. to levy and collect such local or other taxes as may be necessary for the maintenance and support of such local Government, forces, administration of justice, improvement of roads or water communication, or other public works defensive or otherwise, and for the liquidation of debts and payment of interest on capital expended.

Proposition III.

His Highness grants to the concessionaires or their representatives the right to trade, to hold property, to erect buildings, and to acquire lands or buildings by purchase or negotiation anywhere within His Highness' territories.

Proposition IV.

1. His Highness grants to the concessionaires or their representatives special and exclusive privileges and powers, to regulate,
2. the navigation of rivers and lakes and control of fisheries,
3. the making of roads, tramroads, railways, canals and telegraphs,
4. and the levy of tolls and dues on the same,
5. also the power to control or prevent the importation of any arms and ammunition of all sorts, intoxicating liquors or any other merchandise which in the question of the concessionaires or their representatives is detrimental to law, order and morality.

Proposition V.

1. His Highness grants to the concessionaires or their representatives, the right to occupy in his name, a port or ports, at the mouth or mouths of any river or rivers,
2. or at any available places situated in His Highness' territories,
3. or at any part of the coast north or south of the Island of Zanzibar,
4. More particularly such rivers as debouch south of the fifth parallel of North Latitude,

5. with the right to levy and collect port and harbour dues on any vessels, goods and passengers arriving at, or departing from such ports or places.

Proposition VI.

Clause 1. His Highness grants to the concessionaires or their representatives to import into Zanzibar,

2. free of all customs duty and landing and warehouse dues,
3. all such materials as shall be required for the surveying, construction or maintenance of,
4. all caravansaries or rest houses, roads, tramroads, railways, canals, telegraphs, steam boats, or other works of public utility,
5. the customs reserving the right of control, but in such a manner as not in any way to obstruct the punctual and prompt arrival of the materials at their destination,
6. the concessionaires, their representatives and their European and other employees shall be exempt from all taxes in the interior and their houses and lands shall be free from all taxes.

Proposition VII.

1. His Highness grants to the concessionaires or their representatives the exclusive privilege to search for and work, or to regulate, lease or assign in any part of His Highness's territories,

2. any mines or deposits of coal, iron, lead, copper, tin, copal gum, gold, silver, precious stones, or any other metal, or minerals, or mineral oils whatsoever,

3. free of all taxes and duties excepting such moderate royalty not exceeding 5% as may hereafter be agreed by the concessionaires or their representatives to be paid to His Highness,

4. Also the right to use all forest trees and other woods and material of any sort whatsoever for the purposes of the works aforesaid or for trade.

Proposition VIII.

Clause 1. His Highness grants the concessionaires or their representatives the right to establish a Bank or Banks in His Highness' territories,

2. with the exclusive right to issue notes and to coin money in the name of His Highness.

Proposition IX.

1. All the aforementioned powers and privileges, to extend over and be available for the purposes and objects of the concessionaires and their representatives,

2. during the whole of a term of 70 years next and dating from the time of this concession being granted.

Proposition X.

1. His Highness grants to the concessionaires or their representatives the « Regie » or Lease of the customs of Zanzibar,
2. and all other ports throughout His Highness' territories,
3. for a period of sixty six years, next succeeding to the date of the expiration of the present Regie, or Lease held by Taria Topan, upon the following terms viz,
4. the concessionaires or their representatives guarantee to His Highness the same amount of customs revenue as he now receives from Taria Topan and after deducting the cost of collection to divide the surplus as follows,
5. from the customs revenue of the Islands of Zanzibar and Pemba one half of the surplus to His Highness the other half to the concessionaires or their representatives,
6. from the customs revenue from all ports on the mainland one fourth of the surplus to His Highness and three fourths to the concessionaires or their representatives,
7. the customs duties throughout the territories of His Highness shall be those now levied in the Island of Zanzibar, His Highness being free to amend them from time to time with the consent of the concessionaires or their representatives.

Proposition XI.

1. In consideration of the foregoing concessions and privileges being granted by His Highness, the concessionaires or their representatives shall allot to His Highness free of cost,
2. one « Founders share » which shall entitle him to twenty per cent of the nett profits, as shown by the books of their company, after interest at the rate of eight per cent shall have been paid to the shareholders upon their paid up capital.

Proposition XII.

The propositions herein numbered II, V and VII do not relate to His Highness possessions in the Island of Zanzibar and Pemba, (and it is understood that all the powers herein conceded to the concessionaires or their representatives shall be exercised only in the name and under the authority of His Highness) » (1).

* * *

(1) [47^{bis}]. — Miscellaneous. Document 885, annexe. Le texte entre () de la dernière proposition a été ajouté au texte polycopié.

La lettre du consul ELTON arriva au Foreign Office le 6 avril, celle de KIRK le 7 avril. Elles furent toutes les deux communiquées à la Reine, à Lord BEACONSFIELD, chef du Cabinet, et au Prince de Galles.

Celle du capitaine ELTON surtout fut hautement appréciée. WYLDE notait au verso de la lettre :

« I think consul Elton takes a sound view of this Belgian exploration scheme, and that we should do well to maintain our independent action and not to hamper ourselves by any engagement to act in concert with them, though there would be no harm in affording our countenance where it does not interfere with our own action » [30^{bis}. — 84/1479].

« I concur. Shall consul Elton have some acknowledgment of this excellent letter ? J. P. (2) 9.4.77 ».

« Yes. D. (3). April 16 » (4).

Une copie de la lettre d'ELTON et de celle de KIRK fut envoyée à Sir J. S. LUMLEY, ministre de la Reine à Bruxelles (5). La lettre qui accompagnait la première était conçue en ces termes :

« Draft.

F. O. 18 April 1877.

Mr Lumley.

Confidential.

Sir,

» I referred to H. M's Consul at Mozambique the question of the Exploration of Africa which formed the subject of your despatch n° 111 of the 8th nov. last and now transmit to you for your own information a copy of Captain Elton's reply.

» I am of opinion that the view taken by H. M's Consul in this matter is a sound one and that it will be best for H. M's Government to avoid entering into this scheme in concert with the Belgian Government to any degree which might tend to hamper the independent action of this country in Africa.

D. » (6).

(1) [30^{bis}, 84/1479].

(2) J. PAUNCEFOTE.

(3) Lord DERBY.

(4) [30^{bis}. — 84/1479].

(5) La lettre du consul ELTON fut également envoyée à MORIER, ministre de la Reine à Lisbonne. [30^{bis}. — 84/1475].

(6) [30^{bis}. — 84/1469].

La lettre qui accompagnait la copie de celle du D^r KIRK était conçue dans les mêmes termes sauf l'omission du dernier paragraphe (1).

Le *Foreign Office* avait donc pris position. Le 5 avril 1877, MACKINNON adressa à Lord DERBY une lettre lui annonçant le départ de G. WALLER pour Zanzibar et lui demandant l'assistance du consul anglais pour l'introduire auprès du Sultan. MACKINNON précise en ces termes la mission dont G. WALLER était chargé :

Le lendemain, J. PAUNCEFOTE écrivait au D^r KIRK :

« Mr G. Waller is proceeding to Zanzibar on behalf of certain gentlemen of the country who are interested in the commercial development, social advancement and also in the suppression of the Slave Trade within territories ruled over by the Sultan of Zanzibar » (2).

» Draft.

F. O. April 6.1877.

Dr. Kirk.

n. 20.

Sir,

» Mr Gerald Waller is proceeding to Zanzibar on behalf of certain gentlemen who are interested in the development and advancement commercially and socially of the Zanzibar territories, as well as in the suppression of Slave Trade in the territories ruled over by His Highness the Sultan, and I am directed by the Earl of Derby to authorize you to give him all proper assistance of which he may stand in need and to introduce him to the Sultan with a view to his obtaining from His Highness such facilities as he may be disposed to grant in furtherance of the objects which the gentlemen M. Waller represents have in view.

J. P. » (3).

* * *

Ce même jour, G. WALLER, à peine arrivé à Zanzibar, fournissait à MACKINNON les premières informations.

(1) [30^{bis}. — 84/1469].

(2) [30^{bis}. — 84/1498].

(3) [30^{bis}. — 84/1497].

Sa lettre nous révèle l'habileté du consul général. Il envoie WALLER pour un mois en voyage, entretemps il pourra en toute liberté arranger les affaires « pour sauvegarder les intérêts britanniques ». Voici ce qu'écrivit WALLER :

« Zanzibar, 6 April 1877.

To William Mackinnon, Esq.

My dear Sir,

» I have the pleasure of informing you I arrived here safely on the 4th inst. per ss Punjab and have according to your esteemed instructions put myself in communication with D^r Kirk regarding the concession which we hope to obtain from H. H. the Sultan of Zanzibar.

» I hasten to let you know by this mail the impression which in so short a time I have been able to form as to the prospect of the concession being obtained.

» D^r Kirk had but has time to glance the proposals over but out of many bearing on the same subject lately submitted to him by M^r Stevenson and others in Glasgow, by M^r Arnold of the Daily Telegraph and by M^r John Pender to run a line of telegraph from the Cape via the Island to Aden, in consideration of H. H. paying him annually the sum of £ 5.000. D^r Kirk thinks your proposals by far the most beneficial to H. H. and others. D^r Kirk is unable to act officially in the matter, yet as my brother's friend he has kindly consented to do his utmost to present them favourably to H. H. after translating them himself for that purpose.

» The greatest obstacle D^r Kirk anticipates is from the already existing treaties and concessions with other countries which cannot become void unless the territory be ceded by H. H. I will not burden you with details, but France, Austria, America and other countries have already littoral concessions.

» As I can be of no use in the matter until D^r Kirk has completed the translation and all preliminaries at his suggestion I propose to avail myself of your kind sanction and proceed by the ss. Punjab to Mozambique and to southern ports. Cpt Elton and two gentlemen go at the same time from here via Mozambique to Lake Nyassa [...] and I shall find M^r Smith at Mozambique and return here with him [...]

» D^r Kirk has your letter of the 9 February alone ; in it I find on mention of a locum to the Sultan mentioned by M^r Dawes in his favour to me of 8th March, and the business of the concession will between us be done in Mess^s Gray Dawes' name ; this D^r Kirk tells me,

and I hope to be equal to the confidence placed in me by yourself and those gentlemen.

(s) Gerald Waller " (1).

Le fin diplomate qu'était le D^r KIRK, se hâta d'informer le *Foreign Office* de l'affaire. Il adresse la lettre suivante à Lord DERBY.

« N^o 62.

Zanzibar, April 10.1877.

» My Lord,

" I have the honour to report that by the mail steamer of the 4th instant an agent arrived in Zanzibar empowered to submit for the Sultan's consideration a proposal made on the part of certain gentlemen to take over and administer in H. H's name for a period of seventy years the whole of the Zanzibar dominion on the Africa mainland and to farm the custom revenue after the expiry of the present lease to the end of that time, on terms under which the Ruler of Zanzibar would share in any increase.

" I should inform Your Lordship that although from the commencement both parties have placed themselves in communication with me in the matter, I have been very careful not to allow His Highness to imagine that the offer now made to him comes in any form or through the British Government and he fully understands that in discussing the question in its various aspects and giving my advice when asked, I do officially only in so far as the rights of British subjects generally in opposition to those of a company, may be involved.

" I have however thought it right to explain to H. H the bearing and full purport to the different clauses of the concessions asked of him in order that he may be able to form an independent decision, with as full knowledge as may be of the probable working of such a scheme, and not give his assent on the *ex parte* representation of the agent of the persons interested, before fairly knowing what he will be required by the company to relinquish in exchange for the many advantages they profess to offer.

» I understand the gentlemen who promote this scheme are M^r Mackinnon, Sir J. Fowell Buxton and M^r Young, together with several other wealthy and influential men whose interests are here represented by M^r Gerald Waller.

» In submitting the matter to the Sultan's notice, the founders of the scheme state that the draft concessions have been suggested to

(1) [47bis. — Dossier n^o 243].

them by the recent invitation of His Highness conveyed to British capitalists through Your Lordship ⁽¹⁾ and have for their object the development and civilization of Africa and the opening up to trade on the coast and in the interior ».

Le consul repasse alors en revue les grandes lignes du projet dont il envoie une copie à Lord DERBY et expose ses observations :

« As no provision is made in these concessions to protect the rights already secured by treaty to all subjects and citizens of Great-Britain, America, France and Germany, and as it would not be in H. H' power alone to alter these, a saving clause will require to be introduced in order that the company may not be led to think they have obtained rights they can only hold in common with others, or that the concessions will be of greater value than they really are. — Thus, no officer of justice placed by the company in the Sultan's name to rule the coast could take cognizance of a matter in which a European or American might be the defendant or the accused nor could such foreigners be prevented from landing and paying where they pleased or trading in any article except ivory and copal within certain districts. — No doubt where the Association made roads or wharves etc. these could only be used by foreigners and others on payment of fixed dues, but I question if the Sultan could privateer piers or landing places or compel — unless for custom purposes on imports alone — the use of those made in his name by the company.

» It is however so very evident that the promoters of the company possess only most imperfect information on the actual condition of things here and on the coast, that the draft concessions, if formally entertained by the Sultan, must be greatly revised. Should His Highness decide to waive his personal rule on the mainland in favor of such an organization as that under consideration, Zanzibar might very soon be made à prosperous and powerful kingdom, the Slave Trade totally suppressed and works of public utility carried into distant parts of the continent. At present the extended coast districts of Zanzibar, from which almost the whole profits now are derived, are a constant source of outlay and difficulty to His Highness.

» Left however with only the two inlands to administer and watch over, with the same revenue at his disposal as at present, but free of the drain which takes so much away, he would be able to attend to local wants and be encouraged and forced to taken position on the mainland to keep pace in some measure with the times.

(1) Voir, p. 353, note 1.

» On the other hand, it is impossible to foretell how far a gigantic scheme such as the present may lead, when once the company has at its disposal a trained military force, and virtually rules a rich country of such extent.

I have the honour to be [...]

(s) John Kirk » (1).

Dans une longue lettre privée et confidentielle de 26 pages en date du 19 avril 1877 [30^{bis}] KIRK explique à MACKINNON les changements qui lui semblent indispensables à apporter au projet. Il assure son ami de tout son appui pour obtenir l'accord du Sultan et pour arranger la concession de façon à ce qu'elle puisse être acceptée par le Foreign Office.

Entretemps le D^r KIRK envoya encore plusieurs longs mémoires et lettres au Foreign Office et au début du mois de mai, au retour de WALLER à Zanzibar, il le présenta au Sultan. Celui-ci lui déclara accepter la proposition à condition d'y apporter quelques changements car les droits acquis par d'autres nations devaient être respectés. Il aimerait voir discuter ces amendements par les patrons de WALLER. Plus tard, et le Sultan souhaitait que ce fût bientôt, on pourrait alors discuter encore quelques points de détail et arriver à une conclusion favorable.

Lorsque Lord DERBY prit connaissance du contenu de la concession et des dispositions du Sultan de Zanzibar à l'accorder, il ne put s'empêcher d'émettre cette réflexion :

« I cannot think the Sultan knows what he is doing. He is thinking of signing over nearly all his power, and for no corresponding advantage » (2).

D'autre part, dans sa lettre du 25 avril 1877 à Lord DERBY, le D^r KIRK fit la remarque suivante :

(1) [30^{bis}. — 84/1485].

(2) [30^{bis}. — 84/1485]. En bas d'une note de WYLDE du 16 juin 1877.

» I see that the points remaining for discussion between the Sultan and the Association are so few that there really appears no great difficulty in the way of the concessions being obtained, provided the Company are still ready to adhere to their offer when they come to know how seriously many of the special rights they may have reckoned on, as a means of recouping themselves for the outlay, will be interfered with by general treaty concessions of an anterior date » (1).

Si, par son intervention le D^r KIRK avait changé substantiellement la teneur primitive de la concession en sorte qu'elle perdit en grande partie pour les promoteurs son caractère rémunérateur, il avait obtenu un bien plus grand résultat en faisant remettre à plus tard la signature de la convention. Du fait même, il empêcha que le Foreign Office ne fût placé devant un fait accompli. Dorénavant en effet, l'affaire dépendrait de l'accord préalable du Gouvernement britannique, qui pouvait veiller en toute sécurité aux intérêts anglais dans l'Est africain.

Dès lors aussi, si LÉOPOLD II avait été mêlé à l'affaire, dès qu'il sut que la concession n'avait pas été accordée en due forme par le Sultan, il devait être convaincu d'avoir encouru un échec. Le D^r KIRK a-t-il soupçonné une combinaison possible entre MACKINNON et le Roi des Belges ? Et a-t-il voulu écarter ce dernier ? Aucun document ne permet de l'établir. La chose reste donc incertaine. On se demande toutefois quels personnages le consul désignait dans sa lettre du 10 avril 1877 où il parlait à côté de MACKINNON, de BUXTON, de YOUNG et « de plusieurs autres personnages riches et influents dont les intérêts étaient représentés par M. G. WALLER ».

Remarquons enfin qu'à la fin du mois de mai 1877, LÉOPOLD II a pu être informé de l'échec de la mission de G. WALLER à Zanzibar. Nous le voyons à cette époque nerveux et se préoccuper d'empêcher que d'autres — et

(1) [30^{bis}. — 84/1485].

il s'agit en l'occurrence des Anglais — ne lui coupassent l'herbe sous le pied dans une autre partie de l'Afrique que les territoires du Sultan de Zanzibar et qu'il désigne par le terme « le triangle » [54, pp. 232-256 et 57, pp. 39-56].

Sont-ce seulement la constitution de l'*African Exploration Fund* et l'attitude méfiante du *Foreign Office* à l'égard de l'Association internationale africaine qui ont énervé le Roi ? Ou faut-il y joindre surtout l'échec de Zanzibar qui fit tomber à l'eau une combinaison savamment montée dont il avait tant espéré ? L'avenir, peut-être, nous l'apprendra.

* * *

Jamais le Roi n'abandonnait un projet. Nous le verrons dans les années à venir reprendre à différentes reprises le dessein d'acquérir l'Est africain.

A la fin de l'année 1877, la première expédition de l'Association internationale africaine arriva à Zanzibar. Elle était porteuse d'une lettre du Roi au Sultan conçue en des termes qui laissent entendre que LÉOPOLD II songeait déjà à l'avenir et à l'avantage qu'il pourrait tirer un jour de ses rapports directs avec le potentat arabe :

« A Sa Hautesse
Seid Barghash

Fils des Sultans des Zanzibar,

» Mon cher et grand ami, MM. Crespel, Marno, Cambier et Maes se rendent dans l'Afrique Centrale pour y remplir une mission scientifique à laquelle leurs qualités les rendent éminemment propres. Les sentiments élevés de Votre Hautesse, la grande part qu'Elle a prise à tout ce qui peut avancer les intérêts de la civilisation, la protection élevée dont Elle a entouré tous les voyageurs, ont déterminé MM. Crespel, Marno, Cambier et Maes à prendre pour point de départ les États de Zanzibar. Je sais que je puis les recommander avec confiance à la bienveillance de Votre Hautesse qui a déjà manifesté en diverses circonstances

et aussi par l'organe de Son Consul Général à Marseille, Monsieur Alfred Rabaud, sa sympathie pour l'œuvre de science et d'humanité à laquelle ils vont se consacrer.

» Je prie Votre Hautesse de les recevoir afin qu'ils puissent Lui dire de ma part combien je me félicite de cette occasion d'entrer en relations directes avec Elle. Ils lui exprimeront la sincère estime que je professe pour Sa personne et les vœux que je forme pour que leurs travaux, en rendant plus aisé l'accès du continent africain, contribuent à la prospérité et au développement des États de Votre Hautesse.

Je suis, Très Cher et Grand Ami,
Votre sincère ami
(s) Léopold » (1).

En transmettant la copie de cette lettre au *Foreign Office* le 8 janvier 1878, le Dr KIRK observa :

» From this it will be seen that the present objects of the Expedition are purely scientific » (2).

C'était l'effet immédiat que le Roi a sans doute poursuivi. Il avait intérêt à écarter tout soupçon et à créer un climat de sympathie autour de cette première expédition qui devait amener ses agents au cœur même de l'Afrique. Quant à l'avenir, il était bon que le Sultan sût l'intérêt que le promoteur de l'Association internationale africaine portait « à la prospérité et au développement des États de Son Hautesse » tout en laissant adroitement en suspens la question de l'étenue de ces États.

Mais déjà à cette époque, LÉOPOLD II, sans renoncer pour cela à l'Est africain, rêvait surtout du Congo. STANLEY en effet venait d'accomplir son grand exploit le Roi l'attendait à Bruxelles !

(1) Copie jointe à la lettre de KIRK à DERBY du 8-1-1878 [30bis. — 84/1514.]

(2) [30bis. — 84/1514].

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne citons ici que les publications que nous avons employées pour ce travail. Il nous a été impossible d'atteindre les études qui n'y figurent pas.

1. BANNING, É., L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles (Muquardt, Bruxelles, 1877). Traduction anglaise par R. H. MAJOR (Sampson et Cie, London, 1877).
2. BAUNARD (Mer), Le Cardinal Lavigerie (Ch. Poussielgue, Paris, 1898).
- 2^{bis}. BOELAERT, E. (R. P.), L'État indépendant et les terres indigènes (*Mém. A. R. S. C., N. S., Cl. Sc. mor. et pol.*, V, 4, Bruxelles, 1956).
3. Biographie Coloniale Belge (Académie royale des Sciences coloniales, Bruxelles, 4 tomes, 1948, 1951, 1952, 1956).
4. BONNET, G. E., Ferdinand de Lesseps. Le diplomate. Le créateur de Suez (Plon, Paris, 1951).
5. BRÉHIER, L., L'Église et l'Orient au Moyen âge. Les croisades (Paris, 5^e édit., 1928).
6. BRIALMONT, A., Préface au livre posthume d'E. Banning : Réflexions morales et politiques (Spinaux, Bruxelles, 1899). La même étude a paru dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1900, pp. 81-149).
7. BRUHAT, Émile Banning, dans « Les Techniciens de la Colonisation XIX^e et XX^e siècles » (Presses universitaires de France, Paris, 1946).
- 7^{bis}. *Bulletin de l'Ac. roy. des Sc. col.*, (Bruxelles, depuis 1930).
- 7^{ter}. *Bulletin de la Société de géographie de Lisbonne*.
- 7^{quater}. BURDO, A., Niger-Bénoue (Plon, Paris, 1880).
8. CAMERON, V. L., Across Africa (Daldy, Isbister and Co, London, 2 vol., 1877). Traduction française : A travers l'Afrique par M^{me} H. LOREAU (Hachette et Cie, Paris, 1877).
9. CARTON DE WIART, E. (baron), Léopold II. Souvenirs des dernières années (Goemaere, Bruxelles, 1944).
10. CARTON DE WIART, H. (Comte), Souvenirs politiques. 1878-1918, (Desclée de Brouwer, 1948).
11. Commission internationale de l'Association africaine. Session de juin 1877 (Hayez, Bruxelles, 1877).
12. Compte rendu des Actes de la Société belge de Géographie (Bruxelles).
13. Conférence Géographique de Bruxelles. 1876. (Hayez, Bruxelles, 1876).
14. CORNET, R. J., Katanga (Cuypers, Bruxelles, 1944).
15. CORNET, R. J., La Bataille du Rail (Cuypers, Bruxelles, 1947).

16. CORNET, R. J., Maniema (Cuypers, Bruxelles, 1952).
17. CORNET, R. J., Rapport sur les dossiers : « Création, administration et gouvernement de l'Association internationale du Congo (A. I. C.) et de l'État Indépendant du Congo (E. I. C.) (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXV, 1954, pp. 556-595).
18. COSEMANS, A., Les Archives générales du Royaume au point de vue de la documentation historique coloniale (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXV, 1945, pp. 652-666).
- 18^{bis}. COUPLAND, A., The exploitation of East Africa (1856-1890), (London, 1939).
19. CROKAERT, P., Brialmont, Éloge et Mémoires (Lesigne, Bruxelles, 1925, in-4°).
20. DAYE, P., Léopold II (Fayard, Paris, 1943).
21. DAYE, P., Stanley (Fayard, Paris, 1936).
22. DE BORCHGRAVE, É. (baron), Souvenirs diplomatiques de quarante ans, 1863-1903 (Vromant, Bruxelles, 1908).
23. DE BORCHGRAVE, É. (baron), Les origines de l'État Indépendant du Congo (*Bulletin de la Cl. des Lettres et des Sciences morales et politiques*. Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1919, pp. 169-174).
24. DE LICHTERVELDE, B. (comte), Contribution à l'histoire des origines du Congo belge (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, VIII, 1937, pp. 770-787).
25. DE LICHTERVELDE, L. (comte), Léopold II (Collection nationale, Rex, Louvain, s. d.).
26. DE ROBIANO, A. (comte), Le baron Lambermont (Schepens, Bruxelles, 1905).
27. DESCAMPS, E. (baron), Le duc de Brabant au Sénat de Belgique. En souvenir du cinquantième anniversaire de l'entrée au Sénat de S. M. Léopold II (Peeters, Louvain, 1903, in-14°).
28. DE TRANNOY (baron), Léopold II et Malou : Les Philippines avant le Congo (*La Revue générale*, Bruxelles, juin 1920, pp. 661-665).
- 28^{bis}. Dictionary of National Biography, Supplement 1901-1911, vol. II, (Londres).
29. DIEU, L., Dans la brousse congolaise. Les origines des missions de Scheut au Congo (Maréchal, Liège, 1946).
30. DOREN, A., Leopold und die Belgische Expansion bis zur Gründung des Kongostaates (Staat und Persönlichkeit, Festgabe Erich Brandenburg zum 60. Geburtstag), (Dietrich, Leipzig, 1928, pp. 214-233).
- 30^{bis}. Dossiers du Foreign Office (Public Record Office, Londres).
- 30^{ter}. DUCHESNE, A., L'expédition des volontaires belges au Mexique (1864-1867). inéd.
31. DUCHESNE, A., A la recherche d'une colonie. Le consul Blondeel en Abyssinie, 1840-1842 (I. R. C. B., Section des Sc. m. et pol., *Mémoires in-8°*, XXX, 3, Bruxelles, 1953).
- 31^{bis}. *Écho du Parlement*.

32. FABRI, J., Les Belges au Guatemala, 1840-1845 (A. R. C. X., Classe des Sc. m. et pol., *Mémoires in-8°*, N. s., II, 1, Bruxelles, 1955).
- 32^{bis}. FULLERTON, W. Y. D. D., Arthington and after. The Man and the Missions, London, 1909, 31 pp.
- 32^{ter}. GARSOU, J., Les débuts d'un grand règne (*L'Eventail*, Bruxelles, 2 vol., 1931).
33. GOSSART, É., Émile Banning et Léopold II (Le Flambeau, Bruxelles, 1920).
34. GREINDL, J. (baron), Rapport présenté au nom du bureau par le secrétaire général. Séance du comité national belge du 15 décembre 1876 (Verhaert, Etterbeek, 1876).
35. GUEBELS, L., Rapport sur le dossier J. Greindl (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXIV, 1953, pp. 583-619).
36. GUEBELS, L., Rapport complémentaire sur le dossier J. Greindl (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXIV, 1953, pp. 947-961).
37. GUILLAUME, P. (baron), Souvenirs intimes. Comment le Roi Léopold II est intervenu au Congo (*L'Indépendance belge*, 2 mars 1918).
- 37^{bis}. *Journal de Bruxelles*.
- 37^{ter}. LEE, S. (Sir), King Edward VIII. A Biography (Londres, 2 vol., 1925-1927).
38. LE FEBVE DE VIVY, L., Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold, duc de Brabant (A. R. S. C., Classe des Sc. m. et pol., *Mémoires in-8°*, N. s., VII, 1 (Histoire), Bruxelles, 1955).
39. LIEBRECHTS (L^t-Col.), Léopold II fondateur d'empire (Office de Publicité, Bruxelles, 1932).
40. LUWEL, M., Catalogue des manuscrits exposés lors de la commémoration H. M. Stanley (Tervuren, 10 mai-30 juin 1954), (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXV, 1954 ; pp. 1410-1427).
41. LUWEL, M., Inventaire des archives historiques du Musée royal du Congo belge à Tervuren (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXV, 1954, pp. 799-821).
42. MARICHAL, H., La colonisation de l'Afrique et le trop plein de notre population (*Revue de Belgique*, Bruxelles, VIII^e année, 1876, t. XXIV, pp. 272-281).
43. MASOIN, Fritz, Histoire de l'État Indépendant du Congo. 2 vol. (Namur, 1912).
44. MAURICE, A., Stanley. Lettres inédites (Office de Publicité, Bruxelles, 1955).
- 44^{bis}. Ministère des Affaires étrangères, *Archives*, Bruxelles.
- 44^{ter}. *Moniteur belge*.
45. MONTAYE (L^t-Col.), Notre Dynastie (Em. Rossel, Bruxelles, 1910).
46. OLIVER, R., The Missionary Factor in East Africa (Longmans, Green and C^o, London, 1952).
47. OPPELT, G., Léopold II, Roi des Belges, Chef de l'État indépendant du Congo (Hayez, Bruxelles, 1885).

- 47^{bis}. *Public Record Office*, Londres F. O. 27 (France, correspond. gén.).
- 47^{ter}. Papiers Banning, Dossier n° 36 (*Archives gén. du Royaume*, Bruxelles).
48. RAMBAUD, J., Au Congo pour Christ! (Esquisse de l'Histoire des Missions chrétiennes au Congo belge), (Groupe des Amis des Missions de Liège, Liège, 1909).
49. RENIER, (C^{dt}), L'œuvre civilisatrice au Congo. Héroïsme et Patriotisme des Belges (Ad. Herckenrath, Gand, 1913).
50. REUTER, E., Projet de création d'une colonie agricole belge dans l'Afrique centrale ou manuel du colon belge (Dehou, Bruxelles, 1877).
51. REUTER, E., De l'acclimatation des Belges dans l'Afrique centrale (Dehou, Bruxelles, 1878).
52. REUTER, E., Colonies nationales de l'Afrique centrale sous la protection de postes militaires (Dehou, Bruxelles, 1878).
53. RINCHON, D., La Traite et l'esclavage des Congolais par les Européens (J. De Meester et Fils, Wetteren, 1929).
54. ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, 1876-1879 (*A. R. S. C., Classe des Sc. m. et pol., Mémoires in-8°*, N. s., T. I, 1 (Histoire), Bruxelles, 1955).
55. ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, Nouvelles recherches sur sa genèse et sa nature, 1875-1876 (*A. R. S. C., Classe des Sc. m. et pol., Mémoires in-8°*, N. s., T. X, 1 (Histoire), Bruxelles, 1956).
56. ROEYKENS, A., Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles, 1876 (*A. R. S. C., Classe des Sc. m. et pol., Mémoires in-8°*, N. S., T. X, 2 (Histoire), Bruxelles, 1956).
57. ROEYKENS, A., La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II. Nouvelles recherches et documents inédits, 1875-1883 (*A. R. S. C., Classe des Sc. m. et pol., Mémoires in-8°*, N. s., T. X, 3 (Histoire), Bruxelles, 1957).
58. ROEYKENS, A., Les réunions préparatoires de la délégation belge à la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, Bruxelles, VII-8, 1953, pp. 787-827).
59. ROEYKENS, A., Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, Bruxelles, VIII-3, 1954, pp. 227-271).
60. ROEYKENS, A., Le Baron Léon de Béthune et la politique religieuse de Léopold II en Afrique (*Zaire*, Bruxelles, X, 1 et 3, 1956, pp. 3-68 et 228-281).
61. ROEYKENS, A., L'œuvre de l'éducation des jeunes Congolais en Belgique, 1888-1899. Une page de l'histoire de la politique scolaire de l'État Indépendant du Congo (*Nouvelle Revue de Science missionnaire*, Beckenried, Suisse, XII, 1956, pp. 92-107 et 1157-189).
62. ROEYKENS, A., Un précieux témoignage sur les débuts véridiques de l'œuvre africaine de Léopold II (*Aequatoria*, Coquilhatville, C. B., XIX, 1956, pp. 125-134).
63. ROEYKENS, A., Le problème des missions chrétiennes et de l'éducation des indigènes à la Conférence géographique de Bruxelles, 1875-1876 (*Aequatoria*, Coquilhatville, C. B., XX, 1957).

64. ROHLFS, Die Brüsseler Conferenz zur Erforschung und Regeneration Afrikas im Palais des Königs des Belgier Leopold II (*Mittheilungen Dr Petermann*, XXII, 1876, pp. 388-393).
65. SCHWEINFURTH, G., Au Cœur de l'Afrique, 1861-1871, Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale, traduction française de M^{me} H. Loreau (Paris, 1875).
66. SIMAR, Th., Recension de Pirenne, J., Coup d'œil sur l'histoire du Congo (*Congo*, Revue générale de la Colonie belge, Bruxelles, 1922, I, pp. 498-499).
67. SLADE, R., L'attitude des missions protestantes vis-à-vis des puissances européennes au Congo avant 1885 (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXV-2, 1954, pp. 684-721).
68. SLADE, R., English Missionaries and the beginning of the anticongolese campaign in England (*Revue belge de Philologie et d'histoire*, Bruxelles, XXXIII, 1955, pp. 37-73).
69. SLADE, R., Recension de Roeykens, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (*Revue belge de Philologie et d'Histoire*, Bruxelles, XXXIV, 1956, pp. 530-533).
70. STANLEY, H. M., Autobiographie de Henry M. Stanley. Publiée par sa femme, Doroth Stanley. Traduite par Georges Feuilly (Plon, 6^e éd., Paris, s. d.).
71. STANLEY, H. M. Cinq années au Congo. Traduction d' G. Harry (Bruxelles, s. d.).
72. STENGERS, J., La place de Léopold II dans l'histoire de la colonisation (*La Nouvelle Clio*, 1^{re} et 2^e années, 1949-1950, 9 octobre 1950, pp. 515-536).
73. STENGERS, J., Rapport sur le dossier « Correspondance Léopold II-Strauch » (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXIV, 1953, pp. 1193-1209).
74. STENGERS, J., Note sur l'histoire des finances congolaises : le « trésor ou « fonds spécial » du Roi-Souverain (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXV, 1954, pp. 153-195).
75. Interventions de MM. O. LOUWERS, V. GELDERS et du R. P. CHARLES et réponse de M. J. STENGERS, à propos de sa communication sur les finances congolaises (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXV, 1954, pp. 240-252).
76. STENGERS, J., Documents anglais relatifs à l'histoire du Congo (*Bulletin de l'A. R. S. C.*, Bruxelles, N. s., I, 1, 1955, pp. 137-138).
77. STENGERS, J., Textes inédits d'Émile Banning (A. R. S. C., Classe des Sc. m. et pol., *Mémoires in-8°*, N. s., II, 3 (Histoire), Bruxelles, 1955).
78. STENGERS, J., Émile de Laveye dans *Biographie coloniale belge* (A. R. S. C., Bruxelles, t. IV, 1956, col. 484-497).
79. STENGERS, J., Quelques observations sur la correspondance de Stanley (*Zaire*, Bruxelles, IX, 1955, pp. 899-926).

- 79^{bis}. STENGERS, J., Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique ? (*Mémoires in-8° de l'Ac. roy. des Sc. col.*, Cl. des Sc. mor. et pol., t. XII, fasc. 1, Bruxelles, 1957).
- 79^{ter}. STENGERS, J., Rapport sur une étude du R. P. M. STORME (*Bull. Séances Ac. roy. Sc. col.*, 1956, fasc. 6, pp. 1008-1028).
80. STINGHAMBER et P. DRESSE, Léopold II au travail (Éditions du Sablon, Bruxelles, 1944).
81. STORME, M. B., Evangelisatiepogingen in de binnenlanden van Afrika gedurende de XIX^e eeuw (I. R. C. B., Classe des Sc. m. et pol., *Mémoires in-8°*, XXIII, Bruxelles, 1951).
82. STORME, M. B., Léopold II, les Missions du Congo et la fondation du Séminaire africain de Louvain (*Zaire*, Bruxelles, VI, 1952, pp. 3-24).
83. STORME, M. B., Ngankabe, la prétendue reine des Baboma d'après Stanley (A. R. S. C., Classe des Sc. m. et pol., *Mémoires in-8°*, N. S., VII, 2 (Histoire), Bruxelles, 1956).
- 83^{bis}. STORME, M. B., Rapports du père Planque, de M^{gr} Lavigerie et de M^{gr} Comboni sur l'Association internationale africaine (*Mém. ARSC*, N. S., Cl. Sc. mor et pol., t. XI, fasc. 2, Bruxelles 1957).
84. THOMSON, R. S., Léopold II et le Congo révélés par les notes privées de Henry S. Sanford (*Congo*, revue générale de la Colonie belge, Bruxelles, XII, 1931, I, pp. 167-196).
85. THOMSON, R. S., Fondation de l'État Indépendant du Congo. Un chapitre de l'histoire du partage de l'Afrique (Office de Publicité, Bruxelles, 1933).
- 85^{bis}. VANDENPEEREBOOM, A., Notes et Souvenirs, (Biblioth. Univ. Gand, manusc.), tome II, vol. 1.
86. VANDEPLAS, A., A propos d'un voyage de Léopold II en Allemagne (*Zaire*, Bruxelles, XI, 1956, pp. 379-385).
87. VAN DER SMISSEN, E., Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite de 1884 à 1894. 2 vol. (Goemaere, Bruxelles, 1920).
88. VAN DE WOUDE, E., Les archives du personnel d'Afrique, de 1877 à 1918 (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXV, 1954, pp. 615-651).
89. VAN GRIEKEN, E., H. M. Stanley au Congo (1879-1884) d'après le manuscrit de Ch. Notte (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXV, 1954, pp. 1124-1179 et 1428-1461).
- 89^{bis}. VERSTRAETE, É. (Cap.), Moyens de développer les relations commerciales de la Belgique (Mayolez, Bruxelles, 1875, 92 pp., avec carte).
90. WALRAET, M., Émile Banning (Collection nationale, Office de Publicité, Bruxelles, 1945).
91. WALRAET, M., Bibliographie du Katanga, Fascicule I, 1824-1899 (I. R. C. B., Classe des Sc. m. et pol., *Mémoires in-8°*, XXXII, 3, Bruxelles, 1954).
92. WALRAET, M., Bibliographie du Katanga, Fascicule II, 1900-1924 (A. R. S. C., Classe des Sc. m. et pol., *Mémoires in-8°*, N. S., XIV, 3, Bruxelles, 1956).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
CHAPITRE I : La préparation lointaine du dessein africain de Léopold II (1855-1865)	13
CHAPITRE II : La période d'approche (1865-1874)	23
CHAPITRE III : La période de gestation du grand dessein africain du Roi (1874-1875)	40
CHAPITRE IV.: La naissance du grand dessein africain de Léopold II (Août 1875)	53
CHAPITRE V : La période de discrète information (Août 1875-juin 1876)	77
CHAPITRE VI : La période d'intense préparation immédiate de la Conférence géographique (15 juin-11 septembre 1876).....	84
CHAPITRE VII : La Conférence géographique de Bruxelles (12-14 septembre 1876)	108
CHAPITRE VIII : La période de mise en marche de l'Œuvre africaine (Septembre-novembre 1876)	116
CHAPITRE IX : Le naufrage du plan initial du Roi, fondé sur la mission humanitaire, pacificatrice et antiesclavagiste des stations (Décembre 1876-janvier 1877)	143
CHAPITRE X : La reprise d'un ancien rêve. Les premières lueurs d'une Compagnie internationale du Congo (Janvier-février 1877)	156
CHAPITRE XI : L'échec du projet transvalien du Roi (Février-avril 1877)	164
CHAPITRE XII : Le Roi prépare une nouvelle combinaison (Mai-juin 1877)	169
CHAPITRE XIII : La Commission internationale africaine (Juin 1877)	187

CHAPITRE XIV : Pendant que se préparait la première expédition de l'Association internationale africaine (Juillet-octobre 1877)	189
CHAPITRE XV : Le tournant décisif du dessein africain de Léopold II (Septembre 1877-10 juin 1878)	225
CHAPITRE XVI : La mise sur pied du nouvel organisme par lequel le Roi opérera au Congo avec STANLEY (Juin-novembre 1878)	260
CHAPITRE XVII : Le programme politique de la mission de STANLEY au Congo (Décembre 1878-février 1880)	276
ÉPILOGUE	311
ANNEXE : Les Conférences du Baron LAMBERMONT avec le prince ALBERT	318
APPENDICE : Les Anglais et l'initiative africaine de Léopold II (1875-1877)	328
BIBLIOGRAPHIE	403
TABLE DES MATIÈRES	410